

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 14922 – 7 F – DIMANCHE 17 – LUNDI 18 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Haïti : la volte-face de M. Clinton

EN annonçant, vendredi 15 janvier, le déploiement autour d'Haïti d'une vingtaine de bâtiments pour repousser les « boat people » de ce pays, les autorités américaines ont pris soin de préciser qu'elles ne chercheraient pas à imposer un « blocus naval ». Les partisans du président déchu Jean-Bertrand Aristide et certains pays comme le Canada n'ont pourtant cessé de réclamer un renforcement, par un dispositif naval, de l'inefficace embargo décrété par l'Organisation des Etats américains peu après le putsch de septembre 1991 à Port-au-Prince. Sans pétrole, disaient-ils, les militaires qui détiennent la réalité du pouvoir en Haïti seraient vite contraints de battre en retraite.

Mais l'objectif premier de l'opération baptisée « Able manner » (« habile manière ») n'est pas de favoriser le retour de l'ordre constitutionnel en Haïti. Il s'agit avant tout de réparer la première grande gaffe de M. Clinton en matière de politique étrangère et de mettre un terme à l'exode massif des réfugiés haïtiens, qui menaçait de prendre la forme d'un véritable déferlement dans les jours suivant l'investiture, le 20 janvier, du président élu.

SI l'on en croit Washington, environ 150 000 candidats à l'exil seraient prêts à embarquer sur quelque 1 600 bateaux construits à la hâte pour rejoindre les côtes américaines. Depuis la fin de 1991, plus de 40 000 « boat people » ont déjà risqué le voyage. Plusieurs centaines ont péri noyés.

Sans soupçonner l'impact que ses propos auraient auprès de milliers d'Haïtiens n'ayant plus rien à perdre – pauvres parmi les plus pauvres du continent et premières victimes de l'embargo et de la répression des militaires, – M. Clinton avait dénoncé, durant sa campagne, et peu après son élection, le rapatriement automatique, depuis mai, des réfugiés haïtiens. Après avoir généreusement promis de mettre un terme à cette « politique cruelle », au nom du respect des droits de l'homme chers au parti démocrate, il vient de faire un revirement spectaculaire.

Seize mois après le coup d'Etat, l'administration Bush s'est résolue à employer les grands moyens. Le général américain Sheehan est allé persuader les militaires haïtiens qu'il leur fallait accepter, outre un gouvernement de « réconciliation nationale », le principe de la restauration du Père Aristide dans ses fonctions, quitte à ce que son retour effectif dans l'île soit différé.

DE son côté, M. Clinton a convaincu le président Aristide de proposer une amnistie pour les auteurs du coup d'Etat, fût-ce en prévoyant l'exil de leur chef, le général Cédras. Toutes les tentatives de solution de la crise haïtienne menées sous l'égide de l'OEA avaient notamment achoppé sur ce point, les militaires craignant par-dessus tout que les partisans du père Aristide ne leur infligent, à titre de représailles, le châtiment (pneu enflammé autour du cou) déjà utilisé avant le putsch.

Pour la première fois, la crise haïtienne a de meilleures chances de trouver une solution politique. Les Etats-Unis ne pourront maintenir indéfiniment un encerclement qui rappellerait fâcheusement la première volte-face de leur nouveau président, et l'ONU s'intéresse désormais activement au dossier. Avec, à la clé, la menace d'un embargo décrété, cette fois, par le Conseil de sécurité.


M 0146 - 0117 0 - 7,00 F

Un succès important pour l'Etat italien

L'arrestation de Salvatore Riina porte un coup sévère à la Mafia

La classe politique italienne unanime a salué l'arrestation, vendredi 15 janvier, à Palerme, du numéro un présumé de la Mafia, Salvatore « Toto » Riina. Pour le ministre de l'intérieur, M. Nicola Mancino, c'est un « coup extraordinaire », et les membres du gouvernement de M. Giuliano Amato ont applaudi spontanément en apprenant la nouvelle.

L'arrestation du chef redouté de la Cosa Nostra, âgé de soixante-deux ans, porte un coup sévère a la Mafia et représente un succès pour l'Etat italien, qui avait pris diverses mesures pour renforcer la lutte contre l'organisation, au lendemain des assassinats, en 1992, des juges Giovanni Falcone et Paolo Borsellino. Les témoignages des « repentis » ainsi que la mise en place d'une nouvelle structure de police et d'un organisme coordonnant les instructions judiciaires, ont sans doute facilité cette capture, qui pourrait susciter des représailles ou des luttes de clans au sein de la « Coupole ».



« C'est bien moi. Compliments ! »

ROME

de notre correspondante

Un tonnerre d'applaudissements a brusquement interrompu le conseil des ministres, vendredi 15 janvier en milieu de matinée, dans un palais Chigi aux prises avec une crise économico-politique sans précédent. Au téléphone, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, venait d'informer le chef du gouvernement, Giuliano Amato, d'une nouvelle jusqu'ici impensable : l'arrestation, quelques minutes plus tôt à Palerme, de l'ennemi numéro un, le super-parrain de la Mafia en fuite depuis plus de vingt-trois ans, le mystérieux Salvatore Riina, plus connu sous les surnoms évocateurs du *« courtaud »*, du *« fauve »* ou encore du *« dictateur »*. Riina, en fait, n'avait sans doute jamais quitté la Sicile, et ces plus de vingt ans de règne absolu et de chasse à l'homme se sont conclus en à peine un quart d'heure, dans l'anonymat d'une rue passante à Palerme.

Viale Regione Sicilia, au croisement de via Leonardo Da Vinci, symboliquement devant ce même motel, racontent certains, où il avait fait assassiner, il y a quinze ans, le *capo* Beppe Di Cristina : huit carabiniers du ROS (Raggruppamento operativo speciale) ont suivi la Citroën ZX – dans laquelle seuls un chauffeur et un petit homme lourd, à la frange étonnamment plaquée sur le front, avaient pris place – pour mieux la coincer en plein ralentissement de circulation. Dialogue bref : *« Vos papiers ! »* Sans s'affoler, les deux hommes tendent des documents. Faux.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite et le portrait de Salvatore Riina page 4

Les métamorphoses de Pierre Bérégovoy

La ténacité de l'ancien ouvrier devenu grand financier lui sera utile dans l'organisation de la campagne électorale

par Dominique Le Guilledoux

Quelques jours après son installation à l'Hôtel Matignon, il y a un peu plus de neuf mois, Pierre Bérégovoy fera cette confidence à propos de ses trois derniers prédécesseurs : *« Le président a nommé Fabius parce que c'était le plus jeune, Rocard parce que c'était le plus brillant d'entre nous, Cresson parce que c'était une femme. Finalement, il m'a nommé et c'est déjà trop tard... »*

Trop tôt, trop tard ... Chez Pierre Bérégovoy l'histoire est faite d'attente obstinée et de rendez-vous manqués, de travail obscur et d'ambitions contrariées, d'assurance affichée et de secrètes blessures, de succès, enfin, voilés par une indomptable conjoncture.

Trop tôt ? L'autodidacte normand de Déville-lès-Rouen, qui se voyait ministre au printemps 1981, a vu sa chance d'entrer au gouvernement lui filer sous le nez dès le début du premier septennat de François Mitterrand, quand celui-ci a préféré le garder auprès de lui, à l'Elysée. Trop tard ? L'ancien ouvrier est certes devenu grand financier, le militant ministre, enfin premier ministre, mais en qualité de « pompier » d'un dernier gouvernement d'une dernière législature, juste avant une déroute électorale annoncée. Jamais au bon moment... L'eau a ainsi coulé : Pierre Bérégovoy s'y est glissé comme un poisson mutant et consentant, se révélant au fil du temps et souvent à contretemps.

D'emblée, Pierre Bérégovoy apparaît pourtant comme un premier ministre aux allures de père tranquille, *« l'excellent et très sérieux mécano du général »*, ironise un ancien conseiller de l'Elysée en évoquant son passé de secrétaire général de la présidence de la République. Un homme qui aurait su garder les habitudes et l'extrême simplicité de ses origines.

Lire la suite page 7

Nouvelles empoignades à Moscou

Echanges d'invectives et batailles de décrets ont repris sur la scène politique russe

MOSCOU

de notre correspondant

Le nouveau chef du gouvernement russe humilié par ses propres ministres, les préparatifs du référendum qui tournent déjà à la bataille de chiffonniers, les insultes qui recommencent à fuser : tandis que Moscou s'enfonce dans la boue d'un dégel prématuré, les acteurs de la scène politique russe commencent l'année 1993 comme ils avaient terminé la précédente, au risque de désespérer un peu plus une opinion qui semble ne plus attendre grand-chose de ses gouvernants. Le « compromis » sur lequel s'était achevé, après force coups de théâtre et fausses menaces, le Congrès des députés, fait eau de toutes parts.

Et l'expression concrète de ce compromis, un gouvernement où la quasi-totalité de l'équipe précédente est coiffée par un premier ministre plus proche des positions du Parlement, tire à hue et à dia.

JAN KRAUZE

Lire la suite et l'article sur le sommet russo-ukrainien page 3

Accord entre les factions somaliennes
Scepticisme à Mogadiscio
Lire l'article de JEAN HÉLÈNE page 5

La zone d'exclusion aérienne en Bosnie
Les Occidentaux se sont mis d'accord sur un projet autorisant le recours à la force page 16

La reprise de la guerre en Angola
Les combats s'étendent en province
Lire l'article de GEORGES MARION page 5

L'épreuve de force entre Bagdad et Washington
L'Irak fait fi d'un nouvel ultimatum de M. Bush
Lire l'article d'ALAIN FRACHON et AFSANÉ BASSIR POUR page 5

M. Clinton critiqué par la presse
Le président élu américain a renié plusieurs engagements pris pendant sa campagne électorale
Lire l'article d'ALAIN FRACHON page 4

M. Chirac au « Grand Jury RTL-le Monde »
M. Jacques Chirac, président du RPR, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 17 janvier à 18 h 30.

Dernière étape du Paris-Dakar
Ancien vainqueur du Rallye de Monte-Carlo, Bruno Saby s'est reconverti dans les raids tout terrain
Lire l'article de GÉRARD ALBOUY page 9

L'affaire Botton
L'homme d'affaires lyonnais met en cause la gestion de La Vie claire par M. Bernard Tapie
Lire page l'article de ROBERT BELLERET page 8

Le sommaire complet se trouve page 16

HEURES LOCALES

La restauration municipale
Des sociétés privées proposent leur service aux municipalités.

Destination Poitiers !
Pour accueillir les personnels décentralisés, les collectivités locales se mobilisent, à l'exemple de la capitale du Poitou.

■ « Régions » : mariage à la toulousaine. ■ « Ile-de-France » : Paris expérimente les compteurs en francs. ■ « Cités » : Troyes, le réveil tardif de la belle Auboise.
pages 17 à 24

GRANDS MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Marché international des capitaux. ■ Matières premières. page 15

DATES

Il y a deux cents ans, Louis XVI est condamné à mort. page 2

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a deux cents ans

Louis XVI est condamné à mort

Il y a deux cents ans, les 16 et 17 janvier 1793, le procès de Louis XVI s'achève devant la Convention. La sentence tombe : la mort. L'ancien monarque sera exécuté quatre jours plus tard.

par Nicolas Weill



Louis XVI donne le signal du départ du Temple pour aller à l'échafaud.

LA foule est clairsemée dans les rues de Paris, en ce lundi matin 21 janvier 1793. Il fait froid et humide. Pourtant, quand, vers 10 heures, la voiture du maire fait irruption sur la place de la Révolution – la future place de la Concorde – l'endroit est noir de monde. Le roi descend, accompagné de son confesseur, l'abbé Egdeworth de Firmont, un prêtre irlandais non assermenté. Tout au long de son dernier chemin, le monarque déchu s'est plongé dans les psaumes de David et la prière des agonisants. En arrivant près de l'échafaud, il constate avec dépit qu'à perte de vue la ci-devant place Louis-XV est remplie par la garde nationale. Croit-il encore à un sursaut populaire pour empêcher l'exécution ? A-t-il eu vent d'une tentative de sauvetage *in extremis* ? Pense-t-il que cette masse de soldats est justement là pour la prévenir ? C'est peu probable. Tout porte à croire que Louis XVI s'est bel et bien préparé à la mort, et à une mort chrétienne, depuis que, la veille, le ministre de la justice, Garat, lui a fait connaître la sentence de la Convention. D'ailleurs, l'assassinat de Le Peletier de Saint-Fargeau, par le garde du corps royaliste Pâris dans un restaurant du Palais-Royal, montre bien qu'aucune conspiration n'a sérieusement menacé l'exécution. Car alors Pâris se serait réservé pour le lendemain au lieu de s'en prendre à l'un des députés régicides.

Sans doute le roi regrette-t-il de ne pouvoir adresser à la foule ses ultimes paroles. A peine peut-il prononcer quelques mots, tandis qu'on lui lie les mains malgré ses protestations. Il pousse un cri de colère. Le roulement des tambours de Santerre finit par couvrir sa voix. A 10 h 20, la tête de Louis XVI est tombée. La commune avait un temps pensé à faire donner le canon du Pont-Neuf, mais celui-ci resta muet. De l'avis de tous, l'attitude du condamné en ces suprêmes minutes fut digne et courageuse. Elle forcera l'admiration des témoins et des historiens les moins susceptibles de sympathie pour la monarchie absolue. Une cause à laquelle jusqu'à la fin Louis XVI est demeuré fidèle, comme en témoigne le testament qu'il laisse en quittant sa prison du Temple : *« Un roi ne peut faire respecter les lois et le bien qu'il a dans le cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. »*

La comparution d'un roi devant des juges n'était pourtant pas chose nouvelle en Europe, comme l'avait montré, quelque cent cinquante ans plus tôt, le précédent anglais. Depuis le 21 septembre 1792, sur proposition de Collot d'Herbois et de l'abbé Grégoire, la Convention avait décrété *« la royauté abolie en France »*. Qu'est-ce qui donne donc au procès puis à la mort de Louis XVI ce caractère si cruellement décisif?

Etranger au pacte social

De fait, en cet hiver 1792, l'âpre lutte entre girondins et montagnards pour la domination de la Convention bat son plein. Durant le procès, du 7 novembre 1792 au 21 janvier 1793, l'histoire de la Révolution se concentre tragiquement dans cette salle des Tuileries – naguère salle de spectacle (l'ancien « Théâtre de Monsieur ») – où la nouvelle Assemblée a élu domicile. C'est un véritable drame parlementaire qui s'y joue, en trois actes dont chacun se termine par la défaite des modérés, et dont l'enjeu est la direction de la Révolution.

La première charge est conduite le 13 novembre 1792. Le député « conservateur-provincial », Morisson, déclare au premier jour des débats que le roi ayant été décrété inviolable par la Constitution de 1791, la Convention n'a aucune base légale pour le juger. Une partie de la Montagne, la Montagne jacobine, soutenue par les révolutionnaires parisiens, s'oppose également au procès mais pour des raisons inverses. Pour elle, un roi est par définition un ennemi du peuple. Cette logique de guerre civile, c'est un jeune député de vingt-cinq ans inconnu jusque-là, Louis Antoine Léon Saint-Just, qui s'en fait le héraut : *« On s'étonnera un jour*, s'écrie-t-il, *qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : là, le tyran fut immolé en plein Sénat, sans autres formalités que trente coups de poignard. »* Pour Saint-Just comme pour Robespierre, un roi étant par principe étranger au pacte social, il s'agit moins de juger que de tuer. Ce radicalisme implacable n'est cependant pas partagé par toute la Montagne. Marat, par exemple, préfigurant, comme on le verra, certaines des interprétations modernes du jugement de Louis, estime le procès nécessaire *« pour l'instruction du peuple »*.

La découverte de « l'armoire de fer », le 20 novembre, donne une impulsion nouvelle à la procédure. Ce jour-là on découvre une série de documents secrets et de correspondances. Ces papiers dissimulés derrière une cloison du palais des Tuileries semblent confirmer la trahison du roi, et ses contacts avec l'étranger. En fait, en l'absence des lettres de Fersen, qui seront rendues publiques bien des années plus tard, le contenu de l'« armoire de fer » a de quoi décevoir l'accusation. Tout au plus, sur la base de ces « faits nouveaux », peut-on reprocher à l'ancien monarque d'avoir continué à solder ses gardes du corps émigrés. En revanche, l'« armoire de fer » met à nu les compromissions de certaines figures de la Révolution, comme Mirabeau, avec la cour. La Convention fait voiler le buste du tribun provençal, consacrant symboliquement l'apparente rupture entre les partisans de la monarchie constitutionnelle de 1789 et les républicains.

La deuxième offensive des modérés est lancée dès le 3 décembre. Ce jour-là, Ducos suggère que le pouvoir de la Convention pour juger le roi soit confirmé par les « assemblées primaires », c'est-à-dire par référendum. C'est la première mention de la théorie de l'« appel au peuple », leitmotiv de la Gironde. Pour plus d'un député, une telle consultation équivaut à délégitimer la Convention. Elle risque de donner le signal de l'anarchie et de la guerre civile. Pourquoi les girondins se prêtent-ils à cette dangereuse manœuvre?

La probabilité de la guerre

Quoique convaincus de la culpabilité du roi, comme la plupart des députés, de nombreux girondins sont par principe hostiles à la peine capitale : Pétion y fait allusion dans l'un de ses discours, Condorcet s'y réfère dans l'explication de son vote final. Thomas Paine, citoyen américain et député de Calais, prône le bannissement du roi aux Etats-Unis. Là, le spectacle du monarque devenu bourgeois-horloger à Philadelphie servirait à l'édification de l'humanité... Mais cette généreuse proposition n'emporte pas la conviction de l'Assemblée. Peut-être a-t-elle en tête la formule du philosophe Hobbes qui estime que *« un changement d'air n'est pas un châtiment »*.

A cette époque de la Révolution les girondins ont obtenu, grâce à la guerre, la fin de la monarchie et surtout du *veto* royal. Craignent-ils de voir cette dialectique du conflit armé et de la radicalisation révolutionnaire jouer désormais contre eux? Tel est le sens de l'intervention de Vergniaud, le porte-parole de la Gironde, qui avertit que *« la condamnation de Louis donne une probabilité de plus à la déclaration de guerre de l'Angleterre et de l'Espagne* (...). *Vous vaincrez ces nouveaux ennemis je le crois* (...) *Mais craignez qu'au milieu de ces triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Egypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur ; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? Des cendres inanimées et le silence des tombeaux. »*

L'entrée en guerre de l'Angleterre quatre jours après la mort du roi et le piétinement de la « croisade révolutionnaire » qu'ils ont eux-mêmes provoquée (le 2 décembre, une contre-offensive allemande a contraint les Français à évacuer Francfort) ont en effet de quoi inquiéter la Gironde.

Le 11 décembre, Louis XVI en personne paraît devant la Convention (il y retournera le 26). Marat a laissé dans *l'Ami du peuple* une description de cette séance qui se tint dans le plus grand silence : *« On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois* « Louis Capet », *sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que les noms de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience, lui devant qui aucun homme n'avait le privilège de s'asseoir. »* Louis XVI parle peu et se justifie mal, s'obstinant par exemple, contre toute évidence, à ne pas reconnaître sa propre signature. Quant à ses avocats, le libéral Malesherbes, Tronchet et De Sèze, leur système de défense a paru si piètre à Jean Jaurès, que dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, il n'a pas hésité à réécrire lui-même un plaidoyer pour le monarque!

Le 4 janvier, Barère fixe l'opinion de l'Assemblée. Il renvoie dos à dos l'argument de l'inviolabilité royale et l'appel au peuple. Le sort de Louis XVI paraît scellé. C'est alors que le député Mailhe propose un débat sur le sursis. C'est le troisième et dernier acte. Le 16 et le 17 janvier en trente-six heures, la Convention procède à l'appel nominal : chacun des 749 députés peut motiver son vote sur la peine. Entre-temps, Paris bruit de rumeurs et de manœuvres de retardement. Au beau milieu du scrutin, le représentant de l'Espagne, Ocariz, adjure la Convention d'ajourner le procès. Danton, qu'une mission auprès des armées en Belgique a tenu à l'écart des débats jusqu'au 15 janvier, intervient pour accélérer le processus, et fait tonner au-dessus de l'Assemblée la forte impatience des combattants : *« Je demande*, s'écrie-t-il, *si vous n'avez pas voté la République, la guerre ; et je demande si le sang qui coule ne coule pas définitivement. »*

Une majorité extrêmement serrée

A 10 heures le résultat est proclamé : sur 721 votants, la mort sans condition et sans sursis est votée à une voix de majorité (361). Tous les députés de Paris, sauf Dusaulx et Thomas, mais avec Philippe Egalité le ci-devant duc d'Orléans, ont voté la mort. Majorité extrêmement serrée donc, mais il convient cependant de noter qu'on n'a pas compté 26 conventionnels partisans d'une discussion sur l'opportunité d'un sursis mais qui déclarent leur réserve indépendante de leur opinion sur la peine. Dans les jours qui précèdent le 21 janvier ce sursis est rejeté par 380 voix contre 310...

D'après Jaurès, l'exécution provoqua, dans Paris, une sorte de malaise général : *« Ces déracinements profonds ne vont pas sans d'innombrables meurtrissures, et il y a toujours quelque fibre du passé qui souffre dans les cœurs même les mieux renouvelés. »* Curieusement, ce malaise a survécu au roi jusqu'en cette fin de vingtième siècle. Pour le Camus de *l'Homme révolté*, un tel déploiement de formalités juridiques au service de la violence politique n'est ni plus ni moins que le premier pas de la Terreur et du nihilisme révolutionnaire. Tout récemment, l'historien américain Michael Walzer a contesté cette thèse, reprenant indirectement l'opinion de Marat. Ce fut, dit-il, dans les pays où des rois furent jugés que le totalitarisme eut le plus de mal à s'implanter. Tout simplement parce que de tels tribunaux constituèrent une mise en scène pédagogique du nouveau principe de l'égalité de tous devant la loi. Pourtant, Walzer lui-même admet que le jugement a constitué une injustice spécifique envers Louis XVI dans la mesure où *« le roi ne savait pas que ses actions étaient (où pourraient être qualifiées de) criminelles »*.

Peut-être cette gêne, empreinte de nostalgie, puise-t-elle aux mêmes causes qui firent la force de la vieille religion monarchique. L'incarnation de l'ensemble du corps politique en un seul corps naturel, celui du roi, était facile à concevoir et à percevoir par tous. Or, selon la forte expression de Michael Walzer, depuis la mort de Louis XVI, *« Dieu n'est plus représenté dans notre système politique »*. C'est cette société liée au divin et en même temps aussi organique, familière et évidente qu'un corps humain, qui bascule dans le passé, en ce matin glacé de 1793, où la Révolution paraît s'engager cette fois sans retour sur l'incertain sentier de l'avenir.

▶ A lire : *Histoire de la Révolution française*, tome II, de Jules Michelet, collection « Bouquins » Robert Laffont, Paris 1979 ; *la Convention*, tome II, *Histoire socialiste de la Révolution française*, de Jean Jaurès, Edition de l'Humanité, Paris 1900 ; *le Procès du roi*, de Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, Paris 1989 ; *l'Homme révolté*, d'Albert Camus ; *Régicide et Révolution*, de Michael Walzer, Payot, Paris 1991 ; *la Gironde et les girondins*, de François Furet et Mona Ozouf, Payot, Paris 1990.

▶ A signaler également la parution récente de plusieurs ouvrages : *le Procès du roi*, de Mᵉ Paul Lombard (Grasset, 351 p., 128 F) ; *Régicide et Révolution. Le procès de Louis XVI, discours et controverses*, de Michael Walzer, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par J. Debouzy et A. Kupiec (Payot, 402 p., 185 F) ; *le Roi décapité. Essai sur les imaginaires politiques*, d'Annie Duprat (Le Cerf, 224 p., 130 F).



Sommet russo-ukrainien à Moscou

Les différends persistent entre M. Eltsine et M. Kravtchouk sur les livraisons de pétrole et la dette

***« L'essentiel, c'est que nous soyons restés amis. »* A l'issue de ses entretiens avec le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, vendredi 15 janvier au Kremlin, M. Boris Eltsine a préféré voir le bon côté des choses. Russes et Ukrainiens n'ont pourtant réglé qu'une très petite partie des multiples questions qui affectent leurs relations, et cela plus sous la forme de déclarations d'intentions que d'accords précis.**

MOSCOU

de notre correspondant

Concrètement, en effet, les résultats semblent assez maigres. Ainsi MM. Eltsine et Kravtchouk n'ont pas trouvé de solution miracle au problème que, la veille, leurs deux premiers ministres, MM. Tchernomyrdine et Koutchma, n'avaient pas pu résoudre : celui des livraisons de pétrole russe à l'Ukraine. Kiev affirme avoir besoin de 45 millions de tonnes, les Russes se déclarent incapables d'en livrer plus de 10 à 15 millions. M. Eltsine s'est montré disposé à faire un petit effort – le chiffre de 20 millions de tonnes a été mentionné – tout en soulignant que la Russie était elle-même confrontée à une baisse de sa production : M. Eltsine a même chiffré cette baisse à 45 millions de tonnes pour l'année à venir, ce qui est énorme. Des études et des négociations vont être engagées, mais l'essentiel reste à faire, notamment sur le prix du pétrole livré.

Des Occidentaux invités à la réunion

Un autre vieux problème en suspens depuis maintenant près d'un an, celui de l'« héritage » des avoirs de l'URSS à l'étranger et aussi de sa dette extérieure, a été abordé. La Russie avait convaincu l'Ukraine d'accepter l'option dite « zéro » : l'Ukraine renonce à sa part de l'héritage, en particulier aux bâtiments diplomatiques à l'étranger qui lui manquent cruellement, et voit sa part de la dette, estimée à 16 % du total, effacée. Mais, entre-temps Kiev a dénoncé cet accord, affirmant que Moscou, qui s'était engagé à fournir une estimation dudit « héritage », n'avait pas tenu parole.

Les Russes ont donc à nouveau fait appel aux Occidentaux, et invité le directeur français du Trésor, M. Trichet, représentant du Club de Paris, ainsi qu'un banquier représentant le Club de Londres, à venir à Moscou pour participer à leurs négociations avec les Ukrainiens, qui devaient se poursuivre pendant le week-end.

On a en revanche un peu progressé sur les questions militaires. D'une part, les Ukrainiens ont accepté la nomination à la tête de la flotte de la mer Noire (placée sous l'autorité conjointe des deux pays) d'un officier russe. D'autre part, les Russes se sont engagés à garantir la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à la protéger d'une attaque nucléaire.

En fait, Moscou ne fait là que réitérer un engagement déjà pris dans le cadre de la CEI.

De plus, aux termes du communiqué commun, cette obligation n'entrera en vigueur qu'après la ratification par le Parlement ukrainien du traité START I et du traité de non-prolifération nucléaire. M. Kravtchouk, de son côté, a répété que l'Ukraine respecterait son engagement à devenir une puissance non nucléaire.

Exigences américaines

Mais il reste encore à s'entendre sur de multiples questions liées au démantèlement des fusées stratégiques déployées en Ukraine, et aussi à convaincre les députés ukrainiens de ne pas trop faire traîner la ratification.

A cet égard, les vigoureuses pressions exercées par Washington et les éditoriaux impérieux des grands journaux américains, aussi exigeants à l'égard de l'Ukraine qu'indulgents à l'égard de la Russie, ont beaucoup irrité à Kiev, et risquent d'aboutir à un résultat inverse.

J.K.

Nouvelles empoignades

Suite de la première page

Déjà accueilli par les ricanements des libéraux, contraint par Boris Eltsine de s'accommoder d'un cabinet qui est tout sauf le sien, M. Victor Tchernomyrdine vient en effet de subir une nouvelle avanie, qui risque de compromettre définitivement son autorité. La première mesure concrète décidée par le nouveau premier ministre, le décret instituant un contrôle des prix, ou plus exactement des marges bénéficiaires sur les produits alimentaires de première nécessité, est pratiquement enterrée avant même d'être entrée en application. A peine la décision avait-elle été annoncée à Moscou, le 5 janvier, que M. Boris Fiodorov, le jeune vice-premier ministre chargé des finances, faisait savoir, depuis Washington, que c'était une erreur, sinon une aberration, et que la mesure devait être rapportée.

Dans le même temps, la presse « pro-eltsinienne », les *Izvestia* en tête, descendait en flammes le décret, qui tardait d'ailleurs à être publié. Il a fini par être rendu public, mais sans mention de l'essentiel, à savoir de la liste de produits auxquels il s'appliquerait. C'est alors que le premier vice-premier ministre, Vladimir Choumeïko, a porté l'estocade finale en annonçant, jeudi 14 janvier, à la presse que le texte serait *« retravaillé »*, pour l'excellente raison que dans sa forme actuelle il était inapplicable... Pour sa part, le malheureux premier ministre se réfugiait dans le silence, tandis qu'un porte-parole du gouvernement résumait la situation en termes limpides : *« Nous ne pouvons pas dire de manière certaine si le gouvernement va ou non contrôler les prix »* – qui entretemps continuent à grimper à une vitesse vertigineuse, alors même que certains produits, eux-mêmes pourtant fort chers, recommencent à se faire rares dans les magasins d'Etat.

Sur le plan proprement politique, le tableau n'est pas plus encourageant. Le référendum, censé vider la querelle entre l'exécutif et le législatif et déterminer le nouvel équilibre des pouvoirs, et même, à en croire M. Eltsine, le *« destin de la Russie »*, reste certes fixé au 11 avril, même si certains parlent déjà de le reporter. Mais on n'est, bien sûr, pas d'accord sur la nature exacte de la consultation. M. Eltsine veut une formulation claire qui lui permette d'obtenir des électeurs un surcroît d'autorité, une affirmation de sa prééminence sur le Parlement, et lui donne la possibilité de se débarrasser de l'actuel Congrès des députés. Les élus au contraire, du moins la majorité d'entre eux et le président du Soviet suprême, M. Khasboulatov, ont des préoccupations diamétralement opposées, et le président les accuse déjà de vouloir réduire l'impact du vote. Les partisans de M. Eltsine sont eux-mêmes, comme c'est devenu la règle, divisés sur la tactique à adopter, mais craignent que les électeurs, las de tous ces jeux, refusent de venir voter, ce qui conduirait au maintien du *statu quo*.

L'arme tchétchène

MM. Eltsine et Khasboulatov se sont rencontrés, mercredi, apparemment dans le souci d'éviter de nouveaux affrontements. Mais la méfiance entre les deux camps semble plus grande que jamais, et le président paraît de plus en plus considérer l'actuel Parlement comme un ennemi irréductible qu'il convient de laisser mijoter dans son jus. M. Sergueï Filatov, qui constituait sa tête de pont au sein du présidium du Soviet suprême, a rejoint l'exécutif en qualité de chef de l'administration présidentielle, et un autre de ses proches, M. Viatcheslav Braguine, jusque-là président du comité des médias du Parlement, a été placé à la tête de la télévision.

Dans le même temps, les échanges de gracieusetés ont repris. M. Filatov a fait savoir que le présidium du Soviet suprême est *« un monstre »* dangereux, susceptible de concentrer *« un pouvoir incontrôlable »*. M. Mikhaïl Poltoranine, vieil ami du président, est allé beaucoup plus loin encore en lançant, par le biais d'une interview à *l'Unita*, une nouvelle bordée d'invectives à l'adresse de M. Khasboulatov, qualifié de *« bolchevik »* et accusé d'avoir préparé *« un coup d'Etat »*, avec l'appui *« de groupes de combattants tchétchènes armés jusqu'aux dents »* et chargés de s'emparer de *« soixante-quinze édifices publics »* (M. Khasboulatov est lui-même de nationalité tchétchène). Par la même occasion, M. Poltoranine, se vante d'avoir personnellement *« sauvé »* le président Eltsine en le prévenant des préparatifs en cours, et accuse au passage les ministres de l'intérieur et de la sécurité (ex-KGB) d'avoir eux-mêmes eu connaissance du complot et de n'en avoir rien dit au président. Le ministère de la sécurité a immédiatement démenti.

Les brumes de l'alcool

M. Poltoranine, ministre de l'information, qui avait démissionné *« pour raisons tactiques »* à la veille du Congrès et a été nommé depuis à une sorte de super-ministère de la vérité (il est officiellement chargé de faire en sorte que les médias d'Etat disent la vérité sur les réformes), est un homme au sang chaud et au verbe facile. C'est lui qui, dès octobre dernier et de concert avec l'ex-secrétaire d'Etat Guennadi Bourboulis, avait lancé une offensive en règle contre M. Khasboulatov, alors décrit comme le *« protecteur des revanchistes »*. Mais, cette fois, ses accusations semblent si rocambolesques que c'est le journal du Parlement, *Rossiiskaïa Gazeta*, qui s'est offert le plaisir d'en faire état. Le quotidien reprend intégralement le texte de l'entretien publié par l'*Unita*, met en valeur un commentaire de présentation du journal italien expliquant que la conversation avait eu lieu, au lendemain des fêtes du Noël orthodoxe, dans un Moscou *« encore ivre et endormi »*, laissant entendre que c'est M. Poltoranine lui-même qui était ivre... M. Khasboulatov s'accorde ainsi une douce vengeance, lui qui il y a deux mois avait été victime au Parlement d'un malaise que les démocrates, et les *Izvestia*, avaient immédiatement attribué à l'alcool.

Tout cela ne vole évidemment pas très haut, mais donne une assez juste idée de l'ambiance du moment. D'autant qu'il ne s'agit pas seulement d'un affrontement personnel entre M. Poltoranine et M. Khasboulatov. Le président de l'Union des industriels, M. Arkadi Volsky, qui se veut l'image d'un centre raisonnable et respectable, en prend également pour son grade. M. Poltoranine le qualifie de *« bulle de savon »*, qui ne représente rien d'autre que le groupe de Gorbatchev. *« Volsky est un marteau dans les mains de Gorbatchev qui essaie de secouer le puissant arbre qu'est la Russie. »* Ce à quoi M. Volsky a déjà répondu, non sans une certaine logique, qu'il était difficile d'être à la fois une *« bulle de savon »* et un *« marteau »*.

JAN KRAUZE

LOIN DES CAPITALES

Début d'« ouverture » à Saratov



SARATOV
(Fédération de Russie)

de notre envoyée spéciale

Ne cherchez pas la montagne jaune, *sari taou* en turc, qui a donné son nom à la ville de Saratov. Le plateau dominant ici la Volga, à un millier de kilomètres au sud-est de Moscou, était peut-être jaune quand Ivan le Terrible l'arracha aux khans tatars. Aujourd'hui, il disparaît sous des bâtisses de briques noircies, entourées d'interminables murs surmontés de barbelés : ce sont les usines du fameux « complexe militaro-industriel ».

On y fabriquait, entre autres, les missiles SS-20, engins à moyenne portée dont la production a cessé avec le premier accord de désarmement signé par Mikhaïl Gorbatchev. Pourtant, à la nuit tombée, quelques rares lumières tremblotent encore à l'étage de ce qu'un chauffeur dit être une *« usine d'appareillage électrique »*. La prudence règne toujours : jusqu'en février 1992, Saratov était une ville « fermée » et son million d'habitants n'avait jamais vu un étranger.

Mais le chauffeur a sans doute raison : l'« usine numéro 105 », par exemple, qui fut un des fleurons du complexe, *« nourrit maintenant ses ouvriers avec sa seule production de frigidaires, assurée par une partie infime du personnel*, explique un journaliste local, Vladimir Piriaguine. *On dit que 50 % de la production de Saratov était militaire, je dirais moi plutôt 70 % ou plus. Maintenant, les gens sont encore payés, mais travaillent trois jours par semaine ou sont mis en congé, et c'est l'angoisse. »*

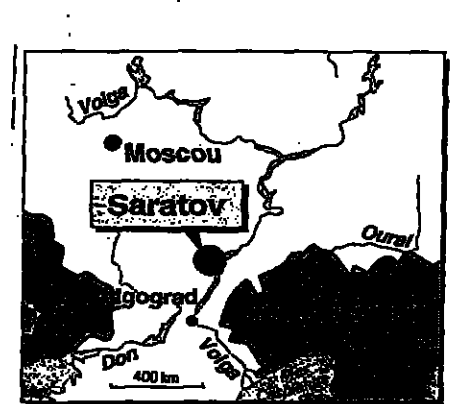
Un des grands centres de la mafia

Les statistiques disent que le « panier de la ménagère » coûte ici plus cher que partout ailleurs en Russie, si ce n'est en Sibérie orientale et à Perm, autre grand centre de production militaire. Et quand la CEE comprit que ses programmes d'aide alimentaire ne devaient pas se limiter à Moscou et Saint-Pétersbourg, Saratov fut choisie pour la distribution de repas gratuits à quarante mille personnes.

Rares sont les « kiosques », ces baraques de chantier où on vend des produits importés : cigarettes, alcool, sucreries ou conserves. A Moscou, ils sont assaillis. A Saratov, leurs guichets sont normalement fermés, ne s'ouvrant que rarement, au vu d'une liasse de roubles, tendue rapidement pour éviter les regards noirs des autres passants. Et cela même dans le centre-ville, qui descend vers la Volga gelée, enserrant dans ses immeubles soviétiques standard des rangées de belles maisons de pierre et de bois peint, vestiges décrépits des temps où la ville fut un centre de commerce renommé. Et le siège d'une des douze universités de la Russie tsariste.

Il y a maintenant en banlieue une deuxième cité universitaire – *« sans âme »*, disent les étudiants, qui ont récemment fait un sit-in, pour être mieux nourris. C'était la deuxième manifestation après celle de 1989, quand trois cents « démocrates » ont été dispersés violemment pour avoir brandi le drapeau, alors subversif, de la Russie. La ville n'a guère connu d'autres mouvements de contestation. Et, pourtant, elle a avancé du même pas que le reste du pays, envoyant même au Parlement de Moscou une majorité de réformistes. Le « chef de l'administration locale », Iouri Belykh, est aussi un chaud partisan de l'économie de marché. Mais il doit faire face, comme partout en Russie, à un soviet (conseil) local, élu plus tôt et fort conservateur. Les rapports entre les deux pouvoirs sont très tendus, au point, dit-on, d'être « pratiquement inexistants » depuis six mois.

« Notre soviet, ce sont ces directeurs d'usine qui pensaient qu'Eltsine serait renversé et que tout repartirait comme avant, la production d'armes et tout... Même maintenant, ils le pensent. Mais certains, plus malins, ont passé des contrats de reconversion au civil avec des étrangers, des Allemands surtout, et chez eux, ça marche. » L'officier de police qui résume ainsi la situation n'a pourtant aucune raison personnelle d'être « pour les réformes » : son fils a bien un diplôme de médecin, mais ça ne lui permet pas de nourrir sa femme et son enfant, *« alors que ses camarades font fortune dans le commerce*, dit le père, *quand ils ne se lancent pas dans le brigandage armé... »*



Saratov serait *« un des grands centres de la mafia en Russie »*, à en croire le journaliste Piriaguine. Il y a deux mois, le président de la bourse de commerce de Saratov a été assassiné en plein jour dans le centre-ville par des hommes armés de kalachnikovs au volant d'une Mercedes. *« Ils sont même revenus poursuivre l'ambulance qui emmenait sa femme blessée à l'hôpital et ont tenté de l'achever »*, raconte Piriaguine.

L'officier de police, lui, reste discret, mais finit par s'emporter contre *« ces criminels intouchables aux voitures qui roulent plus vite que les nôtres. Pourquoi voulez-vous qu'on emprisonne les petits voleurs, alors ? »* C'était le quatrième crime du genre à Saratov, cette année, visant des *« chefs de grosses usines ou nouvelles boîtes de commerce »*. Personne n'a été arrêté et le responsable des enquêtes a publiquement déclaré que *« la police ne se mêle pas des affaires de ce niveau. Qu'ils se débrouillent entre eux »*.

De l'autre côté de la Volga s'étend la ville d'Engels, qui s'appelait Nemetskaïa Sloboda (le faubourg allemand) avant la révolution et qui devint, après, le centre administratif de la région autonome des Allemands de la Volga. Ils furent tous déportés en Asie centrale quand Hitler envahit l'URSS. M. Eltsine, lui, s'est engagé auprès de Bonn à recréer une région autonome pour tenter de garder en Russie ces déportés ou leurs descendants.

Alors, à Saratov, on prit peur. Une manifestation y accueillit l'hiver dernier le président russe en tournée sur la Volga, et ce dernier crut bon de calmer la foule en lui promettant que, si des territoires devaient être rendus aux Allemands, ce ne seraient que ceux d'anciens terrains de l'armée. Comme ceux où se pratiquaient les essais soviétiques d'armes chimiques près de Saratov...

« Garder nos richesses »

La réaction très vive à Bonn obligea Boris Eltsine à faire marche arrière et à promettre que certains districts de la région, salubres cette fois, serviront de base à la future administration autonome allemande. Mais, pratiquement, les directeurs de kolkhozes concernés refusent tout contact à ce sujet, et les Allemands, découragés, cherchent désormais à s'installer dans d'autres régions, plus accueillantes.

Pourtant, l'Allemagne continue ses efforts et ses offres de crédits à Saratov. La chaire d'allemand à l'université était longtemps seule à s'enorgueillir du matériel audiovisuel reçu de Bonn. Jusqu'à ce que la chaire de français en reçoive autant, offert par la Fondation Elf. Le groupe français a signé en effet un contrat de recherche-production sur un territoire situé entre Saratov et Volgograd (ex-Stalingrad), plus au sud.

Mais le Parlement local a longtemps refusé de donner son accord : *« Garder nos richesses pour les générations futures »*, *« Empêcher les étranger de salir notre région »*, tonnaient les conservateurs contre les amis de M. Belykh. Mais ce dernier, qui dispose de l'arme des crédits moscovites, qu'il canalise à sa convenance, a fini par convaincre le soviet, qui a donné son aval fin décembre. Reste à avoir celui du Parlement russe, obstacle plus redoutable, tant qu'une loi sur les ressources pétrolières n'est pas adoptée.

En attendant, le délégué d'Elf à Saratov a quitté un appartement dont le loyer a brusquement été multiplié par dix pour un deux-pièces qui ne se distingue en rien des autres appartements soviétiques, odeur dans l'escalier comprise. Mais avec une vue superbe sur la Volga et le voisinage de la centaine de volontaires du Peace Corps américain, arrivés cet été à Saratov – leur futur centre régional pour la vallée de la Volga – et installés dans un hôtel proche.

La population est perplexe : ces gens, dont on leur a tant dit sous Brejnev qu'ils étaient des espions envoyés dans le tiers-monde, sont désormais chez eux, à ne *« rien faire d'autre que visiter la région et apprendre le russe »*. Mais le journaliste Piriaguine espère encore convaincre ses lecteurs qu'il s'agit de personnes honorables, spécialistes de gestion, qui feront bientôt part de leur savoir aux entrepreneurs en herbe de la ville...

SOPHIE SHIHAB

A Paris

Cent trente pays ont signé le traité sur le désarmement chimique

A la clôture de la cérémonie de signature du traité sur le désarmement chimique, vendredi 15 janvier, cent trente pays avaient paraphé ce document qui prohibe non seulement l'emploi, mais également la fabrication et le stockage de ces armes de destruction massive. L'élimination des stocks d'armes chimiques (principalement aux Etats-Unis et en Russie) est également prévue par ce traité, placé sous l'égide des Nations unies. Les Etats qui n'ont pas signé à Paris cette convention pourront le faire plus tard s'ils le désirent, au siège de l'ONU à New-York. Elle entrera en vigueur six mois après l'enregistrement de la soixante-cinquième ratification. Parmi les pays signataires figurent les Etats-Unis, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Iran, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Pakistan, le Vietnam et Israël.

Seuls quatre pays arabes se sont joints à cette liste malgré le boycottage de la plupart des pays de la Ligue arabe : la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. Ils l'ont fait tout en protestant contre *« le vide stratégique »* créé au Proche-Orient par le fait que les Israéliens détiendraient l'arme nucléaire. Les autres pays arabes ont fait dépendre leur signature du règlement de cette question. L'Irak, utilisateur, par le passé, de l'arme chimique contre des populations civiles et des militaires, ne figure pas parmi les pays signataires. Pas plus que la Libye, soupçonnée par les services de renseignement occidentaux de posséder également ce type d'arme. Enfin, la Corée du Nord, qui n'est pas, non plus, signataire, s'est élevée, vendredi, contre les *« calomnies »* des Etats-Unis et de la Corée du Sud, qui l'accusent de détenir l'arme chimique. Pyongyang a retourné l'accusation à Séoul tout en affirmant ne pas détenir cette arme.

EUROPE

ITALIE : l'arrestation à Palerme du chef de Cosa Nostra

« C'est bien moi. Compliments ! »

Suite de la première page

Le plus âgé ajoute : *« Vous faites erreur. »* Emmenés à la caserne des carabiniers, à la troisième injonction *« Tu es Riina ? »*, le petit homme, sans la moindre émotion, dit simplement d'un air las : *« C'est bien moi. Compliments ! Prévenez mon avocat. »* Il ne dira rien d'autre. Il n'est même pas armé.

Pour être certains de la capture, les enquêteurs prennent des empreintes. Aucun doute : *« le fauve »* de Corleone est tombé dans le piège. Il n'est pas 8 h 30 et tout est déjà fini. Dans quelques heures circulera déjà une photo instantanée de Riina. Le maître du mystère et de l'*« omertà »*, la loi du silence, a enfin un visage. Et l'Italie, un peu incrédule d'abord, de célébrer cet événement qui, comme dira, ému, un député sicilien, *« restera dans les livres d'histoire »*. Au palais de justice de Palerme, on s'embrasse, au ministère de l'intérieur on sable le champagne, et partout, police, gouvernement, classe politique, tous, sont à court de superlatifs.

« Un coup extraordinaire », annonce, jubilant, le ministre de l'intérieur, Nicola Mancino, au cours d'une conférence de presse improvisée ; *« une nouvelle qui va galvaniser les forces de police »*, renchérit Vincenzo Parisi, chef de la police, tandis que le président de la République leur prodigue *« les remerciements de la nation pour ce succès de l'Etat »*, et que l'*Osservatore romano*, sortant de son habituelle réserve, écrit : *« C'est une reussite que, sans exagérer, on peut qualifier d'extraordinaire. »*

Exorciser la peur

Derrière ce grand exercice d'exorcisme collectif, persiste la peur – et l'humiliation. Celle, précisément, d'un Etat tenu trop lontemps en échec par un crime organisé qui a gangrené, peut-être, les bases mêmes de ses institutions. Et en ce sens, les applaudissements du palais Chigi sont venus enfin effacer le souvenir de ces interminables et embarrassantes minutes de silence décrétées au Parlement, en pleine élection présidentielle, pour l'assassinat du juge Giovanni Falcone, le 23 mai dernier. Le plus éclatant « coup » de Riina avec l'attentat contre le juge Borsellino, le 19 juillet suivant.

La capture du *capo dei capi* – les commentaires y reviennent sans cesse – c'est avant tout la preuve que, pourvu que l'on s'en donne les moyens, aucun criminel, si mythique soit-il, n'est « intouchable ». Et il est vrai que, depuis plus d'un an, aidé par une réelle prise de conscience dans le pays, en coordonnant ses actions police-justice, en se dotant d'un « cartel » de lois anti-Mafia, l'Etat a marqué des points sensibles.

Pour ne citer que les plus récents : l'arrestation, le 6 septembre, de Giuseppe Madonia, le numéro deux supposé de Cosa nostra ; cinq jours plus tard, celle de Carmine Alfieri, fondateur de la Nouvelle Camorra ; puis celle du chef du cartel colombien de Pereira, José Duran, qui a valu vendredi aux autorités italiennes de recevoir les félicitations du gouvernement colombien, qui considère *« la capture de Riina, comme un succès pour notre pays aussi »*.

Du même coup, est validée la stratégie si contestée à l'époque de Giovanni Falcone : l'usage de ces « repentis » de la Mafia (actuellement plus de deux cents) dont les révélations, outre certaines arrestations, ont permis surtout de reconstituer avec précision le fonctionnement des instances dirigeantes de la *cupola*. Ne dit-on pas d'ailleurs avec insistance, même si policiers et carabiniers le démentent avec la plus grande énergie, que de nouvelles révélations très précises – certaines venues de Turin – auraient largement étayé ce *blitzkrieg* anti-Mafia ? La piste, on le sait avec certitude, était déjà tracée depuis deux mois.

L'autre conclusion, plus inquiétante, qui se dégage des réactions à la capture du super-parrain, c'est ce simple constat : plus le pouvoir de la vieille « partitocratie » perd du terrain, plus la Mafia en perd elle aussi. L'équilibre subtil entre certaines zones obscures de la politique et le crime organisé se serait-il rompu, au moment où, de la vieille Démocratie chrétienne qui avait fait de la Sicile son « grenier à voix », au Parti socialiste, devenu le symbole des pratiques politiciennes affairistes, aucune formation politique n'est plus en mesure d'assurer la moindre « protection » ?

« Voici venue enfin l'occasion de rompre les liens entre Mafia et politique », déclare à chaud un porte-parole de la Ligue lombarde, tandis que Leoluca Orlando, le leader de la Rete, le mouvement anti-mafia, explique : *« Les mafieux doivent comprendre qu'une fois leur protection politique perdue, ils vont devoir répondre de leurs actes. »* Même cri du cœur pour Luciano Violante, président du groupe anti-Mafia au Parlement : *« Je voudrais bien savoir à présent qui était son protecteur politique. »* Même insistance du président de la commission anti-Mafia sicilienne, Luigi Granata, pour qui *« il n'y aura pas de coup d'arrêt à Cosa nostra tant que ne seront pas révélées les zones occultes où se rejoignent les intérêts du crime organisé et d'une certaine politique »*.

Un café à la strychnine

L'idéal, bien sûr, serait, comme Nicola Mancino en a déjà exprimé le vœux, que *« Riina se repente »* à son tour. Au moins le temps de prendre de vitesse la formation de la nouvelle direction mafieuse. Les *latitanti* (mafieux en fuite) capables d'assurer la relève ne manquent pas, de Bernardo Provenzano, vieux complice de Riina, à Nitto Santapaola ou Leoluca Bagarella, son propre beau-frère. Mais alors, comment protéger ce « super-repenti » sans qu'il subisse le sort de cet autre parrain, enclin aux confidences, Gaspare Pisciotta, qui eut le tort d'accepter d'un de ses codétenus un café à la strychnine ?

« Nous ne baisserons pas la garde », a dit le ministère de l'intérieur, qui s'attend à de fortes représailles. Mais les enjeux sont énormes et, pour le gouvernement, la tâche ne sera pas facile : certaines instances policières et judiciaires, elles mêmes, ne sont pas exemptes de zones d'ombres. Et même si Riina, comme le bruit en circule depuis quelque temps déjà, n'a pas été « lâché » véritablement par les siens, il semble que sa stratégie de la terreur ait été battue en brèche, que de la contestation naisse, encore une fois, une guerre interne à la Mafia. *« Le double coup d'éclat contre Falcone et Borsellino était aussi une intimidation à usage interne*, confiait récemment dans nos colonnes Antonio Manganelli, dirigeant du « noyau central anticrime », principal fer de lance contre la Mafia, *depuis des mois la structure pyramidale de la Mafia est en voie d'atomisation, les vieux chefs perdent le contrôle. »*

Seul, isolé, traqué, « vendu » peut-être, l'ex-« parrain des parrains » ? Dans le quartier de haute surveillance où il a été transféré, il aura sans doute le temps de méditer sur l'ironie des dernières lignes du livre de sa plus fameuse victime, Giovanni Falcone : en Sicile, écrivait le juge assassiné : *« On meurt généralement parce que l'on est seul ou que l'on est entré dans un jeu trop grand. On meurt souvent parce que l'on ne dispose plus des alliances et des protections nécessaires »*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **Demande de levée d'immunité parlementaire contre M. Bossi.** – La magistrature milanaise a demandé la levée de l'immunité parlementaire pour le dirigeant de la Ligue lombarde, M. Umberto Bossi, qui est sénateur, pour avoir engagé les Italiens, en 1992, à ne pas payer l'impôt, a-t-on appris vendredi 15 janvier de source judiciaire. L'idéologue de la Ligue, M. Gianfranco Miglio, ancien recteur de l'Université catholique, est également l'objet d'une enquête pour le même délit d'*« instigation à la désobéissance aux lois de l'Etat »*. – *(AFP.)*

□ **DANEMARK : M. Nyrup Rasmussen chargé de mener les négociations pour former un nouveau gouvernement.** – Le président du Parti social-démocrate danois, M. Poul Nyrup Rasmussen (opposition), *« a été désigné pour mener des négociations en vue de constituer un nouveau gouvernement »*, a annoncé, vendredi 15 janvier, M. Poul Schlüter, premier ministre conservateur démissionnaire (*le Monde* du 16 janvier), à l'issue d'une audience avec la reine Margrethe II. M. Rasmussen a été soutenu par une majorité au Parlement, face à M. Henning Dyremose (conservateur), a indiqué M. Schlüter, qui a *« conseillé à la souveraine »* de charger M. Rasmussen de mener les *« consultations »*. – *(AFP.)*

« Toto le courtaud », de Corleone

ROME

de notre correspondante

Trois photos, en tout et pour tout, plus un portrait-robot, volontairement vieilli par le FBI américain, où, dans un visage aux traits gonflés, filtre un regard de jais ; le tout conservé comme autant de reliques-fétiches pendant vingt-trois ans par les services de police italiens qui ont cherché sa trace dans le monde entier : c'était peu pour nourrir les fantasmes de pareille légende. Celle de Salvatore Riina, dit *« Toto U Curtu »*, *« Toto le courtaud »* à cause de sa petite taille, ou encore *« la belva »*, *« la bête fauve »* en raison de sa férocité. L'histoire d'une ascension traditionnelle qui se confond avec l'évolution – ou la dégénérescence – de la vieille Mafia.

Né à Corleone, bourgade désormais mythique à 40 kilomètres de Palerme, le 16 novembre 1930, sous le signe du Scorpion, Riina n'ira pas au-delà de l'école élémentaire. Il devient très vite le *« filleul »* préféré de Luciano Liggio, *« Luciano le déhanché »*, « Boss » élégant et redoutable du clan des Corléonais, devenus sous sa houlette le bras le plus criminel de la Mafia. Riina prendra sa place en 1975. Une amitié qui, en 1986, lors du maxi-procès de Palerme, fera dire au vieux parrain, désormais sous les verrous : *« Toto est celui qui est le plus présent dans mon cœur. »*

Présent, en vérité, Riina ne cessera pas de l'être, mais seulement par ses exploits sanguinaires et sa renommée toujours croissante. Lorsqu'il est emprisonné passagèrement au milieu des années 60, ses codétenus font déjà la queue pour le saluer. Dès le 7 juillet 1969, il disparaît de San Giovanni in Persicito, dans la province de Bologne, où la justice l'avait expédié en résidence forcée. Commencent vingt-trois ans de fuite et de règne ininterrompu.

Car Riina a des *« hommes d'honneur »* – et des impératifs traditionnels de *« fidélité »* – une conception très personnelle. Et les difficultés de dialogue s'aplanissent souvent avec lui à la kalachnikov, une « nouveauté » dans l'île. En feront les frais, en 1981, deux de ses rivaux potentiels, le populaire chef de la famille Santa Maria del Gesu, Stefano Bontade, dit *« le faucon »*, qui, fait presque unique, avait été élu par acclamation à l'âge de vingt ans. Une rafale le fauche, le jour précis de ses quarante-trois ans, et le soir même Riina et ses amis fêtent l'événement. Quelques jours plus tard, c'est le tour de Salvatore Inzerillo, un autre chef local dont, pour plus de sûreté, on tuera aussi le fils de seize ans. C'est, il est vrai, la guerre ouverte au sein de la Mafia entre familles régnantes, une guerre féroce que les corléonais vont remporter en un peu moins de trois ans, et un peu plus de trois cents assassinats et disparitions.

Dans cette tourmente disparaîtront aussi au passage les *« obstacles »*, juges, magistrats, policiers qui s'interposent : en 1979, tombe Michele Reina, secrétaire provincial de la Démocratie chrétienne ; en 1980, est assassiné Piersanti Mattarella, président de la région sicilienne ; puis, pour la seule année 1982, le député communiste Pio La Torre et le général Dalla Chiesa. Ce qui vaudra à Don Toto, même absent au maxi-procès, d'être condamné à la prison à vie.

Une « bête fauve » ...

Une hécatombe qui n'est pas exempte d'un romantisme sauvage. Au début des années 70, un maréchal de carabiniers, assassiné par la suite pour son indiscrétion, retrouvera dans une « cache » de Palerme l'unique preuve tangible du passage de Riina : les cartons d'invitation qu'il a fait imprimer pour son propre mariage... Un mariage secret évidemment, mais avec banquet, et célébré à l'église, apprendra-t-on plus tard, par le curé de confiance des parrains, le père Agostino Coppola, en « délicatesse » avec la questure de Palerme.

L'épousée, Antonietta, est jeune, belle, instruite, elle enseignait l'éducation physique. Née en 1943, elle est surtout la sœur d'un autre chef corléonais allié, Leoluca Bagarella. A ce titre peut-être, elle n'a pas froid aux yeux. Première femme condamnée à résidence forcée, elle a pris le maquis pour rester avec Toto, qu'elle a connu adolescente. De ces amours clandestines naîtront quatre enfants : Maria Concetta, Giovanni, Giuseppe et Lucia, née et enregistrée *« normalement »* sous son vrai nom en 1980 à la barbe de la police, dans une des cliniques les plus connues de Palerme. De même, les enquêteurs auront beau éplucher les registres des écoles, aucune trace des enfants Riina.

Que *« U Curtu »* soit devenu très puissant, aucun doute, la légende se fortifiait toute seule. Mais il faudra attendre les révélations, en 1984, du plus célèbre des repentis, Tommaso Buscetta, lui-même chef d'une famille décimée pendant la *« grande guerre »* mafieuse pour comprendre que cet homme inculte, animal, à l'intelligence instinctive, selon les témoignages, était devenu *« le capo dei capi »*, le parrain des parrains à la tête de la « Coupole », l'instance dirigeante de la Cosa Nostra. L'été dernier, d'autres révélations de repentis lui attribueront la paternité de l'assassinat du député européen Salvo Lima, courroie de transmission devenue inefficace avec certains milieux politiques, puis celle des deux terribles attentats qui coûtèrent la vie aux juges Giovanni Falcone et Paolo Borsellino.

Pour en avoir révélé cent fois moins, il y a quelques années, un ancien mafieux, Leonardo Vitale, qui, à propos du pouvoir de Riina, affirmait : *« Dire que c'est une bête fauve n'est rien. Il fait peur ! »* ne fut cru par personne et envoyé à la clinique psychiatrique comme *« demi-fou »*.

M.-C. D.

AMÉRIQUES

Etats-Unis : l'apprentissage difficile de M. Bill Clinton

A quelques jours de son investiture, le président élu est pris à partie dans la presse pour avoir déjà renié plusieurs engagements pris durant sa campagne électorale

WASHINGTON

de notre correspondant

A moins d'une semaine de son entrée à la Maison Blanche, le président élu, M. Bill Clinton, mesure, à ses dépens, que les promesses électorales font souvent fort mauvais ménage avec la réalité – celle des dossiers, des chiffres, de la situation internationale. L'apprentissage est rugueux.

« La traditionnelle lune de miel entre la presse et un nouveau président pourrait bien être finie avant même que le mandat de ce dernier ait commencé », écrit méchamment le *Washington Post*, qui s'y connaît quand il s'agit de façonner l'image d'un président. Pour M. Clinton, l'enjeu est de taille. Son prédécesseur a perdu beaucoup de crédibilité pour avoir, assez légèrement, affirmé durant la campagne de 1988 qu'il n'augmenterait jamais la fiscalité, puis décidé deux ans plus tard, assez sagement, une hausse de certains impôts. M. Clinton a été moins catégorique, mais pourrait bien connaître la même mésaventure. Il avait affirmé qu'une baisse de l'impôt sur le revenu de la classe moyenne figurerait assurément parmi le train de mesures qu'il entendait prendre pour relancer l'activité. Pressé par son directeur du budget, M. Léon Panetta, son secrétaire au Trésor, M. Lloyd Bentsen, et les chefs de sa majorité au Congrès, M. Clinton est en passe de revenir sur sa promesse.

Il aurait été surpris, dit-il, par les derniers chiffres sur l'ampleur du déficit budgétaire, un gouffre qui n'autoriserait plus aucun cadeau au contribuable. De même s'était-il engagé à réduire le déficit – autour de 300 milliards de dollars – de moitié d'ici à la fin de son mandat, en 1996. Là encore, marche arrière : pour les mêmes raisons – la profondeur du trou, – cette promesse est aujourd'hui présentée comme un *« objectif »* souhaitable, mais pas forcément réalisable...

Ce diable de déficit, ou plutôt la nécessité de le combler, est aussi à l'origine d'un troisième « réajustement ». Parce que la fiscalité sur le carburant ne comporte aucune progressivité et pénalise en bloc tous les consommateurs, quels que soient leurs revenus, M. Clinton s'affirmait opposé à son augmentation. Il y est, aujourd'hui, beaucoup moins hostile. Enfin, dans le feu de la bataille électorale, Bill Clinton avait annoncé que son équipe, s'il était élu, serait à même de présenter au Congrès un programme économique et social complet dès son arrivée à la Maison Blanche, le 20 janvier.



L'école de Chelsea, les impôts et les Haïtiens

On en est loin ; pareil document devra sans doute attendre la fin février, tant il est vrai que le sudiste Bill Clinton a montré, depuis le 3 novembre, qu'il n'entendait pas travailler au rythme effréné qu'affectionnent les gens de la côte est.

Entre-temps, était intervenue la décision des parents Clinton, grands défenseurs de l'école publique, d'inscrire leur fille dans une institution privée. Là, la réaction de la presse a été plus nuancée. Si certains ont qualifié le président Clinton d'*« homme de gauche en limousine »*, la plupart des ténors de la presse washingtonienne ont fort honnêtement reconnu, avant de porter un jugement, qu'ils envoyaient eux aussi, tous, leurs enfants à l'école privée et, pour la plupart, précisément dans l'établissement qui accueillera la jeune Chelsea Clinton (douze ans).

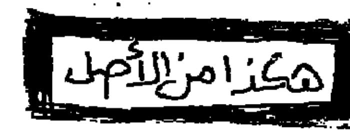
Même débat déontologique quand il s'est agi de relater les déboires de Mme Zoë Baird, le nouvell attorney général (ministre de la justice). Mme Baird, appelée à être une des plus hautes autorités judiciaires du pays, a reconnu qu'elle et son mari, un éminent professeur de droit, avaient durant deux ans employé au noir, comme chauffeur et « nanny », des immigrants illégaux – un couple de Péruviens – non déclarés à la Sécurité sociale. Une attitude sans doute un peu désinvolte à l'égard du respect dû à la loi... mais nombre de journalistes qui ont écrit sur l'affaire ont reconnu qu'eux aussi avaient embauché du personnel de maison au noir. Il reste que la « faute » venant d'une personne dont la mission sera de faire appliquer la loi a fait mauvais effet.

C'est sur ce fond de « gaffes » et de promesses électorales réaménagées qu'est venu se greffer le véritable revirement de politique étrangère annoncé dans l'affaire des malheureux boat-people d'Haïti. Après avoir promis le contraire, M. Clinton appliquera la politique de son prédécesseur : les dizaines de milliers d'Haïtiens candidats au départ pour les Etats-Unis seront repoussés, au moins dans un premier temps. Les gardes-côtes ont annoncé qu'ils maintenaient leur dispositif d'*« encerclement »* autour de l'île, en fait dix-sept bâtiments qui patrouillent entre la Floride et Haïti.

S'expliquant sur cette affaire, jeudi devant la presse, à Little-Rock, Bill Clinton ne cachait pas sa mauvaise humeur. Il venait, par ailleurs, de compléter l'équipe de conseillers qui l'entourera à la Maison Blanche. Il s'agit, pour la plupart de « jeunes », à l'image de George Stephanopoulos (trente et un ans) qui dirigera la communication et de Mme Dee Dee Myers (trente et un ans) qui assurera les fonctions de porte-parole. Le secrétaire général, M. Thomas McLarty, sera assisté d'un adjoint, M. Mark Gearan ; chef d'état-major de la campagne Clinton, M. Eli Segal dirigera l'équipe des conseillers de politique intérieure. Le financier de la campagne, M. Rahm Emmanuel, conduira les experts électoraux de la Maison Blanche, en étroite collaboration avec M. David Wilhelm, appelé à prendre la tête du parti démocrate en remplacement de M. Ronald Brown (nommé secrétaire au commerce).

Les méchantes langues rappellent que le candidat Bill Clinton avait aussi promis de réduire de 25 % le nombre de collaborateurs de la Maison Blanche et assurent qu'il paraît, là encore, mal parti pour tenir son engagement. L'ensemble se traduit par une presse ronchonne au moment où le président élu arrive à Washington pour les cérémonies d'investiture. M. Clinton se consolera en observant que, s'il a mauvaise presse, il a toujours une excellente cote dans les sondages : 75 % des Américains se disent satisfaits de leur nouveau président et des hommes dont il s'est entouré pour gouverner.

ALAIN FRACHON



AFRIQUE

ANGOLA : début du retrait des observateurs de l'ONU

Les combats se sont encore étendus en province

Les combats entre les forces gouvernementales et les maquisards de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) se sont intensifiés, vendredi 15 janvier.

L'équipe au pouvoir à Luanda ne contrôle plus que 7 des 18 provinces du pays et l'ONU a décidé de retirer ses observateurs de 39 de ses 67 bases, en raison de la violence des affrontements.

Le chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, *«a choisi la guerre pour éviter la tenue du second tour de l'élection présidentielle»* qui l'aurait conduit à un *«cuisant et honteux échec»*, a déclaré le président José Eduardo dos Santos. Le gouvernement a fait savoir que les chefs militaires se rendront prochainement à Addis-Abeba, en Ethiopie, pour les pourparlers de paix prévus sous l'égide de l'ONU, même si l'UNITA décide de ne pas y aller.

Luanda épargnée mais inquiète

LUANDA

de notre envoyé spécial

Dominant la principale place de Luanda, une automitrailleuse, hissée sur un bloc de béton, monte la garde, canon pointé vers le bas de la ville. Erigé pour célébrer l'indépendance de 1975, ce monument, au goût artistique discutable, a été ensuite surmonté d'une colombe, en l'honneur des accords de paix conclus, après seize ans de guerre civile, entre le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) de M. Dos Santos et l'UNITA de M. Savimbi. Aujourd'hui, la colombe paraît toujours vouloir s'envoler vers le ciel ; le socle du monument est encore maculé des vestiges de la campagne électorale de septembre.

En contrebas, un panneau publicitaire géant vante les mérites de M. Dos Santos et du MPLA. Sous la photo du président, un seul slogan : *«Pour un avenir tranquille!»* La paix, hélas, n'est pas au rendez-vous, et jamais l'avenir n'a été aussi incertain. Le bruit des bottes et du canon ne semble pas, pourtant, affecter la capitale angolaise. Les combats ont lieu au loin, et la ville n'en perçoit que des échos très assourdis. Mais à part la multiplication des patrouilles policières nocturnes, rien, ici, ne paraît avoir changé. Les trottoirs et les rues sont toujours défoncés, les canalisations explosent, l'électricité est aléatoire, les immeubles sont surpeuplés, les magasins sont apparemment vides et les détritus pourrissent au soleil. Mais l'approvisionnement, malgré des pénuries chroniques, est assez correctement assuré, les voitures neuves sont de plus en plus nombreuses, de nouveaux restaurants se sont ouverts et les sociétés étrangères, attirées par l'ouverture «libérale» de l'économie, ne sont pas reparties.

Le dollar véritable baromètre

Le véritable baromètre de la vie politique reste le cours parallèle du dollar. L'unique quotidien du pays, le *Jornal de Angola*, en publie les chiffres, chaque matin, en première page. L'échange se fait dans la rue, auprès des habituelles matrones, qui agitent, sous le nez des passants, leurs liasses de billets de banque. Début octobre, après le premier tour des élections générales, elles offraient 2 800 kwanzas (la monnaie locale) contre 1 dollar. Deux semaines plus tard, le billet vert sautait à 3 400 kwanzas.

Depuis, la monnaie américaine n'a cessé de grimper : cotée 3 800 kwanzas début novembre, après les terribles affrontements de Luanda, elle passait, quinze jours plus tard, à 4 500 kwanzas. Aux premiers jours de janvier, lorsque les combats entre l'UNITA et les forces gouvernementales se sont étendus aux provinces, le dollar a frôlé les 7 000 kwanzas ! Le 14 janvier, il en valait déjà 1 000 de plus...

L'inquiétude, que traduit cette irrésistible inflation, est d'autant plus vive que les informations sont chiches. Après avoir annoncé la prise de Huambo, un des fiefs de M. Savimbi, les autorités gouvernementales reconnaissent désormais, sans autre précision, que des combats y ont encore lieu. Les seules sources à peu près fiables restent les organisations humanitaires internationales, dont les équipes sont disséminées à travers le pays.

Les responsables français de Médecins sans frontières (MSF), qui ont replié sur Luanda la totalité des personnels travaillant à Huambo, confirment que les combats continuent, quoique avec une moindre intensité. La ville de Cuito (60 000 habitants) semble, en revanche, avoir été reprise par les forces gouvernementales. Jeudi matin, le marché aurait été rouvert et les habitants ont pu circuler dans les rues, dévastées par les bombardements et les pillards.

Selon d'autres sources, la bataille de Cuito aurait fait quelque cinq cents morts et six cents blessés. L'hôpital a été entièrement détruit. Excepté pour les villes côtières, qui ont été reprises à l'UNITA dans les premiers jours de janvier, les derniers combats n'ont pas sensiblement modifié la carte du partage des zones. Globalement, les troupes gouvernementales contrôlent toute la côte du Nord ; elles occupent ainsi de larges portions du territoire adossé à la frontière est du pays – notamment les sites diamantifères de Lunda-Norte, dont les installations, selon certaines informations, auraient été détruites par l'UNITA. Les territoires situés entre ces deux zones resteraient, en revanche, sous le contrôle des maquisards de M. Savimbi.

GEORGES MARION

SOMALIE : malgré la signature d'un cessez-le-feu

L'accord entre quatorze factions est accueilli avec scepticisme

Il a fallu douze jours de négociations aux quatorze factions somaliennes pour signer à l'arraché, vendredi 15 janvier, un accord qui laisse pourtant plusieurs questions en suspens et suscite déjà le scepticisme des observateurs. Il a, toutefois, été salué comme *«un résultat positif»* par le secrétaire général de l'ONU et comme *«un succès»* par les participants qui ont entonné l'hymne national au cours de la cérémonie de clôture.

NAIROBI

correspondance

Plusieurs fois au bord de la rupture, les pourparlers ont finalement débouché sur un accord de cessez-le-feu et de désarmement immédiat. Les chefs de guerre ont, en outre, décidé de l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale, qui devrait s'ouvrir le 15 mars prochain, à Addis-Abeba.

Le cessez-le-feu est, en principe, entré en vigueur vendredi dans tout le pays, aux termes du communiqué final qui prévoit que *«les milices des mouvements politiques seront désarmées»* et toutes leurs armes lourdes remises – *«jusqu'à la formation d'un gouvernement»* – au groupe de supervision du cessez-le-feu (UNITAF), composé de représentants des Nations unies et des factions somaliennes. Pour le général Mohamed Farah Aïdid, qui s'était montré le plus réticent, ces négociations ont été *«les plus difficiles de l'histoire de la Somalie»*, et, dans le camp adverse, on se dit *«soulagés d'être parvenus à un consensus»*.

Armes en contrebande

Un comité de préparation s'est vu confier la délicate mission de fixer les critères de participation à la conférence de réconciliation. A cet égard, le désaccord reste total entre le général Aïdid et ses alliés, qui veulent obtenir un rôle prédominant pour les mouvements ayant renversé l'ancien président Syaad Barré, et les onze autres factions, favorables à ce que toutes les composantes de la société somalienne (chefs de guerre, chefs tribaux, intellectuels ou associations de femmes) soient invitées sans discrimination.

Principal artisan de la chute de M. Barré, le général Aïdid voudrait imposer cette «paix du vainqueur» qui n'est pas du goût de toutes les factions. Au sein même de son propre clan, celui des Hawiyés, rassemblé sous la bannière du Congrès de la Somalie unifié (CSU), il doit faire face à l'opposition de ceux qui ont préféré installer M. Ali Mahdi à la «présidence intérimaire».

A ces inimitiés s'ajoute un conflit territorial, autour de la ville de Galkayo, dans le nord-est du pays, qui oppose le général Aïdid au clan des Méjertines, réuni au sein du Front démocratique de salut somalien (FDSS). Quelques jours après l'ouverture de la conférence d'Addis-Abeba, ses troupes ont lancé une nouvelle offensive dans cette région pour tenter de gagner du terrain avant qu'un cessez-le-feu ne vienne figer les positions des combattants. Selon un responsable du FDSS, des officiers américains se sont rendus sur place, *«probablement dans l'intention d'y envoyer des troupes pour pacifier cette ligne de front»*.

Cette nouvelle flambée de violences – notamment marquée, vendredi, à 20 km de Mogadiscio, par un accrochage entre soldats américains et irréguliers somaliens qui s'est soldé par la mort de six autochtones – laisse sceptique sur l'application du cessez-le-feu et le désarmement. Les rivalités claniques sont restées intactes, constatent la plupart des observateurs. Le jour de la signature de l'accord d'Addis-Abeba, des militaires de la force multinationale ont surpris un déchargement d'armes sur un petit aéroport, situé à cinquante kilomètres à l'ouest de Mogadiscio. Selon le porte-parole des «marines», les deux avions ont décollé dès que les soldats se sont approchés de la piste. Ces derniers ont confisqué trois camions chargés de munitions...

JEAN HÉLÈNE

A TRAVERS LE MONDE

INDE

Le bilan des émeutes de Bombay

Le premier ministre indien s'est rendu, vendredi 15 janvier, dans la ville de Bombay, ravagée par dix jours d'émeutes qui ont fait, selon le bilan officiel, 343 morts, et au moins 670 selon la population. M. Narasimha Rao s'est déclaré *«profondément peiné»* par ces violences intercommunautaires, ajoutant que si les principes de laïcité ne sont pas respectés *«ce pays éclatera»*. Selon lui, *«une enquête détaillée semble absolument nécessaire»*. Fortement critiqué par les musulmans pour sa passivité, M. Rao a estimé que les récents affrontements ont, *«dans une certaine mesure, défiguré l'image de l'Inde dans le monde»*. *«Pendant un an et demi, nous nous sommes embarqués dans un nouveau programme de réformes économiques pour intégrer l'économie du pays dans l'économie mondiale. Nous devons redoubler d'efforts pour faire oublier au monde ce qui vient de se passer à Bombay.»* – *(AFP, UPI.)*

TCHAD

Le président Déby prône une «transition en souplesse»

Le chef de l'Etat tchadien a souhaité, vendredi 15 janvier, lors de l'ouverture de la Conférence nationale, que soit évité *«un scénario de mise à mort et de ruptures inquiétantes»*, et il a prôné *«une transition en souplesse»*. *«Parvenus au pouvoir, les militaires et les maquisards se sont montrés incapables de faire la paix des braves*, a reconnu M. Idriss Déby. *Les malentendus ont été voilés et jamais on n'a réussi à crever l'abcès.»*

Avant son discours d'ouverture, des armes avaient été symboliquement détruites au cours d'une cérémonie sur le parvis du Palais du peuple. Plusieurs pistolets-mitrailleurs et fusils automatiques hors d'usage ont été brûlés devant le corps diplomatique et de nombreux invités, parmi lesquels l'ancien président Goukouni Oueddeï. – *(AFP.)*

ZAÏRE

Le président Mobutu accusé de «haute trahison»

Le Haut Conseil de la République (HCR) a décidé d'engager une procédure devant la Cour suprême de justice contre le président Mobutu qu'il accuse de *«haute trahison»*. La décision a été prise après l'audition du rapport d'une *«commission spéciale»* qui tient le chef de l'Etat pour responsable du *«blocage du fonctionnement des institutions à tous les niveaux»*. Toutefois, la procédure de mise en accusation par la Cour suprême n'a pas été clairement définie.

Le centre-ville de Kinshasa et les quartiers périphériques sont restés déserts, vendredi 15 janvier, après l'appel à une opération «ville morte», lancé par «l'Union sacrée» qui rassemble les mouvements d'opposition au président Mobutu. Cette journée n'a été marquée par aucun incident. Seules de rares barricades ont été érigées dans quelques quartiers populaires. – *(AFP.)*

□ **ALGÉRIE : amnistie pour six mille détenus.** – Six mille détenus ont bénéficié d'une *«amnistie»*, décidée par le président du Haut Comité d'Etat (HCE), a annoncé, jeudi 14 janvier, l'agence APS. Le décret concerne des détenus de droit commun, *«non impliqués dans des délits contre la sécurité et l'autorité de l'Etat, l'ordre public, des actes contraires à la morale ou le détournement des deniers publics»*. D'autre part, un policier a été tué par balles, jeudi, devant son domicile, dans la banlieue est d'Alger, par deux *«terroristes»* qui ont réussi à prendre la fuite. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SÉNÉGAL : huit morts dans des attaques en Casamance.** – Six militaires ou agents forestiers et deux civils ont été tués, jeudi 14 janvier, par des «indépendantistes» du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), au cours de deux incidents. Le premier, qui a fait six morts, a eu lieu dans le parc de Basse-Casamance, sur la route du Cap-Skirring. Deux civils ont, d'autre part, été tués à Singuère-Baïnock, dans le département de Ziguinchor. Au cours des cinq derniers mois, plus de deux cents personnes ont trouvé la mort en Casamance. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

L'épreuve de force entre Bagdad et Washington

L'Irak fait fi d'un nouvel ultimatum du président Bush

Un contingent de 300 soldats américains envoyés en renfort au Koweït est arrivé vendredi 15 janvier dans l'émirat, où il devait être rejoint au cours du week-end par le reste du bataillon de 1 100 hommes que le président George Bush a décidé de dépêcher, après le raid aérien américano-franco-britannique dans le sud de l'Irak. En attendant, une nouvelle épreuve de force s'est engagée avec Bagdad, qui refusait encore, dans la nuit de vendredi à samedi, d'assurer la sécurité des vols des avions transportant les inspecteurs de l'ONU.

WASHINGTON ET NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Entre l'Irak et les Etats-Unis, le jeu du chat et de la souris a repris, vendredi, et, de nouveau, est brandie la menace d'une intervention armée occidentale si Bagdad ne donne pas suite à un ultimatum expirant dimanche.

A vrai dire, une extrême confusion a marqué cette énième partie de bras de fer entre Irakiens et Occidentaux à propos, cette fois, de dispositions byzantines régissant le cessez-le-feu imposé à l'Irak depuis la fin de la guerre du Golfe. En deux mots, si l'on comprend bien ce qu'aucun porte-parole officiel n'était capable d'expliquer clairement, le président Saddam Hussein a, sur un point technique, lancé un nouveau défi aux Occidentaux. Et le président George Bush, d'autant plus exaspéré que la presse américaine qualifie de «demi *fiasco*» le raid de mercredi, a immédiatement relevé le gant, menaçant le chef de l'Etat irakien d'une nouvelle vague de bombardements.

L'ONU n'est pas sur la même longueur d'onde

Le litige concerne la mission des inspecteurs de l'ONU chargés de surveiller le démantèlement par l'Irak de toutes ses armes de destruction massive (notamment son arsenal chimique et bactériologique). C'est une mission prévue par les résolutions du Conseil de sécurité – notamment la 687 – sur le cessez-le-feu imposé à l'Irak, après que les troupes de Bagdad eurent été chassées du Koweït.

Le régime irakien n'a cessé de mettre des obstacles au travail de ces inspecteurs. Dernièrement, il entendait les forcer à se rendre et à voyager en Irak, uniquement à bord d'appareils de la compagnie nationale irakienne, alors que le Conseil entend que ces missions – notamment pour garder leur effet de surprise – soient effectuées à bord d'avions et d'hélicoptères de l'ONU (quitte à adresser ensuite la note à l'Irak).

On croyait le différend réglé depuis le raid de mercredi : Bagdad avait finalement renoncé à imposer sa compagnie aérienne aux inspecteurs de l'ONU. Soixante-dix d'entre eux s'apprêtaient vendredi à quitter Bahrein pour gagner l'Irak et procéder à leurs investigations. Ils avaient *«notifié»* aux autorités irakiennes leur intention de voler le jour même dans l'espace aérien du pays et de se poser à l'aéroport d'Habbaniyé ; ils attendaient, confiants, un accusé de réception et un accord de principe de ces mêmes autorités.

Pendant ce temps, le président américain s'énervait, jugeant que l'Irak faisait traîner sa réponse. Avant de s'embarquer pour son dernier week-end à Camp David, un George Bush de fort mauvaise humeur, traits tirés et lèvres pincées, lisait une courte déclaration à la presse en début d'après-midi : *«Le vol* [des inspecteurs de l'ONU] *prévu pour aujourd'hui n'a toujours pas reçu l'accord pour pénétrer dans l'espace aérien irakien. Et les Nations unies ont informé Saddam Hussein que, si le vol n'avait pas cette autorisation d'ici à 16 heures* [22 heures en France], *l'Irak serait en violation* [des résolutions de l'ONU].» M. Bush ajoutait que *«les partenaires de la coalition sont fermes en exigeant l'observation de ces résolutions»*.

Autrement dit, M. Bush menaçait l'Irak d'un deuxième raid si la fameuse autorisation n'était pas donnée dans l'après-midi même. Non seulement l'Irak n'obtempérait pas et laissait passer l'échéance de cet «ultimatum», mais, à l'ONU, les propos du président étaient très froidement accueillis sur les bancs des «non-alignés» : ils trouvaient parfaitement abusif que M. Bush formulât au nom des Nations unies une menace qu'ils considérent comme étant avant tout américaine ou occidentale. On était dans la situation de mercredi : un nombre croissant de pays estiment que les Occidentaux manient la politique du «deux poids, deux mesures» en frappant l'Irak à la moindre incartade, alors que les artilleurs serbes qui, toute cette semaine encore, n'ont cessé, en violation des résolutions de l'ONU, de bombarder les populations musulmanes de Sarajevo, ne font, pour l'instant, l'objet d'aucune menace militaire.

Dans la soirée, arrivait, enfin, la réponse irakienne, sous forme de lettre adressée à la commission de l'ONU chargée de superviser le désarmement de l'Irak. Le message était clair et combatif. M. Saddam Hussein ne baisse pas les bras, il dit «oui» aux vols des inspecteurs de l'ONU, certes, mais, dans le même souffle, assure qu'il ne saurait *«garantir leur sécurité»* dans l'espace aérien irakien compte tenu de ce qui s'y est passé cette semaine...

Ouvertement ironique, la lettre indique que le gouvernement de Bagdad ne saurait assurer la moindre responsabilité *«pour la sécurité des avions de l'ONU dans l'espace irakien, dans l'hypothèse où une erreur ou une confusion se produirait, ce qu'à Dieu ne plaise, à un moment où toutes les armes de l'Irak, y compris celles qui sont dans les mains du peuple, sont pointées vers le ciel du pays pour en assurer la défense.»*

En somme, les Occidentaux doivent comprendre, dit l'Irak, que les avions de l'ONU, après le raid de mercredi, ne seront pas à l'abri d'un missile tiré *«par erreur»* dans le ciel irakien (*«ce qu'à Dieu ne plaise»*...). La commission du désarmement de l'ONU pouvait difficilement ne pas y voir une «provocation» ; elle a considéré que c'était là un *«refus»* irakien à sa demande de survol, constituant une *«infraction»* à la résolution 687 (et aux résolutions 707 et 715) et justifiant éventuellement un nouveau recours à la force.

La commission n'a pas repris les termes de l'«ultimatum» de M. Bush – qui, quoi qu'en ait dit le président, apparaît bel et bien comme ayant été un geste unilatéral américain, – mais elle a annoncé qu'elle donnait une deuxième chance à l'Irak, en lui adressant une nouvelle *«notification»* d'un vol d'inspecteurs prévu pour dimanche. Si la réponse irakienne devait être la même, c'est-à-dire comporter ce refus de garantir la sécurité des avions de l'ONU, une escalade militaire paraît inévitable.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

L'affaire des Palestiniens expulsés

Israël autorise la Croix-Rouge à porter médicaments et courrier aux déportés

Faisant quelque peu marche arrière dans l'affaire des Palestiniens qu'il a expulsés au Liban, le 17 décembre dernier, Israël a accepté, vendredi 15 janvier, l'acheminement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de médicaments et de courrier aux déportés. Un porte-parole du ministère israélien de la défense, M. Oded Ben Ami, a déclaré : *«Le CICR pourra aussi distribuer des formulaires afin de permettre aux Palestiniens de se pourvoir contre leur éloignement devant des commissions militaires d'appel. Israël a également accepté que le CICR ramène neuf* [des quinze] *Palestiniens expulsés par erreur.»* (*le Monde* du 16 janvier). Dans la mesure où les déplacements du CICR doivent se faire à bord d'un hélicoptère de la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban (FINUL) – ce que le Liban refusait – le CICR a consulté le premier ministre libanais, M. Rafic Hariri. Celui-ci a jugé les propositions *«partiellement intéressantes»*, en raison notamment du fait que l'appareil ne se poserait pas en territoire contrôlé par l'armée libanaise. M. Hariri attend des *«réponses à quelques questions»*, avant de donner un avis définitif. – *(AFP.)*

□ **Un Palestinien tué à Tel-Aviv après avoir agressé quatre personnes.** – Après avoir blessé à coups de couteau quatre passants dans les rues de Tel-Aviv, un Palestinien originaire de la ville de Gaza a été tué par balles, vendredi 15 janvier, par un civil israélien. Selon la police, un tract de l'organisation intégriste du Djihad islamique, ainsi qu'un Coran ont été retrouvés sur lui. Selon les premiers éléments de l'enquête, il aurait agi seul. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La préparation

M. Chirac défend un « sage pragmatisme » sur la cohabitation

Le Mouvement national des élus locaux (MNEL), qui rassemble, sous la présidence de Mme Alice Saunier-Seïté, les représentants de l'opposition de droite, a tenu, samedi 16 janvier à l'Hôtel de Ville de Paris, sa dix-septième journée nationale consacrée à la préparation des élections législatives. A cette occasion, M. Jacques Chirac, président du RPR, a dressé un état du paysage politique actuel, qui se caractérise, selon lui, par un *« effondrement accéléré »* du PS, par un *« relatif maintien »* du PCF et par une *« stagnation »* du Front national. Quant aux écologistes, ils expriment des préoccupations qui *« concernent profondément nos concitoyens »*, pense le maire de Paris.

Face à ce tableau, l'opposition serait frappée par *« certains doutes qui font qu'alternance ne rime pas toujours avec espérance »*. Afin de lever ses doutes, M. Chirac a tenu à répondre à trois questions portant sur le programme du RPR et de l'UDF, sur l'union entre ses deux formations et sur la cohabitation, qui suscite des divergences dans l'opposition.

Convaincu de l'existence d'un *« vrai programme d'alternance »* et d'une union effective, M. Chirac a précisé sa pensée sur le troisième point, la cohabitation. Se gardant de prédiction politique et de *« déclarations définitives »*, le président du RPR a choisi de faire appel, en premier lieu, à un *« sage pragmatisme »*, avant d'estimer *« regrettable d'ouvrir un nouveau débat au sein de l'opposition, comme au sein de* [ses] *formations »*. Pour lui, *« ce débat est quelque peu surréaliste, dans la mesure où nous avons des institutions que nous devons respecter »*.

M. Chirac juge périlleux pour l'opposition de faire campagne en se fixant pour objectif de provoquer *« une crise politique qui s'ajouterait à la crise économique »*. Le président du RPR ne veut pas, cependant, s'enfermer dans une seule logique. *« Nous devrons faire, le moment venu*, a-t-il conclu, *ce qui sera le mieux pour la France. »*

M. Marchais : « Nous ferons tout pour faire barrage à la droite »

M. Georges Marchais, qui commentait, vendredi matin 15 janvier, au cours d'une conférence de presse, les conclusions du comité central du PCF sur la préparation des élections législatives, a réaffirmé que la lutte contre la droite demeure la priorité politique de son parti : *« Ce serait falsifier la politique des communistes que de dire que nous tirons sur tout le monde – le PS, les écologistes – et que nous épargnons la droite. En fait, nous commençons par tirer sur la droite, et, dans le même temps, nous disons qu'il faut changer la politique actuelle. »*

Interrogé sur l'éventualité d'un accord électoral avec le PS, le secrétaire général du PCF a répondu : *« Au deuxième tour, nous ferons tout pour faire barrage à la droite, ce qui implique, bien évidemment, la réciprocité. Cela est clair. »*

Le chef de file du PCF a affirmé, au passage, que M. Charles Fiterman lui avait *« fait part de son regret »* de n'avoir pas pu assister, jeudi, à la seconde séance de travail du comité central en raison de ses engagements dans la Loire, où il mène campagne, et il a précisé, à ce sujet : *« Je lui ai posé la question :* « Si tu étais là, voterais-tu le rapport ? » *Il m'a répondu :* « Oui ». *Et lorsque je lui ai demandé si je pouvais faire état de sa réponse si la question m'était posée, il m'a indiqué que je pouvais le faire. Cela ne signifie pas la disparition de divergences entre Charles Fiterman et notre politique. »*

Des propositions reliées par un « fil rouge »

M. Marchais a confirmé, d'autre part, que sa propre candidature aux législatives dans le Val-de-Marne avait suscité des réticences chez certains militants de sa circonscription : *« C'est vrai que dans le passé on a souvent parlé d'unanimisme, mais, en fait, cela n'a jamais existé*, a-t-il indiqué. *Il y a toujours eu, dans un parti comme le nôtre, des opinions différentes, voire des divergences. (...) Il s'est, en effet, trouvé des camarades pour penser qu'un autre candidat serait mieux. Cela est normal. A Villejuif, à Cachan, à Gentilly, cela a été le fait d'un très petit nombre. A Arcueil, d'un peu plus, mais la grande majorité des communistes de cette ville s'est déclarée favorable à ma candidature. »*

M. André Lajoinie a profité de cette circonstance pour présenter une série de propositions qui constituent la plate-forme de campagne du PCF et qui ont en commun, selon le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, d'être reliées entre elles par *« un fil rouge : celui qui unit la justice sociale et l'emploi, la démocratie et l'efficacité économique »*.

Sur le terrain social, les candidats communistes mèneront campagne, notamment, pour la semaine de travail de trente-cinq heures, pour le droit à la retraite *« complète »* à soixante ans, pour la multiplication *« par quatre »* de l'impôt sur la fortune, pour le relèvement du SMIC à 7 500 F et pour *« exonérer immédiatement de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation les revenus inférieurs au SMIC »*. Ces propositions reprennent, parfois en les actualisant, le programme arrêté en décembre 1990 par le vingt-septième congrès du parti.

A. R.

POINT DE VUE

A victoire annoncée, responsabilité anticipée

par Jacques Barrot

L'EFFONDREMENT du socialisme dans une crise sociale et morale plus encore qu'économique ouvre vraisemblablement la voie à une large victoire de l'opposition. Mais qui dit victoire annoncée dit responsabilité anticipée. D'abord vis-à-vis des Français, souvent désabusés, ensuite vis-à-vis des partenaires internationaux de plus en plus inquiets de l'avenir de l'Europe. Plutôt que les discours d'un gouvernement en fin de course, ce sont désormais les positions des dirigeants de l'opposition qui seront observées à la loupe pour tenter de savoir où ira la France...

La perspective de la cohabitation suscite une curiosité bien légitime. Qui ne souhaite pas au fond de lui-même une clarification précoce que, dans nos institutions, seule une élection présidentielle permet d'obtenir ? Avec son exécutif à deux têtes, la cohabitation constitue une incertitude institutionnalisée. L'opposition doit, bien sûr, souligner ce handicap initial qui ne peut que grever une alternance de plein exercice. Mais cette question ne pourra se dénouer qu'au dernier moment dans une sorte de face-à-face entre l'opinion française et le président. Mieux vaut donc ne pas laisser s'enliser chaque matin le débat électoral dans des scénarios refaits et défaits à l'issue introuvable. Mieux vaut ne pas se limiter à une croisade anticohabitationniste qui donnera aux Français le sentiment que tout se réduit à une question de prise de pouvoir au détriment de leurs problèmes et de ceux de la France. Les Français et le monde attendent mieux de nous. De la qualité, de la cohérence de notre discours d'aujourd'hui dépendra demain la réussite de notre action en même temps que la réussite de la France.

Le débat qui s'est ouvert sur la monnaie l'illustre bien : cette sorte de succédané du débat qui a entouré la ratification de Maastricht entraîne, selon les conclusions qu'on en tire, des conséquences très différentes, voire opposées. C'est pourquoi il doit être tranché clairement et sans trop attendre. Certes, personne n'avoue explicitement vouloir revenir au passé, aux manipulations monétaires à la baisse pour relancer nos exportations.

Mais on évoque ici et là le retour au flottement du franc, comme si cette forme d'indépendance économique momentanée et largement illusoire allait permettre de faire baisser les taux d'intérêt... C'est oublier qu'on ne peut s'affranchir de la suspicion et de la méfiance internationales d'un coup de baguette magique. C'est refuser de voir que la sortie du système monétaire européen prendrait nécessairement l'allure, aux yeux des observateurs internationaux, d'un renoncement à vingt ans d'efforts passés pour construire une stabilité européenne attractive.

Le franc flottant, symbole d'une dérive

Pour quelques soulagements momentanés, les futurs responsables de la France entendraient-ils prendre le risque d'un coup de bluff qui aurait vite fait de discréditer les joueurs qui l'auraient tenté ? Chaque hésitation détruit la confiance, chaque manipulation est un retour en arrière. L'écho de nos états d'âme, chez un cambiste new-yorkais comme chez un industriel de la France profonde, est ravageur. Le franc flottant, c'est le symbole d'une dérive, d'une France qui aurait largué ses amarres européennes pour errer au gré des courants. Questions et spéculations ne manqueraient pas de se multiplier. Ses dirigeants seraient vite accusés d'avoir sacrifié les disciplines d'une parité fixe par peur d'engager les grandes réformes de structure avant une élection présidentielle qui imposerait toutes les habiletés, toutes les précautions...

A l'inverse, l'assurance d'une ligne monétaire courageuse, qui correspond d'ailleurs aux performances de la France en matière d'inflation, attestera que ses futurs responsables auront fait des choix de long terme et soulignera leur fiabilité. La confiance internationale sera au rendez-vous et permettra à la nouvelle majorité d'annoncer un véritable plan de soutien aux investissements, gagé par des choix budgétaires courageux, assuré par des techniques bien connues de déductibilité fiscale ou de prêts bonifiés.

Ce qu'un gouvernement à bout de souffle ne peut entreprendre sans être suspect de faire feu de tout bois, une nouvelle majorité peut le faire : là réside la supériorité de l'opposition, capable, au lendemain des élections et dans un délai bref, de procéder à de véritables inversions de tendance. Elle pourra renverser l'actuelle situation, scandaleuse, où l'argent placé au jour le jour rapporte infiniment plus que les investissements ou l'épargne courageusement constituée et conservée. Le soutien sélectif à l'investissement et à nos entreprises, loin d'être un soulagement provisoire, donné à crédit, apparaîtra comme le fruit d'une volonté déterminée. Rassurer les Français par des perspectives claires, c'est la condition première pour leur proposer, le moment venu, les projets ambitieux de l'avenir.

L'opposition est investie, dès aujourd'hui, d'une responsabilité majeure : incarner l'espoir des Français et faire fructifier le crédit international de la France. Par-delà les victoires électorales, la vraie réussite se mesurera au redémarrage de l'économie française. C'est cette responsabilité que nous devons anticiper. C'est une démarche de courage que nous devons d'ores et déjà engager pour préparer un pouvoir neuf et cohérent.

Ce n'est pas au lendemain d'élections législatives qu'il faudra l'initier. Le temps presse. Il y va de la réussite de la France.

► **Jacques Barrot est président du groupe UDC de l'Assemblée nationale.**

EN BREF

□ **Alpes-Maritimes : la sœur de Jacques Médecin affrontera M. Estrosi (RPR).** – Mme Geneviève Médecin-Assémat, sœur de l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin, et conseiller général (app. RPR), a annoncé, vendredi 15 janvier, sa candidature dans la deuxième circonscription, dont le député sortant, Mme Martine Daugreilh (ex-RPR) ne se représente pas. Le RPR a désigné M. Christian Estrosi, député sortant de la cinquième circonscription. Mme Médecin-Assémat se présentera sous l'étiquette « médeciniste » du Rassemblement républicain, un mouvement créé par son père en 1945. – *(Corresp. rég.)*

□ **Hérault : M. Frèche (PS) ne changera pas de circonscription.** – La commission exécutive fédérale du PS a confirmé, jeudi 14 janvier, la candidature de M. Georges Frèche, maire de Montpellier, député sortant, dans la quatrième circonscription de l'Hérault, où se présente également M. Gérard Saumade, président (PS) du conseil général, député sortant de la deuxième circonscription (*le Monde* du 15 janvier). M. Robert Navarro, secrétaire fédéral du PS, a estimé que M. Saumade s'était *« de lui-même mis hors du Parti socialiste »*. – *(Corresp.)*

□ **Ille-et-Vilaine : Mme Isabelle Thomas (PS) candidate à Saint-Malo.** – Mme Isabelle Thomas, chargée de mission à la présidence de la République, a été désignée jeudi soir 14 janvier comme candidate du PS dans la septième circonscription (Saint-Malo) par les militants locaux du PS réunis en assemblée générale. Elle affrontera notamment M. René Couanau, député sortant (UDF-CDS), maire de Saint-Malo. Membre du comité directeur du PS, Mme Isabelle Thomas, qui fut l'une des animatrices du mouvement des lycéens et des étudiants en 1986, avait échoué aux élections législatives de 1988 dans la douzième circonscription de Seine-Saint-Denis contre M. Eric Raoult (RPR).

□ **Sondage : MM. Chirac et Delors meilleurs présidentiables.** – Selon un sondage Louis Harris publié dans *Valeurs actuelles* du 18 janvier, M. Jacques Chirac, à droite, et M. Jacques Delors, à gauche, apparaissent comme les meilleurs candidats à l'élection présidentielle. Le président du RPR, avec 25 % d'avis favorables (soit deux points de moins qu'en septembre), devance MM. Valéry Giscard d'Estaing (17 %) et François Léotard (14 %). Il est largement en tête (39 %) parmi les sympathisants de droite. Le président de la Commission des communautés européennes recueille pour sa part 24 % d'avis favorables (soit trois points de plus qu'en septembre) contre 20 % à M. Michel Rocard et 14 % à M. Bernard Kouchner. Il est toutefois devancé d'un point par l'ancien premier ministre (26 % contre 27 %) chez les sympathisants de gauche. L'enquête a été réalisée par téléphone les 8 et 9 janvier auprès de mille sept personnes.

□ **Le projet de schéma directeur d'Ile-de-France rejeté par deux conseils généraux.** – Le conseil général du Val-d'Oise a rejeté, vendredi 15 janvier, par 32 voix contre 7, le projet de schéma directeur pour la région Ile-de-France. Les vingt-quatre conseillers de droite, les sept communistes et un ancien MRG passé à Génération Ecologie ont voté contre, le deuxième conseiller GE et les six socialistes ont voté pour. Le conseil général des Yvelines a également émis un avis défavorable par 34 voix contre 4 et une abstention. Le conseil régional d'Ile-de-France se prononcera le 28 janvier.

Essonne : Jean-Luc-Rougé candidat du Rassemblement par le sport

Directeur technique national du judo, ancien champion du monde, Jean-Luc Rougé sera candidat aux élections législatives dans la cinquième circonscription de l'Essonne, sous l'étiquette du Rassemblement par le sport (RPS). Le député sortant est M. Michel Pelchat (UDF), qui avait battu en 1988, au second tour, l'ancien champion d'athlétisme Roger Bambuck, alors secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Jean-Luc Rougé sera l'unique représentant de ce mouvement, formé de responsables sportifs et d'athlètes, qui n'a réellement pris son envol que depuis quelques semaines. *« En me soutenant, le Rassemblement par le sport veut montrer qu'il est capable de mobiliser autour de ses idées ceux qui croient que le sport est un élément fort et que ses valeurs peuvent permettre la reconstruction de notre société malmenée »*, a affirmé le judoka en présentant sa candidature à Orsay.

Le RPS se situe en dehors des clivages politiques. *« Les membres du RPS viennent de toutes origines politiques, excepté les extrêmes »*, a précisé le cavalier Joël Bouzou, champion du monde de pentathlon en 1987 et président du Rassemblement. *« Je suis un déclencheur, ce qui compte, c'est ce que l'on fera après »*, a encore souligné Jean-Luc Rougé. Joël Bouzou a indiqué que le RPS sera présent lors du scrutin municipal et surtout à l'occasion des élections européennes.

P. De.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

L'Etat, passionnément

LA passion n'a pas, comme on sait, de mesure : elle peut se saisir des plus étranges objets. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater que l'Etat, *« le plus froid des monstres froids »*, selon Nietzsche, puisse en déclencher d'aussi entières, d'amour ou de haine, indifféremment : c'est la marque d'un véritable objet de passion.

Un économiste distingué, suivant les critères universitaires, n'hésite pas, par exemple, à dire tout le mal qu'il pense de l'Etat *maquereau*, ouvrage dans lequel il entend décrire *« la perversion du mal français »*. René Maury use de ce titre provocateur au début d'une curieuse analyse psycho-socio-économique d'après laquelle le salarié, sachant que sa carrière ne lui apportera ni le pouvoir ni la richesse, *« ne peut donc véritablement qu'espérer de l'amour »*. L'amour, oui, *« situé au cœur de l'économie productive »*, de même que *« la caresse partagée reste le fondement de l'ordre social »*. Le malheur vient de ce que les salariés sont, aussi, frustrés sur ce plan-là, d'où leur propension *« à rechercher l'essentiel en dehors de leur vie professionnelle »*. Le travail est dès lors vécu et utilisé comme une forme de prostitution et *« l'Etat n'a de sens qu'en raison des carences de l'amour »*, ce qui le conduit, selon l'auteur, à conforter le système et à devenir, par excellence, le *« grand proxénète »*.

A partir de là et d'un appareil de données moins subjectives, l'auteur fait le procès de l'Etat en ce qu'il lui paraît incarner la quintessence des perversions de certaines sociétés par rapport à d'autres. Aux gaspillages et au racket du système étatique qu'il dénonce, il oppose la liberté d'un jeu économique fondé sur l'épanouissement dans le travail, la mobilisation de la base, l'effacement du salariat et de la pression fiscale. Il cite volontiers en exemple les performances japonaises, qui doivent tant au mode de fonctionnement des entreprises dans ce pays, mais dont on peut douter qu'elles s'accompagnent d'un épanouissement comparable des individus.

Robert Lion, qui s'est démis de ses fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations le 16 novembre dernier (voir dans *le Monde* du 1er décembre : « Robert Lion ou l'art de la sortie »), incarne une passion opposée vis-à-vis de l'Etat. Une passion non déçue après trente ans de service public à des fonctions, il est vrai, passionnantes : directeur de la construction au ministère de l'équipement de 1969 à 1974, délégué général de l'Union des HLM jusqu'en 1981, puis directeur du cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre, de 1981 à 1982, jusqu'à sa nomination à la Caisse des dépôts. L'inspecteur des finances Robert Lion connaît donc bien l'Etat, du-dedans et du dehors et c'est de cette expérience qu'il a tiré la matière d'un livre annoncé, et que voici, sur *l'Etat passion*.

L'intérêt de l'ouvrage est précisément dans l'engagement personnel de l'auteur et les leçons qu'il a retenues de ses échecs et de ses succès au fil d'une carrière qui est loin d'être achevée. *« C'est une chance*, écrit-il, *que de diriger un morceau d'Etat. »* Il semble que Robert Lion l'ait, chaque fois, saisie avec audace. L'audace est, au reste, l'une des recettes qu'il préconise aux patrons du service public, les autres étant la durée, *« car le temps long autorise l'action »*, la possibilité de s'appuyer sur une équipe de son choix et la définition d'un projet.

Si sa passion demeure, c'est parce qu'il croit aux vertus d'un renouveau de l'Etat, au moment où celui-ci paraît handicapé dans son environnement européen par son modèle jacobin et ses traditions régaliennes. Cependant le besoin d'Etat ne disparaît pas, au contraire, devant la nécessaire adaptation aux règles de l'Europe : il doit être satisfait autrement, par un Etat fort, musclé, tout en se faisant plus léger, plus tonique, plus performant. Comment cela ? L'auteur préconise des ministères ultra-légers, fonctionnant comme des administrations de mission (à l'instar de la DATAR) ; une déconcentration élargie au profit d'établissements publics, d'offices, d'agences et des préfets de région ; une décentralisation plus poussée vers d'autres secteurs (l'Université, le logement social) et vers d'autres bénéficiaires que les collectivités locales (des associations, des corps intermédiaires, missionnés pour des tâches précises). Il lui paraît nécessaire de réduire les échelons d'administration locale (la fin du département ?) et de définir la taille critique de certaines collectivités, telle la région. D'une manière générale, Robert Lion estime que l'Etat, mauvais patron, mauvais actionnaire, a intérêt à confier par contrat les tâches de gestion à des mandataires et à jouer la carte du partenariat.

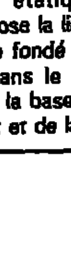
L'auteur affirme qu'il faut bousculer le mode de sélection des hauts fonctionnaires, en modifiant l'enseignement de l'ENA et en empruntant des patrons au secteur privé, et revoir le statut de la fonction publique. Il suggère de l'assouplir à l'extrême pour les titulaires et de le changer pour les nouvelles recrues, sur la base de concours plus décentralisés et plus professionnels et de contrats de dix ans sans reconduction assurée mais avec des rémunérations comparables à celles du privé. Tout cela est possible, assure-t-il, sans dépenses supplémentaires, dans le cadre de projets et de contrats, l'autonomie financière permettant de financer les surcoûts par les gains de productivité. Ces réformes, conclut Robert Lion, n'ont pas besoin d'une grande loi : elles sont à la portée du gouvernement qui voudra, demain... Mais qui devra affronter l'inertie et la culture d'un appareil d'Etat dont les serviteurs ne sont pas tous acquis aux vertus d'un autre management.

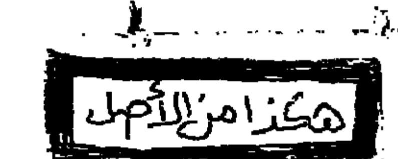
La grande loi à laquelle il vient d'être fait allusion est celle de 1982 sur la décentralisation. Dix ans plus tard, un colloque organisé à Marseille par l'Institut de décentralisation a fait, avec une volonté prospective, le point sur l'application de cette réforme. L'essentiel des travaux est repris dans un ouvrage publié sous la direction de Michel Crozier et Sylvie Trosa. Michel Crozier souligne, justement, la nécessité de changer la nature de l'Etat central, dont le système de commandement hiérarchique ne correspond plus à un société moderne et à l'imbrication dans le réseau des liens internationaux. A sa suite, les contributions à ce bilan prospectif avancent de nombreuses idées sur la constitution d'autres pouvoirs, la fonction partenariale de l'Etat et l'adaptation à l'Europe des divers niveaux d'une nouvelle hiérarchie des responsabilités.

► ***L'Etat maquereau*, de René Maury. Albin Michel, 296 pages, 120 F.**

► ***L'Etat passion*, de Robert Lion. Plon, 214 pages, 92 F.**

► ***La Décentralisation, réforme de l'Etat*, sous la direction de Michel Crozier et Sylvie Trosa. Editions Pouvoirs locaux, 2, rue des Longs-Prés, 92100 Boulogne, 218 pages, 150 F.**





victoire annoncée,
onsabilité anticipée

Le franc flottant, symbole d'une ...

La préparation des élections législatives

Les métamorphoses de Pierre Bérégovoy

Suite de la première page

Pas mondain, très attaché à sa famille – trois enfants et cinq petits-enfants, – avec laquelle il déjeune au moins une fois par semaine, ne quittant jamais son bureau après 20 h 30, rentrant chez lui en portant lui-même son gros cartable rempli de dossiers. Pierre Bérégovoy serait ainsi : regardant, le soir, la télévision, lisant des romans policiers, faisant des mots croisés. Grand amateur de football et de parties de belote, de gastronomie – mais il se surveille – et de chansons françaises, Pierre Bérégovoy passerait, si l'on n'y prenait garde, pour un Français bien ordinaire. Ne rechignant pas à valser avec sa femme, Gilberte, jusqu'à 4 heures du matin en compagnie de Charles Trenet – son chanteur préféré, – qui n'a pas manqué de lui présenter en exclusivité son prochain album dans un restaurant parisien; cuisinant lui-même des brochettes au barbecue, le tablier décoré d'une grande tête de Mickey, tout en charriant son ami Alain Ayache, le patron de l'hebdomadaire *le Meilleur*, qu'il invite en week-end dans sa résidence secondaire en Normandie et qu'il trouve parfois un peu court sur les blagues. Lui, Pierre Bérégovoy, l'un des hommes politiques à qui l'on prête le moins d'humour!

Tranquille : il y a en réalité de la fausse sérénité chez cet homme à l'organisation parfaitement rodée, une nature sans doute inquiète, sans cesse en éveil, à l'image des innombrables sondages qu'il conserve dans ses poches et des moments qu'il consacre chaque dimanche à observer ses concitoyens à Nevers : *« A la manière dont ils me disent bonjour, je sais si la semaine a été bonne ou non. Si Untel détourne les yeux ou fait un salut moins chaleureux, je crois deviner pourquoi, une mesure ou une déclaration qui ne passe pas. »* A l'image aussi de ces insomnies qui tarabustent certaines nuits, cette manière d'anticiper, d'être toujours prêt, travaillant sur ses dossiers après les soirées, se levant dès 5 heures et demie du matin afin de lire les journaux, écouter les chroniques des radios, peaufiner les dernières notes, préparer un petit-déjeuner à sa femme – un rituel – et prendre de court tous ses collaborateurs lorsqu'il arrive à 8 heures au bureau.

L'homme est réputé pour son goût de l'adversité, les bourrasques et les tempêtes. *« Il est d'un grand sang-froid dans ces moments-là, il ne se départit jamais de son calme. Il y puiserait même une surpuissance »*, résument, unanimes, ses nouveaux et anciens collaborateurs.

C'est *« avant tout un excellent tacticien, un homme de rapports de force*, confirme un représentant de la haute finance qui le connaît bien. *Il fonctionne comme dans une équation où il se dit à lui-même :* « Je suis la puissance, où est la contre-puissance? », *et il ira la chercher, il montera au front, négociant avec elle ou la combattant par surprise, opiniâtre toujours »*.

L'homme, lui, semble surtout convaincu par l'évidence du chemin parcouru, oscillant entre la modestie et le sentiment d'une singulière supériorité, cette assurance que lui confère sa propre trajectoire : quelque chose qui pourrait ressembler à de l'excellence, une performance qui n'aurait rien d'aléatoire, tenant du travail, de la patience et d'un caractère trempé par les circonstances. Certains diront dicté par les circonstances, laissant entendre que l'homme est agile et sait se fondre dans la fluidité des temps qui changent.

Pourtant rien, a priori, n'allait encourager *« le petit Russe blanc »*, comme on l'appelait à l'école primaire, à une pareille destinée. Dans les années 20, son père, ukrainien, capitaine du tsar en exil, et sa mère, normande, tiennent un café-épicerie à Déville-lès-Rouen, dans la banlieue indutrielle rouennaise. Les Bérégovoy s'affairent dès 6 heures du matin, servant aux ouvriers du coin les *« cafés au petit sou »*, du nom de la rincette de calva qui adoucit les fonds de tasse. Le soir, l'épicerie fonctionne tard : les quatre enfants, Pierre, Adrien, Michel et Jeanine, s'en iront vivre dès l'âge de cinq ans chez la grand-mère maternelle, Mme Emma Baudelin, à La Vaupalière, un village de campagne à quelques kilomètres de là.

Le petit Pierre y est *« élevé d'une main de fer »*, se souvient René Haubert, un copain d'école. La grand-mère est veuve de guerre, *« pleine de caractère, jamais un sourire, redoutable travailleuse »*. Les revenus sont modestes. Chaque soir après l'école, les enfants Bérégovoy sont de corvée : jardin, cueillette de *« l'herbe à lapin »*. Bon élève, Pierre Bérégovoy est l'éternel troisième de sa classe et voue une admiration pour M. Levieux, l'instituteur qui, dans la tradition de la Troisième République, professe comme un hussard laïque de la diffusion du savoir. Le petit Bérégovoy dévore les livres de la bibliothèque de M. Levieux et, à dix ans, il invente une mutuelle. *« J'avais réussi à faire cotiser mes copains. Ils donnaient chacun 50 centimes, et avec l'argent nous achetions des cahiers et des crayons aux plus démunis »*, se souvient-il.

Survient la guerre. Avec un CAP d'ajusteur et un CAP de dessinateur industriel, Pierre Bérégovoy est embauché à la SNCF en 1942. La guerre et les cheminots : le jeune homme, à dix-sept ans, entre dans la Résistance comme agent de renseignement sans en toucher un mot à sa famille. Il y rencontre Roland Leroy – les deux hommes conserveront une estime réciproque, – perd un de ses meilleurs amis, touché par un éclat d'obus, traverse la Seine sous surveillance allemande pour acheminer des plis, participe à la libération d'Elbeuf le fusil à la main.

« J'avais envie de prendre des galons »

Pierre Bérégovoy n'en tire aucune gloriole – *« Nous étions plutôt inconscients »*, – il en garde peut-être cette aptitude à n'avoir jamais peur aujourd'hui : *« Vous savez, quand à dix-huit ans vous voyez un fusil allemand braqué contre vous, c'est autre chose »*, aime-t-il raconter pour rassurer ses collaborateurs quand il part délibérément au contact de manifestants en colère sur certains déplacements officiels.

A la Libération, le combattant des FFI résiste finalement à la tentation communiste, grâce à la lecture d'une série d'articles de Léon Blum publiés dans un journal : *« Il y avait chez moi une méfiance à l'égard de cette fin qui justifie les moyens et puis un attachement sans doute viscéral à la liberté. »* Pierre Bérégovoy sera socialiste. Le jeune caporal prend sa carte à la SFIO alors qu'il est muté à Lyon, puis en Algérie et en Tunisie, où il gardera des attaches au point d'y passer des vacances chaque année et de jumeler sa ville de Nevers avec Hammamet.

« Déjà, j'avais envie de prendre des galons. » Pierre Bérégovoy envisage un moment la carrière militaire, moins par passion que pour l'occasion d'apprendre et d'échapper à sa condition. Admis au concours d'entrée à l'école des officiers, il est recalé à la sélection finale. Le caporal ne sera pas général...

Qu'importe, sa soif d'apprendre et ses ambitions germeront à Rouen, où il réintègre la SNCF et s'inscrit à la section socialiste. Là, il rencontre Gilberte, une employée de la Trésorerie générale, réputée pour son franc-parler et ses convictions solidement ancrées à gauche. Les jeunes gens vivent en concubinage, une union libre avant l'heure, dont ils sont assez fiers sur le moment et qui représente à leurs yeux une sorte de pied de nez « laïque » et joyeux aux usages de l'époque (ils se marieront quelques années plus tard). C'est le temps du modeste deux-pièces et du premier enfant. Avant de monter dans l'appartement, ils prennent l'habitude de taper des pieds dans l'escalier afin de faire déguerpir un rat qui y a pris ses quartiers. Les Bérégovoy tiennent table ouverte presque chaque soir. S'y pressent les amis de la SFIO et de la nouvelle section de FO que Pierre Bérégovoy vient de créer chez les cheminots.

Le jeune homme se jette à corps perdu dans le militantisme. Discipliné, dévoué, travailleur, *« il était intelligent et avait tendance à le faire sentir*, se souvient Serge Huguerre, ancien militant de la SFIO. *Il était doué pour la synthèse, il est devenu naturellement le numéro deux de la fédération de Seine-Maritime »*. Directeur de l'hebdomadaire du parti *la République de Normandie*, il sait travailler dans l'urgence des bouclages. Délégué syndical, il négocie avec les patrons, *« une très grande école*, dit-il, *car la négociation vous oblige à être à la hauteur »*.

Pierre Bérégovoy se fait remarquer. D'abord par Roger Courbet, sympathisant socialiste et directeur régional de Gaz de France, qui l'embauche sans hésiter comme agent commercial. Ensuite par ses compagnons de la SFIO, qui le poussent à se présenter – il a alors trente ans – à la députation en 1955, une circonscription où la victoire est assurée. A Paris, Guy Mollet et ses lieutenants voient d'un assez mauvais œil la montée de la jeune garde rouennaise. Malgré la désignation de Bérégovoy, votée à la majorité, la fédération est mise au pas. *Exit* le fringuant candidat, évanouis les honneurs de l'Assemblée nationale. Pierre Bérégovoy n'insiste pas : *« C'était la tradition. A l'époque, il fallait s'y plier. Un jeune ne pouvait pas s'imposer comme ça, il devait d'abord se soumettre à une longue période de mise à l'épreuve, c'était normal. »*

A la même période, Pierre Bérégovoy se voit refuser son entrée dans la franc-maçonnerie. Celle-ci tentera plusieurs fois de le rattraper des années plus tard. Elle n'y parviendra plus jamais : Pierre Bérégovoy refuse, s'avouant finalement méfiant, dit-il, des obédiences, restant avant tout attaché à son indépendance.

« Pierre Mendès France m'a donné sa confiance »

La suite est connue : démissionnant de la SFIO à cause de la compromission de celle-ci dans la guerre d'Algérie, Pierre Bérégovoy rencontre Pierre Mendès France. Il est fasciné par le personnage : *« Il m'a appris à travailler pour lui. A trente-quatre ans, rédiger une note pour Mendès! Il m'a donné sa confiance, et ça, c'était, cela reste inestimable. »*



1958 et ses ébullitions, le retour du général, la gauche française traversée par les courants de la rénovation, la période des alliances, des appareils de partis, des stratégies, des fusions et des négociations. Pierre Bérégovoy est un poisson-pilote dans cette marmite en effervescence : du PSA au PSU, puis au tout nouveau PS. Savary, Mauroy, Mitterrand. *« Il a toujours été dans le sillage de quelqu'un, et à chaque fois il en est parti au bon moment »*, dit méchamment un ancien dirigeant du PSU. *« Ce n'était pas des lâchages, ses fidélités n'avaient pas l'allure d'esprit de chapelle*, s'efforce d'expliquer son ami Régis Paranque, aujourd'hui conseiller spécial du premier ministre. *Sa continuité, c'était Mendès. »* Son ralliement tardif à François Mitterrand, Pierre Bérégovoy *« devra l'expier pendant toutes ces années 70 »*, se souvient un de ses compagnons au secrétariat national : *« Il était sérieux, habile, assez terne. Personne n'aurait parié sur lui pour une grande carrière. Il avait un discours-robinet d'eau tiède. Sa volonté de puissance était cachée, peut-être n'était-elle pas révélée : il faisait modeste, raisonnable, bosseur, mais c'était un homme de bon sens. Il était utile avec sa sagesse populaire. On le consultait, et petit à petit il est devenu un homme de conseil. »*

Homme de conseil et d'appareil, Pierre Bérégovoy n'est pas pour autant rompu au terrain électoral. Il s'y essaie, une nouvelle fois. Il échoue aux élections législatives de 1973 dans la circonscription de Brive-la-Gaillarde, où les militants locaux, sous l'influence de Roland Dumas, se seraient livrés à quelques coups bas contre lui. Puis c'est l'implantation ratée à Maubeuge pour les municipales de 1977.

« François Mitterrand m'a appris à anticiper »

« A cette époque Bérégovoy n'a plus d'autre solution : il est condamné à devenir un rouage indispensable dans l'appareil de François Mitterrand », explique un ancien conseiller de l'Elysée. Tout en refusant de devenir un permanent du parti – il entend poursuivre sa carrière à Gaz de France et gravir, un à un, tous les échelons, pour terminer directeur adjoint d'une filiale en 1978, – Pierre Bérégovoy joue et gagne à ce quitte ou double. Il s'impose, travaille, dévoile ses ressources de grand organisateur, ne dédaignant pas l'ombre et les besognes peu gratifiantes – le suivi et les réponses au courrier adressé au parti, – et devient le « ministre des affaires étrangères » du PS, assurant le contact avec les syndicats et les multiples associations qui gravitent autour de la nébuleuse socialiste. Il lui faut du temps encore pour arracher la reconnaissance du futur président. François Mitterrand n'a pas oublié que ce lieutenant à l'apparence disciplinée avait voté contre lui au congrès d'Epinay. *« Il appréciait chez Bérégovoy ses qualités d'organisation, sa méthode, sa régularité de coureur de fond, mais il se demandait s'il pouvait lui accorder une confiance totale »*, se souvient un ancien secrétaire national.

Celle-ci naîtra définitivement au moment des négociations sur la réactualisation du programme commun. Pierre Bérégovoy se révèle en fin, très fin négociateur, au point de présider la délégation socialiste. *« Il ne cédait sur rien, c'était un dur. Il était résistant, et, à la différence d'autres socialistes, il nous inspirait une certaine forme de respect, peut-être à cause de ses origines »*, se souvient Charles Fiterman, son interlocuteur au PCF.

Désormais, Pierre Bérégovoy marquera François Mitterrand à la trace et deviendra une sorte d'expert dans la lecture « du dit et du non-dit » présidentiel, véritable décrypteur des énigmes du Sphinx. Aux commandes de Matignon, les rocardiens lui en seront reconnaissants, l'invitant tous les vendredis matins à 9 h 30 pour une séance spéciale, sans boule de cristal. *« Il nous donnait des conseils formidables et nous évitait de faire des erreurs*, explique Jean-Paul Huchon, l'ancien directeur du cabinet de Michel Rocard. *C'était un véritable clignotant, il avait raison neuf fois sur dix sur le déchiffrage des décisions et des stratégies du président. »*

« François Mitterrand m'a appris à raisonner toujours à distance, à anticiper, de manière à être capable de voir ce qu'il va se passer dans les deux ou trois ans et pas seulement dans l'immédiat. Il m'a aussi appris la volonté, cet axiome simple : quand on veut, on peut », confie-t-il. Homme de confiance sans en être véritablement l'ami ni l'un des courtisans – *« Je ne suis jamais allé dîner rue de Bièvre »*, précise-t-il sans autre commentaire, – Pierre Bérégovoy n'a pas échappé au mimétisme du président, dans une relation de chef d'état-major au prince, un mimétisme auquel François Mitterrand semble consentir puisque – faut-il y voir une portée symbolique? – ce dernier lui offre la charge de la relève dans la Nièvre en 1983. Pierre Bérégovoy venait tout juste de trouver une implantation qui, une fois n'est pas coutume, lui était entièrement et clairement acquise à Clichy, sa propre commune à l'époque! *« Je n'ai pas pu résister au président »*, dit-il aujourd'hui.

« Aucun complexe »

« Bérégovoy et Mitterrand travaillent de la même manière, avec la même force de caractère, parlant peu, préférant l'écrit aux réunions, adeptes d'un système de notes brèves, synthétiques, obligeant leurs collaborateurs à la clarté, à la rigueur intellectuelle, explique un de ses anciens directeurs de cabinet. *Un sujet, même le plus compliqué, doit y trouver une formulation simple, débarrassée de toute fausse technicité. La note doit aller à l'essentiel : le problème, l'objectif et les solutions à proposer. Ils répondent dans les vingt-quatre heures par une simple annotation :* « Vu », « oui », « non ».

Lorsque Pierre Bérégovoy prend, en 1981, ses fonctions de secrétaire général de l'Elysée, un poste dont il ignore à peu près tout, il n'a pas peur de poser les questions techniques les plus élémentaires à son prédécesseur giscardien, Jacques Wahl. De la même manière, il s'installe au ministère des affaires sociales en donnant des sueurs froides à l'un de ses collaborateurs. Déjà intéressé par les questions monétaires, le nouveau ministre lui demande, en lui montrant une page financière du *Monde* : *« Dites-moi, seriez-vous aimable de m'expliquer comment ça marche, les taux d'euromonnaies? »*

« Il n'a aucun complexe. Il demande, il apprend et il sidère, car il entre dans n'importe quel dossier avec une capacité d'approfondissement et de simplification rare, un excellent esprit de synthèse », admire un spécialiste de la haute administration.

Ainsi l'élite du ministère de l'économie et des finances corrigera-t-elle très vite le contresens qu'elle s'apprêtait à commettre sur son nouveau patron en 1984. *« Nous le considérions comme un analphabète, certes autoritaire et très politisé, mais qui, avec le temps, aurait fini comme ses prédécesseurs : ânonnant les analyses, acquiesçant aux réformes élaborées par les directeurs des grandes administrations, qui eux seuls étaient les « vrais patrons » du ministère »*, reconnaît un ancien inspecteur des finances.

L'*« analphabète »* réagira en animal politique, au point de *« littéralement « vamper » Bercy et ses polytechniciens »*, ironisera le directeur financier d'un grand ministère. *« C'est un homme ouvert, pragmatique, en dehors des querelles d'école, délié des considérations dogmatiques*, disent ses défenseurs. *C'est l'homme d'une conjoncture, capable de retournements et qui ne s'embarrasse pas de ses prises de position du passé quand elles contrarient celles du présent. »* *« Ce n'est pas un conceptuel, il agit en fonction du contexte et des rapports de force du moment : sa doctrine, il la fait après coup »*, lui reprochent ses adversaires socialistes.

Il est vrai qu'à l'instar des socialistes au pouvoir l'homme a évolué, au point d'en incarner le mieux sans doute les diverses métamorphoses. Prônant un *« mouvement historique de rupture avec le capitalisme »* et une *« stratégie de front de classe »* dans les années 70, n'est-il pas adulé, en 1985, par l'« establishment », au point d'être élu *« homme financier de l'année »* pour avoir entrepris les réformes du marché des capitaux, relancé, modernisé la Bourse, *« ce que ses prédécesseurs aux finances n'avaient jamais osé faire depuis dix ans »*, s'exclame, réjoui, un grand patron français proche du RPR? Lui qui, aux côtés de Gaston Defferre et de Pierre Mauroy, réussit à convaincre François Mitterrand d'inscrire à son programme, en 1978, une augmentation du SMIC de 37 % au grand dam des experts économiques du PS, pesa de tout son poids en 1981 pour faire payer les trente-neuf heures de travail sur la base de quarante heures et milita en 1983 pour une sortie du franc du SME, n'est-il pas aujourd'hui devenu le *« parangon du franc fort »*, pour reprendre l'expression d'un socialiste désabusé, l'homme de la bonne gestion, l'*« ayathollah de la rigueur »* et l'européen convaincu?

« Seul contre tous »

« Avoir toujours raison, c'est avoir tort », répète-t-il aujourd'hui, laissant entendre que, s'il n'a pas cessé d'apprendre, il renoue plus que jamais avec la source de son engagement politique, ce mendésisme éteignoir d'illusions, s'interdisant une politique sociale *« avec de la monnaie de singe »*, ne transigeant pas avec l'inflation, *« ce nouvel impôt sur les pauvres »*, et se déclarant *« profondément touché »* à l'idée d'être accusé d'avoir perdu, en cours de route, une identité d'*« homme de gauche »*.

N'ayant jamais fondé une écurie au sein du PS, Pierre Bérégovoy a ainsi appris à avancer *« seul contre tous »*, *« s'enfermant dans des murs de méfiance et de défiance »* selon plusieurs anciens collaborateurs, *« tellement blindé à force d'évoluer dans un monde dur où l'amitié n'est pas une valeur fondamentale »*, au point d'être *« parfois cassant, très blessant, autoritaire »*. Bérégovoy, mystérieux, secret et pudique, capable dans certains cas de *« débarrasser les relations humaines de toute dimension affective, d'être fonctionnel et expéditif »*, dans d'autres d'être *« attentif aux détails de la vie des uns et des autres, sans être jamais paternaliste »*.

L'homme apparaît masqué, une suspicion instinctive à l'égard des intellectuels et une blessure jamais refermée. *« Très tôt il a eu conscience de sa propre valeur. Elle était évidente, mais longtemps ses pairs ne l'ont pas reconnue, et ils se trompaient. C'est ce mélange de lucidité sur lui-même et d'ambitions jamais réalisées à temps qui l'a conduit à avoir une attitude très critique à l'égard des autres. Dès les années 70, peu de gens trouvaient grâce aux yeux de Bérégovoy, ce qui ne facilitait pas son insertion et ce qui a bâti sa réputation d'homme suffisant. Mais c'était injuste »*, analyse un ancien expert économique du PS.

« Autodidacte, il donne l'impression d'être sans cesse obligé de se prouver et de prouver aux autres qu'il est à la hauteur. Et, d'une certaine manière, être arrivé là où il est, avec l'origine sociale qu'on lui connaît, lui donne à penser qu'il est le meilleur, bien meilleur que tous les autres qui, à un niveau de compétence égale, ont eu la chance d'évoluer dans la vie comme sur une autoroute. Son drame, cela a été d'évoluer avec la certitude d'être le meilleur tout en sachant qu'il n'occupera jamais le premier rang », confirment d'anciens membres de son entourage. *« A la limite, il serait plus équilibré dans sa relation avec l'adversaire qu'avec le partenaire, qu'il aura tendance à peu écouter, car, avec l'adversaire, il n'a aucun complexe ni de problème de rivalité »*, poursuit l'un des ses « partenaires » socialistes de l'establishment financier.

« Regardez ses chaussettes! »

Ainsi Pierre Bérégovoy subit-il les sinuosités de cette course à la reconnaissance tardive. En 1981, il se voyait déjà à la tête d'un grand ministère social quand le président lui répétait, énigmatique, quelques jours avant le scrutin du 10 mai : *« Béré, si on gagne, vous resterez auprès de moi, hein? »* *« Le lendemain des élections, nous l'attendions dans un café. Il est revenu de l'entretien avec le président tout déçu : il venait d'être nommé secrétaire général de l'Elysée. Il ne s'était pas rendu compte que c'était, vu la période très politique qui s'annonçait, le deuxième poste de la République! »*, se rappelle un équipier du staff de la campagne présidentielle. Puis en 1982, quelques jours après sa nomination au ministère des affaires sociales, il reçoit des dirigeants syndicaux, qui l'écoutent, estomaqués : *« Cette nuit, j'ai fait un rêve. J'ai rêvé que j'étais nommé premier ministre de la France, et je savais ce qu'il fallait faire pour sortir le pays des difficultés! »* Pierre Bérégovoy sera ensuite plus discret sur les ambitions qui le tenaillent, encaissant les successives nominations à Matignon de plus en plus mal, intériorisant une déférence réelle à l'égard du président en déclarant un brin fataliste : *« Le président ne m'a pas donné ma chance, mais il en a le droit. C'est comme ça, cela ne se discute pas. »*

Il reste qu'entre-temps le ministre de l'économie et des finances s'est construit au niveau international une image de référence, tirant une certaine fierté de faire partie du cénacle des grands décideurs du sort de l'économie mondiale. Une fois encore, Pierre Bérégovoy ne savourera pas totalement le triomphe et les honneurs. Les scandales des délits d'initiés sur Pechiney et la Société générale débouchant sur l'inculpation de ses deux anciens directeurs de cabinet, Jean-Charles Naouri et Alain Boublil, ne peuvent épargner le ministre.

Le monde des affaires et de la politique s'était habitué à voir en Pierre Bérégovoy un homme prudent, méfiant et rusé. Il découvre que le ministre n'est pas à l'abri d'une certaine naïveté ni d'excès de confiance, au point de croire qu'il est facile de désintégrer, par un raid boursier, le noyau dur d'une banque récemment dénationalisée; au point de ne pas s'inquiéter non plus de la présence de l'homme d'affaires Samir Traboulsi dans les négociations sur le rachat par Pechiney de la société American Can. Mais, soupçonné par la justice d'avoir été à l'origine des fuites qui ont permis le délit d'initiés, le self-made man libanais n'était-il pas devenu, depuis 1981, un ami du ministre? Enigmatique amitié, qui ne s'explique pas seulement par les mutiples services que Samir Traboulsi aura rendus à l'Etat français dans ses relations avec le Proche-Orient depuis 1981 – notamment pour des contrats d'armement et les négociations sur la question des otages, – mais peut-être par le charisme réel que dégage cet homme à l'entregent, s'étant lui aussi bâti à la force du poignet. Pierre Bérégovoy lui remet, le 3 octobre 1988, la Légion d'honneur *« dans un excès d'éloges et de sincérité angoissant pour ceux qui l'écoutaient »*, se souvient un témoin. *« Croyez-vous qu'il est malhonnête? »*, interroge aujourd'hui Pierre Bérégovoy.

Celui-ci aura tenu bon, presque par miracle, vivant l'éclosion des affaires et ses mises en cause indirectes comme autant d'*« injustices »* : *« Je savais qu'en politique les coups bas étaient permis. Je me suis dit : tu n'as rien à te reprocher, tiens bon, ça passera. »* Pierre Bérégovoy tentera d'oublier aussi la petite phrase de Pierre Joxe, une défense maladroite, non dénuée d'un vague mépris, lorsque celui-ci déclara : *« Pierre Bérégovoy est un ancien mécano. S'est-il enrichi? Allez voir son appartement, ses meubles, regardez ses complets, ses chaussures, ses chaussettes! »* Des chaussettes, le futur premier ministre en recevra par dizaines des quatre coins du pays. Pierre Bérégovoy les confiera aux compagnons d'Emmaüs de l'abbé Pierre et n'en gardera qu'une paire, aux couleurs de la France.

L'*« ancien mécano »* s'en trouvera davantage endurci, peut-être plus secret, *« donnant moins son amitié qu'auparavant »*, assure un proche. Dans son bureau de Matignon, l'homme retrouve ses accents de modestie, se dévoile un peu et parle de cette inévitable angoisse qui a accompagné chacune de ses promotions, de cette audace aussi qu'il a fallu, comme autant de sauts dans l'inconnu. Pierre Bérégovoy ne semble jamais oublier le passé. En 1981, accueillant son frère Michel au « Château », il s'était déjà exclamé, contemplant le jardin à travers une fenêtre de l'Elysée : *« Tu te rends compte. Quel chemin parcouru! »*

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Entendu sur les comptes de Lugdunum Finances

M. Pierre Botton met en cause la gestion de M. Bernard Tapie à La Vie claire

Entendu le jeudi 14 janvier par le juge Philippe Courroye sur les comptes de la société Lugdunum Finances, M. Pierre Botton s'est vu notifier une nouvelle inculpation d'abus de biens sociaux au détriment de cette société, dont il était le PDG, constituée en novembre 1991 pour racheter La Vie claire. A cette occasion, l'homme d'affaires lyonnais, qui, avant son inculpation, avait menacé de révéler *«des choses* [qu'il] *n'aurait pas dû voir»* au sein de cette entreprise (*le Monde* du 13 novembre 1992), a mis en cause la gestion de M. Bernard Tapie, propriétaire de La Vie claire et ministre de la ville.

LYON

de notre bureau régional

«Un petit Stavisky.» L'expression glissée naguère par un homme de robe pour qualifier M. Pierre Botton pouvait faire sourire. Aujourd'hui, certains sourires ont tendance à se figer tant les «dégâts» causés par les révélations ponctuelles de l'homme d'affaires lyonnais paraissent devoir s'étendre. Le parfum de scandale que l'ancien «faiseur de maires» diffuse de plus en plus généreusement, à chacune de ses extractions de la prison Saint-Joseph de Lyon, s'insinue dans de nombreuses sphères de la société : médiatique, économique, politique.

En s'en prenant, jeudi, à M. Bernard Tapie, M. Botton n'a pas vraiment surpris les connaisseurs du dossier. Ceux-ci savaient que *«l'indemnité forfaitaire transactionnelle et définitive en réparation du préjudice subi»*, de 5,5 millions de francs (déjà versée à hauteur de 2 millions de francs, les 3,5 millions restants faisant l'objet d'une clause d'arbitrage), prévue lors de la résiliation, le 19 août 1992, du contrat de cession de La Vie claire, était loin d'avoir vidé la querelle entre les deux hommes.

C'est pourtant sur ses propres acrobaties supposées au sein de Lugdunum Finances que M. Pierre Botton a été principalement interrogé six heures durant, en présence d'un seul de ses cinq défenseurs, M[e] Frédérique Pons. Dans cette société anonyme financière qui n'associait aucun pharmacien à son capital (de 250 000 francs) et ne comptait aucun salarié, mais dont M. Charles Giscard d'Estaing avait accepté d'être l'un des administrateurs (*le Monde* des 5 et 31 décembre 1992), M. Botton est soupçonné d'avoir laissé un compte courant débiteur de 2,5 millions de francs. Il a en outre facturé à Lugdunum des notes d'honoraires, dont le total dépasserait 2 millions de francs, et qui paraissent pour le moins «excessives» aux enquêteurs.

Un «canard boiteux»

Avant le rachat de La Vie claire, conclu le 20 février 1992, qui représentait pour lui une montée en puissance dans le monde économique, M. Pierre Botton n'a pas pris la peine de faire réaliser l'audit qui s'impose en pareille circonstance. Il s'est contenté de demander à Charles Giscard d'Estaing de rédiger un document, présenté aux banques, portant sur la situation financière de La Vie claire, *«après examen des bilans de la société et de la situation de trésorerie»*. Examen trop superficiel ? Confiance aveugle ? Bien que la SDBO, filiale du Crédit lyonnais sise 3, rue de La Rochefoucauld, à Paris, ait alors débloqué un prêt de quelque 100 millions de francs, M. Pierre Botton accuse aujourd'hui M. Tapie de lui avoir revendu alors un *«canard boiteux»*.

M. Botton affirme que des mouvements de comptes courants en provenance du groupe Bernard Tapie Finance (BTF) apparaissent sur les comptes de La Vie Claire, à la veille des clôtures d'exercice, le 31 décembre, par exemple, pour en disparaître le 1[er] janvier, cela afin de *«dissimuler des pertes»*. M. Botton fait également état de *«créances irrécupérables»* imputées à la comptabilité, de non-convocation d'assemblées générales des actionnaires et d'autres irrégularités destinées à masquer, selon lui, *«un passif réel de 38 millions de francs»*. L'inculpé accusateur, qui avait argué de sous-estimation du passif pour refuser de s'acquitter de l'échéance de mai 1992, assure en outre que c'est pour éviter un dépôt de bilan qui aurait entraîné un redressement judiciaire que le groupe BTF avait accepté, en août 1992, d'annuler la vente de La Vie claire, moyennant l'indemnité de 5,5 millions de francs.

Si le magistrat instructeur, comme le parquet de Lyon, n'est pas territorialement compétent pour enquêter sur La Vie claire, dont le siège est à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), rien n'interdit au parquet de Lyon de transmettre, *«à toutes fins»*, à celui de Créteil les éléments du procès-verbal qui pourraient motiver des vérifications à travers une enquête préliminaire.

Réquisitoires supplétifs

Loin de La Vie claire, deux sociétés du groupe Botton intéressent particulièrement ces jours-ci les enquêteurs. Le parquet de Lyon a, à la demande du juge Courroye, délivré des réquisitoires supplétifs concernant des faits nouveaux d'abus et de recel de biens sociaux au préjudice de Lugdunum Finances et surtout de Vivien SA – principale source des «largesses» de M. Pierre Botton. Le magistrat instructeur pourrait être amené à procéder à de nouvelles auditions. Des personnalités des médias non citées jusqu'ici devraient faire partie de ces nouveaux «témoins».

Une trouvaille des policiers et d'un expert financier va peut-être éclairer de nouvelles pistes. En 1988 et 1989, Vivien SA réglait simultanément les loyers de trois appartements parisiens : celui de l'avenue Paul-Doumer, dans le 16[e] arrondissement, résidence principale de M. Pierre Botton et siège, notamment, de Lugdunum Finances, mais aussi de deux appartements moins identifiables, l'un boulevard Malesherbes et l'autre rue de Solferino, qui auraient pu constituer une permanence électorale. Des vérifications sont en cours.

L'application immédiate, à compter du 1[er] janvier, d'une nouvelle disposition du code de procédure pénale – la suppression du *«privilège de juridiction»* qui imposait le *«dépaysement»* d'une affaire mettant en cause certains élus et les officiers de police judiciaire – élargit le champ d'activité légal du juge en charge du dossier. Il est ainsi plus que probable désormais que, dans les semaines à venir, le magistrat instructeur sera amené à entendre M. Michel Noir, maire de Lyon, dont le nom apparaît à plusieurs reprises dans les pièces de la procédure en cours.

ROBERT BELLERET

«Ça ne m'intéresse pas !»

Interrogé samedi matin à son domicile parisien, M. Bernard Tapie s'est refusé à entendre l'énumération des accusations portées contre lui par M. Botton. *«Ça ne m'intéresse pas,* nous a-t-il interrompu. *Ça ne m'intéresse pas du tout. BT Finances, ce n'est pas une société qui concerne M. Botton, La Vie claire, non plus. Il ferait mieux de dire comment il a fait pour payer les campagnes électorales de ses petits copains. M. Botton peut dire ce qu'il veut, je vous le répète, ça ne m'intéresse pas le moins du monde, ni de près ni de loin. Pour moi, M. Botton a un crédit à peu près égal à zéro.» «Même s'il a dit que j'étais homosexuel, n'en tenez pas compte,* a encore ironisé M. Tapie. *Je vous jure que c'est pas vrai !... La bave du crapaud..., vous connaissez la formule. Maintenant, quand même, pour votre gouverne, la seule réponse que je puisse faire est la suivante : c'est que BT Finances est une société que je ne préside plus depuis près de deux ans ; quant à La Vie claire, cela doit faire quatre ans et demi qu'elle est autonome avec une direction totalement décentralisée. Donc, un, ça ne m'intéresse pas ; deux, ça ne me concerne pas.»*

Les explications de M. Michel Noir

LYON

de notre bureau régional

M. Michel Noir, que nous avons joint samedi matin 16 janvier à propos des dernières développements de l'affaire Botton, nous a confirmé que son *«appartement de fonction» «était au 9 de la rue Solférino»* à Paris lorsqu'il était au ministère du commerce extérieur. Il a refusé de nous préciser dans quelles conditions il avait conservé cet appartement et comment les loyers avaient été payés de juin 1988 jusqu'en mars 1989. Il nous a seulement indiqué que lorsque *«Pierre Botton cherchait un appartement à Paris, il avait vu le propriétaire de cet appartement»*. Quant au procureur général de Lyon, M. Jean-Louis Nadal, il nous a déclaré samedi matin : *«Aucun commentaire ne peut être fait en l'état sur la nature des investigations entraînées par ce réquisitoire supplétif»*.

ROBERT MARMOZ

La contestation du nouveau code de procédure pénale

Plus de soixante magistrats ont demandé à être déchargés de leurs fonctions d'instruction

Le mouvement de contestation du nouveau code de procédure pénale se poursuit. Huit nouvelles demandes de juges d'instruction demandant à être déchargés de leurs fonctions d'instruction sont ainsi parvenues vendredi 15 janvier à la Chancellerie. Ce jour-là, en début de soirée, le ministère de la justice comptabilisait soixante-deux demandes individuelles de ce type. Une vingtaine de demandes supplémentaires, annoncées jeudi 14 janvier par les juges des tribunaux de grande instance de Bobigny et de Toulouse, devraient parvenir ce week-end au ministère. L'attitude des magistrats refusant d'appliquer une loi votée par le Parlement fait cependant l'objet de critiques, y compris dans les rangs de la magistrature.

POINT DE VUE

La République et ses juges

par Yves Lemoine et Frédéric Nguyen

LA loi du 4 janvier 1993 sur la réforme de la procédure pénale n'est pas liberticide, loin de là. Elle doit donc être appliquée de façon loyale et complète par ceux que la République a recrutés, formés et rémunérés : les juges d'instruction. Ceux qui osent s'élever contre la souveraineté nationale clairement exprimée sont des factieux. Si l'Etat et le régime se respectaient, ils en tireraient les conséquences et donneraient immédiatement suite aux demandes de décharge de fonction présentées par les juges d'instruction. Cinquante ans après que tous les magistrats, à une exception près, eurent prêté serment au régime de Vichy et eurent appliqué sans état d'âme ses lois scélérates, il s'en trouve aujourd'hui pour invoquer une clause de conscience contre une loi qui ne porte atteinte qu'à leurs prérogatives et tend – fort mal – à élargir le champ des libertés.

Fort mal, en effet. Pierre Arpaillange eut le grand mérite d'engager un débat de fond sur la procédure pénale. Ce fut à l'honneur de ce gouvernement. Le rapport Delmas-Marty répondit à cet objectif, quelle que soit l'opinion qu'on puisse porter sur ses développements et propositions. Les successeurs de Pierre Arpaillange n'ont tiré aucun bénéfice de ce travail important. Il fallait avoir l'ambition de poser les fondements d'une vraie réforme de la procédure pénale en tranchant les questions essentielles : le statut et les prérogatives du ministère public, le contrôle de l'action de la police judiciaire, l'équilibre entre les impératifs de l'ordre public et les droits des citoyens, le maintien ou la suppression du juge d'instruction.

Or, le projet gouvernemental et le travail législatif ont été bâclés, les problématiques de fond ont été escamotées, les contradictions internes et les erreurs de plume abondent, les moyens matériels nécessaires à l'application d'une telle loi ont été – une nouvelle fois – superbement ignorés. On ne légifère pas pour régler des cas d'espèce, mais pour la nation tout entière. Pour n'avoir voulu faire qu'une loi «Thierry Jean-Pierre/Renaud Van Ruymbeke», les socialistes paient aujourd'hui les dividendes de leur insuffisance.

Ce n'est cependant pas une raison pour que des juges perdent toute considération des valeurs et principes républicains.

► Yves Lemoine est juge à Paris et Frédéric Nguyen juge d'instruction à Paris, membre du Syndicat de la magistrature.

□ **La Ligue des droits de l'homme : «Pas de juges au-dessus de la loi».** – *«Dans une société démocratique, le métier de magistrat consiste exclusivement à appliquer la loi. Les juges qui refusent de le faire portent atteinte à la séparation des pouvoirs dont ils se prévalent par ailleurs, en s'érigeant en juges du législateur,* déclare dans un communiqué la Ligue des droits de l'homme (LDH). *Ils ruinent la crédibilité et la légitimité de leur fonction en laissant croire à l'opinion qu'ils peuvent décider* a priori *qu'une loi est ou n'est pas applicable avant même son entrée en vigueur».* Déplorant, enfin, que des juges *«versent dans les démons du corporatisme»*, la LDH estime que la réforme du code de procédure pénale, *«en dépit de ses insuffisances, contient d'importantes mesures en faveur des libertés individuelles».*

□ **Un nouvel attentat commis à Nice a endommagé la maison d'arrêt.** – Un attentat à l'explosif visant la maison d'arrêt de Nice, dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 janvier, a provoqué d'importants dégâts matériels sans faire de victime. Une charge explosive de forte puissance, déposée au pied d'un mirador, a creusé un trou dans la chaussée et a endommagé une voiture stationnée à proximité.

□ **L'éruption du volcan Galeras en Colombie.** – Le bilan de l'éruption du volcan colombien Galeras, situé près de la ville de Pasto, à 700 km au sud-est de Bogota (*le Monde* du 16 janvier), s'alourdit. Selon les autorités locales, ce sont finalement onze personnes qui auraient trouvé la mort au cours des trois explosions brutales émises par le cratère. La plupart des victimes sont des vulcanologues qui faisaient partie d'un groupe d'une vingtaine de personnes venues observer le Galeras.

POLICE

Trois meurtres depuis le début de l'année

En Corse, la violence criminelle se banalise

Trois meurtres ont été commis depuis le 1[er] janvier, à Ajaccio, à Pila-Canale et à Lucciana. Autant d'affaires qui illustrent la banalisation de la violence criminelle en Corse. Deux des hommes recherchés, Serge Codaccioni et Henri Herperding, dans deux de ces affaires de meurtre, se sont constitués prisonniers vendredi 15 janvier au palais de justice d'Ajaccio. Ils ont été inculpés d'homicide et écroués.

Sous la rubrique des règlements de comptes pourrait ainsi être classé le meurtre d'Ours-Marie Luiggi, tué d'un coup de fusil de chasse, samedi 9 janvier, à Lucciana (Haute-Corse). Gérant du bar de l'aéroport de Bastia-Poretta, l'homme était connu des services de police pour ses relations avec la bande bastiaise de la « Brise de mer », dont les activités criminelles en Corse et sur le continent ont marqué les années 80. Si l'enquête de la gendarmerie vient étayer cette hypothèse, la disparition d'Ours-Marie Luiggi relèverait donc du banditisme classique, qui, en Corse, reste la première cause d'homicides.

«Dérive mafieuse»

Au chapitre des querelles de famille, peut être répertorié, de son côté, le décès de Tony Santoni, vingt-six ans, survenu le 3 janvier à Pila-Canale. Originaire de ce village proche de Sartène, l'auteur présumé des faits serait un cousin de la victime, appartenant à une branche familiale qu'un problème d'indivision foncière opposait de longue date à celle de Tony.

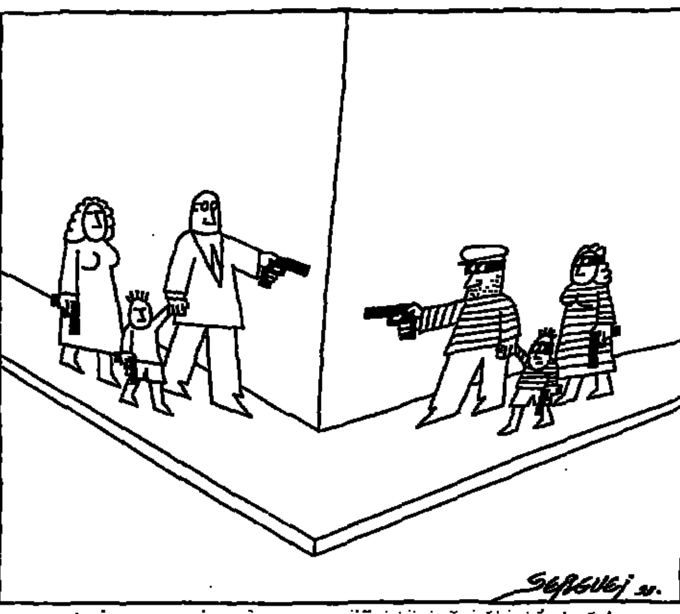
Cette rivalité ancestrale avait été ravivée, le 1[er] janvier, par une banale querelle de chasse surgie entre le frère jumeau de Tony et le meurtrier présumé. Deux jours plus tard, une nouvelle altercation mettait aux prises Tony et ce dernier, qui sortait un revolver de calibre 7,65 et blessait mortellement le jeune homme avant de prendre la fuite.

En Corse, l'usage des armes tend à devenir la règle, comme l'a montré la troisième de ces morts violentes, survenue le 7 janvier dans un bar d'Ajaccio. Un homme de vingt-deux ans, Philippe Herperding, aurait alors montré un revolver 357 Magnum à un consommateur attablé. Un coup de feu serait parti accidentellement, tuant le consommateur sur le coup.

Cette accélération de la chronique sanglante intervient après le record d'homicides enregistré en 1992 (40 meurtres, après 23 en 1991). Le basculement de l'île dans la criminalité est illustré aussi par la multiplication des attaques à main armée (260 en 1992, soit six par semaine), de plus en plus souvent accompagnées de prises d'otages, et par l'envolée des attentats par explosifs (569 en 1992, au lieu de 453 l'année précédente), fréquemment liés à des tentatives d'extorsion de fonds.

« La montée de la grande criminalité en Corse devient de plus en plus insupportable », s'est inquiété, début janvier, le procureur de la République d'Ajaccio, M. Pierre-Yves Radiguet. Cette banalisation de la violence place en effet la Corse au deuxième rang de la criminalité derrière Paris. Les plus hautes autorités judiciaires de l'île tirent le signal d'alarme en soulignant les risques de *« dérive mafieuse »* (*le Monde* du 3 octobre 1992) que fait peser cette criminalisation sur la Corse.

E. In.



Les failles de l'Etat de droit

par Erich Inciyan

A la panoplie classique des indicateurs économiques et sociaux, tout observateur des réalités corses doit ajouter une série de clignotants rendant compte de la criminalité. L'été dernier, le nombre des homicides avait frappé les esprits au point de justifier un comité interministériel, qui, le 19 août 1992, adoptait un plan renforçant le dispositif policier en Corse. Du moins était-il alors possible de mettre en cause les effets de la «surpopulation» estivale sur la recrudescence de la délinquance et de la criminalité. L'hiver venu, un nouvel affolement du baromètre criminel vient souligner l'impuissance de l'Etat et des Corses à restaurer la paix publique sur l'île.

Le plan du 19 août a certes été appliqué. Une noria d'enquêteurs de police judiciaire, venus de Paris, Lyon ou Marseille, font le va-et-vient entre le continent et la Corse, tentant de passer inaperçus sous un déguisement de touristes. Un groupe commun à différents services policiers a déjà permis de geler des opérations immobilières – complexes touristiques et golfs – soupçonnés de servir à «blanchir» de l'argent sale. Enfin, deux Compagnies républicaines de sécurité (CRS) sont venues en renfort de maintien de l'ordre. Mais, d'évidence, ces ripostes policières n'ont pas empêché la Corse de sombrer davantage dans la criminalité.

«L'Etat de droit ne règne plus en Corse», soulignait, début janvier, M. Christian Raysseguier, procureur général près la cour d'appel de Bastia. Le propos surprend lorsqu'il émane d'une autorité garante de cet Etat de droit. Du moins s'appuie-t-il sur un diagnostic lucide qu'un seul exemple – directement à l'origine de la chronique meurtrière des derniers jours – permet d'illustrer : le surarmement individuel des Corses. *«Il faut en finir avec les incohérences du passé et les pseudo-raisons culturelles,* a dit M. Raysseguier. *Toutes les personnes surprises en infraction sur la législation sur les armes seront déférées au parquet, inculpées et écrouées»*.

Autant dire que ce n'était pas le cas avant. La jurisprudence établie par les juges locaux reflète, sur ce point comme sur d'autres, une compréhension confinant souvent à l'impunité. Devant l'aggravation de la délinquance et de la criminalité, la moindre des choses serait pourtant d'appliquer la loi, avec la fermeté exigée par le respect de l'Etat de droit.

SOCIÉTÉ

POLICE

Le démantèlement d'un trafic de cocaïne

Le réseau « Morane »

Un réseau de trafiquants de cocaïne destinée à des membres de la jet-set parisienne a été démantelé par les enquêteurs de la 6e division de la police judiciaire (DPJ) de la préfecture de police de Paris. Saad Bedadi, une figure des nuits « branchées » de la capitale, a été inculpé d'infractions au trafic de stupéfiants et de recel de vols, et écroué vendredi 15 janvier, par le juge d'instruction Olivier Deparis.

Avec ses étoiles du showbiz et ses traînées de cocaïne en guise de Voie lactée, le petit monde de la nuit parisienne tourne autour de vieilles lunes du banditisme. Un club d'échangisme du quartier de l'Opéra était l'un de ces lieux où s'opère la jonction entre un milieu de « branchés » fortunés et le milieu tout court. Vedettes des écrans (petits et grands) ou des rings (un ex-champion du monde, des organisateurs de rencontres) et barytons du barreau (y compris des pénalistes) gravitaient autour du maître de céans, Saad Bedadi, un Algérien de trente-neuf ans plus connu sous le nom de « Morane ».

Repris de justice

Pour ajouter à l'excitation de ces soirées, d'incontestables repris de justice y vendaient à prix fort – 1 400 francs le gramme – une cocaïne d'excellente qualité. Côté « milieu », l'entourage de « Morane » se composait en effet d'une équipe spécialisée dans le trafic de stupéfiants. Deux fournisseurs des discothèques et des établissements de nuit parisiens à la pointe de la mode, Philippe Jacques et Gaëtan Muraccioli, ont été les premiers interpellés, le 30 novembre, et écroués. Philippe Jacques a reconnu qu'il vendait jusqu'à 100 grammes de cocaïne en une soirée. Angèle, sa compagne, n'est autre que l'ancienne épouse d'un rescapé de la *French connection* – Jacky Martin, assassiné à l'automne sur l'île de Beauté. Le trafic s'alimentait, semble-t-il, aux meilleures sources puisque la drogue venait de Colombie.

Au bureau du frère d'Angèle, employé à la Caisse des dépôts et consignations, les policiers n'ont découvert que quelques grammes de drogue. Mais à son domicile ils sont tombés sur 1,4 kilo de cocaïne pure et sur soixante-dix cachets d'*ecstasy* (la « pilule d'amour », une drogue de synthèse). Au gré des auditions, les enquêteurs ont démontré que Muraccioli, portier-videur d'une boîte de nuit à Agen, en écoulait une partie dans des discothèques du Lot-et-Garonne. Surtout, l'enquête a permis de préciser le rôle de « Morane » – un « *beau mec* », comme disent les policiers pour parler des délinquants d'envergure – et de démonter son réseau de blanchiment d'argent.

Trésor de bijoux volés

Le jour venu, ce roitelet de l'échangisme dirigeait aussi une grosse société de protection anti-incendie. C'est au siège parisien de cette société, Mondial-Incendie, que « Morane » a été interpellé, lundi 11 janvier. En compagnie d'un industriel d'Alger, Mohamed Chouikh, qui lui a servi de « prête-nom » dans une banque de Paris. Au moins 3,5 millions de francs versés en espèces ont circulé en 1992 sur le compte bancaire correspondant : reste à établir comment cet argent a été recyclé dans des placements immobiliers et financiers apparemment fructueux. Dans un coffre ouvert à la même agence bancaire, les policiers ont mis la main sur un petit trésor de bijoux volés (pour une valeur de 1,5 million de francs). Ce qui vaut à « Morane » et à Mohamed Chouikh d'être inculpés de recel de vols.

Discrètement observés pendant des semaines par les « cabarets » – les inspecteurs chargés de surveiller les établissements de nuit à la brigade de répression du proxénétisme du 36, quai des Orfèvres, – les consommateurs de cocaïne ne devraient pas être inquiétés. Survenant peu après l'inculpation de l'humoriste Pierre Palmade pour infractions à la législation sur le trafic de stupéfiants (*le Monde* du 25 décembre), l'affaire « Morane » donne toutefois la tendance d'une répression policière qui n'entend pas se limiter aux héroïnomanes des squatts parisiens et des cités de banlieue.

E. In.

SPORTS

RUGBY : Le Tournoi des cinq nations

Mutations anglaises

L'équipe d'Angleterre, que le Quinze de France devait rencontrer samedi 16 janvier à Twickenham pour son premier match du Tournoi des cinq nations, a bénéficié des évolutions du rugby national pour s'installer à la première place de l'ovale européen.

LONDRES

de notre envoyé spécial

Dans le stade de Twickenham, le modernisme n'en finit plus d'encercler la pelouse. Après les tribunes sud et nord, c'est le *east stand* qui vient de céder. Les vieux sièges en bois ont été vendus. La carcasse de ferraille ondulée qui donnait à l'enceinte son aspect de boîte de conserve s'est effacée devant les piliers en béton. Pendant le Tournoi, les travaux continueront pour donner au stade sa nouvelle capacité de 66 000 places avant la fin de l'année. Seule demeurera en l'état la tribune ouest, adossée au fameux parking où ont lieu les pique-nique mondains d'avant-match. Mais dans quelques années elle pliera à son tour. Dans le musée de Twickenham, une maquette dévoile en effet les intentions de la fédération anglaise (RFU), propriétaire des lieux : à l'orée de l'an 2000, l'enceinte ressemblera à un stade de football moderne, d'un seul tenant, doté de loges. La raison commerciale aura définitivement étouffé le charme de l'ancien « carré de choux » acheté en 1907 par un trésorier de la RFU. Le temple se sera fondu dans le paysage d'un rugby anglais profondément bouleversé ces dernières années.

Tout a commencé le jour où les Anglais ont constaté qu'ils ne pouvaient plus se contenter de l'orgueil d'avoir inventé le jeu. Il leur a fallu s'abaisser à cette tâche subalterne qu'ils concèdent volontiers aux autres nations : créer une compétition. C'était en 1987 : le Quinze à la rose venait de sombrer contre une médiocre équipe de Galles en quarts de finale de la Coupe du monde. Face aux réclamations des joueurs, les dirigeants de la RFU ont construit un championnat à trois étages autour de leur ballon ovale, sans s'arrêter aux demi-mesures en vigueur de l'autre côté de la Manche. Pour s'affronter dans la première division, les treize meilleurs clubs du pays ont déchiré leurs vieilles *fixture lists*, une sorte de carnet de bal où figuraient toutes les rencontres amicales, imposées par la tradition, qui rythmaient la saison.

C'est en grande partie à cette formule élitiste (1), que l'équipe d'Angleterre doit ses deux grands chelems consécutifs et sa place de finaliste de la dernière Coupe du monde. S'il n'est pas aussi populaire que la Coupe, créée dans les années 70, le *Courage Championship* – commandité, comme il se doit, par une marque de bière – a drainé les meilleurs joueurs vers les clubs de premier plan. « *Ils s'affrontent plus souvent dans des matches acharnés*, constate John Gasson, vice-président des Wasp (les Guêpes), un des cinq clubs londoniens de l'élite. *Ils veulent se mettre en valeur dans ce championnat, les clubs souhaitent éviter la relégation : le niveau du jeu s'est forcément élevé. Mais le championnat a également augmenté la pression financière autour des recrutements. Pour s'attacher les meilleurs rugbymen, certains clubs n'hésitent plus désormais à promettre de l'argent, en plus des avantages habituels.* »

Le professionnalisme en marche

Cette inflation provoque une crise de schizophrénie au sein de la RFU, où le conservatisme est traditionnellement élevé en art de vivre. D'un côté, les dirigeants en blazer rouge favorisent le resserrement du haut niveau, qui a porté ses fruits en équipe nationale. Ils savent que ses bons résultats ont élargi l'audience de leur sport. Emanation de la haute société, le rugby attire aujourd'hui davantage les classes moyennes, notamment à travers les retransmissions télévisées des grands événements de la saison. De l'autre, ils se recroquevillent sur la notion d'amateurisme, seule garante de l'identité de leur jeu.

Dudley Wood, le secrétaire général de la RFU, l'homme qui détient en fait le vrai pouvoir au sein d'une fédération qui change de président tous les ans, continue à proclamer sa méfiance envers la Coupe du monde, qui n'a « *pas grand rapport avec l'esprit du jeu* ». Il souligne le fait que, malgré l'argent qui circule, la grande majorité des joueurs exercent un vrai métier, loin des professions de façade qui se multiplient en France. La RFU souhaiterait surtout consacrer son argent à l'alimentation de son réservoir de près de 400 000 pratiquants et 1 700 clubs. Les prestigieuses *public schools* – les écoles privées – qui ont fourni des générations de joueurs n'y suffisent plus, et le rugby a été banni des programmes d'éducation physique de l'enseignement public. La fédération a donc consacré des moyens considérables à la création des écoles de mini-rugby au sein même des clubs. Pour attirer les jeunes, les éducateurs y racontent la belle histoire de Jeremy Guscott, centre d'origine africaine, passé de la petite formation du club de Bath à la grande, championne en titre, et à l'équipe d'Angleterre.

L'exemple de Guscott, qui fait fructifier sa notoriété en posant pour des photos de mode, ou celui du capitaine Will Carling, sans doute le joueur le plus populaire de l'histoire du rugby anglais, montrent pourtant que la RFU aura du mal à échapper encore longtemps à ses contradictions. Ces joueurs d'un nouveau genre ne s'inscrivent plus dans la tradition de l'ovale, qui a toujours placé les individus au service du jeu. Ils ont réussi à s'approprier le rugby. Il suffit de les regarder s'entraîner selon les techniques les plus modernes pour comprendre que la joyeuse approximation des périodes précédentes n'est plus de ce monde. Il suffit de les entendre présenter leur nouveau sponsor, totalement indépendant de la fédération, pour comprendre que le professionnalisme est en marche. Premier en Europe grâce ses résultats, le rugby anglais pourrait également devenir le premier à s'affronter à ce tournant-là.

JÉROME FENOGLIO

(1) La saison prochaine, la première division sera même réduite à dix clubs, qui s'affronteront en matches aller-retour. Jusqu'à présent ils ne se rencontraient qu'une fois par an, en alternant les terrains, sur le modèle du Tournoi des cinq nations.

La fin du Rallye Paris-Dakar

Bruno Saby le converti

A la veille de l'arrivée à Dakar, samedi 16 janvier, l'équipage français Bruno Saby-Dominique Serieys (Mitsubishi Pajero) avait virtuellement assuré sa victoire dans le Paris-Dakar grâce à 1 h 13 min 5 s d'avance sur Pierre Lartigue-Michel Perin (Citroën ZX), avant la dernière épreuve spéciale de 60 kilomètres. La situation était semblable chez les motards, où Stéphane Peterhansel (Yamaha), qui précédait Thierry Charbonnier de 1 h 20 min 8 s, était en passe de remporter sa troisième victoire consécutive dans cette épreuve.

NOUAKCHOTT

de notre envoyé spécial

Des dunes rosies au lever du soleil et encore meubles grâce à la fraîcheur de la nuit. Quelques palmeraies à proximité d'un village encore endormi. Un oued coincé entre des falaises noires de quelque 200 mètres de haut. Il est des jours où les concurrents du Paris-Dakar ne regrettent pas leur réveil matinal. Même Bruno Saby, l'éternel anxieux malgré son heure et demie d'avance au classement, semble euphorique. Profitant d'un long secteur de sable gris et dur, parsemé de croissants de dunes, le pilote grenoblois enchaîne à la perfection les portes de ce slalom géant en maîtrisant parfaitement ses dérapages.

Longtemps considéré comme un des meilleurs spécialistes du goudron après ses victoires dans le Tour de Corse (1986) et le Rallye Monte-Carlo (1988), le pilote Mitsubishi est en passe de devenir le roi de la terre, juste un an après sa reconversion dans les rallyes tout terrain. Bruno Saby n'avait pourtant jamais imaginé qu'il pourrait gagner le Dakar à quarante-trois ans. Jeune Grenoblois passionné de course, il ne rêvait que du Monte-Carlo qu'il allait disputer dix-sept fois. Longtemps, il a même pesté contre le Dakar qui occultait en notoriété le départ de son rallye préféré.

Après sa victoire dans le Tour de Corse avec une 205 turbo 16, Jean Todt lui avait déjà proposé une reconversion dans le Dakar. Il avait même effectué les premiers essais de la 205 Grand Raid, mais une proposition de Lancia l'avait incité à continuer en championnat du monde des rallyes. Il a fallu l'annonce de l'organisation du Paris-Moscou-Pékin en 1991 pour l'inciter à se lancer dans l'aventure.

« *Adolescent, j'avais été fasciné par la Croisière jaune de Citroën*, raconte-t-il. *Je voulais partir sur les traces de cette épreuve mythique. J'ai tapé à toutes les portes. En vain. Je me suis résolu à acheter une Nissan pour le compte de ma petite écurie* [Grenoble Auto-Sport]. *C'est alors qu'Ulrich Brehmer, le patron du service compétition de Mitsubishi, m'a proposé un volant au coté d'Hubert Auriol dans une équipe B. Le putsch en Union soviétique n'a pas permis le départ pour Pékin cette année-là. Ulrich Brehmer m'a engagé pour Paris-Le Cap.* »

Au premier contact, Bruno Saby n'a pas été conquis. « *A Syrte, le premier bivouac a été monté dans trente centimètres de boue. Je me demandais ce que je faisais là. Aujourd'hui, je préfère rester sous la tente à côté des mécaniciens, plutôt que d'aller dormir à l'hôtel.* » De même, il a pris plaisir à éprouver de nouvelles sensations de conduite. « *Le Dakar n'est pas plus dangereux qu'un rallye de championnat du monde où l'on doit parfois négocier au centimètre près un virage verglacé. On sort de ces spéciales-là vidé nerveusement. Le Dakar n'est pas plus fatigant car le rythme est moins soutenu et la pression moins forte. Plus les étapes sont longues et mieux elles m'ont réussi puisque j'ai gagné à El Goléa et à Adrar.* »

Dans l'océan de dunes

Sur le Dakar, ce conseiller municipal de Grenoble, ami d'enfance d'Alain Carignon, a aussi découvert la solidarité et l'esprit d'équipe. L'euphorie matinale du départ d'Adrar n'a pas duré toute la journée. Confronté à un problème de différentiel l'obligeant à ralentir sa cadence et à une panne de son GPS (système de navigation principal), Bruno Saby a douté de sa victoire dans l'océan de dunes qui attendait les rescapés à quelque 300 kilomètres de l'arrivée. La présence à ses côtés de l'autre Mitsubishi de l'Allemand Erwin Weber et de Stéphane Peterhansel pour rechercher quelques passages avec sa moto, lui ont permis de rallier Nouakchott avec moins d'une demi-heure de retard sur les deux Citroën ZX d'Hubert Auriol et de Pierre Lartigue.

Dès lors, la victoire à Dakar aurait une saveur particulière. « *Le Monte-Carlo, je voulais d'abord le gagner pour moi*, dit-il. *C'était l'accomplissement d'un rêve de gosse. La victoire à Dakar, je la voulais surtout pour l'équipe et pour ma famille. L'éloignement leur font vivre ces courses très différemment.* » Bruno Saby espère aussi avoir bien d'autres occasions de rallier Dakar ou Pékin. « *Si elle n'est pas encore malade, notre discipline est fiévreuse ; mais elle est trop belle pour qu'on la laisse pourrir. Il faut impérativement faire de nouvelles règles et provoquer une prise de conscience avant qu'il ne soit trop tard.* »

GÉRARD ALBOUY

□ **PATINAGE ARTISTIQUE : championnats d'Europe.** – Dmitri Dmitrenko a été sacré champion d'Europe de patinage artistique, vendredi 15 janvier, à Helsinki. L'Ukrainien devance deux Français, Philippe Candeloro et Eric Millot. C'est la première fois depuis trente ans – après le doublé Alain Giletti-Alain Calmat, alors champion et vice-champion d'Europe – que deux Français montent ensemble sur le podium de ces championnats.

CARNET DU Monde

Décès

– Ses amis
ont l'extrême douleur de faire part du décès de

Franck BAYLE,

survenu dans sa vingt-septième année, le 5 janvier 1993.

Nous conserverons toujours son souvenir.

– Mme Denise Boucher,
son épouse,
Frédérique et Bengt Hedenström,
Xavier et Catherine Boucher,
Stéphane et Martine Boucher,
Sophie Boucher,
ses enfants et beaux-enfants,
Clothilde, Clémence, Agathe, Cyril, Anne et Pierre,
ses petits-enfants,
Michèle Boucher-Gorridge
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian BOUCHER,

survenu le 15 janvier 1993, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 20 janvier, à 15 h 15, au cimetière de Garches, où l'on se réunira porte des Quatre-Vents.

11, rue de la Porte-Jaune,
92380 Garches.

– Mme Simone Couette,
sa sœur,
Les familles Eberhard, Jurmand et Lepen,
ont la douleur de faire part du décès dans sa quatre-vingt-dix-septième année de

Mme Odette EBERHARD,
née Lucas.

Une messe sera célébrée à son intention en l'église Saint-Gabriel, 5, rue des Pyrénées, mardi 19 janvier 1993, à 10 h 30.

Pas de fleurs.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Benoît Pierre Naccache,
son épouse,
M. et Mme Samir Naccache,
ses enfants,
Mounir et Karine,
ses petits-enfants,
Les familles Homsy et Guinhut,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Benoît Pierre NACCACHE,
ingénieur de l'Ecole centrale de Paris,

survenu à Antony, le 15 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Antony (Hauts-de-Seine), en l'église Saint-Saturnin, rue de l'Eglise, le mardi 19 janvier, à 15 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation suivra au cimetière d'Antony.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, avenue Jean-Monnet,
92160 Antony.

– Les familles Dupont et Noël,
Ainsi que ses amis,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Jacques DUPONT,

né à Bruxelles le 3 août 1948 et décédé à Paris le 15 janvier 1993.

L'incinération, suivie de la dispersion des cendres, aura lieu le 21 janvier, à 12 h 15, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Erratum

– Il y a un an, le 17 janvier 1992, gai, plein d'espoir et de projets, confiant en la médecine,

Pierre SAINT-AURET

était brutalement arraché à l'amour des siens en l'hôpital de Grasse.

« *Pourquoi les meilleurs d'entre nous s'en vont-ils à vau-l'eau tandis que les pires continuent à prospérer ? Je veux savoir.* »
William Mac Ilvanney,
Strange Loyalties.

De la part de
Françoise,
sa femme,
Marc et Marina,
ses enfants.

Résidence Emeraude,
54, avenue Riou-Blanquet,
06130 Grasse.

(Voir *le Monde* du 18 décembre 1992.)

Condoléances

– Profondément touchés du décès de

Marie-Martine CARMI,

ses amis et collègues du ministère des affaires étrangères adressent à sa famille leurs marques de profonde sympathie et s'associent à sa peine.

Anniversaires

– Le 18 janvier 1992

René MAINE

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

– A l'occasion du dixième anniversaire de la disparition du

baron d'ARCY,

une messe sera célébrée le 19 janvier 1993, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, à 12 heures, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré.

Conférences

– M. Jacques Lassalle, administrateur général de la Comédie-Française, prononcera, le samedi 16 janvier 1993, une conférence intitulée « Un parcours moliéresque », à l'issue de la Journée Molière en Sorbonne, organisée par Patrick Dandrey (université Paris-III), qui se tiendra, de 10 heures à 18 heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, 17, rue de la Sorbonne.

Entrée libre et gratuite.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Lettre d'une inconnue : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 15 h 30 et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Ondine : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Le Chasseur de lions : 19 h 30, dim. 15 h 30. Imprécation II, Money Makes me so Happy : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Bruit de la vie : 19 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Je? Deuxll Maux... : 19 h, dim. 17 h. L'Entrée par laquelle on sort : 19 h. Un monde fou : 21 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Jonathan Livingston le goéland : 19 h 45.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Voix humaine : 21 h.
CAFÉ DE LA DANSE (40-26-28-58). Don Juan d'origine : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CAFÉS DES 13E, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : 20 h 30.Dim. La Vida es Sueno (en espagnol) : 16h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (47-00-90-12). Buffo : 21 h.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-38-69). On a marché sur la Terre : 21 h, dim. 17 h. La Galerie. La Nuit juste avant les forêts : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : 14 h. Le roi s'amuse : 20 h 30.Dim. La Serva amorosa : 14h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20h30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30, dim. 16 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Toa : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Mère d'Icare : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : 16 h et 20 h 30.
ESPACE JEMMAPES (46-34-01-58). Sans censure, ça c'est sûr!!! : 15 h. Les Portes du chaos : 21 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. Le Machiniste têtu : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30, dim. 15 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Tout est en ordre : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Faubourg passion : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Banc : 19 h. L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
L'EUROPÉEN (43-87-29-89). Pour un oui, pour un non : 21 h, dim. 16 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 16h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Théâtre rouge. Summer Lightning (en anglais) : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Remords vivants : 16 h. Huis clos : 19 h 30. La Ronde : 22 h.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h, dim. 16 h.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'île des esclaves : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Patrick Sébastien : 20 h 30, dim. 17 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h, dim. 16 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 18 h et 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Trekking : 21 h, dim. 17 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Léa et le Chant des sirènes : 20 h 30, dim. 17 h. Souris blanche : 22 h 30, dim. 15 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Hold-up : 20 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Ulla : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. The Elephant Man : 14 h 30. Dreams of Power and Passion : 18 h. The Fever : 22 h 30. Belle de Mai. Vingt-cinq Années de littérature de Léon Talkoï : 18 h et 21 h, dim. 17 h.Dim. Long John Silver, the Pirate : 14h30. Cinderella : 18h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h. Tango : 22 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Sourire des mondes souterrains : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Terra incognita : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Le Livre des fuites : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). L'Epreuve : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 15. Le Bel Indifférent : 20 h 30. Salle II. Roro er Seoz : 22 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Au bord de la vie : 19 h.Dim. Poésie chinoise. Du tao... à nos jours : 15h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chassel : 20 h 15, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Voyage au centre de la Terre : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimene : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Cher Menteur : 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Petite salle. Cabaret Karl Valentin : 21 h, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Le Fantôme de Canterville : 20 h 30, dim. 16 h.
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Lagaf' : 21 h.
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). La Cantatrice chauve : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : 20 h 30, dim. 15 h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). Raymond Devos : 20 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Marie : 20 h 30, dim. 17 h.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). David, la nuit tombe : 21 h, dim. 17 h.
LES ULIS (CENTRE BORIS-VIAN) (69-07-65-53).Dim. Bustric : 17h.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Pithécanthrope! : 20 h 30, dim. 17 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
POISSY (THÉATRE MUNICIPAL) (39-65-56-40). Pierre Palmade : 20 h 30.
RIS-ORANGIS (CENTRE ROBERT-DESNOS) (69-06-72-72). Grugru ou Quand le théâtre embobine le cinéma : 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Les Enfants du silence : 20 h 45.
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (SALLE D'ARSONVAL) (48-89-99-10). Cherer et Cherer : 20 h 45.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL-CARNÉ) (69-04-98-33). Ne m'oublie pas : 21 h.
SARTROUVILLE (ESPACE GÉRARD-PHILIPE) (39-14-23-77).Dim. Le Vaste Monde : 16h.
SEVRAN (THÉATRE KYGEL) (43-84-06-70). A cinquante ans, elle découvrait la mer : 21 h, dim. 15 h 30.
THIAIS (THÉATRE RENÉ-PANHARD) (48-53-12-14). Monsieur Amédée : 20 h 30.
VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). La Dame au petit chien ; Un mouton à l'entresol : 20 h 30, dim. 15 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74).Dim. Jean-Bête à la foire : 18h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 18 JANVIER

« Les passages couverts du Sentier, où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours). 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« L'hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité), 14 h 15, sortie métro Assemblée-Nationale (I. Hauller).

« L'Arsenal de Sully et les appartements de la maréchale de La Meilleraye », 14 h 30, métro Sully-Morland, sortie boulevard Henri-IV (E. Romann).

« Rembrandt et ses élèves au Musée du Louvre », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal (Europ explo).

« Les bons vivants du Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La chapelle expiatoire », 14 h 30, 62, rue d'Anjou (S. Rojon-Kern).

« Les passages du dix-neuvième siècle, leur origine et leur développement. Une promenade hors du temps » (premier parcours), 14 h 40, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Ascension dans la tour de Jean-sans-Peur spécialement ouverte après restauration » (lampe de poche), 14 h 45, métro Etienne-Marcel (M. Banassat).

« Cycle Montmartre : le cimetière et ses tombes célèbres », 15 heures, métro Blanche (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition : *les Nymphéas*, avant et après », 16 heures, Musée de l'Orangerie, place de la Concorde (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le temps de la génétique. Les limites de la théorie synthétique de l'évolution », par le professeur J. Lejeune (Académie des sciences morales et politiques).

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « Le Prince de Ligne, un Européen d'exception au dix-septième siècle », par R. Larosa (Maison de l'Europe).

C.N.M.H., 62, rue Saint-Antoine, 18 heures : « La conservation des paysages et jardins historiques », par M.-C. Pozzana (Jeunesse et patrimoine).

Temple, 54, avenue de la Grande-Armée, 20 h 30 : « Relations Eglises-Etats et laïcité », par G. Bedouelle (Eglise réformée de l'Etoile).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24-)

SAMEDI

Cycle Otto Preminger : Under your Spell (1936, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h ; Laura (1944, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 21 h.

DIMANCHE

Cycle Otto Preminger : Charmante Famille (1937, v.o.), d'Otto Preminger, 19 h ; Scandale à la cour (1945, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

SAMEDI

Du burlesque à la comédie américaine ; Burlesques 36, deux athlètes : l'Athlète incomplet (1926), de Frank Capra, Vive le sport ! (1925), de Sam Taylor et Fred Newmeyer, 16 h 30 ; Our Betters (1933, v.o.), de George Cukor, 19 h ; Cette sacrée vérité (1937, v.o. s.t.f.), de Léo McCarey, 21 h.

DIMANCHE

Du burlesque à la comédie américaine ; Burlesques 37, Hal E. Roach (v.o.) : Two Gun Gussie (1918), Oh! la belle voiture (1920), Amour et poésie (1919), Skinny's Love Tangle (1917), Frozen Hearts (1923), Puttin Pants on Philip (1927), 16 h 30 ; Extra Girl (1932, v.o.), de Mack Sennett, 19 h ; l'Extravagante Héritière (1956, v.o. s.t.f.), de Dick Powell, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29-)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Simon du désert (1964, v.o. traduction simultanée), de Luis Buñuel, 14 h 30 ; Pueblerina (1948, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ; Films du catalogue Lumière (1991, v.o. s.t.f.), de Gabriel Veyre, Maria Candelaria (1943, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : la Montagne sacrée (1972, v.o. s.t.f.), d'Alejandro Jodorowsky, 14 h 30 ; Sensualidad (1950, v.o. s.t.f.), d'Alberto Gout, 17 h 30 ; El Esqueleto de la senora Morales (1959, v.o. s.t.f.), de Rogelio A. Gonzalez, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30-)

SAMEDI

I love Paris, Paris vu par les Américains. L'après-guerre : The Paris Story (1944, v.o.), de l'armée américaine, le Petit Garçon perdu (1953, v.o.), de George Seaton, 14 h 30 ; Guerres mondiales : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. septembre 1939), l'Homme que j'ai tué (1932, v.o.), d'Ernst Lubitsch, 16 h 30 ; Belle Epoque : l'Exposition de 1900 à Paris (1900). Assassinats en tous genres (1968, v.o.), de Basil Dearden, 18 h 30 ; Occupation de Paris : Universal Newsreel (1930-1932, v.o.), Arise my Love (1940, v.o.), de Mitchell Leisen, 20 h 30.

DIMANCHE

I love Paris, Paris vu par les Américains. Paris touristique : Spot Champs-Elysées (1992), Drôle de frimousse (1956, v.o.), de Stanley Donen, 14 h 30 ; Montmartre : Moulin-Rouge (1953, v.o.), de John Huston, 16 h 30 ; Café de la Paix : la Grande Farandole (1939, v.o.), de H. C. Potter, 18 h 30 ; Tour Eiffel : Universal Newsreel (1930-1932, v.o.), Superman II (1980, v.o.), de Richard Lester, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
L'ATLANTIDE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CRUSH (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DIE ZWEITE HEIMAT (All.) : Théâtre national de Chaillot, 16e (47-27-81-15).
DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L 627 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAC (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LE SOUPER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TITO ET MOI (Fr.-Youg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUBAB BI (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).
UNE JOURNÉE CHEZ MA MÈRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
VIEILLE CANAILLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

CULTURE

MUSIQUES

L'opéra piquant du Sichuan

La Troupe n° 3 de Chengdu présente un spectacle tout en acrobaties et en finesse

LA LÉGENDE DU SERPENT BLANC
au Théâtre du Rond-Point

Une belle immortelle, Serpent Blanc (Chen Qiaoru), tombe amoureuse d'un séduisant *arhat*, un disciple de Bouddha, Branche de Cannelier (Sun Yongbo). En guise de représailles, Fahaï – «Océan de la Discipline, – le moine qui veille au respect des lois célestes, expédie Serpent Blanc sur terre et rétrograde Branche de Cannelier au rang de simple mortel. Depuis toujours, l'immortel Serpent Bleu (Zhu Jiango) aime Serpent Blanc. La créature se transforme en jeune fille (Liu Ping) afin d'accompagner la maîtresse de son cœur chez les humains. L'intrigue est lancée : Serpent Blanc va pouvoir poursuivre Branche de Cannelier de ses assiduités avec la complicité désintéressée et fidèle de Serpent Bleu.

Les retrouvailles terrestres – deuxième coup de foudre, deuxième série d'yeux roulés et de cris d'étonnement aigus – des deux tourtereaux ont lieu sur une barque. Il y a de l'orage, et il lui prête son parapluie. Ils se marieront, mais le moine Fahaï ne cédera pas devant l'évidence de la passion. Avec ses généraux, son crapaud-magicien (l'excellent acteur Li Zenglin, qui signe aussi la mise en scène), les esprits du vent et du feu, de Raobo, le maître des transformations du visage, des faons gardiens des herbes miraculeuses, il viendra à bout de l'immortelle rebelle.

Cet affrontement de forces maléfiques, de symboles de la fécondité et de l'insaisissable passe par une débauche de couleurs (les costumes, les maquillages), de plumes de faisan longues et flexibles, de rires sonores, de pirouettes en volute et de mimiques savantes. *Commedi a dell'arte* où l'on s'amuse beaucoup des malheurs du crapaud, clown magnifique (ainsi lorsqu'il est désarticulé après que Serpent Bleu l'a roué de coups), succulent numéro d'acrobatie qui tient en haleine autant qu'au cirque, drame à suspens où les visages se figent, *la Légende du Serpent Blanc* est aussi une pièce musicale complexe. La voix des acteurs et l'orchestre (claquettes, tambours, cymbales, gongs et hautbois *suona*, en tout cinq musiciens et deux chanteuses, dirigés par le maître tambour Chen Lisheng) s'y répondent, en marquent le pathétique et la permanence.

Nous sommes ici loin de Pékin. La Troupe n° 3 de Chengdu, capitale du Sichuan, au sud-ouest de la Chine, connu pour la subtilité de sa cuisine, a de l'humour. Telle est sa réputation. Au Sichuan, l'on pratique l'art de l'opéra dans un style très particulier, le *chuanju*. Aux formes classiques de l'opéra chinois, traits communs à toutes les variétés régionales, de Pékin au Yunnan, se mélangent les chants de bateliers et rythmes entrecroisés évoquant la pluie, le tonnerre ou le vent. Chen Lisheng, le directeur musical, et Li Zenglin (mise en scène) ont choisi de donner de l'ensemble une version épurée. *«De se passer de la version hollywoodienne, des éclairages voyants, de l'inflation orchestrale qui sont le lot de toute représentation en Chine»*, explique François Picard, musicien et musicologue français, conseiller artistique de l'opération. Les voix sont aériennes, les éléments du décor d'une simplicité éloquente (une rame jaune d'or pour figurer la barque, deux chaises, deux rideaux...). Dès lors, on voit tout, on entend tout.



D. R.

« La Légende du Serpent blanc », commedia dell'arte et pièce musicale complexe, au service d'une très ancienne légende chinoise

Vaincue, la femme-serpent se soumet. Au temps glorieux du communisme chinois, elle aurait gagné. Au moins pour la forme, la scène finale n'aurait admis que d'optimistes et tapageuses réconciliations : le sentiment de défaite ne devait pas faire partie de l'imaginaire populaire. Mais Xu Fen, femme de tête, dramaturge et auteur du livret, a voulu inverser la vapeur en retrouvant le cours originel de cette très ancienne légende chinoise, dont on trouve les traces dans un roman anonyme du temps des Ming.

Xu Fen a fait de Serpent Blanc, créature divine, douée de pouvoirs surnaturels, une femme d'aujourd'hui dans une Chine *«en proie aux plus grandes contradictions, et où le rôle de la femme doit encore beaucoup évoluer»*. Amoureuse, libre, elle affirme le droit au choix. Dans l'ultime tableau (il y en a sept, de durées inégales), Serpent Blanc et Branche de Cannelier sont enchaînés à terre. L'opéra, écrit en dialecte du Sichuan, se termine sur un grand éclat de rire des vainqueurs. Un rire amer, menaçant. Car qu'ont-ils gagné, ces serviteurs de la loi ?

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Le Rond-Point Théâtre Renaud-Barrault. Jusqu'au 24 janvier, à 20 h 30, sauf les dimanches, à 17 heures. Tél. : 42-56-60-70. Tournée en France jusqu'au 26 février. Le 26 janvier, à Metz (l'Arsenal), le 27 à Reims (le Manège), le 28 à Belfort (le Granit), les 29 et 30 à Strasbourg (le Maillon). Album (avec intégralité du livret en français et en chinois) chez Buda Records. 1 CD 92555 distribué par Adès.

La Chine au Rond-Point

Le Théâtre du Rond-Point, à Paris, consacre sa programmation du mois de janvier à la Chine, ce qui coïncide avec le Nouvel An chinois, qui sera célébré le 23, début de l'année du Coq.

– Opéra : *Médée*, d'après l'œuvre d'Euripide. Opéra chinois du Hubei. Mise en scène : Luo Jinlin. Sous-titré en français. Du 26 au 31 janvier à 20 h 30.

– Exposition : Zhang Peili, peintre et vidéaste. Jusqu'au 7 mars.

– Théâtre contemporain : *Au bord de la vie*, de Gao Xingjian. Mise en scène d'Alain Timar, musique de Barre Philips, avec Thérèse Roussel, Philippe Goudard et la danseuse Thi-Hia Luong, le 16 janvier à 19 heures.

– Poésie : *Du tao à nos jours*, poèmes et nouvelles de Chine lus par Marianne Auricoste et Michaël Lonsdale, le 17 janvier à 15 heures.

► 2 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Renseignements : 42-56-60-70.

L'amour des quatre oranges

La découverte d'un jongleur, artiste musicien

FESTIVAL SONS D'HIVER
Val-de-Marne

C'est un spectacle et un concert à la fois. C'est surtout un relais, des musiciens qui viennent et qui s'en vont, pour un récit en chapitres contrastés, où tout s'enchaîne admirablement entre vocalité, rythme pur, violence et humour, séquences d'apparence improvisée, et petits jeux de ping-pong instrumentaux réglés au quart de poil, cela s'appelle *le Livre des traditions*, production de la Muse en circuit (1) accueillie opportunément à Vincennes, jeudi 14 janvier, dans le cadre de Son d'hiver, vaillant festival itinérant dans le Val-de-Marne.

Traditions ? Parce que les musiciens réunis par deux des patrons de la Muse (Luc Ferrari à la console et Henry Fourès au piano) ajoutent à d'évidentes affinités jazzistiques partagées, des pratiques individuelles plus exotiques. Patrick Moutal joue du sitar indien, Carlo Rizzo de toute une collection d'extraordinaires tambourins siciliens (l'un gronde, l'autre tonne), Benat Achiary chante en basque de ces mélopées glissées ou rugueuses qu'on lui connaît, et sa façon de triller ou de lancer de la glotte des ornements en gouttes rapides rappelle exactement le son aquatique et la virtuosité «vocale» du sitar de Moutal. Avec Andy Emler, Fourès au piano dans un extraordinaire numéro de marteau-pilon, répétitions ultra-rapides à quatre mains ponctuées de clusters fous, de plus en plus écartelés dans l'espace et serrés dans le temps. Horowitz, le pianiste qui répétait plus vite que son ombre, est battu haut la main.

Et puis arrive Jérôme Thomas. Il a sous le coude trois balles, puis quatre, à peine grosses comme des oranges. Ce ne sont pas des objets qu'on lance. Ce sont des instruments qui répondent au tambourin de Rizzo, aux saxos de Jean-Paul Autin. Oui, ces oranges bondissantes comme des doubles croches, lancées très haut comme des aigus, piquant une table sonorisée comme des pas de flamenco, sont à elles seules danse, rythme et bel canto. Moulé dans un pantalon de marlou, inquiétant sous son béret basque, sorte d'Artaud de la balle au bond, le jongleur joue avec art sa musique ballistique. Et c'est peu de dire que cette musique, avant lui, n'avait jamais existé.

ANNE REY

(1) Studio indépendant doublé d'une unité de recherche et de production.

► Prochains concerts du festival Sons d'hiver : Les Folk Songs de Lucinao Berio par l'Ensemble Laborintus, le 19, et Sylvain Kassap Sextet, le 22. 21 heures, cinéma le Casino, 94350 Villiers. Rens. : 46-86-87-37.

L'art de jouer du sèche-cheveux

Trois jours de concerts et d'études sur l'environnement sonore urbain à Saint-Denis

Rien n'y fait ! Le bruit de la pluie ne se laisse pas facilement dompter. Les microphones les plus sophistiqués ne parviennent pas à en restituer l'enveloppe exacte ni l'éclat. Une limite technique qui semble presque rassurer le compositeur Nicolas Frize, qui procède à un des ultimes et tardifs réglages de la «machine à gouttes». De cette belle construction instrumentale faite de flacons, de tuyaux de perfusion et de bassines pivotantes imbriqués dans un rudimentaire portique de bois, Jean-Pierre Drouet, en percussionniste averti, extrait une incroyable diversité de rythmes. La «machine à gouttes» et ses consœurs, la «machine à souffles» et la «machine à tissus», regroupées au centre de la scène, composent l'instrumentarium réalisé par Claudine Brahem pour *Tout contre*. Cette partition pour trois cents interprètes (chœur d'adultes, chœur d'enfants, voix soprano et basse, cor, trompette, percussions, clavecin, violoncelle, divers solistes, objets sonores et bandes magnétiques...), Frize la dédie à l'univers urbain : *«La ville est habitée de musiciens sans le savoir, qui la font travailler, vivre, qui s'y déplacent, s'y réjouissent, s'y frottent et s'y cognent.»*

Auteur notamment d'un *Concert de baisers*, d'un *Concert de haines*, etc., cet agitateur rêve d'un institut internationnal du son qui permettrait de valoriser et de diffuser les traces sonores laissées par le temps. Il est surtout aujourd'hui artiste en résidence à Saint-Denis et maître d'œuvre d'*Il faudrait s'entendre*. Ce programme triannuel sur l'environnement sonore a débuté en octobre 1990 en étroite relation avec la municipalité communiste de la banlieue nord de Paris, et associe certains membres de l'association Les Musiques de la boulangère, créée par Frize. Le projet d'*Il faudrait s'entendre* repose sur un ensemble de réalisations pilotes concrètes, sur des actions dans plusieurs écoles, des enregistrements d'entreprises, un travail spécifique dans la station de métro Saint-Denis-Basilique, et des interviews sur le thème de l'écoute de plus de quarante salariés, alpiniste, cosmonaute, ou chef de gare...

Sis dans le bâtiment 215, un entrepôt en plein cœur du vaste espace des Magasins généraux de la Plaine-Saint-Denis, le dispositif d'*Il faudrait s'entendre*, dont la création musicale *Tout contre* est l'un des temps forts, achève d'être installé. Nicolas Frize déplore de n'avoir pu, faute de temps et en raison de la dimension de l'entreprise, travailler plus étroitement avec la centaine d'enfants de sept à douze ans de l'école primaire Robespierre mobilisés dans l'aventure. Des dizaines de vieux postes TSF et de transistors, de réveils et d'horloges, d'aspirateurs et de sèche-cheveux attendent, sur les gradins délaissés par les choristes, d'impromptues prestations à venir.

JEAN-JACQUES LAROCHELLE

► *Il faudrait s'entendre* s'articule autour de trois axes : un concert les 16 et 18 janvier à 20 h 30, le 17 janvier à 17 heures ; deux journées d'écoute, exposition sonore d'objets quotidiens, projection de films, paysages acoustiques, le 16 janvier de 10 heures à 19 h 15, et le 17 janvier de 14 heures à 16 h 10 ; et un forum en présence de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, Madeleine Rebérioux, historienne, de Louis Dandrel, compositeur, Pierre Sansot, écrivain. Magasins généraux, bât. 215, 50, avenue du Président-Wilson, 93200 La Plaine-Saint-Denis. Mº Porte-de-la-Chapelle. Entrée libre.

THÉATRE

Tout mot est un danger public

Nathalie Sarraute ambassadrice extraordinaire dans l'enfer éternel de la parole

POUR UN OUI OU POUR UN NON
à l'Européen

«Comme on respire !» : ce sont les mots premiers venus, pour dire que nous faisons quelque chose sans y penser, spontanément. *«Comme on respire»* on avale un verre d'eau, on met un pied devant l'autre, on repousse la porte derrière soi... Expression quand même très étrange. Car elle est employée là comme une équivalence de «pas grave», «sans importance», «qui va de soi». Or quoi de plus grave que la respiration ? Respirer, c'est vivre, tout simplement. On ne respire plus, c'est fini ! Kaput ! C'est donc comme on respire, sans réfléchir, niaisement (mais avec ce rappel de la mort sous le manteau) que nous disons *«comme on respire !»*, que nous expédions devant nous, en l'air, du matin au soir, des mots et des mots. On parle.

Et ici nous butons sur un «obstacle majeur», un très sale caractère : Nathalie Sarraute. Elle est l'adversaire déclarée, inébranlable, de la *«parlerie»* (c'est Sartre qui, parlant d'elle et de sa bête noire, emploie ce mot emprunté à Heidegger). Elle ne laisse passer aucun mot comme on respire. Tout mot, même d'une seule lettre, doit subir un examen de passage qui peut durer des heures, des jours.

Chaque œuvre de Nathalie Sarraute est un règlement de comptes avec quelques mots qui n'étaient pas encore passés au crible : approche à pas de loup, investissement, et, à l'issue du traitement complet, affichage de l'ensemble des dangers, malentendus, divorces, assassinats, dans quoi ce mot vous fera sauter, à pieds joints. L'un des voyages de Nathalie Sarraute a pour titre *Pour un oui ou pour un non*. Deux amis inséparables vont être arrachés l'un à l'autre, et probablement désespérés à jamais. Ils n'y sont pour rien. C'est le travail abject (ne nous en étonnons pas), d'un commando spécial de trois mots nets et brefs, *«c'est bien... ça !»*, qui ont jailli sans crier gare, un matin, des lèvres de l'un des deux. Résultat : brouille définitive.

N'allez surtout pas croire que celui à qui ces mots *«c'est bien... ça !»* ont porté une blessure si grave soit un susceptible, un coupeur de mouches en quatre, un jaloux, un persécuté. Pas du tout ! Il a été victime du poison (sans antidote) du mot, ce mal absolu, universel, total, transmissible (pas de préservatifs), ce gouffre de la vie. D'ailleurs Sartre encore l'a dit : *«Nathalie Sarraute a mis au point une technique qui permet d'atteindre, par-delà le psychologique, la réalité humaine, dans son existence même.»* (Rappelons en passant qu'elle est native d'Ivanovo, mais ça n'explique pas tout.)

Les deux amis, victimes innocentes des mots, offrent à des comédiens l'occasion rêvée d'exercer leur art. Plusieurs ont déjà relayé ce «numéro un» et «numéro deux» – c'est leur nom – capables, comme tout un chacun, de mettre l'univers à feu et à sang «pour un oui ou pour un non» prononcés de travers ou même pas. Aujourd'hui, un jeune metteur en scène, Francis Frappat, pas encore usé ni mélancolique, arbitre la descente au fond du puits de deux acteurs tout jeunes aussi, Gilbert Desveaux et François Grosjean. Il y a aussi une femme dangereuse, jouée par Nathalie Fillion, qui vient mettre son grain de sel, avec une présence si «physique» qu'elle fait planer le mirage d'un monde. Une chose à voir dans sa fraîcheur naïve, parce que passe la voix de Nathalie Sarraute, et son charme infini.

MICHEL COURNOT

► Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 13 février. 3, rue Biot. 75017 Paris. Tél. : 42-27-26-81.

CINÉMA

Terreur et terroristes

Le 21e Festival d'Avoriaz, qui a lieu du 16 au 23 janvier propose son lot de sang, de cris et de rires

Tout commence par un hurlement horrible – il y en aura bien d'autres – poussé par un malheureux sur qui des voyous barbares tapent à coups bruyants, auprès d'une créature replète gisant sur un lit d'eau. Au mur, l'affiche d'un glorieux athlète, censé représenter le torturé. Les torturants sont des handicapés physiques et mentaux – dont un cul-de-jatte sur une soucoupe volante et deux frères siamois – remplis de haine pour tout ce qui est beau, jeune et en bonne santé. Ils forment une bande de terroristes, «Action mutante», dirigée par un costaud dont la moitié du crâne ressemble à un dessin d'écorché. Il vient de sortir de prison, et sur le leitmotiv de la série *Mission impossible*, emmène sa petite troupe au mariage d'une riche héritière avec un imbécile.

L'histoire se passe en un temps indéterminé, dans un pays qui ne l'est pas moins, et où l'on parle espagnol, puisque c'est la nationalité du film d'Alex de la Iglesia, *Accion Mutante*. Un film qui doit tout à la BD : les cadrages, les distorsions de perspectives et de couleurs, la déglingue glauque des décors, la désinvolture appuyée du scénario, le comique ravageur. Le seul but étant d'amener des péripéties délirantes où des armes à multicanons et des bombes atomiques de poche font jaillir le sang en geyser.

Pour être efficace, la parodie, y compris dans le «gore», exige des pointes de vraie peur. Ici, dès que le délire s'atténue, on frôle l'ennui. Le manque de scénario et de personnages y est pour quelque chose. Et les comédiens, qui jouent comme à la télé, sans folie. Mais Alex de la Iglesia, lui, est un vrai cinglé que rien n'arrête, surtout pas les frontières du «bon goût».

C'est tout le charme de son film, produit par les frères Almodovar, et présenté au 21e Festival d'Avoriaz, en compétition avec d'autres «gore» : *Evil Dead 3*, du maître Sam Raimi, dont le héros, prisonnier du Roi Arthur, porte dans une main un fusil à canon scié, tandis que l'autre est remplacée par une tronçonneuse. Parodie, sang, sexe et carton-pâte, le « gore » est un genre pour lequel on ne fait pas dans le détail. Ainsi *Hellraiser 3, l'Enfer sur terre*, pacte diabolique et faustien d'une jeunesse inconsciente. *Dormir avec un vampire*, d'Adam Friedman, puisque cette année marque le retour des Carpates, des comtes qui fuient la lumière et des chauves-souris. *Braindead*, de Peter Jackson (Nouvelle-Zélande), cauchemar où les membres putréfiés secrètent un mal plus profond encore que la maladie. Et *le Docteur Rictus*, de Manny Coto, qui aligne quelques scènes « gore » au long d'un scénario feuilleton-ado.

Simetierre 2, de Mary Lambert, retrouve les ingrédients du premier, cimetière indien, religions disparues, morts qui reviennent... *Fortress*, de Stuart Gordon, avec Christophe Lambert, brode sur l'univers concentrationnaire. *Doppelganger*, d'Avi Nasher, explore les labyrinthes des identités démultipliées. De même *Candyman*, de Bernard Rose, sorte de Freddy non pas griffu mais muni d'un crochet. Là, on a à faire à du pur suspense, avec beaucoup de meurtres, avec toute la culpabilité «*wasp*» envers les Noirs, l'esclavage, le désir, le sexe interdit. Candyman (Tony Todd) pourrait bien s'appeler Comte Dracula ou le Diable. Mais le Diable, le vrai, hante le film du Britannique Richard Stanley, *le Souffle du Démon*, et ne tue que les désespérés.

Avec *L'Œil qui ment*, de Raul Ruiz, on va ailleurs, dans les sphères des fantaisies et poésies surréalistes. *Le Tour d'écrou*, de Rusty Lemorande, est inspiré par l'histoire sulfureuse de deux enfants et de leur gouvernante, récit d'Henry James dont Benjamin Britten a tiré un opéra et Jack Clayton une première version avec Deborah Kerr. Mais il est hors compétition, avec *Chérie, j'ai agrandi le bébé*, de Randal Kleiser – suite du film où papa avait rétréci ses enfants ; – *Motorama*, de Barry Shils, enfance, aventure et rapacité ; *la Revanche de Billy le Kid*, de Jim Groom, un Anglais naturellement plein d'humour. Le Billy en question est le rejeton d'une chèvre et de son berger. *Sex and Zen*, de Michael Mak, fantaisie de Hongkong ; *Histoires de fantômes chinois 3*, suite des deux premiers ; *Tale of a Vampire*, film anglais en dépit du nom de son réalisateur, Shimako Sato.

Les vampires classiques seront présents : ceux de Tod Brown (*la Marque du...*), de Henry Cass (*le Sang du...*), de Roman Polanski (*le Bal des...*) de Tobe Hooper (*les... de Salem*), de Tom Holland (*... Vous avez dit...?*) ainsi que les Dracula *Père et fils* d'Edouard Molinaro, celui de Paul Morrissey dédié à Andy Warhol, plus le *Prince des ténèbres*, prince incontesté, incontestable de Terence Fisher : Christopher Lee.

COLETTE GODARD

LETTRES

La mort de Georges Mounin

Le vieux liseur têtu

Le linguiste Georges Mounin, de son véritable nom Louis Leboucher, est mort le 10 janvier à Béziers, où il habitait. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. L'écrivain Franck Venaille lui rend hommage.

Georges Mounin assumait totalement la fonction première de l'intellectuel : dire, se prononcer sans équivoque sur la marche du monde, faire pénétrer clairement le lecteur dans la subtilité scientifique de ce qui était son territoire : la linguistique (il fut professeur à l'université d'Aix-Marseille), les problèmes théoriques liés à la traduction, la communication poétique.

Durant plus de trente ans, j'ai fréquenté cet homme modeste, bon, ouvert à toutes les formes de la création littéraire et, en même temps, sûr de sa vérité, tranchant dans la polémique, s'attaquant sans cesse à ceux qui, selon lui, se contentaient de flirter avec la linguistique sans en posséder les secrets d'une fréquentation intime.

Pourquoi était-il ce linguiste-là ? Pourquoi s'est-il transformé peu à peu en gardien du Temple? D'où lui venait ce goût de la vindicte envers qui ne pensait pas comme lui? Je ne le sais pas et, en même temps, une intuition me hante. Le communiste Georges Mounin, le communiste de la première heure trahi, donc déçu et secrètement amer, avait reporté sur une autre science exacte (la linguistique) la passion rigoureuse qu'il avait vouée au marxisme. C'était un homme de foi. Est-ce pour cela qu'il a si durement combattu Barthes, Lévi-Strauss ou Foucault au nom d'un dogme? En tout cas, dresser l'inventaire d'une sémiologie de la communication le fascinait.

« Avez-vous lu Char ? »

Oui, «communiquer» était probablement ce qui a donné un sens concret à cette longue vie de chercheur qui amassait les connaissances comme Harpagon ses pièces d'or. Mais Georges Mounin distribuait, donnait, et sa générosité intellectuelle et morale est évidente. L'homme qui, dès 1945, à travers ses articles des *Lettres françaises*, d'*Action*, et des *Temps modernes* apparaissait comme l'un des plus fins et brillants bretteurs de l'époque s'était transformé en pédagogue. L'Université française y a gagné un maître.

J'ai connu Georges Mounin, en 1954, dans cette colline d'Aix-en-Provence où il lisait et traduisait un poète de la marge et de la frontière, alors totalement inconnu ici, Umberto Saba. Mounin connaissait bien l'avenir immédiat d'un jeune homme de ce temps : la guerre en Algérie! Ce futur signataire du Manifeste des 121 en souffrait, et il m'a toujours semblé qu'il traduisait pour mon seul réconfort les poèmes du Triestin afin que leur lecture puisse, là-bas, m'apporter calme et instants de sursis. Je cherche simplement à dire que Mounin, traducteur et critique, pensait constamment aux autres. Il n'avait pas la science égoïste. Et c'est probablement cette attitude qui l'a conduit à rendre René Char lisible à tous dans son fameux *Avez-vous lu Char?* d'où il arrachait littéralement l'auteur du *Marteau sans maître* à ce qu'il est convenu d'appeler l'hermétisme.

Qu'est-ce qui fait d'un énoncé linguistique un poème? Toute sa vie, durant toute son œuvre, Mounin s'est posé cette question. Elle l'a obsédé. Elle lui a permis d'écrire ses plus belles pages. Elle l'a conduit à se tromper et, parfois, à se montrer injuste. Chez lui, toujours, le désir de faire partager ses certitudes l'emportait sur la prudence. Il aimait. Il détestait. Il exprimait cela de son écriture nette et fluide, heureuse d'annoncer l'apparition d'un poète nouveau. Oui, on se sentait bien chez lui. Oui, il a vécu une vie digne, comme dégagée de toute bassesse. Il a aimé Char et Dante, Pierre Morhange et Lucien Becker, Mallarmé et Montale, Maïakovski ou Pétrarque, pratiquant Shelley, Luzi ou Pasternak à côté de Whitman. Il les lut dans l'ombre d'André Spire, de Georges Lote, de Troubetskoï, d'André Martinet et de Bachelard. Oui, c'était un homme pour qui l'outil linguistique ne freinait nullement l'émotion. Oui, il est mort en vieux liseur têtu.

FRANCK VENAILLE

[Né le 20 juin 1910 à Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Maritime), fils d'un ouvrier verrier, Louis Leboucher avait commencé sa carrière comme instituteur, puis comme professeur à l'école normale d'instituteurs d'Aix-en-Provence. Sa rencontre avec René Char à L'Isle-sur-la-Sorgue en 1940 avait inspiré son premier livre, *Avez-vous lu Char?* (1946). Engagé dans la Résistance et au Parti communiste, Georges Mounin, comme il avait désormais décidé de s'appeler, après un passage au CNRS avait obtenu son doctorat ès lettres. Maître de conférences, puis professeur à l'université d'Aix-en-Provence, il a consacré l'essentiel de son œuvre aux questions de linguistique, notamment aux problèmes de la traduction : *les Belles Infidèles* (1955), *les Problèmes théoriques de la traduction* (1966), *Histoire de la linguistique des origines à 1900* (1967), *Saussure* (1968), *Introduction à la sémiologie* (1970), *la Linguistique du XXe siècle* (1972), *Linguistique et philosophie* (1975), *Linguistique et traduction* (1976), *la Littérature et ses technocrates* (1978), *Camarade poète* (1979).]

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5956

HORIZONTALEMENT

I. Curé de «campagne». Parasite des cellules. – II. Est éventuellement plus en «train» les jours ouvrables que le week-end. Provoquait de l'agitation. Tire sur le cordon. – III. Agent travaillant à la commission. Certain, il n'est pas évident. – IV. Symbole. A l'étranger. Eau douce. – V. Support. Jamais abandonné. – VI. Quand on en sort, on risque de se faire enfermer. Durée. – VII. Donne lieu à d'âpres propos. Source de bruits. – VIII. Pronom. Prépare la retraite. Ses rossignols sont souvent déplumés. – IX. Port. Auxiliaire des travailleurs de la terre. – X. Il est paradoxalement composé de gens vivant en marge. Sa réputation est née d'une idée lumineuse. Découpure. – XI. Nouveaux, ils exigent une déclaration. Fait la planche. Quartier de Limoges. – XII. Membre de la triple alliance. Il lui arrive de gronder. Sur les bois d'un forestier. – XIII. Sent le pétrole. Se maria en grandes «pompes». – XIV. Noble savoyard. Abréviation. Moyen de transport. – XV. Voisins de cours. Environnement vaporeux d'une étoile. Très fades.



VERTICALEMENT

1. Salle prévue pour l'enregistrement du timbre et la vérification des registres. Jadis adoré. – 2. Dégradation recherchée au cours de certaines guerres. Décolorant naturel. – 3. Ne déteste pas trop *(épelé)*. Bénéficiaire d'une promotion de choix. Expressions de l'âme des poètes. – 4. Sa cuisine était essentiellement composée de lardons. Sonnait ou empêchait de se faire sonner. Coule de source. – 5. Pour celui qui entend avoir le dernier mot. Conjonction. – 6. Dans un massif ou sur un globe. Chef d'atelier. Parvenu au bout du «port». Participe. – 7. Comme une galère. – 8. Des nèfles ! Auxiliaire d'un travail fait au poil. – 9. Font leur pelote en roulant. – 10. Point trapu. Epinceter. Incite certains à tirer. – 11. L'or des conquistadors. On peut lui devoir une belle chandelle. – 12. A l'étranger. Symbole. Degré (inversé). Il en a enfermé plus d'un au cabanon. – 13. Poison. Commune. Va à la mer. – 14. Ombra. Qualifie une industrie de couvertures. – 15. La première peut être aussi la dernière. Incorporais d'office.

Solution du problème n° 5955

Horizontalement

I. Rêvasser. – II. Etinceler. – III. Fat. Icône. – IV. Uléma. Ite. – V. Sa. Eloges. – VI. Go. Yens. – VII. Binette. – VIII. As. Nia. Do. – IX. Ste. Cal. – X. Tenture. – XI. Asa. Eupen.

Verticalement

1. Refus. Basta ! – 2. Etalagistes. – 3. Vite. On. ENA. – 4. An. Me. En. – 5. Scialytique. – 6. Sec. Oeta. Ru. – 7. Eloigné. Cep. – 8. Rentes. Da. – 9. Rées. Colin.

GUY BROUTY

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 16 janvier

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Émission présentée par Philippe Bouvard. Avec Guy Montagné, Michel Drucker, Sim, Jackie Sardou, Carlos, Philippe Castelli, Isabelle Mergault, Evelyne Leclercq, Laurent Baffie.

22.35 Téléfilm : Le Visage du tueur. De Farhad Mann.

0.20 Magazine : Formule sport. Formule foot : championnat de France ; Formule sport : championnats d'Europe de patinage artistique, à Helsinki ; Coupe du monde de ski : Super géant dames à Cortina d'Ampezzo, descente hommes, de Saint-Anton.

1.45 Journal et Météo.

1.50 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prises. Présenté par Marcel Béliveau et Georges Beller.

22.05 Magazine : Ardimat. Présenté par Thierry Ardisson.

23.10 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

23.30 Sport : Rugby. Tournoi des Cinq Nations : Ecosse-Irlande, en différé.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : La Reine de Djerba. De Jean-Paul Roux.

22.20 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

22.55 Magazine : Vis-à-vis. Sida : vivre avec..., de Patrice Barrat et Kim Spencer.

23.50 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos avec le Soul Makossa Gang.

0.35 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

20.30 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux. Invitées : Les Négresses vertes.

21.40 Sport : Football. Auxerre-Nantes. Coup d'envoi en différé du match de la 21e journée du championnat de France. A la mi-temps, magazine : Jour de foot.

23.25 Flash d'informations.

23.30 Cinéma : Scanners 2. ■ Film canadien de Christian Duguay (1990).

1.10 Cinéma : Bix. ■■■ Film italien de Pupi Avati (1990) (v.o.).

ARTE

20.45 Documentaire : Récolte sanglante.

22.15 Téléfilm : Le Visiteur de la nuit. De Konrad Sabrautzky.

23.45 Musique : Montreux Jazz Festival.

0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.35 Musique : Flashback.

20.40 Téléfilm : La Grande Evasion. De Paul Wendkos.

0.30 Informations : Six minutes première heure.

Dimanche 17 janvier

TF 1

20.40 Cinéma : Tequila Sunrise. ■ Film américain de Robert Towne (1988).

22.45 Magazine : Ciné dimanche.

22.55 Cinéma : Les Chiens de guerre. ■ Film américain de John Irvin (1980).

0.40 Journal et Météo.

0.45 Magazine : Le Vidéo Club.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Bonjour l'angoisse. ■■ Film français de Pierre Tchernia (1988).

22.30 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Avec Jean-Jacques Goldman, Carol Fredericks, Michael Jones, Peter Kingsbury, Maurane, Philippe Lafontaine, Nicky Holland.

23.50 Journal et Météo.

0.05 Magazine : Divertimento. Béjart, film de François Reichenbach.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Le Cirque de demain. Les grands moments du Festival mondial du cirque de demain.

22.05 Magazine : A vos amours. Présenté par Caroline Tresca. Invité : Jacques Martin.

22.50 Journal et Météo.

23.10 Cinéma : Tous en scène. ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1953) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Un thé au Sahara. ■■■ Film britannique de Bernardo Bertolucci (1990).

22.45 Flash d'informations.

22.55 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; actualité sportive ; Boxe.

1.25 Cinéma : L'Amour nécessaire. □ Film franco-italien de Fabio Carpi (1991).

ARTE

20.40 Soirée thématique : La Voix.

20.41 Courts métrages : L'Instrument et ses excès. Les Cicatrices de la vie ; Cris et chuchotements.

21.05 Cinéma : La Voix humaine. ■■■ Film italien de Roberto Rossellini (1947).

21.40 Documentaire : Michel Bouquet.

22.10 Courts métrages : Voix sauvages, voix savantes. Onomatopées ; Voix du monde ; Le Retour des voix baroques ; Voix savantes, voix sauvages ; Alfred Deller, de Benoît Jacquot ; Voix savantes, voix sauvages ; Les donneurs de voix, de Jean-Noël Roy.

0.00 Courts métrages : La voix telle qu'on la parle. Voix parlée ; On chante avec son oreille ; Kathleen Ferrier.

M 6

20.45 Téléfilm : Le Prix de la passion. De Richard Colla.

22.30 Magazine : Culture pub.

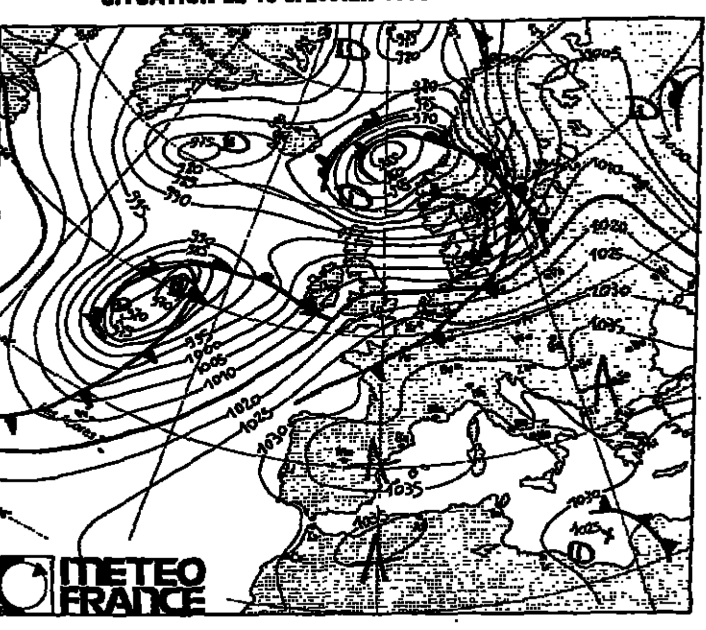
23.00 Cinéma : Voluptés aux Canaries. □ Film français de Michel Leblanc (1986).

0.35 Six minutes première heure.

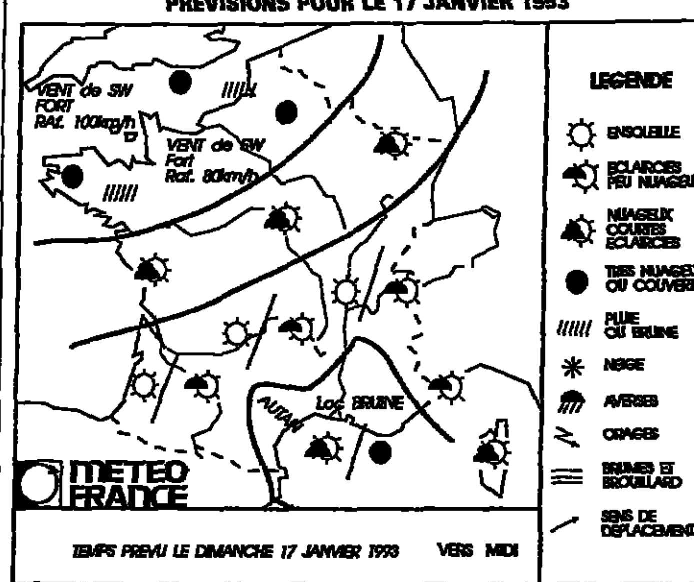
0.45 Magazine : Métal express.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 JANVIER 1993



Dimanche : pluie et vent près de la Manche. Plus calme ailleurs. – Sur les régions proches de la Manche, ce sera une journée très médiocre, avec un ciel gris, un peu de pluie au cours de la journée, et un fort vent de sud-ouest qui pourra souffler jusqu'à 100 km/h en rafales sur les côtes et 80 km/h dans l'intérieur.

Sur les pays de Loire, le Bassin Parisien et le Nord-Picardie, le soleil du matin disparaîtra derrière les nuages l'après-midi, mais la pluie n'arrivera pas avant la nuit. Là aussi le vent de sud-ouest soufflera assez fort : entre 60 et 70 km/h en pointe.

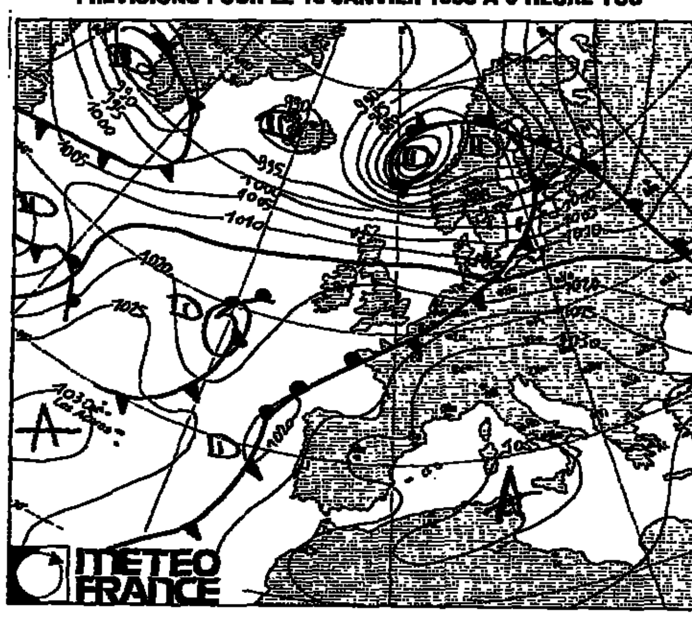
Sur Poitou-Charentes, le Centre, la Bourgogne et Champagne-Ardenne, la journée sera ensoleillée, malgré l'apparition d'un voile de nuages élevés l'après-midi.

Sur le Sud-Ouest, le Massif Central, la région Rhône-Alpes et le Nord-Est, ce sera une journée printanière, avec du soleil et des températures très agréables.

Sur l'ensemble des régions méditerranéennes, la grisaille persistera, avec par endroits quelques gouttes de bruine.

Les températures resteront en de nombreux endroits exceptionnellement élevées pour la saison : les minimales seront généralement comprises entre 5 et 8 degrés, mais plutôt 10 degrés sur les régions littorales, et les maximales entre 13 et 17 degrés, jusqu'à 20 degrés au pied des Pyrénées.

PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-1-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-1-1993 à 6 heures TUC et le 16-1-1993 à 6 heures TUC

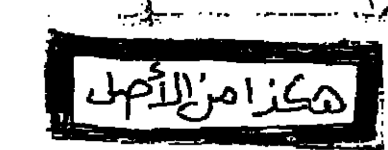
FRANCE			
AJACCIO	13	11	C
BIARRITZ	19	6	D
BORDEAUX	18	6	D
BOURGES	15	4	D
BREST	13	10	C
CAEN	14	10	N
CHERBOURG	13	9	C
CLERMONT-FER.	18	3	D
DIJON	12	2	B
GRENOBLE	6	2	C
LILLE	12	9	N
LIMOGES	13	5	D
LYON	14	2	B
MARSEILLE	14	10	C
NANCY	10	9	N
NANTES	14	11	N
NICE	14	9	D
PARIS-MONTS.	13	12	C
PAU	18	1	D
PERPIGNAN	11	9	C
POINTE-A-PITRE	29	19	A
RENNES	14	12	C
ST-ETIENNE	16	3	D
STRASBOURG	11	9	C
TOULOUSE	13	8	D
TOURS	14	10	C

ÉTRANGER			
ALGER	18	2	D
AMSTERDAM	12	10	C
ATHÈNES	17	9	D
BANGKOK	33	24	N
BARCELONE	13	7	C
BELGRADE	10	-4	D
BERLIN	7	7	C
BRUXELLES	13	10	N
COPENHAGUE	5	4	D
DAKAR	28	20	D
GENÈVE	11	0	B
ISTANBUL	10	0	D
JÉRUSALEM	13	3	N
LE CAIRE	18	11	N
LISBONNE	15	7	N
LONDRES	13	9	C
LOS ANGELES	13	12	P
LUXEMBOURG	10	9	C
MADRID	12	-1	D
MARRAKECH	20	4	D
MEXICO	19	10	N
MILAN	7	5	B
MONTRÉAL	-11	-13	*
MOSCOU	1	-3	C
NAIROBI	21	13	N
NEW-DELHI	23	11	C
NEW-YORK	3	-1	N
PALMA	16	10	N
PÉKIN	-3	-13	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	2	B
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	18	4	D
SINGAPOUR	31	–	C
STOCKHOLM	4	2	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	4	3	C
TUNIS	15	11	C
VARSOVIE	4	1	C
VENISE	15	2	B
VIENNE	9	1	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



ÉCONOMIE

BILLET

Grévistes-actionnaires à la Société générale

Depuis le début de la semaine, les arrêts de travail se succèdent à la Société générale, qui prévoit de supprimer 728 postes en 1993. L'agitation, qui prend de multiples formes, reste minoritaire. Mais, outre qu'elle concerne un nombre non négligeable d'agences, elle menace de prendre des formes inédites, les salariés se souvenant qu'ils sont aussi des actionnaires de cette banque privatisée en 1987.

Les mouvements de protestation s'expliquent d'abord par la diffusion, le 12 janvier, d'une liste de 2 847 salariés *« licenciables »*, conformément à la convention collective qui exige que soit réalisé un classement des personnes ayant le même grade et occupant un poste de même nature que ceux dont la suppression est envisagée. Le nombre de *« licenciables »* est par conséquent plus important que le nombre de postes supprimés. Mais ce mécontentement tient également à l'incompréhension d'une partie des 32 000 salariés face à un plan dont l'objectif est de réduire de 2,5 % les effectifs chaque année pendant trois ans (contre 1 % auparavant) alors que leur entreprise, avec près de 2 milliards de francs de bénéfice au premier semestre, se trouve dans une bien meilleure situation que ses concurrentes du secteur public. Celles-ci ont lancé des plans sociaux de moindre envergure et excluent *a priori* de procéder à des licenciements « secs ».

La direction explique que la rentabilité de ses fonds propres est encore insuffisante et qu'elle doit encore consentir des efforts pour satisfaire aux ratios « Cooke » imposés par la Banque des règlements internationaux. Ces explications ne satisfont pas les syndicats, qui ont décidé d'opter pour un mode d'action inédit. Ainsi, ils menacent de vendre toutes les actions Société générale de la caisse de retraite (1,2 % du capital de la banque) et les fonds communs de placement du personnel (qui détient au total 7 % du capital). Cependant, ces initiatives ne peuvent concerner que les fonds communs de placement souscrits depuis plus de cinq ans alors que toute décision de la caisse de retraite, organisme paritaire, implique un vote à la majorité.

Ces mouvements de mauvaise humeur – et, sans doute davantage, la crainte d'une grève dure – ont conduit, vendredi 15 janvier dans la soirée, la direction à proposer une nouvelle rencontre, lundi, aux syndicats. Il s'agira de *« rechercher les moyens de parvenir à une proposition de reclassement pour chaque agent concerné par une suppression de poste »*.

JEAN-MICHEL NORMAND

Le débat sur la retraite à 60 ans

M. René Teulade assure que le maintien de 37,5 années de cotisations est possible

A propos de la retraite à 60 ans, M. René Teulade va encore plus loin que M. Pierre Bérégovoy lors de sa conférence de presse, jeudi 14 janvier (*le Monde* du 16 janvier). Dans un entretien publié le 16 janvier par *le Parisien*, le ministre des affaires sociales déclare en effet : *« Je pense aujourd'hui que nous pourrons maintenir les 37.5 annuités de cotisations pendant pas mal de temps. »* Le premier ministre, lui, s'en était remis aux partenaires sociaux, leur laissant le choix d'allonger ou non la durée des cotisations jusqu'à 40 ans.

Rappelant les 20 milliards de francs que l'Etat s'engage à verser chaque année, M. Teulade fait observer que, *« d'ici à l'an 2000, cela constituera un apport de 140 milliards »*. Si, de plus, les retraites étaient indexées sur les prix et non sur les salaires, *« cela permettrait d'économiser 125 milliards jusqu'en 2005 »*, ajoute-t-il, avant de conclure : *« Pour faire face à un déficit prévisible de 290 milliards environ, il resterait donc à trouver 25 milliards, chose possible grâce au fonds de garantie gagé sur le patrimoine national. »*

A ce sujet, la négociation devrait s'ouvrir incessament avec les partenaires sociaux et M. Teulade a *« l'ambition (...) d'arriver à un protocole d'accord avec eux puis de préparer un texte de loi »*. *« Après, le Parlement fera son travail »*, précise-t-il.

Pour la première fois, le 15 janvier, M. François Perigot, président du CNPF, s'est exprimé sur ce dossier en parlant *« d'une confusion extrême »*. Souhaitant que *« les interventions politiques cessent dans la gestion »* des organismes paritaires, il considère toutefois que *« le concept sur la distinction entre ce qui relève des assurances et de la solidarité avance. »*

De son côté, M. Michel Rocard a déclaré, vendredi 15 janvier, à l'occasion du colloque sur la social-démocratie européenne organisé à Paris par M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, que *« le contrat, la négociation sont le vrai moteur de l'histoire »*. *« J'avais tenté une certaine démarche avec le Livre blanc sur les retraites et avec la mission sur le même sujet, mais le problème est aujourd'hui traité par nos méthodes conflictuelles, déclamatoires et passionnelles. »* Evoquant la voie suivie en Allemagne, notamment, pour réformer le financement des retraites, l'ancien premier ministre a résumé : *« Là-bas, on se concerte, ici, on assène. »* M. Rocard estime que *« les solutions du gouvernement font partie des solutions sages »*, mais qu'*« elles ne peuvent s'imposer que par la négociation »*.

En attendant une nouvelle convention

Les syndicats de médecins réclament une hausse des tarifs

Les trois syndicats de médecins libéraux représentatifs ont lancé un appel en commun à leurs adhérents afin qu'ils appliquent unilatéralement *« dès maintenant la grille tarifaire prévue par la convention de mars 1990 »*. Selon la Confédération des syndicats de médecins de France (CSMF), la Fédération des médecins de France (FMF) et la Fédération française des médecins généralistes (MG-France), ce texte doit s'appliquer *« jusqu'à l'approbation d'une nouvelle convention, et au plus tard jusqu'au 30 juin 1993 »*.

Avant même la mise en application effective de la loi sur la maîtrise des dépenses de santé, les syndicats de médecins engagent une nouvelle « guérilla tarifaire » en exploitant les conséquences juridiques de l'annulation en juillet, par le Conseil d'Etat, de la convention médicale, dont les principales dispositions (100 francs pour la consultation d'un généraliste, 140 francs pour celle d'un spécialiste) ont néanmoins été prorogées.

Des chefs d'entreprise poursuivis

Infractions au code du travail sur le chantier du tramway de Strasbourg

Portant sur le non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, une dizaine de procès-verbaux d'infractions à la législation du travail ont été établis sur le chantier du tramway de Strasbourg. Vendredi 15 janvier, trois des sept affaires dont le tribunal correctionnel a été saisi ont été mises en délibéré jusqu'au 19 février, jour où seront examinés les quatre autres dossiers. Des peines d'amendes, jusqu'à 10 000 francs, dont une assortie de sursis, ont été requises.

Plusieurs entrepreneurs et la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) ont comparu. Depuis le début des travaux, l'inspection du travail a relevé une vingtaine d'accidents du travail. Celle-ci estime en outre que la construction contrevient à la législation en matière de travail clandestin, mais les lettres de mise en garde adressées à la Communauté urbaine de Strasbourg sont restées sans réponse.

Le rapport de Sir David Calcutt et le respect de la vie privée

Le gouvernement britannique cherche une voie médiane entre la contrainte et le laxisme dans la presse

Même si les récentes révélations sur la manière dont Lady Diana et le prince Charles ont usé de la presse ont affaibli les partisans de sa mise au pas, la nécessité de protéger la vie privée s'impose. Il reste à trouver la voie médiane entre contrainte et laxisme.

LONDRES

de notre correspondant

La presse britannique, réputée la « meilleure » du monde, est-elle devenue si folle, si peu respectueuse des libertés fondamentales, qu'il faille lui imposer un carcan, voire une censure, pour la faire revenir à la raison et protéger chacun de ses excès? Faute d'avoir su s'autodiscipliner, les journalistes d'outre-Manche se sont-ils abreuvés dans le *« saloon de la dernière chance »*? En utilisant, l'été dernier, cette expression imagée, M. David Mellor adressait un avertissement à la presse en général et aux journaux populaires en particulier, lesquels font de la publication de scandales divers leur miel et leurs profits quotidiens. Depuis, l'ancien secrétaire d'Etat chargé du patrimoine national est lui-même « tombé », victime de la hargne d'une presse « de caniveau » qui prit d'autant plus de plaisir à disséquer l'aventure extraconjuguale que celui-ci qui voulait la contraindre au respect de règles déontologiques.

C'est en effet à la demande de M. Mellor que Sir David Calcutt a rédigé ce rapport sur la presse (*le Monde* des 12 et 16 janvier) dont la publication déchaîne depuis quelques jours un intense débat en Grande-Bretagne : faut-il que l'Etat, au nom des citoyens qu'il est chargé défendre, se dote d'un arsenal législatif et coercitif pour « réguler » les méthodes journalistiques? Comment trouver le point d'équilibre entre la nécessaire liberté de la presse, qui défend *de facto* le droit des individus à être informés (l'Etat et les pouvoirs établis étant, par nature, captatifs de l'information), avec cette autre exigence du respect de la vie privée de toute personne publique ou privée? Enfin, s'il apparaît souhaitable de mettre fin à certains excès, ne risque-t-on pas d'utiliser des remèdes dont l'application se révèlera pire que le mal?

Le départ forcé de M. Mellor du gouvernement démontra une nouvelle fois la puissance du « quatrième pouvoir » qui, en Grande-Bretagne, allie l'excellence et les pires excès d'une loi de la jungle. Depuis, la presse « tabloïd » a bénéficié d'un répit, mais celui-ci fut de courte durée. Le successeur de M. Mellor, M. Peter Brooke, s'attaque à son tour à *« ce sujet extrêmement difficile et controversé »*. Il dispose d'un avantage par rapport à son prédécesseur depuis que l'opinion publique est choquée par l'exploitation de ces « révélations » (ou prétendues telles), concernant les membres de la famille royale et, au-delà, de toute personne, dont la vie privée est offerte en pâture à la curiosité du public britannique.

Le rapport de Sir David arrive donc à point, à la fois pour lancer un débat de fond et, peut-être, imposer des règles pour faire respecter le droit. La difficulté de légiférer ou de codifier, s'agissant de la presse, réside dans sa dualité : d'un côté, les journaux dits « de qualité », *Times, Financial Times, Guardian, Independent, Daily Telegraph*, de l'autre, la presse populaire, les « tabloïds », avec, entre autres titres, le *Sun*, le *Daily Mirror*, le *Daily Express*, le *Daily Mail*, *Today*. Ensemble, ils représentent quelque 14,2 millions d'exemplaires vendus chaque jour, auxquels il faut ajouter les 16,2 millions de la presse dominicale. Cette formidable puissance – notamment sur le plan politique, – qui profite largement au Parti conservateur explique en partie les réticences manifestées jusque-là par le gouvernement pour imposer un code de bonne conduite. En juin 1990, Sir David avait rédigé un premier rapport dont la conséquence la plus notable fut la création de la commission des plaintes en matière de presse.

Une panoplie de mesures draconiennes

Le second dresse un bilan sans concessions – voire sans nuances, selon les éditorialistes des principaux journaux, – du travail de cette commission : *« Ainsi constitué, c'est un organisme mis sur pied par l'industrie de la presse, financé par cette industrie, dominé par elle et opérant selon un code de conduite conçu par elle et qui lui est totalement favorable. »* Le rapport cite de multiples cas de harcèlement de la part de la presse populaire, de reportages et articles foncièrement, voire délibérement inexacts, de photographies et d'enregistrements de conversations privées sans autorisation, et relève que les victimes de ces pratiques n'étaient pas toujours la cible de cet intérêt médiatique, mais des parents, partenaires, amis et collègues.

« Les résultats furent souvent dévastateurs, affectant leur santé, leur crédibilité professionnelle et leurs relations personnelles. » Fort de ce constat, Sir David en profite pour demander une panoplie de mesures draconiennes contre la presse, dont la plus controversée est l'établissement d'un tribunal chargé de réprimer les excès. Ces recommandations, se défend leur auteur, n'ont pas pour but de supprimer la liberté d'expression ou d'enlever tout dynamisme à *« une presse vibrante »*, mais d'assurer que l'intimité de chacun soit protégée. La réponse quasi unanime des éditeurs de journaux ne s'est pas fait attendre : *« C'est là un outil à la disposition de tout dictateur potentiel »*, a commenté lord Rothermere, « patron » du *Daily Mail*.

La presse, de son côté, fait semblant d'être solidaire, comme si les intérêts des journaux « sérieux » étaient identiques à ceux des journaux populaires. Or on voit mal pourquoi l'attitude répréhensible, voire illégale, des « moutons noirs » que compte une communauté ou une profession serait *a priori* absoute au bénéfice de la défense de l'intérêt commun. Sir David semble à cet égard fondé à défendre la thèse selon laquelle c'est la liberté de chaque individu à jouir de sa vie privée qui est importante et non celle de photographes ou de directeurs de journaux à scandale d'attenter à celle-ci. Ceux-ci mettent en avant le fait que la commission des plaintes en matière de presse a été peu sollicitée.

« Politique de l'autruche »

Or toute personne publique victime d'une campagne de la presse populaire sait que son salut réside dans le silence et l'attente, en espérant qu'une autre personnalité sera bientôt choisie comme proie par la meute des « tabloïds ». Cette « politique de l'autruche » est celle presque constamment suivie par les membres de la famille royale. Elle est efficace, puisque la « guerre des tirages » entre « tabloïds » impose un constant renouvellement, mais elle assure à la fois une totale impunité aux auteurs de « scandales » vrais ou inventés, et la pérennité d'un mécanisme de l'information fondamentalement pervers. De son côté, Sir David a fragilisé son argumentation depuis qu'il est apparu que les membres de la famille royale, notamment la princesse Diana, se servaient de la presse populaire pour régler leurs problèmes conjugaux. Il n'en apparaît pas moins nécessaire de fixer des règles de droit afin de protéger le droit à la vie privée et de sanctionner ceux qui violent délibérément celui-ci.

La tâche du gouvernement est de trouver une voie médiane entre de multiples exigences. Une législation trop restrictive porterait un coup fatal à la presse populaire, laquelle assume apparemment en Grande-Bretagne une fonction d'utilité publique. D'autre part, dans un pays sans Constitution écrite, sans loi pour protéger la liberté d'expression et donc la liberté de la presse, le paradoxe serait de ne légiférer que pour restreindre cette liberté fondamentale. Si la presse britannique joue effectivement son rôle de contre-pouvoir, elle le doit au fait que, jusqu'à présent, le gouvernement lui-même admettait que, par nature, il n'est pas dans ses attributions d'intervenir pour en fixer les limites.

LAURENT ZECCHINI

Tandis que le commerce extérieur se détériore

L'inflation a atteint 2,9 % en 1992 aux Etats-Unis

Les Etats-Unis démarrent l'année 1993 avec une inflation bien maîtrisée, mais la reprise économique risque de rester poussive alors que les exportations, un des moteurs de la croissance, faiblissent avec l'essoufflement de l'activité économique mondiale. C'est en tout cas ce qui ressort de la série de statistiques américaines publiées vendredi 15 janvier par le gouvernement.

Sur le front de l'inflation, l'économie américaine a enregistré en 1992 sa meilleure performance depuis 1986 – l'inflation avait alors atteint 1,1 % – avec une hausse de 2,9 % des prix de détail sur l'ensemble de l'année 1992, contre 3,1 % en 1991, selon les chiffres publiés par le département du travail. Pour le mois de décembre, les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 %, soit la plus faible progression enregistrée depuis le mois de juillet dernier.

Les derniers chiffres concernant la production industrielle sont également encourageants. La Réserve fédérale a annoncé une augmentation de 0,3 % de la production industrielle en décembre, conforme aux prévisions des analystes, après une hausse de 0,4 % enregistrée au mois de novembre. Le taux d'utilisation des capacités des entreprises a de son côté progressé à 79,3 % au mois de décembre, contre un niveau de 79,2 % le mois précédent.

Les statistiques du commerce extérieur font en revanche état d'une évolution moins favorable. Le gouvernement a en effet annoncé une nouvelle détérioration des termes de la balance commerciale en novembre avec un gonflement de 5,1 % du déficit à 7,59 milliards de dollars (50 milliards de francs), les chiffres pour le mois d'octobre ayant été révisés à la hausse à 7,22 milliards de dollars de déficit. Les exportations américaines ont baissé de 2,8 % au mois de novembre, tandis que les importations enregistraient un recul moindre, de 1,6 %, par rapport au mois précédent.

Deuxième banque de dépôt britannique

La National Westminster gèle les salaires de ses 80 000 employés

Les salaires des employés de la National Westminster Bank (NatWest), deuxième banque de dépôt britannique, vont être gelés à partir d'avril en raison de la poursuite des difficultés de l'activité bancaire. Cette mesure, annoncée vendredi 15 janvier, touchera l'ensemble des 80 000 personnes travaillant en Grande-Bretagne.

NatWest, qui cherche comme les autres banques à réduire ses frais fixes, avait doublé son bénéfice imposable au premier semestre 1992, à 211 millions de livres contre 101 millions de livres pour la même période de 1991. L'an dernier, 5 500 emplois avaient été supprimés, selon le syndicat BIFU (Banking Insurance and Finance Union). La banque devrait envisager d'en supprimer 10 000 d'ici à 1995.

EN BREF

□ **L'Italie libéralise l'importation de voitures japonaises.** – Le ministre italien du commerce extérieur, M. Claudio Vitalone, a annoncé, jeudi 14 janvier, la libéralisation des importations de voitures japonaises, en application de l'accord CEE-Japon signé en juillet 1991. M. Vitalone a précisé que les autorités italiennes ont mis en place un système de contrôle des entrées de voitures japonaises dans le pays afin de vérifier le plein respect des règles prévues par l'accord, notamment *« les principes d'autolimitation acceptés par le Japon »*. Prise par circulaire, la décision ministérielle précise que les importations de voitures japonaises ne seront plus soumises, comme dans le passé, au régime d'autorisation ministérielle.

□ **Chausson : une manifestation a perturbé le trafic SNCF à Creil.** – Deux cents à trois cents salariés de l'usine Chausson de Creil-Montataire ont occupé, de 13 heures à 17 h 30, vendredi 15 janvier, les voies à la gare SNCF de Creil (Oise). Huit convois ont été immobilisés et certaines rames ont subi des retards de plusieurs heures. Le trafic des trains à destination du nord de la France et du nord de l'Europe ont été détournés par Compiègne ou Amiens. Les manifestants protestaient contre les 1 285 suppressions d'emplois prévues dans le groupe Chausson, qui emploie 4 000 salariés et fabrique des petits véhicules utilitaires pour Peugeot et Renault.

□ **Mme Christiane Doré quitte la présidence de la régie publicitaire de France Télévision.** – Un conseil d'administration devrait entériner, lundi 18 janvier, le départ de Mme Christiane Doré de la présidence de la régie publicitaire de France Télévision. Mme Doré a défendu son bilan, qui se traduit par une augmentation de 315 millions de francs en 1992 des recettes publicitaires de France 2 et France 3. *« L'équipe de la régie a été performante*, a indiqué Mme Christiane Doré au *Figaro* du 14 janvier. *Le reste appartient à mon successeur. »* Le président de France Télévision, M. Hervé Bourges, devrait être nommé président de la régie, tandis que le nom de M. Marc Lavédrine, vice-président de GEM est cité comme futur directeur général.

A l'occasion des vœux

M. François Pinault rassure les salariés de La Redoute

M. François Pinault, président du Printemps, a rassuré, vendredi 15 janvier, les salariés de La Redoute, démentant à l'occasion de la cérémonie des vœux du Nouvel An les rumeurs de cession qui couraient depuis le départ, en décembre 1992, de l'ancien président du Printemps, M. Jean-Jacques Delort.

Il proposera d'ailleurs, lundi 18 janvier, lors d'un conseil d'administration de La Redoute SA, de nommer M. Jean-Claude Sarazin (actuellement PDG de Redoute-Catalogue) PDG de La Redoute SA. Premier groupe français de vente par correspondance, La Redoute pèse 21 milliards de francs pour 16 500 salariés et réalise un tiers de ses ventes à l'étranger. M. Pinault a toutefois prédit une année 1993 *« difficile »* en raison *« de la conjoncture morose, du poids excessif des taux d'intérêt, des fragilités monétaires et de la menace sur la paix »*.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 11 AU 15 JANVIER 1993

PARIS

Aguerri

INDICE CAC 40

- 1,38 %

«Mon Dieu! que la guerre est jolie!» Cette réplique du héros de Georges Fourest dans *la Négresse blonde* revenait en permanence dans les salles de marché en janvier 1991, lors du déclenchement de l'opération «Tempête du désert». L'offensive alliée contre l'Irak provoquait une flambée des cours de la Bourse (7,05 % pour la seule séance du 17 janvier 1991, jour du déclenchement des hostilités). Deux ans plus tard, le raid aérien éclair mené mercredi 13 janvier par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France contre les installations militaires de Saddam Hussein a été accueilli dans une quasi-indifférence, les boursiers s'étant aguerris. Une manière de confirmer l'un des principes selon lesquels, en Bourse, les mêmes causes produisent rarement les mêmes effets.

Déboussolé lors de la première semaine de janvier, le marché, qui cherche ses marques, semble toujours vouloir se raccrocher à deux espoirs : une reprise économique aux Etats-Unis et une détente des taux en Allemagne. D'où une performance hebdomadaire mitigée (– 1,38 %).

L'indice CAC 40 a donc évolué au gré du moral des intervenants qui ont globalement été découragés pendant les trois premières séances avant de se ressaisir ensuite. Lundi, les valeurs perdaient 2,05 % dans un marché encore sous le coup de la décision allemande, prise le jeudi précédent, de ne pas baisser le loyer de l'argent. Il reculait de 0,98 % mardi, tombant sous les 1 800 points, et encore de 0,79 % en clôture le lendemain, quelques instants avant l'attaque aérienne sur l'Irak. La *«reprise technique»* observée ensuite (+ 1,18 % jeudi et + 1,31 % vendredi) est due principalement aux déclarations du président de la Bundesbank, M. Helmut Schlesinger, selon lesquelles il existerait une marge de manœuvre en politique monétaire, et à celles du premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, affirmant que *«les informations sur le plan monétaire montrent bien que la tendance à la baisse des taux est engagée»*. Les statistiques américaines montrant que la reprise était encore incertaine ont en revanche pesé sur la tendance.

A la recherche des «blue chips»

Signe de ce regain d'intérêt, l'activité a de nouveau concerné des valeurs-phares de la cote («blue chips») comme Elf-Aquitaine, LVMH, Matra, Hachette ou Eurotunnel. Au chapitre des rumeurs, a été évoquée en Bourse lundi une baisse plus importante que prévu des résultats d'Elf Aquitaine en 1992. L'hypothèse d'un repli supérieur aux 35 % avancés a provoqué un vif recul d'Elf Aquitaine (– 4,3 %), de sa filiale pharmaceutique Elf-Sanofi (– 4,7 %) et d'Erap (– 4,5 %). Les résultats officiels devraient être présentés le 26 janvier. Mardi en début d'après-midi la cotation des actions LVMH étaient suspendue jusqu'au lendemain à la suite de l'annonce par le groupe Guinness de la constitution d'une provision de 125 millions de livres (1,07 milliard de francs) pour réorganiser ses activités de production de whisky en Ecosse et de bière en Espagne. Or LVMH et Guinness ont des participations croisées de 24 %. Dans l'après-midi la firme présidée par M. Bernard Arnault annonçait de son côté qu'elle participerait à hauteur de son pourcentage dans Guinness à cette mesure financière. Cela devrait représenter pour LVMH un impact de 260 millions de francs, et entraîner un recul de près de 20 % des résultats du groupe français. Ils reviendront aux alentours de 3 milliards de francs. Mercredi, à la reprise des cotations, les valeurs du groupe de luxe figuraient parmi les plus fortes baisses. Elles terminaient en repli de 4,7 % pour LVMH, 3,7 % pour Christian Dior et 3,2 % pour le Bon Marché. Mais dès jeudi ces valeurs se ressaisissaient.

Les investisseurs se sont intéressés aux deux titres du groupe Lagardère, Matra (haute technologie) et Hachette (édition) en cours de fusion. L'intérêt a été accru avec l'annonce par le nouveau groupe que le volet de son émission d'obligations convertibles réservé au public avait été clôturé par anticipation dès mercredi, *«compte tenu du succès rencontré»*. Ces 600 millions de francs doivent permettre une recapitalisation du groupe, éprouvé par les déboires financiers de son ex-chaîne de télévision, La Cinq.

Jeudi, Eurotunnel a vu son cours flamber de 6,9 % dans un marché inhabituellement actif de 3,9 millions de titres. La tendance continuait le lendemain (+ 4,4 %) avec 5 millions d'actions négociées et l'action clôturait la semaine à 34,15 francs. Sous évaluation du titre en dessous de 30 francs, éventualité d'un prochain accord entre les constructeurs TML et Eurotunnel, anticipation d'une baisse des taux pouvant bénéficier à ce groupe très endetté, aucune explication n'était véritablement satisfaisante pour expliquer ce regain d'intérêt autour du futur tunnel sous la Manche.

Mais le plus troublant est le volume d'échanges de ces deux journées. Il faut remonter aux périodes euphoriques de 1989 ou aux temps de crise pour trouver une telle agitation.

Ce regain d'activité arrivera-t-il à se propager sur l'ensemble des valeurs de la cote? Il est permis de rêver en ce début d'année d'autant que de nombreux analystes financiers n'hésitent pas à prédire que 1993 sera une année faste pour les marchés. A pareille époque, voilà un an, ils étaient nombreux à tenir le même discours. L'histoire montra que ce n'étaient que des voeux...

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	15-1-93	Diff.
Bongrain	2920	- 90
BSN	910	- 22
Eridania Béghin	601	+ 11
Fromageries Bel	3850	+ 10
LVMH	3380	- 108
Pernod-Ricard	385	- 3,30
Remy-Cointreau	137	- 5
Saint-Louis	1114	- 58

Assurances

	15-1-93	Diff.
AGF	527	+ 20
AXA	1 065	+ 7
GAN	384	+ 22
Groupe Victoire	NC	- 0
SCOR SA	400	+ 38
UAP	500	- 9

Bâtiment et matériaux

	15-1-93	Diff.
Bouygues	573	+ 3
Ciments français	279,50	+ 17,50
Colas	838	- 17
Eurotunnel	33,95	+ 2,55
Fougerolle	650	+ 29
GTM Entrepose	348	+ 13
Immob. Phénix	143,20	- 1,20
Jean Lefebvre	862	- 8
Lafarge-Coppée	320,70	- 15,80
Poliet	220	+ 22,20
Saint-Gobain	496	- 12
SGE	183,50	- 1,50
Spie-Batignolles	322	+ 17

Chimie

	15-1-93	Diff.
Air Liquide (L')	772	- 8
ELF Sanofi	1 093	- 37
Gascogne	315	- 9
Institut Mérieux	7 690	+ 70
Michelin	195,30	- 0,80
Plastic Omnium	805	+ 5
Rhône-Poul. CI	510	- 30
Roussel-Uclaf	430	- 5
Synthélabo	1 180	+ 1

Consommation non alimentaire

	15-1-93	Diff.
BIC	1 048	+ 29
Christian Dior	229,90	+ 11,40
Clarins	497	+ 20
DMC	268	- 1
EBF	693	- 7
Essilor	414	+ 4
Groupe André	848	+ 9
L'Oréal	1 027	- 23
Moulinex	73,90	- 0,70
Salomon	1 624	- 1
SEB	339	- 6
Sommer-Allibert	1 208	inch.
Yves Saint Laurent	620	+ 85
Zodiac	1 520	- 9

Crédit et banques

	15-1-93	Diff.
Comp. bancaire	414,50	+ 1,50
BNP CI	450,50	+ 7,30
Cetelem	1 061	+ 11
CPR	267	+ 4,60
CDE	213	- 1
CCF	224,80	- 4
CFF	896	+ 10
CLF	335,90	+ 2,90
Crédit lyon. CI	504	+ 43,80
Crédit national	1 158	+ 23
Société générale	598	+ 11
SOVAC	1 009	+ 19
UFB Locabail	219	+ 20
UIC	455	+ 9
Via Banque	283	inch.

Distribution

	15-1-93	Diff.
Alsacienne Sup	1 640	+ 75
Bon Marché	448,10	- 16,90
Carrefour	2 270	- 124
Casino	154,20	+ 1,20
Castorama	514	+ 26,90
CDME	395	- 3
Compt. Modernes	1 197	- 58
Docks de France	385	- 13,50
Galeries Lafayette	1 670	- 105
Guyenne Gasc.	1 489	- 9
Pinault Print.	598	- 48
Promodès	558	+ 8
SCOA	11,85	+ 0,95

Electricité et électronique

	15-1-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	651	- 17
CSEE	509	+ 13
Intertechnique	380,20	+ 0,20
Labinal	576	- 14
Legrand	4 012	- 178
Matra	235	+ 23
Merlin-Gerin	nc	nc
Radiotechnique	249,50	+ 25,50
Sagem	2 419	- 1
Schneider	634	- 2
Sextant Avionique	136,80	+ 10,70
Thomson CSF	148,50	- 3,90

Immobilier et foncier

	15-1-93	Diff.
Lucia	250	- 17,30
Olipar	48	- 0,50
Sefimeg	420	- 15
Silic	575	+ 5
Simco	445	+ 9,50
Sogeparc	835	+ 5
UIF	455	- 5

Investissement et portefeuille

	15-1-93	Diff.
Amault et Asso.	240	- 4
Bolloré	413,90	- 6,10
Cerus	83,90	+ 7,90
CGIP	944	- 12
Eurafrance	1440	+ 40
Gaz et Eaux	1295	- 5
Marine-Wendel	295	- 4
Navigation mixte	823	+ 58
Nord-Est	133	+ 1
Parfinance	180	- 3
Paribas	391,10	+ 22,10
SPEP	354,10	+ 22,10
Suez	289,50	+ 11,70
Worms et Cie	230,10	- 3,80

Métallurgie, mécanique

	15-1-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	189,80	+ 1,80
Dassault Aviation	373	- 6
De Dietrich	1 320	- 50
Fives-Lille	271	+ 15
Imétal	336	- 15
Legris Industrie	164,80	+ 30,30
Métaleurop	87,50	+ 3
Pechiney CI	294,20	- 19,20
Pechiney Int.	223,10	- 4,50
Peugeot SA	698	+ 5
Strafor Facom	590	+ 7
Valeo	705	+ 10
Vallourec	143,40	+ 1,40

Mines d'or, diamants

	15-1-93	Diff.
Anglo-American	107,6	- 1,40
Buffelsfontein	21	- 0,50
De Beers	78	+ 5
Driefontein	105,10	+ 69,80
Gencor	11,90	+ 0,40
Harmony	6,85	+ 0,05
Randfontein	13,45	- 1,10
Sainte-Helena	nc	-
Western Deep	50,85	- 1,40

Pétrole

	15-1-93	Diff.
BP-France	88,50	+ 4,50
Elf-Aquitaine	329,10	- 28,90
Erap-Elf	224,80	- 19,20
Esso	776	- 10
Géophysique	560	- 3
Total	228,50	- 12,10

Sicomi ou ex-sicomi

	15-1-93	Diff.
Bail Investis.	680	+ 25
Genefim	239	- 5
Immobail BTP	333,90	+ 13,40
Interbail	416	+ 4
Klepierre	484	+ 2
Locindus	708	- 15
Selectibanque	129	+ 2,10
Unibail	341	- 4

Transports, loisirs, services

	15-1-93	Diff.
Accor	643	+ 29
BIS	143,10	+ 8
Canal Plus	1072	- 26
Cap Gemini	169,50	- 4,80
CEP Communic.	305	+ 2,80
CGI Informatique	260	- 12
Club Méditerranée	402,10	+ 7,70
Dauphin Ota	205	+ 4
Delmas Vieljeux	n.c.	-
Génér. des eaux	2123	- 32
Ecco	410,5	+ 3,5
Euro Disney	65,80	- 0,35
Hachette	91,40	+ 7,70
Havas	435	- 10
Lyonnaise-Dumez	471	- 1,50
OGF	500	- 20
Pub. Filipacchi	481,3	+ 13,30
Publicis	550	+ 5
SITA	487,90	+ 17,90
Sligos	375	+ 7
Sodexho	1025	- 29
TF1	403,50	+ 33,5

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	15-1-93	Diff.
10 % 1978	99,95	-
9,80 % 1978	100	-
9 % 1979	-	-
10,80 % 1979	101,4	- 0,15
CNE 3 %	5110	+ 10
CNB 5000 F	99,58	+ 0,58
CNB Par. 5 000 F	98	-
CNB Suez 5 000 F	98	-
CNI 5 000 F	98,85	- 0,30

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1419451	932280
BSN	584232	518448
Eaux (Gle des)	160340	339368
ELF Aquitaine	1425950	495447
Eurotunnel	6412200	2551165
LVMH	170196	547757
Michelin	2492660	479003
Oréal (L')	284390	289381
Paribas	873178	339479
Peugeot	455900	285041
Saint-Gobain	557560	280904
Société générale	602396	352219
Suez	1489760	387138
Total	1585316	367845

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Legris Indust.	+ 18,5	Centrest	- 15,3
SDR Sud-Est	+ 18,4	Avenir Havas	- 12,1
Matra	+ 13,1	Elf Aquitaine	- 7,4
Hachette	+ 12,6	Compt. mod.	- 6,7
Nordon	+ 12,3	Total Cat. B	- 6,6
Spie-Batig.	+ 11,4	SDR Nord	- 5,9
Dassault Elec.	+ 11,1	Lafarge Coppée	- 5,7
Eurafrance	+ 10,0	Sextant Avion.	- 5,4
BIS	+ 9,8	Rhône-Poulenc	- 5,3
CCMC	+ 8,5	Infogestique	- 5,0
Paris Est. Part.	+ 8,5	Pernod-Ricard	- 4,6
Dynaction	+ 8,2	Saint-Louis	- 4,3
UFB Locabail	+ 8,0	Pinault	- 4,0
Radiotechnique	+ 8,0	De Dietrich	- 3,9

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8-1-93	11-1-93	12-1-93	13-1-93	14-1-93
RM	2 606 077	2 156 186	1 941 259	2 337 811	2 429 030
Comptant					
R. et obl.	22 604 241	21 004 590	23 899 816	25 029 646	25 255 818
Actions	114 317	182 490	194 591	174 699	166 075
Total	25 324 635	23 343 266	26 035 666	27 542 156	27 850 923

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises					
Etrangères					

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	11-1-93	12-1-93	13-1-93	14-1-93	15-1-93
Indice gén.	484,90	477,60	471,20	473,50	477,90
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 814,58	1 796,76	1 782,53	1 803,54	1 827,08

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 janvier 1993
Nombre de contrats : 127 599 environ

COURS	ÉCHÉANCES MARS 93	JUIN 93	SEPT. 93
Premier	113,04	114,10	114,06
Dernier	113,42	114,40	114,12

NEW-YORK

Incertitudes démocrates

INDICE DOW JONES

+ 0,6 %

L'escalade des tensions dans le Golfe et le flou entourant le plan économique du président élu Bill Clinton ont entravé cette semaine les velléités de reprise de Wall Street. Le marché est parvenu à se maintenir grâce aux gains des valeurs technologiques, et l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 271,12, en hausse de 19,45 points (+0,6 %) par rapport à la semaine précédente. L'annonce d'une hausse de la production industrielle américaine et d'une inflation contenue en décembre a été bien accueillie, mais l'ensemble des chiffres publiés durant les cinq séances illustre surtout les difficultés de redressement de l'économie : demandes d'allocations chômage à la fin décembre nettement supérieures aux prévisions, et progression moins rapide que prévu des ventes de détail en décembre.

Mais, si mercredi l'intervention militaire alliée en Irak a été perçue comme un non-événement, le Dow Jones demeurant quasiment inchangé (-1,08 point à 3 263,56), c'est que les opérateurs ont d'autres préoccupations. Leur souci concerne le futur programme économique du président démocrate à quelques jours de son investiture. Les opérateurs attendent des précisions sur les intentions de M. Clinton : soutenir la reprise économique américaine ou s'attaquer directement à la réduction du déficit budgétaire. Du coup, la confiance des opérateurs dans la nouvelle administration, qui avait soutenu le marché à l'automne, semble s'émousser.

Indice Dow Jones du 15 janvier : 3 271,12 (c. 3 251,67).

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
Alcoa	70 3/4	69 3/8
ATT	51 5/8	53 3/8
Boeing	38 3/4	37 1/4
Chase Man. Bank	27 3/4	29 3/8
Du Pont de Nemours	46 5/8	46 1/4
Eastman Kodak	41 3/4	48 5/8
Exxon	60 1/2	60 1/3
Ford	45 1/8	46
General Electric	85 5/8	84 3/4
General Motors	33 3/8	34 5/8
Goodyear	68 1/8	66 1/2
IBM	46 1/2	48 1/4
ITT	70 1/8	71 5/8
Mobil Oil	62 3/8	62 1/4
Pfizer	68	65 3/8
Schlumberger	55 7/8	56 7/8
Texaco	58 1/8	58 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	130 1/2	128 1/4
Union Carbide	16 1/8	16 3/4
United Tech.	48 3/4	47
Westinghouse	13 7/8	13 3/4
Xerox Corp	84 1/4	86 5/8

TOKYO

Quatrième semaine de baisse

INDICE NIKKEI

- 0,72 %

La Bourse de Tokyo a terminé la semaine en baisse jeudi 14 janvier, à la veille d'une journée chômée en raison de la Fête des adultes, dans un climat marqué par la tension en Irak et l'inquiétude à l'égard de l'état de l'économie. L'indice Nikkei, qui avait cédé 290,26 points la semaine précédente, a perdu 119,09 points en quatre séances, soit 0,72 %, à 16 515,60 points. Le volume moyen quotidien des transactions s'est élevé à 171 millions d'actions contre 173 millions la semaine passée.

Le regain de tension qui a conduit au raid allié sur l'Irak mercredi 13 janvier a contribué à la baisse, ont indiqué des courtiers. Le marché est également resté déprimé par l'inquiétude des opérateurs quant à la santé de l'économie japonaise, ont-ils ajouté. Selon eux, *«l'économie japonaise ne repartira pas aussi vite que le croit le gouvernement»*.

Les investisseurs espèrent que le gouvernement du premier ministre Kiichi Miyazawa prendra de nouvelles mesures de relance économique. En ce sens, certains courtiers s'attendent à une prochaine baisse du taux d'escompte de la Banque du Japon, actuellement fixé à 3,25 %.

L'annonce des fiançailles du prince héritier Naruhito avec la diplomate Masako Owada n'a pas eu les effets escomptés sur le marché. De plus, les investisseurs institutionnels, principaux acheteurs des derniers mois, ont été peu actifs depuis le début de l'année. En conséquence de nombreux investisseurs estiment que la tendance à la baisse va s'accentuer jusqu'à la fin de l'année fiscale fixée le 31 mars.

Indices du 14 janvier : Nikkei, 16 515,60 (c . 16 634,69); Topix, 1 267,91 (c. 1 289,52).

	Cours 8 janv.	Cours 14 janv.
Ajinomoto	1 220	1 200
Bridgestone	1 150	1 140
Canon	1 370	1 380
Fuji Bank	1 750	1 700
Honda Motors	1 280	1 250
Matsushita Electric	1 120	1 100
Mitsubishi Heavy	529	514
Sony Corp.	4 180	4 060
Toyota Motors	1 430	1 420

LONDRES

Nouvelle faiblesse

– 1,2 %

Pour la deuxième semaine consécutive, les valeurs ont reculé au Stock Exchange, poursuivant le repli observé depuis le début de l'année après la série de records atteints à la fin de 1991. Les spéculations sur une baisse des taux d'intérêt britanniques ont cependant réduit les pertes en fin de semaine, ainsi que l'attaque éclair des alliés contre l'Irak mercredi soir.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la semaine en baisse de 34,1 points (– 1,2 %) à 2 765,1. Après sept séances consécutives de baisse, le Footsie a entamé une reprise jeudi dans l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt avant la publication du budget britannique le 16 mars. Sa progression a cependant été freinée vendredi par la publication des chiffres de l'inflation pour décembre.

Indices «FT» du 15 janvier : 100 valeurs 2 765,1 (c. 2 799,2); 30 valeurs 2 138,6 (c. 2 179,8); Fonds d'Etat 93,6 (c. 93,83); Mines d'or 62,2 (c. 61,9).

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
Allied Lyons	6,25	6,04
BP	2,36	2,28
BTR	5,47	5,47
Cadbury	4,60	4,60
De Beers	8,63	9,31
Glaxo	7,33	7,14
GUS	24	24
ICI	11	11
Reuters	14,05	13,77
RTZ	6,72	6,57
Shell	5,42	5,30
Unilever	10,82	10,70

FRANCFORT

Hésitant

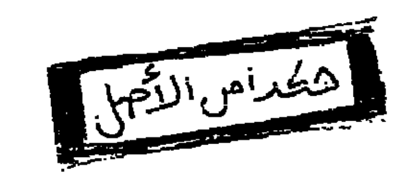
+ 0,85 %

La semaine a été marquée par un mouvement de balancier à la Bourse de Francfort, où morosité et optimisme se sont succédé. L'indice DAX a enregistré une hausse hebdomadaire de 0,85 %. Les valeurs se sont dépréciées de 0,89 % mercredi avant de repartir à la hausse (+ 1,37 %) vendredi.

Les courtiers ont attribué ce rebond à des effets techniques, vendredi étant le jour de clôture pour janvier du marché à terme allemand, la DTB. L'incertitude est toujours de rigueur sur le marché allemand, souligne la Commerzbank, en raison de la faiblesse économique et des mauvais résultats enregistrés par les entreprises. Toutefois, indique la WestLB, les espoirs de baisse des taux d'intérêt directeurs et les inquiétudes liées à l'évolution de l'activité économique continuent de s'équilibrer, ce qui confère au marché une certaine stabilité. La prochaine réunion du conseil central de la Bundesbank se tiendra jeudi 21 janvier, mais la plupart des analystes tablent sur une baisse des taux en février ou mars.

Indices du 15 janvier : DAX 1 544,55 (c. 1 531,52).

	Cours 8 janv.	Cours 15 janv.
AEG	158,60	158,80
BASF	211	212,50
Bayer	265,30	263,40
Commerzbank	245	241,60
Deutschebank	642,50	639
Hoechst	246	246,60
Karstadt	487	485
Mannesmann	237,50	244
Siemens	572,30	566,60
Volkswagen	254,50	268,90



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les entreprises industrielles sont de retour

Le niveau de l'intérêt a suffisamment baissé pour attirer vers l'euromarché des capitaux les grands groupes industriels qui cherchent à se procurer des ressources en francs français à moyen ou à long terme. Lancer un emprunt international de cinq à dix ans de durée revient à un bon débiteur de cette catégorie entre 8,50 % et 8,75 % par an, tout compris. Il faut remonter loin dans le temps pour retrouver des conditions aussi avantageuses.

Peugeot et l'Aérospatiale sont déjà sur les rangs et offrent en souscription publique, par l'intermédiaire de Paribas et du Crédit lyonnais, des obligations qui viendront respectivement à échéance en l'an 2000 et en 2003. Leur exemple devrait être suivi ces prochains jours par plusieurs autres entreprises de premier plan. En fait, les candidats sont si nombreux que si tous les projets étaient mis à exécution le marché risquerait d'être rapidement engorgé. Cette perspective justifie les appels à la prudence lancés par plusieurs spécialistes qui conseillent aux émetteurs de faire preuve de modération, de ne pas solliciter le marché pour des montants trop importants et de ne pas proposer des rendements trop maigres.

Par ailleurs, le marché de l'eurofranc s'apprête également à accueillir des signatures étrangères de tout premier plan. Le compartiment des émetteurs étrangers était fermé depuis le mois de novembre. Il vient de rouvrir ses portes en accueillant une volumineuse opération pour le compte de la Banque européenne d'investissement. L'affaire porte sur 3 milliards de francs pour une durée de huit ans. L'emprunteur n'entend toutefois pas disposer des fonds en une seule fois à la date de règlement. Aussi a-t-il conclu avec le Crédit commercial de France un accord portant sur une période de six mois durant laquelle il pourra obtenir le produit de son emprunt aux conditions établies au départ, c'est-à-dire à une certaine marge au-dessus du rendement des fonds d'Etat français de référence.

Parmi les débiteurs les plus attendus, on espère deux établissements publics allemands qui jouissent d'un très grand crédit. L'un est une dépendance de la République fédérale, Kreditanstalt für Wiederaufbau, l'autre émane du Land de Bade-Wurtemberg. Tous deux ont déjà sollicité le marché français en 1992, et ils entendent y retourner bientôt.

Ces émissions, si elles voient le jour prochainement, prendront une grande importance car elles s'inscrivent dans un contexte de coopération de plus en plus étroite entre les deux pays. Elles devraient renforcer la forte impression laissée par le Crédit foncier de France, qui vient de lancer le plus grand emprunt jamais émis en Allemagne par un débiteur français. L'émission du Crédit foncier porte sur 1,5 milliard de marks pour une durée de dix ans. Son taux d'intérêt facial est de 7,25 % et les titres étaient offerts à un prix correspondant à un rendement de 20 points de base au-dessus des obligations du Trésor allemand. Dirigée par la Deutsche Bank, cette transaction a bénéficié d'un très bon accueil sur le plan international.

Rentrée réussie de l'Italie

Le succès remporté par le Crédit foncier, si convaincant soit-il, n'est toutefois pas aussi extraordinaire que celui de l'Italie. Le Trésor public de Rome, encouragé par de récentes mesures de libéralisation décidées en Allemagne, vient de lancer son premier euro-emprunt en marks. L'affaire avait une portée qui dépassait de loin sa seule dimension financière. Il s'agissait en fait, après une absence de deux ans, de rétablir la signature de l'Italie sur le marché international des capitaux et, partant, de montrer aux yeux de tous que les efforts du gouvernement Amato sont honorés par la communauté internationale. Cet objectif a été pleinement atteint, contribuant en Italie même à rassurer les investisseurs. Comme celle du Crédit foncier, l'émission de l'Italie était dirigée par la Deutsche Bank.

L'emprunt italien est gigantesque. Il porte sur 5 milliards de marks pour une durée de cinq ans. Le rendement proposé initialement aux investisseurs était de 7,25 %. L'Italie envisage de solliciter d'autres compartiments du marché international comme ceux du dollar, de la livre sterling, du franc français et du yen. Comme celle libellée en marks, ces opérations auront pour but premier d'affirmer que le pays est en train de retrouver son crédit. Les montants qu'il entend lever sur l'euromarché sont sans commune mesure avec ceux qu'il lui faut obtenir sur son propre marché national où, en l'espace d'un seul mois, il doit se procurer trois fois plus que durant toute l'année sur le marché international. C'est donc bien en fin de compte les Italiens eux-mêmes qu'il importe de convaincre.

Les efforts déployés en ce sens par les autorités italiennes ont d'autant plus de chances d'aboutir que, parallèlement, la Communauté européenne est en train de donner au pays de nouvelles marques officielles de soutien. Bruxelles vient d'approuver le principe d'une aide financière de 8 milliards d'écus. Les fonds nécessaires seront obtenus en plusieurs étapes par la Communauté économique européenne, qui empruntera à cet effet sur le marché international pour reprêter les capitaux à l'Italie. Le programme est si vaste qu'il faudra vraisemblablement plus d'une année pour l'accomplir.

CHRISTOPHE VETTER

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La tension persiste à Paris

L'argent à court terme reste cher à Paris mais le loyer de l'argent à plus long terme diminue nettement, dans l'espoir d'une baisse sensible d'ici la fin de l'année, comme l'indique la forte hausse du MATIF. A court terme, donc, la tension persiste à 12 1/2 % au jour le jour et 11 1/2 %-11 7/8 % à trois mois.

Cette tension est, certes, alimentée par plusieurs facteurs. Pour le jour le jour, c'est la fin, vendredi 15 janvier, de la période de constitution des réserves obligatoires des banques, ou ce qu'il en reste, c'est-à-dire pas grand-chose. Ce sont davantage les séquelles de la petite crise de change, la semaine dernière, et le besoin, pour la Banque de France, de reconstituer ses réserves de change, totalement épuisées *(voir en rubrique Devises et or)*. Ajoutons-y, pour les échéances un mois-trois mois, les fortes demandes émanant des emprunteurs, qui tablent sur une diminution importante des taux courts d'ici un an et préfèrent payer cher plutôt que de s'engager prématurément.

Ce sentiment se reflète parfaitement sur le MATIF, où les cours de l'échéance mars, encore à 112,44 le 31 décembre, sont passés à 113,12 il y a huit jours et à 113,44 vendredi 15 janvier, ce qui équivaut à un rendement, au comptant, de 7,82 % pour l'OAT 10 ans. On se rapproche donc du record de 115, établi le 15 mai 1986, à la fin de la grande période de baisse des taux amorcée à l'automne 1981, époque où les rendements des emprunts d'Etat avaient culminé à 16,75 %.

En mai 1986, ces rendements étaient revenus à environ 7,30 %-7,40 %. Il aura donc fallu près de sept ans pour envisager d'y revenir... En tout cas, les étrangers, notamment les Anglo-Américains de Londres, ne s'y trompent pas : ils achètent des contrats à Paris...

Sur le marché obligataire, la deuxième semaine de janvier a été marquée par la nette reprise des émissions autres que celles du Trésor, pour un montant de 5,6 milliards de francs. France-Télécom a remporté un beau succès pour ses 2 milliards de francs placés à 8,20 %, soit 0,36 point au-dessus de l'OAT 2000, et assimilables à la souche 8,60 % 2000. Dirigé par la Société générale, cet emprunt a reçu un très bon accueil des non-résidents, Allemagne et Luxembourg, qui apprécient la signature France-Télécom.

L'accueil a été convenable pour le milliard de francs quasiment mensuel de la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) à 8,60 % nominal et 0,51 point au-dessus de l'OAT, de même que pour le milliard et demi de la Caisse autonome de refinancement (CAR), bras séculier de la Caisse des dépôts pour la quasi-titrisation de ses créances sur les HLM, à 8,25 % nominal et 0,38 point au-dessus de l'OAT. Pas de difficultés, non plus, pour l'emprunt d'un milliard de francs du CETELEM, à 8,50 % sur 7 ans et 0,8 point au-dessus de l'OAT (8,68 % en tout), sous l'égide de Paribas, très logiquement. Toutes ces émissions ont bénéficié, bien entendu, de l'excellente tenue du MATIF, précédemment évoquée, et des anticipations sur la baisse des taux longs.

On signale, enfin, un emprunt original du Crédit local de France, qui va lever 300 millions de francs auprès des personnes physiques au travers des quatre mille guichets du réseau du Trésor public, sous l'égide de la Caisse des dépôts, bien entendu. D'un taux nominal de 9 %, lancé à 0,12 point au-dessus du rendement de l'OAT 9,50 % 1998 soit entre 8,05 % et 8,14 % sur une durée de cinq ans seulement, cet emprunt doit *«permettre d'améliorer l'efficacité du placement d'obligations à l'émission auprès des particuliers»*.

Très vif recul des souscriptions

Sur le front des sicav de trésorerie, l'événement a été le très vif recul des souscriptions nettes en décembre, avec des retraits s'élevant à 76,3 milliards de francs, dont 63,2 milliards de francs pour les sicav monétaires, selon les statistiques d'Europerformance. En conséquence, l'encours des sicav de trésorerie diminue de 66,1 milliards de francs au 31 décembre 1992, à 1 236,9 milliards de francs, dont 1 033,6 milliards pour les monétaires.

Certes, le mois de décembre est, traditionnellement, un mois de retraits (22,1 milliards de francs en 1991 et 4,9 milliards de francs en 1990). Ces retraits sont provoqués soit par des ajustements pour la clôture des bilans, soit par des besoins de trésorerie pour les entreprises, particulièrement vifs à l'heure actuelle. D'autre part, dès le mois de janvier, les fonds ainsi retirés sont le plus souvent réinvestis, ce qui est en train de se passer actuellement.

Mais l'ampleur inhabituelle des retraits du mois de décembre dernier est due, très probablement, à la modification du régime fiscal des sicav court terme à partir du 1er janvier 1993, avec une diminution de moitié du seuil d'imposition des plus-values sur cession de parts réalisées dans l'année. Ce seuil étant fixé à 325 800 francs pour les actions et sicav d'actions, il n'est plus que de 162 900 francs pour les sicav de trésorerie. Cette perspective a incité de nombreux particuliers à profiter de l'ancien seuil de 316 900 francs, valable jusqu'au 31 décembre, pour effectuer leurs retraits, quitte à réinvestir dès les premiers jours de janvier, ce que montreront, peut-être, les statistiques d'Europerformance pour ce mois-ci. On sait que les particuliers, selon une enquête de la Banque de France, détiennent environ 60 % de l'encours des sicav monétaires.

Notons, enfin, que la diminution du seuil d'imposition s'applique aussi bien aux sicav de capitalisation en obligations qu'à celles de trésorerie. Pour le ministre des finances, il s'agit de réduire l'exonération de l'ensemble des produits «de taux» qui devraient être taxés au régime de droit commun (un peu plus de 18 %). Au surplus, rue de Bercy, on estime qu'il est quasiment impossible de faire la différence entre les sicav de trésorerie et les sicav d'obligations, qui sont souvent gérées comme des sicav court terme, pour limiter les risques de baisse des cours en cas de hausse des rendements, comme cela s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années. Il n'en reste pas moins qu'en haut lieu, certains seraient tentés de favoriser un peu les produits de placement en obligations, dont l'Etat est, aujourd'hui, le principal émetteur (220 milliards de francs au moins en 1993).

En ce qui concerne les performances de l'année écoulée, il est intéressant de constater que les sicav monétaires, dans le palmarès Europerformance, avec un gain de 10,17 %, cèdent leur première place aux sicav obligataires (+10,21 %).

FRANÇOIS RENARD

DEVISES ET OR

Net raffermissement du franc

Après la nouvelle alerte du début de la semaine dernière, qui avait porté le cours du mark à Paris aux alentours de 3,42 francs et contraint les banques centrales française et allemande à réaffirmer leur solidarité et leur volonté de maintenir les parités existantes, le franc s'est très nettement raffermi. A la veille du week-end, le mark était revenu aux environs de 3,38 francs, ce qui est un succès. Il est vrai que circulait, vendredi, la rumeur selon laquelle la Banque de Vienne et la Bundesbank procéderaient à une diminution coordonnée de leurs taux d'intervention. Autre rumeur, celle d'une diminution, lundi 18 janvier, du taux des pensions à vingt-quatre heures de la Banque de France, fixé à 12 % depuis le mardi 5 janvier.

Ces rumeurs ont affaibli le mark et dopé un peu le dollar à 1,6350 deutschemark. Il paraît difficile, toutefois, que la Banque de France abaisse rapidement sa garde, à l'exception, peut-être, de ses pensions à vingt-quatre heures, substituées aux pensions à cinq-dix jours. Elle doit reconstituer ses réserves de change, redevenues négatives, d'environ 5 milliards de francs au mardi 5 janvier 1993, en chute d'une quinzaine de milliards de francs, après être restées stables au 31 décembre. Quant au dollar, il évolue, actuellement, dans une «plage» de 1,60 DM-1,64 DM (5,50 francs à 5,60 francs).

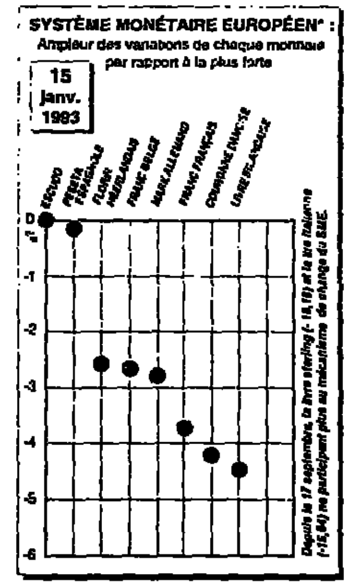
Assez significativement, le bombardement allié des emplacements de fusées irakiennes ne l'a nullement dopé, pas plus que ne l'ont déprimé les chiffres, plutôt décevants, sur l'évolution de l'économie des Etats-Unis (ils se situaient dans le bas des fourchettes de prévisions).

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 11 AU 15 JANVIER 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5365	8,4680	2,2917	2,5022	51,4728	2,8126	2298,60
	–	1,5328	8,5777	2,3026	2,5224	51,8429	2,8353	2311,02
New-York	1,5365	–	18,1620	67,0466	61,4062	2,9851	54,6299	0,00668
	1,5328	–	17,8603	66,5336	60,7349	2,9551	54,0336	0,00663
Paris	8,4680	5,5060	–	369,1586	338,1025	16,4358	300,7921	3,6805
	8,5777	5,5990	–	372,5216	340,0547	16,5455	302,5342	3,7116
Zurich	2,2917	1,4915	27,0886	–	91,5874	4,4522	81,4885	0,9970
	2,3026	1,5030	26,8441	–	91,2845	4,4415	81,2125	0,9964
Francfort	2,5022	1,6285	29,5768	109,1854	–	4,8612	88,9648	1,0886
	2,5224	1,6465	29,4070	109,5476	–	4,8655	88,9663	1,0915
Bruxelles	51,4728	33,50	6,0843	22,4606	20,5711	–	18,3010	2,2393
	51,8429	33,84	6,0439	22,5150	20,5527	–	18,2850	2,2433
Amsterdam	2,8126	1,8305	332,45550	1,22729	112,40405	5,46418	–	1,2235962
	2,8353	1,8507	330,54117	1,23134	112,40206	5,46897	–	1,2268478
Milan	2298,60	1496,00	271,7036	1003,0171	918,6368	44,65672	817,2630	–
	2311,02	1508,50	269,4231	1003,6593	916,1858	44,57742	815,0970	–
Tokyo	193,45	125,90	22,86696	84,41167	77,31041	3,75821	68,77902	0,084158
	192,19	125,45	22,40579	83,46640	76,19192	3,70715	67,78516	0,083162

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 janvier 1993, 4,3733 F contre 4,46313 F le vendredi 8 janvier.



Taux calculés par rapport aux cours extrêmes de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le caoutchouc rebondit

L'Economist Intelligence Unit (EIU) britannique l'avait prévu. Dès 1990, cet organisme tablait sur une reprise des prix du caoutchouc en 1993. De fait, après s'être traînée tout au long de l'année 1992, la gomme valait 154,25 dollars de Singapour le kilo, embarquement avril, et 155,50 dollars de Singapour le kilo, embarquement mai.

« Contrairement aux habitudes, les prix se redressent au moment même où le niveau de production est le plus élevé », remarque un négociant français. Si les planteurs asiatiques recueillent la sève de «l'arbre qui saigne» tout au long de l'année, avec une pointe culminant, en effet, au mois de janvier, la saison marque un creux entre février et avril. Les opérateurs le savent et le traduisent par un regain d'achats. Les Etats-Unis en particulier, deuxième consommateur après l'Europe du caoutchouc naturel, se sont récemment portés acquéreurs.

Le groupe d'études sur le caoutchouc naturel a également affirmé sa foi en un redressement des cours du fait d'un équilibre progressif entre l'offre et la demande mondiales. Alors que la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et, dans une moindre mesure, l'Inde, semblaient, ces dernières années, produire toujours plus, la production mondiale se stabilise autour de 5,5 millions de tonnes en 1992.

Les niveaux de prix actuels sont peu rémunérateurs pour des producteurs dont le coût de la main-d'œuvre est plus élevé, comme en Malaisie. A cet égard, il est notable que l'ancien premier producteur mondial a été dépassé en 1991 par la Thaïlande. *« De plus en plus*, constate un analyste du secteur, *dans les grandes plantations de Malaisie le palmier à huile remplace l'hévéa. »* A long terme, les maisons de statistiques s'attendent au mieux à la stagnation de la production malaisienne, alors que la Thaïlande et l'Indonésie devraient continuer à développer leurs cultures de gomme.

La demande mondiale représente un tonnage à peu près identique à celui de l'offre, mais elle semble promise à des jours meilleurs après une longue traversée du désert. Selon l'INRO (Organisation internationale du caoutchouc naturel), deux puissances devraient, cette année, augmenter leur consommation : les Etats-Unis, dont les futurs achats grossiraient de 9,8 % pour s'établir à 858 000 tonnes, et la Chine.

L'INRO prévoit une recrudescence par rapport à l'année précédente de 7,8 % de ses acquisitions. Pourtant, il n'y a pas si longtemps la conjoncture n'était pas favorable aux producteurs. Les pays industrialisés ont connu, au cours de l'année 1992, une forte baisse des ventes de véhicules, que ce soit l'avion, l'automobile ou la bicyclette.

L'industrie pneumatique, son débouché principal (ce secteur représente la moitié des utilisations de la gomme), en a subi les effets. Les fabricants ont réduit leurs commandes au profit du caoutchouc synthétique produit et aux trois quarts auto consommé par les pays industrialisés : les Etats-Unis, la CEE (surtout la France) et le Japon.

Globalement, pour l'année 1992, ces pays fournissent, avec la Chine, 8,88 millions de tonnes de caoutchouc synthétique. L'INRO pronostique une production de près de 9 millions de tonnes en 1993. Autant dire que la production de la gomme naturelle, prépondérante jusqu'en 1960, est de plus en plus nettement dépassée par celle du caoutchouc synthétique, même si l'usage du caoutchouc naturel dans l'industrie est passé de 30 % à 38 % au cours de ces dernières années.

Un accord salvateur

Avec une telle concurrence, sans accord international ni stocks régulateurs, les cours du caoutchouc auraient probablement subi une baisse plus importante encore. Aussi considérable que celle qu'ont subie les autres matières premières. Lancé en 1979, dans le cadre ambitieux du Programme intégré des produits de base de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), l'accord INRO a lissé les crêtes des fluctuations par trop brutales que le caoutchouc n'aurait pas manqué de supporter s'il avait été livré aux seules lois du marché. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les périodes non couvertes par l'accord. Entre 1975 et 1979, par exemple, les cours avaient atteint des sommets pour mieux s'enliser dans les bas-fonds.

Le mécanisme est le suivant : 80 % des pays producteurs et consommateurs (l'accord puise très probablement son succès dans cette présence quasi unanime) conviennent d'une fourchette de prix : entre 166 et 249 cents (1) le kilo. Un organisme d'intervention injecte la marchandise lorsque les prix flambent (mais la chose est assez rare) ou en achète dans le cas inverse. Le système est souple, nuancé entre une intervention facultative (*« may buy »*) (2) et obligatoire (*« must buy »*).

Les responsables du stock régulateur peuvent à loisir user de leur pouvoir d'appréciation pour acquérir (jusqu'à 550 000 tonnes) ou vendre du caoutchouc si les cours s'éloignent trop des prix convenus. Comme le note M. Philippe Chalmin dans *les Marchés mondiaux 1992* (Editions Economica) : *« Le seul risque est celui de l'insuffisance des ressources financières mises à la disposition de l'accord. »* Fin décembre 1993, date de la renégociation, les observateurs sauront si, oui ou non, le budget est élastique.

MARIE DE VARNAY

(1) Ce cent n'a rien à voir avec la monnaie américaine. Il représente une moyenne de toutes les monnaies.

(2) Le Stock Manager peut intervenir si les cours mondiaux s'éloignent de 15 % du prix médian de la fourchette. Il doit obligatoirement intervenir si les cours s'éloignent de 20 %.

PRODUITS	COURS DU 15-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 462 (– 95) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 236 (+ 29) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 875 (– 365) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	( ) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	975 (+ 30) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	990 (+ 47) Dollars/tonne
Blé ([illegible]) Mars	380 (+ 9) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	217 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	183,80 (– 1,6) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Février	17,60 (– 0,1) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

□ Rectificatif. – Contrairement à ce que nous écrivions dans l'article «Le café reprend des forces» paru dans *le Monde* daté 3-4 janvier, la société Mercuria, filiale de Sucres et denrées, n'a pas déposé son bilan, mais a suspendu son activité «café», tout comme l'entreprise anglaise Rayner. En revanche la firme italo-suisse Bozzo a bien déposé son bilan.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 8-1-93	Cours 15-1-93
Or fin (kilo en barre)	59 000	58 100
– (kilo en lingot)	59 100	58 250
Pièce française (20 fr.)	337	338
• Pièce française (10 fr.)	399	419
Pièce suisse (20 fr.)	338	333
Pièce latine (20 fr.)	337	332
• Pièce tunisienne (20 fr.)*	337	325
Souverain	438	430
• Souverain Elisabeth II*	442	442
• Demi-souverain	286	280
Pièce de 20 dollars	2 270	2 340
– 10 dollars	1 080	1 180
• – 5 dollars	600	580
– 50 pesos	2 225	2 195
• – 20 marks*	500	458
– 10 florins	352	340
• – 5 roubles*	260	262

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

Le Monde

Constatant leur impuissance face à la montée du chômage

Les dirigeants sociaux-démocrates sont à la recherche d'une stratégie de croissance

La première séance, vendredi 15 janvier, du colloque sur *«l'actualité et les promesses de la social-démocratie»*, auquel M. Jacques Delors a invité les dirigeants socialistes et sociaux-démocrates européens, à Paris, avec le club Témoin et la Fondation Friedrich-Ebert, a été consacrée à la recherche d'une stratégie de croissance et à la définition de nouvelles finalités sociales.

Le tableau de la social-démocratie européenne qu'offre le colloque organisé vendredi et samedi par M. Jacques Delors est celui de partis et de personnalités que réunit essentiellement le constat d'une impuissance. *«Personne n'aime voir son banquier décider à sa place»*, a observé M. Michel Rocard, après avoir désigné parmi les *«facteurs de non-croissance»* la *«non-maîtrise des interférences entre la sphère financière et la sphère productive»*. Plus brutalement, M. John Smith, chef du Parti travailliste britannique, a demandé : *«Si ce sont les marchés financiers qui commandent, à quoi sert le pouvoir politique?»* Et M. Franz Steinkühler, président du syndicat allemand de la métallurgie, l'IG Metall, a rappelé que *«la social-démocratie suppose des relations démocratiques entre les pouvoirs sociaux»*.

Etre social-démocrate, aujourd'hui, en Europe, c'est cela : constater que la bonne santé économique globale de la Communauté a pour contrepartie 17 millions de chômeurs officiellement recensés, dont un jeune de moins de vingt-cinq ans sur cinq; s'en indigner, et s'inquiéter de ce que l'exclusion atteigne, comme l'a dit M. Rocard, *«un seuil destructeur de civilisation, en tout cas de cohésion sociale»*; admettre que l'on ne sait pas quoi faire pour y remédier car, selon les termes de M. Giorgio Ruffolo, ancien ministre italien de l'environnement, *«le monétarisme a fait faillite»*, mais *«la gauche démocratique n'a pas trouvé la réponse»*.

Des propos des invités de M. Delors, il ressort que la première conviction commune aux sociaux-démocrates européens est, simplement, la nécessité d'une action publique pour organiser la vie sociale, qui ne peut pas être abandonnée aux seules forces économiques. *«Autant de marché que possible, autant d'Etat que nécessaire»*, a résumé Mme Ingrid Matthaüs-Maier, vice-présidente du groupe SPD du Bundestag. Cette action publique est-elle praticable?

M. Ruffolo a fait la liste des *«impasses»* dans lesquelles elle se trouve enfermée : impossibilité des politiques de relance dans *«un contexte de vulnérabilité internationale»* des économies; réduction constante de l'offre d'emploi; limite de la redistribution, parce que la pression fiscale devient très vite *«intolérable»*; contrainte fiscale résultant du fait que la ressource abondante, c'est-à-dire le travail, est taxée lourdement, alors que la ressource rare – énergie, matières premières, espaces naturels – ne l'est pas.

Les regrets de M. Rocard

La *«nécessité d'une offensive de croissance»*, que M. Pierre Moscovici, membre du secrétariat national du PS, a relevée au terme du débat économique, appartient donc au domaine du mot d'ordre et non à celui de l'action effective. Celle-ci est actuellement dominée par des politiques économiques auxquelles M. Smith a reproché de faire payer *«un prix élevé pour une inflation relativement basse, qui a été supprimée plutôt que réellement jugulée»*. L'intervention de M. Rocard a montré qu'il est l'un des responsables socialistes européens les plus écoutés par ses pairs lorsqu'il s'agit de réfléchir aux instruments d'une nouvelle croissance. Pourtant, l'ancien premier ministre a accompagné ses propositions du rappel des obstacles qu'il avait rencontrés pendant ses *«trois ans de présence subalterne»* à la tête du gouvernement.

Adapter la fiscalité, afin de réduire les entraves au développement d'entreprises créatrices d'emploi? *«La France*, a affirmé M. Rocard, *est irréformable sur ce plan.»* Cesser de privilégier la spéculation en rémunérant les SICAV à 8 % ou 9 %, alors que la croissance s'est établie en moyenne, ces dernières années, à 2 %? *«On en a tant fait politiquement*, a-t-il soupiré, *que ce changement est pratiquement hors de portée.»* Quant aux politiques monétaires, l'ancien premier ministre a souhaité que se rouvre le *«débat théorique»* sur ce sujet, car si l'inflation est *«un cancer social»*, cela n'entraîne pas que l'on doive ne la combattre que *«d'une seule manière»*. Pourtant, a-t-il ajouté, *«j'ai géré ces équilibres budgétaires et ma balance des paiements, pendant trois ans, avec une brutalité impavide»*. Tout en assumant sa part de responsabilité, M. Rocard ne s'est donc pas interdit de mettre implicitement en cause celle de M. Pierre Bérégovoy et celle de M. François Mitterrand dans les concessions faites à un monétarisme qui paralyse la gauche.

Il a reproché, aussi, au chef de l'Etat et à celui du gouvernement, sans les désigner clairement, la façon dont ils ont cherché à traiter le problème du financement des retraites *(lire par page 13)*. Aux pistes de réflexion économique indiquées par l'ancien premier ministre se sont ajoutées celles que d'autres ont évoquées en matière sociale. *«Comment réformer l'Etat-providence?»*, a demandé M. Antonio Gutteres, secrétaire général du PS portugais.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, a souligné que, s'il ne faut pas *«rejeter la base de la social-démocratie, qui est la protection minimale»*, il est nécessaire, aussi, de *«la dépasser»*, en considérant que *«la sécurité n'exclut pas la responsabilité»* et que *«l'assistance n'est pas la finalité»* d'une politique de gauche. D'accord avec M. Rocard, qui avait insisté sur la recherche de politiques sociales fines, rompant avec la pratique habituelle de la définition de groupes sociaux auxquels est appliquée une prise en charge globale, gérée par une administration verticale, Mme Aubry a souhaité lutter *«contre deux tabous : la baisse des prélèvements obligatoires et celle de la fiscalité du capital»*.

M. Laurent Fabius a réaffirmé que vingt ans de croissance continue du chômage, en dépit des politiques menées par la gauche et par la droite, imposent de repenser le problème en prenant pour base le partage du travail. Le premier secrétaire du PS est allé au-delà en se demandant *«pourquoi, avec tant de bonnes idées, la social-démocratie, qui est à certains égards la première force politique en Europe, ne parvient pas à les mettre en œuvre»*. *«Est-ce que nous agissons en revendiquant suffisamment notre identité lorsque nous sommes au gouvernement?»* a-t-il ajouté. La question était générale, certes, mais, à deux mois des élections législatives, elle devait aussi tinter aux oreilles du premier ministre et du président de la République, auquel M. Delors et ses invités allaient rendre visite en fin d'après-midi.

PATRICK JARREAU

Pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne en Bosnie

Les Occidentaux se sont mis d'accord sur un projet autorisant le recours à la force

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne se sont mis d'accord sur un projet de résolution autorisant le recours à la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne en Bosnie-Herzégovine, a-t-on appris, vendredi 15 janvier, de source diplomatique aux Nations unies.

Ces pays espèrent présenter ce texte en séance plénière du Conseil de sécurité mardi ou mercredi prochains, attendant ainsi la réponse des Serbes de Bosnie au projet constitutionnel présenté à Genève par les médiateurs Cyrus Vance et David Owen.

La Russie a fait part de ses réserves sur certains passages de ce projet de résolution, qui était à l'étude depuis plusieurs semaines. L'ONU a décrété en octobre dernier une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine, concrètement pour empêcher l'intervention de l'aviation serbe dans les combats. Le texte ne prévoyait toutefois aucune mesure pour faire respecter cette interdiction de survol. Les détails du texte mis au point vendredi par les Occidentaux ne sont pas connus. On précise toutefois, de source diplomatique, que le projet de résolution prévoit d'accorder aux Serbes un délai de grâce de trente jours pour se plier aux exigences de l'ONU, faute de quoi ils s'exposeraient à une intervention armée.

Il s'agirait d'abord d'intercepter les avions serbes, avant de s'attaquer, si nécessaire, à leurs bases de départ, comme le souhaitent les Etats-Unis, a-t-on précisé de même source. L'opération, le cas échéant, serait placée directement sous le contrôle du Conseil de sécurité, mais la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie serait informée à l'avance de toute initiative. L'ONU a fait état de plus de 300 violations (serbes et croates) de la zone d'exclusion aérienne en Bosnie depuis octobre. De nombreuses voix se sont élevées en France et en Grande-Bretagne pour contester le recours à la force en vue de faire respecter la zone d'exclusion. On souligne notamment le risque de représailles qui pourraient viser les «casques bleus» déployés sur place et l'on s'interroge aussi sur l'efficacité d'une telle initiative.

Le commandement de l'éventuelle opération en vue de faire respecter cette zone d'exclusion sera confié à l'OTAN, mais l'ONU aura la possibilité de faire cesser l'opération en cas de danger pour les «casques bleus» se trouvant au sol, a-t-on d'autre part appris vendredi de sources atlantiques et diplomatiques à Bruxelles.

«L'ONU devient une cible»

La France et tous les pays qui ont déployé des «casques bleus» dans l'ex-Yougoslavie avaient auparavant demandé que l'opération soit placée sous commandement de l'ONU, et les seize pays membres sont parvenus jeudi à un compromis satisfaisant toutes les parties, a-t-on indiqué de sources diplomatiques. Les Etats-Unis se refusent de leur côté à envoyer des troupes au sol dans l'ex-Yougoslavie.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a accusé, vendredi, tous les belligérants du conflit en Bosnie-Herzégovine de prendre les convois humanitaires pour cible. *«L'ONU devient une cible. Personne ne respecte le caractère humanitaire de ces convois»*, a déclaré un porte-parole du HCR, Mme Silvana Foa. *«Le mépris total de toutes les parties à l'encontre de l'action humanitaire s'accroît»*, a-t-elle encore dit, ajoutant que le nombre des incidents, coups de feu de tireurs isolés ou bombardements au mortier contre des convois humanitaires, avait atteint la moyenne de deux par jour. Les combats se sont poursuivis sur l'ensemble du territoire bosniaque. A Sarajevo, notamment, huit personnes – des hommes, des femmes et des enfants – ont été tuées et dix-huit autres blessées par un obus tombé sur une file d'attente. Parallèlement, de violents affrontements ont opposé Croates et Musulmans à Gornji-Vakuf, en Bosnie centrale. – *(AFP, Reuter.)*

A [illegible] Sarajevo. – Le ministre français de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, et le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, ont quitté ensemble Zagreb, samedi matin 16 janvier, pour Split (sud-ouest de la Croatie), d'où ils devaient se rendre à Sarajevo. A Zagreb, M. Kouchner avait eu un entretien avec le président croate, M. Franjo Tudjman, tandis que M. Izetbegovic rencontrait les coprésidents de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, M. Cyrus Vance (ONU) et lord Owen (CEE). – *(AFP.)*

Les Serbes de Macédoine, à leur tour...

Le Parti démocratique des Serbes de Macédoine (PDSM) a réclamé, vendredi 15 janvier, la convocation d'élections anticipées à la proportionnelle et l'organisation d'un nouveau référendum pour décider d'une éventuelle association de la Macédoine avec la Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Au cours d'une conférence de presse à Skopje, le PDSM a réclamé la tenue de ces élections et de ce référendum avant la fin du mois de mars.

Ce parti fait valoir que les Macédoniens ont été consultés en septembre 1991 par référendum pour savoir s'ils étaient favorables à une Macédoine souveraine avec le droit de s'associer avec d'autres États de l'ex-Yougoslavie. Il considère que les Macédoniens devraient désormais pouvoir s'exprimer sur le second volet de ce référendum. Les Serbes de Macédoine réclament également, d'ici à la fin de l'année, l'organisation d'un recensement ethnique sous contrôle international. Selon le PDSM, la Macédoine compte 300 000 Serbes, alors que le dernier recensement n'en a fait apparaître que 44 000. Selon le gouvernement macédonien, il n'en reste plus que 30 000 après le départ de Macédoine, au printemps dernier, des membres de l'armée yougoslave. Le PDSM estime que les Serbes de Macédoine sont privés de leurs droits culturels et qu'ils devraient figurer dans la Constitution macédonienne en tant que *«peuple constitutif»*.

Le vice-président du parti serbe, M. Dobrivoje Tomic, a souligné que son parti tenterait de réaliser ces objectifs *«par des moyens démocratiques»*. Mais en cas d'échec, a-t-il dit, *«nous serons contraints de prendre des mesures d'autodéfense»*. *«Sur ce point, nous compterons sur l'aide de notre mère-patrie»* (la Serbie), a-t-il ajouté. Des heurts avaient opposé le soir de la Saint-Sylvestre, dans le village de Kuceviste (nord de la Macédoine), des policiers macédoniens et des jeunes Serbes qui avaient organisé une manifestation nationaliste. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

DATES

Il y a deux cents ans, Louis XVI est condamné à mort 2

ÉTRANGER

Le sommet russo-ukrainien à Moscou 3
Loin des capitales : début d'«ouverture» à Saratov 3
L'arrestation à Palerme du chef de Cosa Nostra 4
Somalie : l'accord entre les factions est accueilli avec scepticisme 5
Angola : les combats se sont encore étendus en province 5
L'Irak fait fi d'un nouvel ultimatum du président George Bush 5

POLITIQUE

La préparation des élections législatives : M. Chirac défend un «sage pragmatisme» sur la cohabitation 6
M. Marchais : «Nous ferons tout pour faire barrage à la droite» 6
Point de vue : «A victoire annoncée, responsabilité anticipée», par Jacques Barrot 6
Livres politiques : «L'État, passionnément», par André Laurens 6

SOCIÉTÉ

M. Pierre Botton met en cause la gestion de M. Bernard Tapie à La Vie claire 8
Démantèlement d'un trafic de cocaïne 9
La fin du Rallye Paris-Dakar 9
Rugby : le Tournoi des cinq nations 9

HEURES LOCALES

● Destination Poitiers ● Régions : mariages à la toulousaine ● Ile-de-France : Paris expérimente les compteurs en francs; le difficile bouclage de l'A 86 ● Dossier : restauration municipale : un marché très convoité ● Cités : Troyes : le réveil tardif de la belle Auboise .... 17 à 24

CULTURE

L'opéra piquant de Sichuan 11
Théâtre : «Pour un oui, ou pour un non», de Nathalie Sarraute 11
Cinéma : le 21e Festival d'Avoriaz 11
La mort de Georges Mounin 12

ÉCONOMIE

Le débat sur la retraite à soixante ans 13
Le gouvernement britannique, la presse et le respect de la vie privée 13
L'inflation a atteint 2,9 % en 1992 aux Etats-Unis 13
Revue des valeurs 14
Crédits, changes, grands marchés 15

Services

Abonnements 2
Carnet 9
Météorologie 12
Mots croisés 12
Télévision 12
Spectacles 10

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Heures locales» folioté 17 à 24 et un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du «Monde» daté 16 janvier 1993 a été tiré à 475 154 exemplaires.

En remplacement de M. Fitzpatrick

M. Bourguignon va diriger Euro Disney

M. Philippe Bourguignon, directeur général d'Euro Disney, va prendre la tête du parc de loisirs, remplaçant à sa présidence M. Robert Fitzpatrick, qui a porté le projet sur les fonts baptismaux. Symbole ou génie de la communication?

Outre le nom du nouveau patron qui fleure bon la France – semblant ainsi cautionner la volonté affichée d'«européaniser» le parc, – la date officielle de la passation de pouvoir a été fixée au 12 avril, jour du premier anniversaire de l'ouverture du parc.

On réfute chez Euro Disney toute idée d'une mise à l'écart de M. Fitzpatrick ou l'hypothèse d'une sanction due à un succès moins grand que prévu. Euro Disney doit publier vers la fin janvier ses résultats. Les derniers chiffres remontent à la mi-novembre : une perte de 188 millions pour le premier exercice clos le 30 septembre était affichée et une autre était prévue pour les six premiers mois de l'année fiscale de 1992-1993.

M. Fitzpatrick, qui continuera à siéger au conseil d'administration d'Euro Disney SA et sera consultant auprès de la compagnie américaine, est un spécialiste des lancements de projets, explique-t-on dans le groupe. Marié à une Française, il restera dans l'Hexagone pour aider des entreprises étrangères à s'y implanter.

Son remplaçant, M. Bourguignon (quarante-quatre ans), connaît bien la maison : après quatorze ans passés chez Accor, il est entré en 1988 chez Euro Disney pour s'occuper des questions immobilières avant d'en devenir en septembre dernier le numéro deux. Sa nomination est une illustration de «l'européanisation» du groupe qui a souffert auprès du public Français, notamment, de son image *«d'enclave de la culture américaine»*.

Depuis plusieurs mois, le groupe rapatrie d'ailleurs un grand nombre de ses cadres américains et un effort est fait pour mieux se fondre dans le paysage. Déjà, cet automne, la campagne publicitaire pour les fêtes, de conception française, marquait un tournant dans la communication du groupe.

Apparemment ces efforts portent leurs fruits : après un mois de novembre morose – comme dans toutes les affaires françaises – décembre a bien marché : il a même fallu rouvrir deux étages d'un hôtel fermé.

F. V.

Après quinze mois de conflit

Les dockers de Marseille ont voté l'accord avec les employeurs

MARSEILLE

de notre correspondant

Après quinze mois de conflit, les dockers du port de Marseille-Fos ont ratifié, vendredi 15 janvier, par 81,8 % des voix, le protocole d'accord sur l'application de la loi Le Drian conclu dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 janvier entre le syndicat CGT et les employeurs de manutention (*le Monde* du 12 janvier.

Aux termes de cet accord, qui doit entrer en vigueur le 1er mars, sept cents dockers seront mensualisés et trois cent trente-huit doivent conserver un statut d'intermittent. Mais il reste à boucler le financement d'un plan social de 800 millions de francs. *«Je souhaite*, a déclaré M. Georges Chapus, président du syndicat des employeurs de manutention, *que les ouvriers dockers se rendent compte, très vite, que la mensualisation ce n'est pas le bagne, mais, au contraire, quelque chose de positif»*. De son côté, le porte-parole de la CGT, M. Gilbert Natalini, a estimé que l'accord *«était, hier, un maximum. Il devient, aujourd'hui, un minimum»*.

G. P.

EN BREF

□ **Transfert de technologie américaine illicite vers la Chine.** – La Chine utiliserait secrètement de la technologie liée au missile anti-missiles Patriot pour améliorer des missiles sol-air de fabrication soviétique, moins performants, selon la revue spécialisée *Aviation Week*. L'hebdomadaire indique que Pékin veut développer une technologie balistique indétectable par les systèmes de défense américains, ce qui lui permettrait de gagner des marchés dans les pays en voie de développement. Le directeur de la CIA avait indiqué début décembre que la Chine avait obtenu des informations sur le système Patriot, mais s'était refusé à dire qui les lui avait fournies. – *(AFP.)*

□ **Visite de M. Bruno Durieux en Turquie.** – Le ministre délégué au commerce extérieur, M. Bruno Durieux, venu, jeudi 14 janvier, coprésider la troisième session de la commission mixte franco-turque, a quitté Ankara *«très satisfait»*, vendredi, à l'issue d'entretiens au cours desquels il espère avoir mis sur la bonne voie l'offre française de chemin de fer rapide entre Istanbul et Ankara. M. Durieux a remis un message d'amitié de M. Mitterrand au premier ministre, M. Suleyman Demirel, *«qui a accepté»* de se rendre en France en 1993. – *(AFP.)*

□ **Le ministre russe de la défense en visite en France.** – Le ministre russe de la défense, le général Pavel Gratchev, sera en visite officielle en France du dimanche 17 au mercredi 20 janvier, sur l'invitation de son homologue français, M. Pierre Joxe, qui s'était rendu à Moscou en septembre 1991. Le général Gratchev et M. Joxe doivent, selon des informations en provenance de Moscou, signer un accord prévoyant l'échange de missions militaires en 1993.

Mort du parolier Sammy Cahn

Sammy Cahn, qui avait écrit des chansons pour Frank Sinatra, Bing Crosby, Tony Bennett, est mort vendredi 15 janvier d'une crise cardiaque à Los Angeles. Il avait soixante-dix-neuf ans. Fils d'un restaurateur juif new-yorkais, il s'était inspiré d'un classique du folklore yiddish pour son premier succès *Bei Mir Bist Du Schön*, interprété dans les années 30 par les Andrew Sisters. Il écrivit les textes de plusieurs classiques du jazz, *Until The Real Thing Comes Along* (Ink Spots, Fats Waller), *Shoe Shine Boy* (Louis Armstrong) avec le pianiste Saul Chaplin.

Avec Jimmy Van Heusen et Johnny Burke, il fut l'auteur de quelques-uns des plus grands succès de Frank Sinatra, *Love and Marriage* (récemment repris par le chanteur de raggamuffin Shinehead), *The Tender Trap*... Il écrivit également les paroles de *Misty*, d'Erroll Garner. – *(Reuter.)*

Le Monde

Mariages à la toulousaine
Autour de la ville rose, les communes se regroupent en deux camps 19

Paris expérimente les compteurs en francs
EDF inaugure le paiement à la carte pour les usagers domestiques 20

Restauration municipale : un marché très convoité
Les entreprises privées tentent de séduire les maires 22

Troyes : le réveil tardif de la belle Auboise
La bonneterie n'est plus seule à offrir des emplois 24

■ 18 Livres ■ Agenda ■ Nominations ■ Formation ■ Textes ■ Propos ■ 23 Débat ■ Courrier ■

HEURES LOCALES

DESTINATION POITIERS !

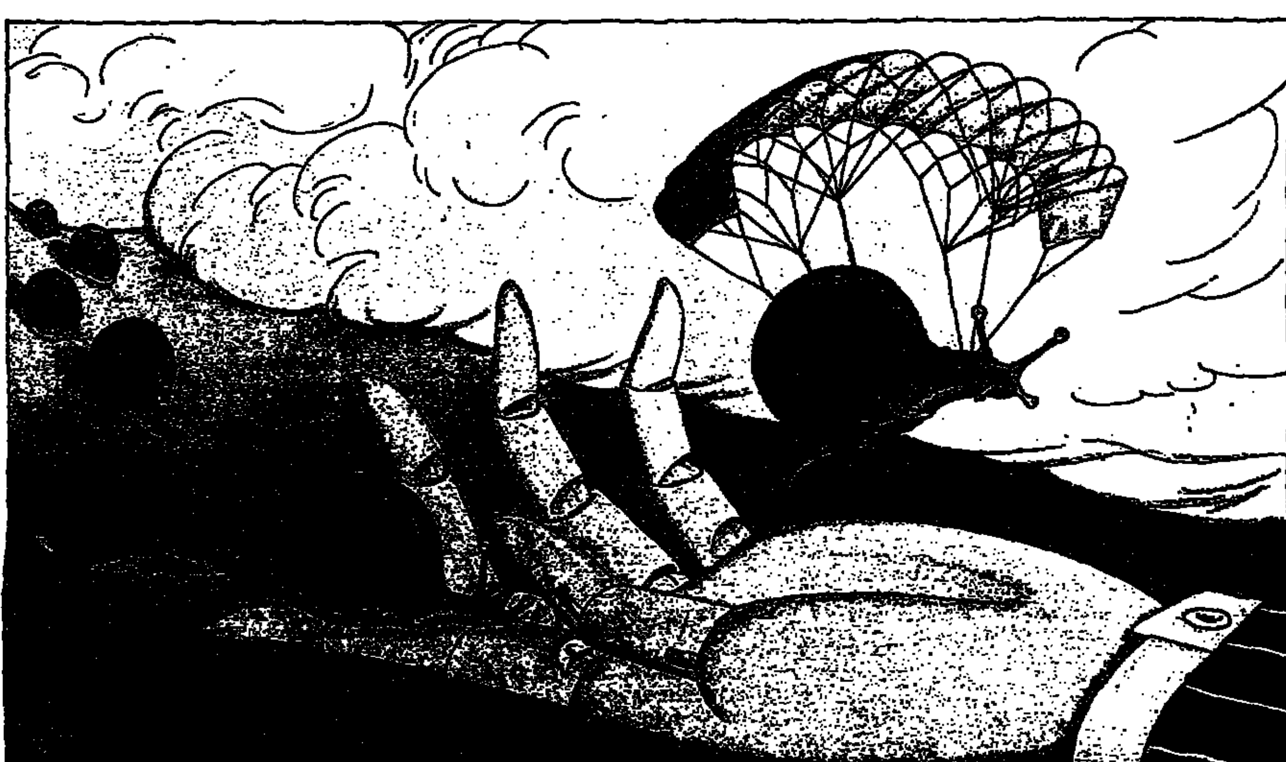
Pour accueillir les personnels décentralisés, les collectivités locales se mobilisent. Une action indispensable, aux effets difficiles à mesurer

LE sort les a arrêtés à Poitiers. C'est là que leur entreprise, Saft, qui produit des générateurs électrochimiques, s'apprête à transférer certaines de ses unités basées auparavant à Romainville, en Seine-Saint-Denis. Alors, immobiles, le regard inquiet, les « délocalisés » écoutent avec attention les vœux de bienvenue. Autour de la table, ils sont une douzaine qui hésitent encore, tandis que des représentants, presque plus nombreux, des collectivités locales et des administrations poitevines s'emploient, si ce n'est à les convaincre, au moins à les rassurer.

Jusqu'à un certain point : *« Nous sommes prêts à vous aider*, annonce Gérard Biette, directeur du développement économique du conseil général de la Vienne. *Mais il s'agit de coopération, pas d'assistanat. »* Ses voisins acquiescent. Représentants du conseil régional, de la municipalité de Poitiers, de la chambre de commerce, de l'union patronale, de la préfecture, de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), ou d'Ouest-Atlantique (une émanation de la DATAR), tous savent qu'ils ne peuvent se substituer aux salariés déplacés pour trouver un logement à leurs goûts, ni un emploi pour leurs conjoints. Alors les candidats au départ limitent leurs rares questions aux domaines de compétences traditionnelles des collectivités locales.

Depuis janvier 1992, c'est la septième journée de ce type organisée pour les salariés de Saft. Découverte de l'entreprise, réunions d'information, repas avec des responsables locaux, visite de la ville en autobus, *« pratique, pas touristique »*, prévient Gabriel Ancizar, conseiller municipal chargé du logement. La cellule d'accueil, commune à la ville, au conseil général et aux administrations partenaires, est rodée. Aussi a-t-elle pu mettre à profit son savoir-faire lors de l'arrivée, cet automne, des fonctionnaires du Centre national d'enseignement à distance (CNED), en provenance de Vanves, dans les Hauts-de-Seine.

Le transfert de Saft concerne environ cent cinquante emplois, celui des activités du ministère de l'éducation nationale amènera, à terme, deux cents personnes dans les locaux fonctionnels bâtis pour eux sur le site du Futuroscope. Cette implantation constitue un atout important pour cette aire de loisirs, de formation et d'entreprises, chère au cœur de René Monory (CDS), président du conseil général. Deux bâtiments ont été construits, financés essentiellement par le département. Le premier est mis gratuitement à la disposition de l'équipe de production audiovisuelle du CNED.



Un « bon partenariat »

Ces *« localisations en région »* selon la terminologie prônée par Michel Delebarre, ministre de la fonction publique, représentent également un enjeu pour un district de 105 000 habitants, regroupant huit communes. La ville de Poitiers, au dire de son maire, Jacques Santrot (PS), était plus habituée ces derniers temps à favoriser l'implantation ou le transfert d'entreprises de dix à vingt personnes. D'où l'intérêt d'unir les bonnes volontés.

Du côté du conseil général, Françoise Boudet, recrutée spécialement pour aider dans leur recherche d'emploi, les époux et épouses des personnels déplacés, vante avec enthousiasme la *« bonne collaboration »* entre l'ensemble des services concernés. Le maire, qui vient de recruter trois conjoints des nouveaux personnels de la Saft et du CNED, lui rend la politesse en mettant en avant ce *« bon partenariat »*. A Poitiers, la satisfaction mutuelle paraît sans faille, depuis la préfecture qui se charge de placer les conjoints fonctionnaires, en passant par le rectorat qui a trouvé des postes pour les enseignants et des places dans les établissements scolaires souhaités pour leurs enfants.

Tous les volontaires ont trouvé aisément à se loger dans le secteur public, avec l'aide de l'équipe municipale, ou privé, par l'intermédiaire des services du département. Ce dernier a poussé la sollicitude jusqu'à obtenir d'une banque des prêts intéressants pour les acheteurs. Il a, en outre, commandé une étude exhaustive sur les logements vacants, elle pourrait servir pour les prochains. Mais que pèsent l'accueil chaleureux des collectivités locales, les réceptions à l'hôtel de ville, les cadeaux de bienvenue, l'écoute bienveillante des administrations, voire les primes diverses de l'Etat face à la rupture avec des amis restés en Ile-de-France et face à la perte d'emploi du conjoint ?

La situation de chaque délocalisé est unique. A Poitiers, l'expérience aidant, chacun souligne avec force l'importance du facteur humain dans la réussite de ces greffes. Alors les ratés sont vécus comme un échec partagé par tous.

Mais, à quelques rares exceptions près, Jacques Santrot estime que l'intégration des volontaires *« ne se passe pas trop mal »*. Le maire admet qu'il appréhendait les effets de deux opérations de délocalisation simultanées sur le marché local du travail.

En fait, les collectivités n'ont pas eu à faire face à des déferlantes d'anciens Parisiens. Le CNED évalue qu'au final environ 20 % des fonctionnaires de Vanves auront suivi leur poste. Pour la Saft, ce taux s'élève à 30 %. Ces proportions semblent faibles, mais elles restent proches de celles des autres opérations de localisation en région. Les déplacements massifs de Franciliens, que certains avaient pu imaginer, sont très éloignés de la réalité !

de notre envoyée spéciale à Poitiers
Martine Valo

Signal

DROLE de semaine pour les automobilistes italiens. Il leur a fallu abandonner leur précieux véhicule pour se déplacer dans quelques villes de la Péninsule. La cause de cette entrave à leur liberté individuelle porte un nom : la pollution atmosphérique produite par les gaz d'échappement.

L'augmentation importante de l'oxyde de carbone dans l'air, révélée par des appareils détecteurs, a obligé les municipalités de Rome, de Florence, de Milan puis de Trieste à prendre des mesures exceptionnelles. Interdiction de la circulation à certaines heures, système alterné permettant aux voitures de rouler un jour sur deux en fonction des numéros, pairs ou impairs, de leurs plaques minéralogiques. Faute de pouvoir faire appel au civisme des habitants, les élus ont eu recours aux remèdes déjà expérimentés dans d'autres pays.

Ces mesures sont-elles susceptibles de faire réfléchir les automobilistes français ? Peuvent-elles les inciter à oublier leur voiture au parking pour tester les charmes des transports en commun ou de la marche ?

Le recours à la répression n'est peut-être pas suffisant. Pour faire évoluer les mentalités on ne peut se contenter de mettre en place, brutalement, des plans anti-automobile.

La solution se situe plutôt du côté de l'éducation, d'un travail long et continu pour promouvoir, et au passage améliorer, les transports publics. De la réglementation aussi, qui ne doit plus favoriser la construction de parkings sous les immeubles de bureaux. Des municipalités enfin, qui peuvent choisir d'abandonner une politique favorisant l'implantation de silos souterrains à voitures.

L'Italie envoie un signal aux collectivités de l'Hexagone. Elles aussi peuvent connaître l'asphyxie par les tuyaux d'échappement. Un feu orange pour les grandes villes.

Serge Bolloch

ILE-DE-FRANCE

LE DIFFICILE BOUCLAGE DE L'A 86

L'achèvement de cette rocade de la région parisienne se heurte aux oppositions locales

LA décision du conseil régional d'Ile-de-France de ne pas inscrire à son budget les sommes pour les travaux sur l'A 86 prévus dans le contrat Etat-région en 1993 relance le débat sur l'importance du bouclage, attendu depuis près de vingt ans, de cette rocade. En contournant la capitale à une dizaine de kilomètres des portes de Paris, l'A 86 désengorge la circulation sur le boulevard périphérique, qu'empruntent les véhicules en transit entre les autoroutes qui desservent les différentes régions de France et d'Europe.

Mais l'A 86 joue un rôle essentiel dans les transports internes à la région. Ceux-ci doivent augmenter de plus de 60 % pendant le prochain quart de siècle, et ces nouveaux déplacements s'effectueront pour plus des trois quarts de banlieue à banlieue. Mais les transports en commun ne présenteront jamais un maillage suffisamment dense en grande couronne pour inciter les habitants d'Ile-de-France à délaisser la voiture individuelle.

Les Franciliens perdent déjà chaque année dans les encombrements l'équivalent des heures travaillées par l'ensemble des habitants de la région Rhône-Alpes... probablement parce que leurs déplacements en voiture entre leur domicile et leur travail restent en moyenne d'une durée plus courte que les mêmes trajets dans les transports collectifs (1). Une grande partie des embouteillages, qui ont connu une progression annuelle de 17 % ces quatre dernières années, se produisent au débouché des autoroutes sur la voirie locale. Devant cette situation, le gouvernement de Michel Rocard a décidé, le 13 octobre 1989, un plan d'urgence pour les transports en Ile-de-France, et fixé à 1996 et 1998 les dates limites pour le bouclage de l'A 86 au nord-est et à l'ouest de Paris.

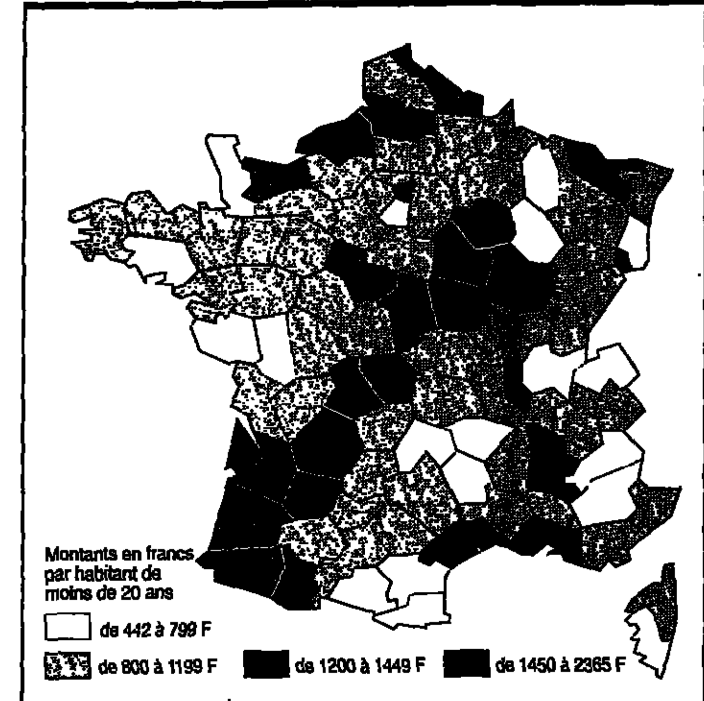
Jusqu'à l'été 1992, il semblait que ce calendrier pourrait être respecté. L'influence des thèses écologistes dans les associations et les instances politiques de la région a remis en cause les projets en cours, alors que trois tronçons restent à réaliser pour qu'une continuité soit assurée sur les 68 kilomètres du tracé définitif. A Fresnes (Val-de-Marne) et Antony (Hauts-de-Seine), les travaux en cours devraient permettre l'achèvement en 1998 de tunnels et de voies couvertes qui transformeront en mauvais souvenirs les embouteillages de la Croix-de-Berny.

Christophe de Chenay
Lire la suite page 21

(1) Selon une enquête de l'Union routière de France, les trajets domicile-travail en grande couronne sont en moyenne de vingt-deux minutes en voiture individuelle et de une heure en transports collectifs (*le Monde* du 6 octobre 1992).

REPÈRES

AIDE SOCIALE



Des politiques diversifiées

Les données recueillies par l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) montrent que les dépenses d'aide sociale à l'enfance, par habitant de moins de vingt ans pour l'année 1990, varient entre départements du simple au sextuple. Cette inégalité dans la prise en charge de l'enfance en danger par les conseils généraux s'explique difficilement. Il y a certes des facteurs liés aux modes d'hébergement, d'autres inhérents aux problèmes budgétaires qui se manifestent, ici et là, avec plus d'acuité. Mais l'ODAS craint que, pour certains départements, des considérations électorales interfèrent dans les choix politiques.

« Les disparités, *écrivent les responsables de l'ODAS,* ne sont admissibles que dans la mesure où elles correspondent à des différences dans la situation économique et sociale des départements. (...) La rédaction des schémas départementaux des institutions médico-sociales montre que les départements adoptent vis-à-vis de la politique d'aide à l'enfance des attitudes très différentes. » *On peut aussi se demander si l'Etat n'a pas son mot à dire dans ce sytème social inégalitaire dont les enfants font les frais.*

(Source : Observatoire national de l'action sociale décentralisée.)

COMMENT SECOURIR L'ENFANCE EN DANGER

Un rapport vient rappeler que les conseils généraux ont encore à faire dans ce domaine

LE nombre d'enfants victimes de sévices reste dramatiquement inquiétant dans la France de 1993. Des chiffres insupportables ressortent d'une enquête de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), menée auprès des conseils généraux, sur le signalement de l'enfance en danger. Environ 30 000 cas de maltraitance d'enfants ont été signalés en 1991. Parmi ceux-ci 6 000 à 6 500 concernaient des violences physiques et 2 000 à 2 500 des abus sexuels.

Les rapporteurs soulignent dans leur texte, publié jeudi 14 janvier, les difficultés rencontrées pour la récolte des données, et notamment l'absence de références communes, nationales, tant sur le signalement que sur la maltraitance. Afin de donner des estimations proches de la réalité, l'Observatoire a travaillé avec des représentants des principales administrations centrales concernées et les professionnels d'une dizaine de départements. Ainsi le signalement s'entend dans l'enquête comme *« une information qui a donné lieu, après évaluation, à la décision d'intervenir. L'intervention décidée peut être soit directe (administrative), soit judiciaire ».*

L'enfance maltraitée est classée en trois groupes : les jeunes ayant subi des sévices physiques, des sévices sexuels et enfin des carences affectives ou éducatives. L'ODAS a tenté de ne pas assimiler à l'enfance maltraitée toute l'enfance en danger, en particulier les enfants dont la situation familiale précaire est un facteur de risque, sans qu'il y ait pour autant carences ou sévices patents.

Malgré ces réserves, les rapporteurs précisent qu'environ 65 % des 30 000 signalements viennent de professionnels (médecins, travailleurs sociaux), 30,6 % émanent de la population elle-même (parents, voisins), le solde, soit 4,4 %, passant par le téléphone vert. En ce qui concerne les transmissions de dossier à l'autorité judiciaire, les rapporteurs notent qu'elles sont nettement plus fréquentes dans les départements les plus peuplés.

Diminuer les placements

En 1992, les dépenses d'aide sociale à l'enfance devraient atteindre 20 milliards de francs. Elles étaient de 18,2 milliards en 1990 et représentaient 40 % du total de la dépense d'aide sociale des départements. Plus de 71 % de ces dépenses sont consacrées à l'hébergement de près de 140 000 enfants (1), le reste allant aux diverses aides liées à l'action en milieu ouvert, qui concernent 110 000 actions éducatives.

Depuis une quinzaine d'années, la tendance a été de privilégier le maintien des liens de l'enfant avec sa famille et a donc entraîné une diminution des placements. Les rapporteurs notent toutefois un fléchissement de cette tendance et même depuis deux ans un arrêt du mouvement. Ils se demandent si, crise aidant, on ne va pas assister à une légère remontée. Mais ils notent aussi une diminution du placement familial (20 % en quatre ans), peut-être due aux difficultés de recrutement des familles et à une admission croissante d'adolescents en établissement.

Le rapport confirme les efforts des départements pour installer ou rendre plus efficace leur dispositif de signalement des enfants maltraités. Mais les déficiences sont encore importantes. Par exemple, il existe une insuffisance de coordination entre les intervenants (justice, éducation, police, gendarmerie, social) à l'intérieur des dispositifs. Ce qui est particulièrement dommageable dans la mesure où la protection de l'enfance relève du champs d'intervention de plusieurs institutions. La pratique partenariale devrait au contraire être un réflexe.

Douze départements seulement ont répondu à la question : *« De combien de signalements transmis à l'autorité judiciaire avez-vous été informés* a posteriori ? » *« Les autres,* note l'ODAS, *ne disposent pas des éléments de réponse nécessaires. Cela souligne fortement le caractère non organisé de circulation de l'information entre deux principales administrations concernées. »*

Les rapporteurs pointent aussi les disparités qui existent entre départements dans les dépenses d'aide sociale consacrées à l'enfance. Ils mettent en garde contre les tentations qui déjà se font sentir de diminuer ce poste destiné à une population de *« faible poids politique ».*

L'autorité judiciaire souffre, elle aussi, de divers maux, son rôle et ses modalités d'intervention sont mal perçues. Les particuliers et même des autorités ne connaissent pas les procédures d'accès aux permanences, ce qui complique les signalements. La mauvaise coordination entre le juge des enfants et le juge aux affaires matrimoniales, tous deux appelés à statuer sur les affaires d'une même famille, ne favorise pas les choses.

Le secteur associatif n'est pas non plus d'une égale qualité ; or il a un rôle très important au sein de l'aide sociale. Il offre les deux tiers des capacités d'hébergement et prend en charge 84 % des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert. Ce secteur, depuis la décentralisation, dépend des départements pour l'aide sociale, mais continue à rester sous la tutelle de l'Etat pour l'enfance délinquante. En ce qui concerne les relations avec les départements, l'Observatoire note une volonté de dialogue de la part des présidents de conseils généraux, mais l'analyse des schémas départementaux et de conventions avec des établissements risque *« de banaliser et d'appauvrir les prestations fournies du fait d'une fixation trop draconienne des prix de journée, du refus de création de postes ou de l'encouragement des formes les moins coûteuses de prise en charge ».*

L'avenir de dizaines de milliers d'enfants dépend de cet équilibre fragile entre institutions et responsables publics.

Christiane Chombeau

(1) 26 % en établissements, 55 % dans des familles d'accueil, 19 % dans des hôpitaux, internats scolaires ou établissements médico-éducatifs.

LIVRES

VIVRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

LES PÉRIURBAINS DE PARIS
sous la direction de Francis Beaucire et Guy Burgel, laboratoire de géographie urbaine, université Paris-X, revue Villes en parallèle n° 19, juin 1992, 192 p., 36 cartes, 150 F.

LES périurbains. Cette appellation, imaginée par les statisticiens de l'INSEE, désigne une nouvelle catégorie de Français dont l'apparition remonte aux années 70. Ces hybrides, que les sociologues ont quant à eux baptisés « rurbains », résident à quelque distance des grandes métropoles et tentent de cumuler les avantages de la ville et ceux de la campagne.

Leur « ethnie » est particulièrement étoffée en Ile-de-France où elle peuple une sorte de troisième cercle situé entre 25 et 40 kilomètres de Notre-Dame. Le premier, marqué par le périphérique, est celui des « vrais » Parisiens ; le deuxième, formé des trois départements de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne), est réputé celui des « banlieusards ». Le dernier, mais non le moindre puisqu'il compte davantage d'habitants que Paris intra-muros, est donc celui des périurbains. Il couvre en tout ou en partie quatre départements (Val-d'Oise, Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne).

Les particularités de cette constellation de planètes gravitant autour de Paris ont justifié une étude spéciale des géographes urbains de l'université de Nanterre. Les contributions d'une dizaine d'auteurs sont réunies dans la dernière livraison de la revue *Villes en parallèle* (1).

Les territoires périurbains, notent-ils, ont connu depuis vingt ans un véritable boom démographique. De 1968 à 1982 (date du dernier recensement considéré par les chercheurs), ils ont vu débarquer en région parisienne plus de 320 000 personnes, soit un habitant nouveau sur quatre. Un bouleversement démographique et social sans précédent. Une partie de ces émigrants, principalement des jeunes ménages de classe moyenne avec enfants, ont d'abord choisi les villes nouvelles bâties exactement à la frontière entre le deuxième cercle banlieusard et la grande couronne, mais ils n'y restent pas.

Ils repartent vers la vraie campagne. De même les employés et les membres de professions intermédiaires qui s'installent dans le parc HLM périurbain le quittent dès qu'ils le peuvent pour acheter ou faire construire un pavillon. Interrogés par les géographes de Nanterre, les rurbains expliquent que leur migration n'est nullement motivée par un problème d'emploi, mais par le désir de devenir propriétaire dans un cadre agréable, c'est-à-dire rural, tout en restant proche des équipements et des services urbains.

Qualité de la vie d'abord

Comment sont-ils accueillis ? Fort diversement. Certains maires rechignent à voir grossir leur bourgade. D'autres déroulent le tapis rouge devant les projets de lotissement, mais ils sont vite déçus car, à peine installés, les périurbains refusent toute nouvelle immigration au nom de leur qualité de vie. Le processus est donc autobloquant. Le conseil régional n'ayant pas jugé bon de s'assurer le contrôle de l'agence foncière de la région parisienne et les achats de terrains des départements étant modestes, l'extension des périurbains se fait au petit bonheur la chance.

Dans une aimable anarchie, l'agglomération parisienne mange bon an mal an 2 000 hectares des meilleures terres agricoles de France. A ce rythme, elle aura doublé de surface en 2040 avec l'important problème de transport que cela suppose. Cas typique analysé par les chercheurs de Nanterre : la plaine de Montesson (Yvelines), zone maraîchère à haut rendement dont les 500 hectares aux franges ouest de Paris sont encore miraculeusement préservés se voit déjà rongée sur ses marges et tranchée par une nouvelle autoroute, la fameuse et fort contestée A14.

Qui sont donc les périurbains ? Aux ruraux d'origine est venue s'ajouter depuis vingt ans l'éventail complet des catégories sociales. Ouvriers et employés sont présents, mais aussi, quasiment aussi nombreux, les professions intermédiaires, les cadres supérieurs et les membres des professions libérales. Signe particulier : les deux tiers ont famille et enfants. Ils arrivent de Paris bien sûr, de la banlieue, mais également de province. Bref, un melting-pot dont les composantes ont en commun de ne vouloir vivre ni en banlieue ni dans la France vraiment profonde. Ils forment une société peu ségrégée, fort mobile, grosse consommatrice de biens matériels. Leur prototype est un couple jeune dont mari et femme exercent un métier, avec deux enfants et souvent deux voitures.

Les périurbains de Paris dessinent le visage d'une France moyenne, ni provinciale ni franchement parisienne. Comment les répartir sur le territoire francilien de manière cohérente alors qu'aucune autorité centrale ne maîtrise vraiment les terrains ?

Le schéma directeur de l'Ile-de-France y suffirait-il ? Une fois que les rurbains sont établis comment gérer ces immenses zones où les populations sont dispersées, mais exigent des équipements coûteux sous forme d'autoroutes, de voies ferrées, d'adduction d'eau, de réseaux d'assainissement, d'écoles, etc ? La périurbanisation lance un nouveau défi : faire vivre *« ces villes à la campagne »* dont rêvait Alphonse Allais.

Marc Ambroise-Rendu

(1) *Villes en parallèle*, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Jumelages.** – L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), que préside Jacques Chaban-Delmas, organise un colloque intitulé *« quel avenir pour la coopération franco-allemande en Europe ? »*, à la Sorbonne, lundi 18 janvier. Des maires de communes jumelées allemandes et françaises doivent participer à cette manifestation qui est soutenue par l'université de la Sorbonne nouvelle Paris-III, le Goethe Institut de Paris et l'Institut d'allemand d'Asnières.

▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83.**

■ **Collectivités et emploi.** – Les régions et les départements qui obtiennent les meilleurs résultats en matière économique sont ceux qui maîtrisent le mieux l'alchimie entre les ressources locales et les besoins des entreprises. Le colloque organisé, jeudi 21 janvier à Melun, par Seine-et-Marne Développement, devrait permettre d'engager une réflexion entre les partenaires du développement économique de ce département d'Ile-de-France.

▶ **Seine-et-Marne Développement. 49-51, avenue Thiers. 77000 Melun.**

■ **Action extérieure des collectivités locales.** – Depuis près d'un an la loi autorise les collectivités locales à conclure des conventions avec leurs homologues étrangères, dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Juridiquement la coopération décentralisée des collectivités locales est maintenant possible. Un colloque organisé à la Roche-sur-Yon (Vendée), par cette ville dont le maire est Jacques Auxiette (PS), et l'association Cités unies de France, que préside Bernard Stasi (CDS), devrait faire le point sur ce sujet, les jeudi 21 et vendredi 22 janvier.

▶ **Renseignements au (16) 51-47-48-49.**

■ **Formation et développement.** – Comment les nouvelles technologies peuvent-elles répondre aux besoins en matière de formation, et plus largement favoriser le développement régional ? Tel est le thème du séminaire organisé par l'assocation Technologies éducatives et nouveaux apprentissages (ATENA), avec le soutien du conseil régional de Languedoc-Roussillon, à Montpellier les mercredi 27 et jeudi 28 janvier. Des exemples concrets de formation à distance devraient y être présentés. Ces journées seront animées par le directeur du département recherche et innovation du Centre national d'enseignement à distance.

▶ **Renseignements au (16) 67-60-89-42.**

■ **Insertion professionnelle.** – Les exclus du marché du travail : sans doute l'un des problèmes les plus criants auxquels les collectivités locales sont confrontées. Elles ne sont pas les seules : le colloque *« Parcours d'insertion et activités économiques »*, qui aura lieu le jeudi 28 et le vendredi 29 janvier à Nancy, devrait permettre aux associations de prendre la parole sur ce thème. Ces journées sont organisées par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS), avec le soutien de nombreux partenaires institutionnels.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-23-39-09.**

NOMINATIONS

■ **Nouveau secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture de Rhône-Alpes.** – Sous-préfet hors-classe, Gérard Dumont, quarante-deux ans, a été nommé secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) à la préfecture de la région Rhône-Alpes, où il succède à M. Dominique Henry.

Né le 24 mars 1950 à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), Gérard Dumont est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole normale d'administration (promotion André Malraux). Il rejoint, en mai 1977, la direction générale des collectivités locales. En novembre 1980, il occupe les fonctions de secrétaire général adjoint, puis de secrétaire général de la Polynésie française. Sous-préfet de Carpentras en 1983, il est détaché, l'année suivante, à la mairie de Marseille comme secrétaire général adjoint, avant de devenir secrétaire général, chargé de l'administration, de décembre 1989 jusqu'en novembre 1991. Après une courte période de mise en disponibilité, il était, depuis juillet 1992, au cabinet du directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

FORMATION

■ **Ecologie et pouvoirs.** – Le nouveau marché de l'environnement, la gestion des crises à dimension écologique, l'évolution de l'opinion publique, thèmes inscrits au programme du séminaire « Ecologie, pouvoirs publics et entreprises », sont d'actualité. Organisé par l'Institut d'études politiques de Paris, il aura lieu en deux sessions : les lundi 18 et mardi 19 janvier, puis début février.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-49-50-98.**

TEXTES

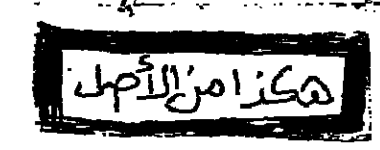
■ **Report des schémas de coopération.** – Les commissions départementales de la coopération intercommunale chargées d'établir des schémas devraient disposer d'un délai supplémentaire de six mois pour rendre leurs propositions. La date limite serait le 6 août 1993, au lieu du 6 février. Ce report a été adopté par le Parlement dans un article additionnel au projet de loi relatif à la prévention de la corruption.

PROPOS

■ **CRISE DE L'IMMOBILIER**
« Quatre ans seront nécessaires pour résorber les 365 000 mètres carrés de bureaux vides dans Paris intra-muros. »
Yves Bugeaud, président du groupe de conseil Septime-Colliers, *le Nouvel Economiste* du 8 janvier.

■ **COMMUNAUTÉ DE VILLES**
« La communauté de ville repose sur une logique fondamentalement bonne. Les impôts sur les ménages restent aux communes pour leur permettre de pourvoir aux besoins quotidiens de la population. La taxe professionnelle, en dehors de la part qui est reversée aux communes, va à la communauté pour les grands équipements. »
Michel Crépeau (MRG), maire de La Rochelle, *le Quotidien du maire* du 13 janvier.

■ **BANLIEUES**
« Il y a des politiques publiques qui vont dans le bon sens, mais, la situation économique et sociale dans les quartiers populaires périphériques étant ce qu'elle est, cela se dégrade. D'où le titre de mon rapport : les nouvelles frontières. »
Adil Jazouli, sociologue, responsable de Banlieuescopies, *l'Humanité* du 12 janvier.



RÉGIONS

MIDI-PYRÉNÉES

MARIAGES A LA TOULOUSAINE

Autour de la ville rose, les communes se regroupent en deux camps différents

LE 7 novembre 1992, le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Hers (Sicoval) – dont le siège était installé à Labège, une bourgade du Sud-Est toulousain – a cédé la place à une communauté de communes, importante par sa taille puisqu'elle regroupe trente-trois communes sur 23 000 hectares et près de quarante mille habitants.

Quatre cent quatre-vingts élus se sont donc penchés sur les fonts baptismaux de cette communauté, qui conservera, pour des raisons de notoriété, son appellation Sicoval. Un événement marqué par la venue du secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Jean-Pierre Sueur. Une indéniable réussite de la coopération intercommunale, puisque, sur les trente-quatre communes adhérentes au syndicat, une seule a fait défaut, préférant jouer sa carte dans une autre structure.

Trouver des solidarités

Avec ses immeubles de verre et d'acier, aux formes travaillées avec un zeste de matériau traditionnel – la brique en pays toulousain, – l'Innopole de Labège a un indéniable cachet local. Dans ce parc technologique de la deuxième ou troisième génération, les partis pris architecturaux sont autant de signes distinctifs d'appartenance à un univers en voie de formation, le monde de la *high tech.*

Sur des pelouses qui ont poussé en quelques jours, à proximité de deux pièces d'eau où, par beau temps, les « innopolitains » peaufinent leur technique de la planche à voile, sont sorties de terre, en neuf ans, quelque trois cent soixante entreprises qui accueillent aujourd'hui plus de six mille salariés. Ils travaillent dans des activités de services ou des laboratoires. Car l'objectif était de décourager les industriels aux activités polluantes et encombrantes.

L'Innopole est un campus à l'américaine, à proximité du complexe scientifique de Rangueil, à deux pas de l'autoroute Bordeaux-Montpellier, à portée d'hélicoptère de l'aéroport de Blagnac. C'est aussi une douzaine d'écoles ou d'instituts pour 3 000 étudiants et stagiaires. Un palais des congrès, alors que la ville de Toulouse hésite toujours sur le choix du sien, est venu ces derniers mois compléter le dispositif d'accueil.

Le bilan est donc plutôt positif pour les quatre communes rurales, Labège, Saint-Orens, Escalquens et Auzielle, qui s'étaient associées, il y a dix-huit ans, pour construire ensemble quelques équipements sportifs. Après ces premiers pas sur le chemin de l'intercommunalité, deux autres communes les ont rejointes. Ensemble, elles créent, en 1975, le Sicoval avec comme idée maîtresse de mettre un terme à la prolifération anarchique des zones industrielles.

Deuxième coup de génie : se partager, selon un taux de péréquation qui se veut équitable, les ressources issues de la taxe professionnelle. En 1983, ce projet voit le jour à la faveur d'un appel d'offres auprès des promoteurs de centres commerciaux. La société Carrefour s'installe. Neuf ans plus tard, le rêve est devenu une réalité dans laquelle vingt-huit nouvelles communes sont venues s'inscrire, d'autant plus volontiers que l'opération ne leur coûte pas un sou. Tout, des achats de terrain aux aménagements, est entièrement autofinancé. L'Innopole, gérée comme une entreprise par Claude Ducert, ancien maire socialiste de Labège, devient même rapidement une source de revenus pour les communes concernées, qui vont ainsi faire un bénéfice, en huit ans, de 39 millions de francs.

La création de cette communauté de communes ne devrait pas entraîner une augmentation de la fiscalité locale. La communauté va percevoir la totalité de la taxe professionnelle, qu'elle répartira entre tous ses adhérents selon des critères « équitables ». C'est encore elle qui pourra décider de la création de zones d'aménagement concerté (ZAC), comme du maintien de l'activité agricole. Et dans ce domaine la communauté affiche la belle ambition de conserver 10 000 hectares de terres, vouées à la protection de la nature ou aux activités agricoles.

Le deuxième district de France

Ce succès des petites communes de la proche périphérie de Toulouse met en relief les difficultés de l'agglomération toulousaine.

Créé le 4 novembre 1991, le district, qui devait initialement regrouper vingt-sept communes, est parvenu ces derniers temps à n'en fédérer que treize, dont les deux poids lourds de la périphérie, les villes de Blagnac et de Colomiers, qui se partagent le pôle aéronautique.

L'arrêté définissant le périmètre du district a été signé le 17 novembre 1992 par le préfet de la Haute-Garonne. Et la première séance du conseil du district du Grand Toulouse s'est tenue le 21 décembre 1992. Dominique Baudis (CDS), maire de Toulouse, en a été élu président. Ce district regroupe 497 958 habitants et il est le deuxième de France en termes de population.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Vallès

RHÔNE-ALPES

LA PRIME DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le département de la Loire a mis en place une politique d'intéressement du personnel

LES sept cent quatre-vingt-un agents du conseil général de la Loire ont perçu avec leur bulletin de salaire du mois de décembre une prime d'intéressement, inférieure ou égale à 1 800 francs. Le principe de cette prime a été adopté à l'unanimité lors de la dernière session de l'assemblée départementale. Au nom des élus communistes, Paul Chomat a expliqué que ceux-ci *« partagent tout à fait l'objectif de modernisation du service public »* poursuivi par cette politique d'intéressement. Se faisant l'écho de certaines positions syndicales, il a émis toutefois des réserves sur la notion même de prime qui ne donne pas lieu au calcul de points de retraite.

« Un sentiment d'appartenance »

Destinée *« à reconnaître et à valoriser le travail accompli »*, cette prime d'intéressement résulte de l'adoption, en mai 1991, d'un plan de développement des services. Les objectifs énoncés alors par Lucien Neuwirth (RPR), président du conseil général, étaient de *« consolider les résultats positifs de la décentralisation »* et d'*« assurer la solidarité globale et la cohérence d'objectifs et d'actions des services en liaison avec les élus »*.

Défini par un groupe de travail de cadres, ce plan comportait trois étapes, trois *« outils »*, selon François Demonet, directeur général des services. D'abord une description des profils de poste, ensuite des entretiens d'évaluation et enfin le versement d'une prime d'intéressement considérée comme un *« instrument de reconnaissance de la participation de chacun au projet d'entreprise du département »*. Pour François Demonet, il s'agit en effet de développer un *« sentiment d'appartenance »* à cette collectivité, *« jeune »* décentralisée, en passant d'une gestion classique du personnel à un management participatif des ressources humaines qui prend en compte l'origine et la formation très diverses des agents.

Conduite par un cabinet extérieur, la description des profils de poste a permis de différencier des métiers jusqu'à présent fondus dans des catégories opaques. Cette première phase devrait être suivie en 1993 d'*« entretiens annuels de développement »* au cours desquels les chefs de service et les agents détermineront des indicateurs permettant de *« mesurer la participation de chacun aux objectifs de l'institution et des services »*. *« Pour les sténodactylos, ces indicateurs pourront être liés à la présentation du courrier, pour d'autres agents, cela correspondra par exemple aux délais de mandatement des factures »*, explique François Demonet.

Celui-ci convient néanmoins de la difficulté de *« mesurer la plus-value d'une action administrative »*.

Une évaluation en 1993

Ces paramètres feront l'objet d'une première évaluation en 1993, année où ils seront intégrés dans le calcul de l'intéressement. Pour 1992, cette prime se compose d'une partie fixe, d'un montant de 1 000 francs, correspondant à la participation à un *« entretien de validation de poste »*, et d'une partie variant entre 300 et 800 francs, selon le nombre de jours d'absence relevés entre le 1er novembre 1991 et le 31 octobre 1992.

Pour le budget 1992 du conseil général de la Loire, le versement de cette prime représente 1,5 million de francs, un peu moins de 1 % de la masse salariale. Symbolique, cette prime constitue toutefois pour Lucien Neuwirth *« un premier pas vers une politique de participation plus ambitieuse »*, destinée, selon le président de l'assemblée départementale, à *« renforcer l'adhésion des clients du service public que sont nos administrés »*.

de notre correspondant à Saint-Etienne
Vincent Charbonnier

GRAND SUD-OUEST

PAU, TARBES, LOURDES TRIO PYRÉNÉEN

Face aux métropoles régionales les trois villes ont créé un réseau

AU fur et à mesure que se crée l'Europe, deux dorsales sont en train de se dessiner sur les façades atlantique et méditerranéenne, autour des mégapoles de Bordeaux et Toulouse. Les capitales de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées auraient tendance à aspirer tous les courants d'attrait et de séduction transfrontaliers vers l'Espagne et le Portugal. A l'inverse, les villes moyennes de Pau, Tarbes et Lourdes se trouvent géographiquement excentrées et à l'écart du flux économique que suscite la formation du puzzle européen.

Coopération économique

En misant sur leur complémentarité et sur leurs potentialités, Pau, Tarbes et Lourdes ont adopté en avril 1992 le projet de création d'un réseau de villes. Il prend la forme d'un triangle spécifique prêt à jouer le rôle d'une « métropole du Grand Sud pyrénéen » de 238 800 habitants sur un bassin porteur de 430 000 emplois. A ce stade de la compétition européenne, le réseau Pau-Tarbes-Lourdes peut rivaliser avec des villes de la taille de Montpellier, Rennes, Dijon ou Mulhouse.

Il se situe au vingt-neuvième rang de l'ensemble urbain français et au quatrième sur l'échelle du Grand Sud-Ouest, derrière les centres de Bordeaux, Toulouse et Nîmes-Montpellier.

En jetant aux orties leurs vieilles rivalités historiques de Béarnais et de Bigourdans et leurs oppositions politiques, les maires de Pau, André Labarrère (PS), de Tarbes, Raymond Erraçarret (PC), et de Lourdes, Philippe Douste-Blazy (UDF-CDS), tout en conservant l'identité culturelle spécifique de leurs villes, misent aujourd'hui sur les effets de leur proximité (20 à 40 kilomètres) pour se créer une *« communauté de destin et d'enjeux homogène, ambitieuse et offensiv. »*.

Les trois partenaires de ce réseau de villes – le dix-septième en gestation suivi par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) – veulent véhiculer l'image d'une *« armature urbaine de véritable territorialité pyrénéenne »*. Ils s'appuient sur quatre fleurons : la pétrochimie, l'aéronautique, l'agroalimentaire et le tourisme, dynamisé par les cinq millions de pèlerins qui se rendent à Lourdes chaque année. Ils ont d'autre part fixé leurs priorités de réflexions et d'actions communes dans les domaines de l'emploi, de l'environnement, de la communication, de la coopération inter-hospitalière et de la prévention antisismique.

Mais c'est surtout en direction des liaisons routières, avec le tunnel du Somport et l'élargissement de la RN 21, que se dessine cette coopération pyrénéenne. En unifiant leurs efforts, les deux aéroports de Pau-Pyrénées et de Tarbes-Ossun-Lourdes se classent au dixième rang des équipements aéroportuaires français (971 943 passagers en 1991). Les universités de Pau et Tarbes, en regroupant enseignants et étudiants, peuvent aussi atteindre un potentiel qui leur permet d'apparaître dans la compétition intellectuelle que se livrent les établissements d'enseignement supérieur.

« Une volonté de servir »

Cette métropole du Grand Sud pyrénéen est consciente de certaines fragilités, mais aussi des potentialités qu'une planification économique et géographique pourrait engendrer. André Labarrère définit cette nouvelle approche de la coopération comme *« une volonté de servir »*. Philippe Douste-Blazy parle de *« solidarité territoriale »* et Raymond Erraçarret évoque *« un pôle d'équilibre »*. En définitive, c'est l'ossature d'une entité région pyrénéenne écartelée jusqu'ici par la décentralisation administrative que revendique ce réseau de villes.

de notre correspondant à Tarbes
Jean-Jacques Rollat

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE ET LES CAFETIERS

. Baumet encourage les commerçants s'installer à la campagne

E ministre du commerce et de l'artisanat, Gilbert Baumet, vient d'écrire trente-deux mille deux vingt-quatre maires des nunes de moins de deux habitants pour les inciter liser les locaux municivacants.

ette initiative a pour if de favoriser, voire de evivre, les activités comiles (boulangeries, épice- afés, ateliers), donc l'em- lans leurs localités. Les des communes seront ses et intégrées dans un serveur télématique de sorte qu'un marché des locaux disponibles se mette en place.

Lancée mardi 12 janvier, cette opération, dénommée « Renouveau-Campagnes », qui a bénéficié de l'appui du ministère de l'agriculture et du développement rural – *« c'est une idée simple et intelligente »*, a déclaré le ministre Jean-Pierre Soisson, – veut s'intégrer dans une politique générale d'aménagement du territoire pour le monde rural (qui reste à définir...). Une politique particulièrement importante pour les régions les plus défavorisées, soit environ quatre cents cantons et près de dix mille communes.

Le ministère du commerce et de l'artisanat apportera une aide correspondant à 20 % des frais d'investissement engagés par les communes pour rénover les locaux, si le besoin existe, et pourra prendre à sa charge une réduction de loyer.

De 1981 à 1988, 12 % des petites communes, soit quelque 4 500 villages, ont perdu leur dernier commerce. Après les écoles, les bureaux de poste et autres services publics, ce sont les échoppes qui ont baissé définitivement leur rideau. Et l'artisanat rural a vu fondre ses effectifs de 17 %.

Or, quand le dernier café ferme ou quand la boulangerie n'a pas de repreneur, on peut dire sans grand risque de se tromper que le village est au bord du trou...

F. Gr.

BRETAGNE

Le conseil régional se met au vert

UNE délégation à l'environnement vient d'être créée au conseil régional de Bretagne dont le président, Yvon Bourges (RPR), a annoncé la mise en place lors d'une conférence régionale de l'environnement. Son conseil scientifique émettra en toute indépendance *« des avis sur les grands axes de la politique de l'environnement en Bretagne, ainsi que des avis plus ponctuels sur tout dossier qui pourrait lui être soumis »*.

Pour les responsables des Verts, cette initiative, *« qui va dans le bon sens »*, ne devra pas se limiter *« à repeindre en vert des murs sales »*. Selon les écologistes, *« une politique volontariste suppose des moyens »*. Ils espèrent que cette conférence régionale *« n'aura pas la même absence de réalité que le groupe de travail sur l'eau, qui ne s'est jamais réuni »*.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Des volontaires pour les Jeux méditerranéens

LE comité d'organisation des Jeux méditerranéens, qui doivent réunir des athlètes de 20 pays en Languedoc-Roussillon du 16 au 27 juin, est à la recherche de 6 000 bénévoles. Inspirée des Jeux olympiques d'Albertville, cette initiative permet d'affecter des volontaires à des tâches d'accueil, de transport des athlètes, d'accréditation des personnalités, de gestion des parkings, de secrétariat, etc.

Ils doivent être recrutés sinon sur les sites d'épreuves eux-mêmes, au moins dans la région pour les associer à la vie des Jeux sans avoir à prendre en charge des frais d'hébergement trop coûteux. Ainsi, 400 d'entre eux seront installés sur le site de Béziers, 360 à Sète et 1 000 à Agde, où aura lieu la cérémonie d'ouverture et où sera situé le village des athlètes. Pour composer l'équipe avant le mois de mars, 5 000 affichettes et 35 000 dépliants ont été distribués dans la région.

Tous seront ensuite vêtus aux couleurs de la manifestation, dont la mascotte, une rascasse joviale, vient d'être officiellement présentée.

Le percement du tunnel du Puymorens achevé

LE dernier coup de pioche du tunnel du Puymorens a eu lieu lundi 11 janvier, deux ans après les premiers travaux de forage en novembre 1990. Mais il faudra attendre la fin de l'année 1994 pour la mise en service de cet ouvrage. Situé sur la RN 20, entre Toulouse et Barcelone, cet axe reliant L'Hospitalet-près-l'Andorre (Ariège) à Porté-Puymorens (Pyrénées-Orientales) permettra d'éviter de passer par le col du Puymorens, 1 915 mètres d'altitude, d'un accès hivernal difficile. Long de 4 820 mètres, le tunnel comportera deux voies de circulation au gabarit européen.

Son accès sera payant. En effet, l'ouvrage, d'un montant de 750 millions de francs (valeur 1989), a été financé à hauteur de 500 millions par les Autoroutes du sud de la France, qui en assureront l'exploitation. Le Fonds européen de développement économique régional (180 millions de francs) et les collectivités locales (70 millions) ont payé le reste. Le trafic prévisionnel est estimé, à la mise en service, à 2000 véhicules par jour, dont 5 % de poids lourds.

IMMOBILIER

Audacieuse construction-démolition dans le XXe arrondissement

CE sera une première pour Paris. Les 2 500 locataires de la cité Fougères, quatre barres de 10 à 14 étages plantées n'importe comment au bord du périphérique, dans le vingtième arrondissement, vont vivre une opération de relogement sur place originale. Au lieu de tenter une réhabilitation classique de ces HLM, mal bâties en 1960, l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris leur propose d'innover.

Sur les 3,5 hectares de terrain, l'architecte Robert Bellon a imaginé un vrai quartier composé de 11 immeubles à taille humaine (de 4 à 6 étages), ouvrant à la fois sur rue et sur jardin, protégés des rumeurs du périphérique, dotés de commerces en rez-de-chaussée et de parkings en sous-sol.

Mais comment refaire *«in situ»* 617 appartements plus confortables sans déloger les occupants des barres condamnées? Solution : commencer par édifier les nouveaux immeubles au pied des tours. Ensuite, et ensuite seulement, il sera proposé aux locataires de déménager pour occuper des appartements dans ces HLM neufs. Enfin, les vilaines bâtisses seront démolies.

Comme il serait trop dangereux de les dynamiter, on les démontera étage par étage, *«à la petite cuillère»* en somme. L'opération complète demandera huit ans. Engagement pris par l'OPAC : les appartements neufs ne seront pas plus chers au mètre carré que les anciens. L'Office absorbera durant dix à quinze ans le déficit d'exploitation qui en résultera.

CONSOMMATION

LE COMPTEUR QUI PARLE EN FRANCS

Dans le XIe arrondissement, EDF tente une expérience de paiement de l'électricité à la carte

ILS ne sont encore qu'une dizaine à Paris, et les responsables d'EDF préservent leur anonymat. Pas question de livrer à la curiosité publique ces clients-cobayes qui, depuis quelques semaines, expérimentent un nouveau système de paiement des consommations électriques : un compteur qui affiche en francs les dépenses de courant, qu'on peut payer au jour le jour.

Les facilités domestiques offertes par la fée électricité ont eu des effets dévastateurs dans certains foyers. Chez ces cigales, la machine à laver tourne sans cesse, la télévision reste allumée en permanence et personne ne se soucie d'éteindre le chauffage en quittant le logis. Résultat : des factures ruineuses, impossibles à payer sur l'heure, des démarches auprès d'EDF pour étaler le paiement et parfois des coupures qui plongent la maisonnée dans la détresse.

Entre 1973 et 1991, la consommation moyenne des foyers français a été multipliée par 2,6 et le prix du kWh par 3,3. La facture moyenne par abonné «basse tension» a été multipliée par 8,7! Sur l'ensemble de la France, les clients attendent en moyenne trois semaines avant d'acquitter leur dette et 7 % d'entre eux, soit près de deux millions, viennent chaque mois faire la queue dans les agences EDF pour vider leur porte-monnaie ou quémander un sursis. Le tout-électrique ne fait pas le bonheur. Il peut même devenir synonyme d'angoisse pour les plus imprévoyants. Cet effet pervers de la société de consommation sévit particulièrement dans les quartiers populaires. Il empoisonne les relations de l'entreprise publique avec ses clients et gène ses campagnes de publicité en faveur de l'électricité.

Une petite clé de plastique bleu

La solution n'était pourtant pas loin. Juste de l'autre côté de la Manche où, depuis des décennies, les Britanniques disposent de compteurs affichant la consommation en pennies et dont ils satisfont la gourmandise directement, au jour le jour, au moyen d'une sorte de carte bancaire. Tout occupé de prouesses techniques, nos électriciens n'avaient pas songé à cet œuf de Colomb. Depuis 1990, ils l'ont mis à l'essai à Roubaix et dans sept communes alentour où les clients de condition modeste sont légion. Mille cinq cents d'entre eux l'ont adopté et s'en disent fort satisfaits.

La direction d'EDF a donc décidé de lancer le *«produit»* dans la capitale. Avec l'accord du maire de l'arrondissement, Alain Devaquet (RPR), elle a choisi le très populaire XIe arrondissement et plus précisément le quartier Saint-Ambroise, entre la République et le Père-Lachaise (1). Depuis le 18 novembre 1992, de la rue de Charonne au faubourg du Temple, elle cherche des volontaires pour tester ce qu'elle a baptisé le *«service CLE»*, autrement dit le *«compteur libre énergie»*. L'appellation est jolie mais peu explicite. Une dizaine de foyers ont osé se lancer dans l'aventure.

Mais, si tout se passe comme à Roubaix, le bouche à oreille fera merveille et, dans quelques mois, l'agence Saint-Ambroise devrait disposer d'un millier de cobayes.

Chez les volontaires du service CLE, les agents EDF ont remplacé gratuitement les vieux compteurs électromécaniques par une boîte électronique noire et bleue. La consommation ne s'y affiche plus en énigmatiques kilowattheures mais en francs. Petite révolution qui permet à chaque membre de la famille de savoir ce que coûte le fonctionnement de la machine à sécher le linge, des plaques de la cuisine ou des convecteurs. *«Eteignez la télé,* disent eux-mêmes les enfants, *le compteur tourne vite.»*

Seconde innovation : aucun agent ne vient sonner pour relever le compteur. Pas de facture non plus en fin de mois. Mais le chef de famille dispose d'une petite clé en plastique bleu, le Sésame de tout le système. Il s'agit en réalité d'une carte à puce dotée de mémoire et qui joue le rôle de transporteur de fonds. C'est elle qui, en introduisant électroniquement de l'argent dans le compteur, l'autorise à démarrer et à amener le courant dans la maison. Il faut donc, au préalable, qu'elle-même ait été créditée d'une somme minimum, comme un compte en banque.

Pour ce faire, les utilisateurs doivent se rendre dans une sorte de station-service, ouverte 24 heures sur 24, à la porte de l'agence EDF du quartier. Ils introduisent dans un *«chargeur»* à la fois la clé et autant de pièces de 10 francs qu'ils le souhaitent. Les pièces sont avalées par la caisse EDF et la clé se *«charge»* d'une somme équivalente.

Synonyme de liberté

Expérience faite, on a constaté que les clients du service CLE viennent tous les dix jours charger leur clé de 100 à 150 francs. Ils s'en retournent chez eux, introduisent leur clé-miracle dans le compteur et dès lors celui-ci tourne jusqu'à épuisement de la somme. Juste avant de s'arrêter, il pousse la courtoisie jusqu'à avertir la maisonnée par une sonnerie. Il est temps d'aller recharger la clé, autrement dit d'aller s'acheter pour 100 à 150 francs de courant. Et, si on n'en a pas le loisir, le compteur accorde même un crédit de 50 francs, soit deux à trois jours de courant.

Le système exige de l'EDF des investissements techniques et financiers importants. Le compteur électrique vaut 1 300 francs, soit le double d'un appareil classique. La clé a son prix, le chargeur coûte 60 000 francs et derrière tout cela il faut un ordinateur de gestion. Mais on économise les relevés, les facturations, les remises en route après coupures et les pénibles pourparlers avec les mauvais payeurs.

Pour l'abonné, le service CLE est simple. Il est également synonyme de liberté. Chacun consomme selon ses besoins et surtout selon ses moyens financiers du moment. Le plus étourdi sait exactement où il en est et combien lui coûtent ses esclaves électriques. Les gamins apprennent à gérer le budget énergie. Finalement, en évitant les gaspillages, le foyer réalise des économies.

Les Parisiens vont donc dire ce qu'ils pensent du compteur *«intelligent»* que leur propose EDF. S'ils l'adoptent, l'idée pourrait être reprise par Gaz de France. Les Roubaisiens qui ont tâté du paiement à la carte réclament également son extension à la fourniture d'eau et de téléphone. Les services de recherche d'EDF sont au travail. Ils imaginent pour 1997 un compteur affichant la dépense mais sans clé ni station de recharge. L'agence EDF du quartier fera le relevé par télécommande et prélèvera automatiquement la somme due sur le compte du client. Le vent de l'innovation commerciale soufflant enfin chez les électriciens, on peut à présent s'attendre à tout.

Marc Ambroise-Rendu

(1) EDF n'est que concessionnaire de la Ville pour la distribution du courant.

AMÉNAGEMENT

DES ASSOCIATIONS REFUSENT LE SDAU

Les défenseurs de l'environnement critiquent le nouveau schéma directeur de la région

INACCEPTABLE en l'état. Tel est en substance le jugement que portent sur le schéma directeur de l'Ile-de-France quinze associations nationales de protection du patrimoine bâti, de la nature et de l'environnement. Leurs représentants, réunis lundi 11 janvier à Paris, à l'initiative d'Yvelines Environnement (1), se sont livrés à une analyse fort critique du document actuellement soumis à l'avis du conseil régional (*le Monde* du 13 janvier).

Certes, notent les associations, le schéma, à la différence de ses prédécesseurs de 1965 et 1976, fait référence à l'environnement et au paysage, semble donner la priorité aux transports en commun et parle d'éviter une urbanisation excessive. Mais, pour elles, la suite du dossier contredit ces intentions. En effet, l'accroissement de la population francilienne de 1,6 million d'habitants au cours des vingt prochaines années supposerait la disparition de 50 000 hectares de terres agricoles, soit cinq fois la superficie de Paris. Les dirigeants du mouvement associatif notent d'ailleurs qu'un tel choix, affectant lourdement les autres régions françaises, aurait dû faire l'objet d'un débat national, au Parlement par exemple.

Comment se répartiront les habitants supplémentaires et les activités nouvelles? Le schéma voudrait les grouper dans des *«centres d'envergure»*. Les défenseurs du cadre de vie estiment que, avec ces technopoles calquées sur le modèle américain et trop proches du centre, on va répéter l'erreur des villes nouvelles qui n'ont pu empêcher le développement en tache d'huile de la mégapole parisienne. Pour les relier est prévu un considérable réseau de routes supplémentaires qui est *«l'addition de la quasi-totalité des projets imaginés par les différentes directions départementales de l'équipement»*. Cette option, qui paraît poursuivre le vieux rêve d'une impossible fluidité du trafic, risque d'avoir des effets pervers : une région littéralement hachée, un afflux de véhicules, une croissance exponentielle de la mobilité, une augmentation corrélative des nuisances dues au bruit et à la pollution de l'air. Pour les représentants des associations, tout cela est contradictoire avec les intentions de protection des espaces naturels, qui apparaissent ainsi comme *«de simples clauses de style»*. En effet, observent-ils, le schéma ne présente aucune carte des réserves, parcs régionaux, paysages sensibles, sites et monuments précieux qu'il faudrait soustraire aux atteintes des aménageurs.

Il n'existe pas davantage de cartographie des zones inondables, affirment les associations. Nulle mention non plus d'un quelconque programme de réhabilitation des cités de banlieue et des nécessaires itinéraires pour deux-roues.

«De simples clauses de style»

En définitive, le schéma se présente comme *«un document d'occupation de l'espace appuyant les projets d'équipement et pas du tout comme un document d'urbanisme tendant à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie»*.

Les animateurs de la mouvance associative font remarquer que le schéma a fait l'impasse sur les moyens d'exécution. Les prescriptions juridiques, présentes dans l'avant-projet, se sont évanouies, les coûts financiers ne sont pas évalués et les responsabilités administratives laissées dans le flou. Qui, des communes, des groupements de communes, des départements, de la région et de l'Etat, décidera finalement de telle ou telle implantation nouvelle?

Les associations nationales souhaitent donc que le schéma directeur de l'Ile-de-France soit remis sur le chantier et amendé en fonction de deux préoccupations qui ne leur paraissent pas avoir été suffisamment prises en compte : l'aménagement du territoire national et la qualité de vie des Franciliens. Elles suggèrent que le document *«joue les grandes villes du bassin parisien»* au lieu des technopoles périurbaines créées de toutes pièces, que *«l'on améliore la qualité de la vie des villes nouvelles au lieu de les étendre»*. Selon elles, le document révisé devrait s'accompagner d'un programme pluriannuel de financement portant notamment sur les transports en commun, la réhabilitation des quartiers marginalisés, l'acquisition d'espaces naturels menacés, la réduction des pollutions et le recyclage de tous les déchets.

Pourquoi une prise de position si tardive? *«Nous n'avons disposé d'un document «définitif» et donc crédible qu'en décembre 1992,* explique Christine-Françoise Jeanneret, présidente d'Yvelines Environnement. *Ensuite nous avons été aussi vite que possible, mais la réaction des grandes associations est unanime.»*

M. A.-R.

(1) Yvelines Environnement (union départementale des associations pour la sauvegarde et l'environnement des Yvelines), 20, rue Mansart, 78000 Versailles.

La butte Montmartre en fête

Honneur au courage malheureux. La parade organisée pour la première fois par le syndicat d'initiative de Montmartre, la seule institution de quartier de ce genre et, paraît-il, la seule totalement privée en France, n'a pas attiré les foules escomptées. Il est vrai que le jour désiré – le 1er janvier – et la température sibérienne ne favorisaient guère le succès. Pourtant le défilé, qui a parcouru durant trois heures les rues de la Butte, ne manquait ni de couleurs ni d'entrain.

Juchées sur une calèche, les danseuses du Moulin-Rouge en tenue légère ouvraient la marche. Suivaient une vingtaine de groupes où alternaient des «marching bands» américains en grand uniforme, la fanfare des Poulbots, des majorettes tchèques, une fanfare tyrolienne et des attelages de chiens de traîneau. Les seuls à ne pas grelotter. Mais musiciens et danseuses ont crânement combattu la froidure en soufflant dans leurs cuivres et en se trémoussant sur un rythme redoublé. Les spectateurs étaient transis mais ravis. Montmartre s'est promis de recommencer l'an prochain. Une fête n'est jamais de trop à Paris.

SEINE-SAINT-DENIS

PROTÉGER LES LIBRAIRIES

Dans le département, la diffusion classique du livre est menacée. Conseil général et municipalités apportent leur aide aux commerçants

UNE librairie traditionnelle pour plus de un million trois cent mille habitants (1). Dans le domaine de la diffusion du livre, la Seine-Saint-Denis fait figure de département sinistré. Cette unique librairie est située dans le centre de Montreuil. Créée en 1981 sur 45 mètres carrés. Folies d'encre occupe aujourd'hui 250 mètres carrés de surface commerciale. En onze ans, son chiffre d'affaires annuel est passé de 800 000 francs à 7 millions de francs, mais sa clientèle reste à 70 % montreuilloise. Les lecteurs des autres villes du département font leurs achats ailleurs, notamment dans les hypermarchés ou des chaînes telles que Le Temps de vivre.

D'autres départements de la petite couronne, comme le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine comptent chacun entre cinq et sept librairies de ce genre. Autre symptôme de la difficile pénétration du livre en Seine-Saint-Denis : le faible nombre de points de vente dits de *« premier niveau »*, un label décerné par les éditeurs aux quelque huit cents meilleurs points de vente de l'Hexagone. La Seine-Saint-Denis en compte neuf, le Val-de-Marne vingt-deux, les Hauts-de-Seine quarante-quatre, le Val-d'Oise et les Yvelines respectivement dix-neuf et quarante.

« A Folies d'Encre, on n'encaisse jamais de gros chèques, explique le directeur de la librairie montreuilloise, Jean-Marie Ozanne, *le panier moyen de nos lecteurs est bien moins garni que dans les arrondissements de Paris. »*

Le livre tient de l'objet de luxe pour une population aux revenus plus faibles que la moyenne et les points de vente de Seine-Saint-Denis assurent l'essentiel de leur chiffre d'affaires avec le livre parascolaire, que les parents d'élèves sont obligés de financer.

Mais pour Jean-Marie Ozanne, le monde de l'édition et de la librairie porte aussi une part de responsabilité dans cette désertification culturelle. *« Les professionnels ont toujours eu le plus grand mal à franchir le périphérique »*, affirme le patron de Folies d'encre. *« Ce monde souffre encore de parisianisme aigu et ne considère pas* a priori *la banlieue comme un marché valable. »*

L'exemple de la FNAC est significatif. La célèbre centrale d'achats a tenté une brève expérience à Saint-Denis, qui a duré de 1986 à 1989. Sans afficher des recettes records, le magasin était viable économiquement, mais les dirigeants de la FNAC ont renoncé à cause des vols, qui affectaient d'ailleurs bien plus le rayon disque que celui des livres. Aujourd'hui, la grande surface de vente a fait une croix sur le nord du département et a ouvert, le 25 novembre 1992, un nouveau magasin au centre commercial Arcades de Noisy-le Grand. *« Ce nouvel espace correspond bien mieux au cœur de cible de la FNAC,* explique son directeur, Frédéric Deutsch ; *bien que situé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, Noisy-le-Grand est en fait rattachée à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. »* La population y est très jeune (70 % de moins de quarante ans) et sensiblement plus aisée que dans le reste du département, avec une large proportion de cadres moyens ou supérieurs et d'employés.

Favoriser des animations

La FNAC de Noisy consacre près du quart de ses 2000 mètres carrés de surface commerciale au livre. *« C'est le rayon le plus attendu par la clientèle,* note son directeur, *auparavant les gens prenaient systématiquement le chemin du Forum des Halles pour consommer du livre. »*

Soumise aux seules lois du marché ou à des critères sociologiques, la diffusion du livre paraît donc menacée dans certaines zones. Les éditeurs en ont pris conscience et, en 1989, quatre d'entre eux (Le Seuil, Gallimard, les Editions de Minuit et La Découverte) ont fondé l'Association pour le développement de la librairie de création (*le Monde* daté 8-9 mars 1989). L'ADELC soutient quatre-vingt-dix librairies en France, dont dix à Paris et six en région parisienne : Folies d'encre à Montreuil et cinq de ses semblables à Pontoise, Créteil, Vincennes, Mantes-la-Jolie et Fontainebleau.

L'ADELC aide financièrement ces librairies sous forme de subventions, comprises entre 20 000 et 500 000 francs, ou de prêts, conditionnés par l'entrée de cette association dans le capital de la société. L'argent peut servir à l'agrandissement du magasin, à sa rénovation, ou bien encore à favoriser l'embauche de personnels. L'ADELC tire ses ressources des caisses des éditeurs adhérents, qui lui reversent 1,5 millième de leur chiffre d'affaires. *« Mais attention,* précise Didier Grevel, l'un des animateurs de l'association, *nous aidons les vrais libraires, pas les simples vendeurs de livres. »*

En Seine-Saint-Denis, les collectivités locales prennent également conscience de l'importance de maintenir des librairies en banlieue. En 1992, le conseil général et la municipalité de Montreuil ont débloqué chacun pour Folies d'encre une enveloppe de 100 000 francs. Avec ces subventions, le département et la ville ne soutiennent pas directement le commerce du livre, mais des animations autour du livre lancées par la librairie. Son directeur refuse de voir dans ce soutien une forme d'assistanat ou de placement sous perfusion. Simplement, certains responsables politiques prennent conscience selon lui que le livre n'est pas un produit comme un autre. *« Une librairie est un espace de liberté,* ajoute Jean-Marie Ozanne, *un rouage primordial du lien social dans les villes cassées, fracturées, que sont souvent les banlieues. »*

Certaines municipalités ont saisi l'importance de conserver chez elles un cinéma ou une salle de spectacles, même si la rentabilité n'en est pas assurée. La survie de la librairie en banlieue passe aussi par ce type d'investissement social.

Laurent Doulsan

(1) La librairie généraliste exclusivement consacrée au livre, c'est-à-dire ne proposant ni presse, ni papeterie, ni gadgets divers. Sont également exclus de cette définition les différents magasins franchisés et les rayons livres des hypermarchés.

YVELINES

La provocation publicitaire du maire de Plaisir

Le jour même de l'acceptation de sa démission, *« pour raisons personnelles »* par le préfet des Yvelines, Jean Mouton (PS), maire de Plaisir depuis 1973, a annoncé, sous forme d'une page de publicité dans *le Monde*, une souscription pour la construction d'un commissariat (*le Monde* du 14 janvier). *« Une provocation »*, selon ses propres termes, qui a mécontenté le ministre de l'intérieur. *« Mais au-delà de la provocation, il faut y voir la colère d'une population qui a enduré plusieurs années de déception »*, explique Jean Mouton.

La commune des Yvelines compte 25 877 habitants et dépend du commissariat d'Élancourt, distant de 10 kilomètres. Depuis 1975, l'implantation d'un commissariat et la création d'une nouvelle circonscription de police englobant les communes voisines des Clayes-sous-Bois (17 000 habitants) et de Villepreux (9 000 habitants) sont évoquées.

« En juin 1991, j'avais proposé de construire moi-même un commissariat. C'était aussi une provocation, mais pas en l'air. » Le maire a alors proposé un terrain, en face de la gare, et un projet de construction évalué à 9 millions de francs. Pour des raisons techniques, ce terrain n'a pas été retenu par l'administration. *« Mais cette initiative avait fait avancer les choses »*, constate Jean Mouton. Le bâtiment souhaité par le ministère coûtant près de 40 millions de francs, Plaisir a proposé un autre emplacement.

« Les banlieusards veulent la sécurité »

L'accord récent des trois communes sur cette proposition a amené le ministère *« à annoncer que le principe de la création d'une nouvelle circonscription de police était retenu »*, précise la préfecture. Mais en ajoutant que l'enveloppe budgétaire ne permettait pas la construction, *« à court terme »*, d'un commissariat. *« Depuis le mois de septembre, la municipalité envisageait une initiative. Cette lettre est la goutte d'eau,* assure Jean Mouton. *Depuis un an, on me disait que les crédits d'étude seraient programmés en 1993. Or, ils n'y figuraient pas. »*

La préfecture, en réponse aux accusations d'inaction portées par M. Mouton, indique qu'entre 1989 et 1992, les effectifs du commissariat d'Elancourt sont passés de 100 à 131 fonctionnaires, le seul bureau de police de Plaisir ouvert dans la journée bénéficiant de six policiers supplémentaires. La signature du projet local de sécurité par neuf communes s'est concrétisée par des renforts de six policiers titulaires, quatre auxiliaires et trois agents administratifs pour le commissariat de Saint-Quentin-en-Yvelines. *« Mais Plaisir s'est retiré de ce projet »*, regrette-t-on à la préfecture qui rappelle que, *« en ce qui concerne les commissariats, les priorités vont à ceux de Mantes et de Rambouillet en premier lieu, Houilles et Plaisir ensuite »*.

« C'est ce raisonnement que je récuse ! Houilles, Mantes, Plaisir et Rambouillet doivent avoir leur commissariat », répond le maire démissionnaire, en précisant que la délinquance n'est pas élevée dans sa commune, *« mais* [que] *les banlieusards se sentent abandonnés et veulent la sécurité, assurée notamment par la présence d'un commissariat ou d'une gendarmerie »*. Satisfait des résultats de sa provocation, Jean Mouton sait qu'il dérange un Parti socialiste avec lequel ses relations s'étaient fortement dégradées ces derniers mois.

Pascale Sauvage

LE DIFFICILE BOUCLAGE DE L'A 86

Suite de la page 17

Environ 2 milliards de francs étaient prévus pour le bouclage entre Drancy et Bobigny, en Seine-Saint-Denis. La mobilisation des riverains, appuyés par des élus, y compris des membres du gouvernement comme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation, a conduit Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement et des transports, à surseoir à plusieurs reprises à l'exécution des travaux. Les riverains, qui multiplient les manifestations, estiment aujourd'hui que rien ne justifie l'absence de couverture complète de la rocade dans leur département :

Tunnels à péage à l'ouest

« Pourquoi ce qui est possible dans les Yvelines est-il impossible dans notre département ? » Philippe Parant, préfet de Seine-Saint-Denis, met en avant les améliorations apportées au projet dans les dernières semaines : *« Elles ont provoqué un surcoût de 110 millions de francs. La couverture complète du tronçon entraînerait un retard de vingt-quatre à trente mois. »* Le comité de suivi des travaux, mis en place à la demande du gouvernement, va disposer d'un délai supplémentaire pour étudier une solution satisfaisante, puisque le conseil régional – qui finance à 60 % l'opération – a décidé de bloquer en 1993 les 100 millions de francs qu'il devait y consacrer.

Le refus du conseil régional de voter les 45 millions de francs de crédits prévus pour la construction de l'échangeur de Rueil, dans les Hauts-de-Seine, donne également au ministère de l'équipement une année supplémentaire pour trouver des solutions satisfaisantes aux yeux des habitants pour l'insertion de l'A 86 dans l'ouest parisien. Le relief important et la densité de l'habitat dans cette région avaient conduit le gouvernement à choisir une solution en souterrain entre Rueil (Hauts-de-Seine) et Pont-Colbert à la sortie de Versailles (Yvelines).

Les travaux et l'exploitation de ces tunnels ont été concédés en juillet 1990 à la société Cofiroute. Jean-Louis Bianco s'est prononcé en juillet 1992 pour un tracé mixte : un tunnel de 10 kilomètres entre Rueil et Pont-Colbert pour les véhicules légers, un autre de 6 kilomètres entre Rueil et Bailly-Rocquencourt pour les poids lourds. Des ouvrages d'un diamètre plus important que ceux du tunnel sous la Manche, dont le coût de construction est évalué par Cofiroute à 8 milliards de francs.

Cette décision est toujours contestée par la plupart des maires de la région, regroupés au sein de l'Association des élus de l'Ouest parisien. Ceux-ci défendent encore aujourd'hui le tracé unique à l'ouest de Versailles. Il nécessiterait, selon eux, des investissements moins élevés et s'insérerait mieux dans l'environnement. Surtout, il garantirait, selon eux, la construction simultanée des ouvrages pour les poids lourds et pour les véhicules légers. Les conclusions, favorables au projet présenté par Cofiroute, rendues en novembre 1992 par la commission interministérielle de sécurité ont répondu aux critiques des associations de défense de l'environnement des Hauts-de-Seine et des Yvelines qui s'étaient mobilisées au début de l'été pour dénoncer à la fois le coût de l'ouvrage, financé par un péage élevé, ses conséquences sur la surdensification urbaine, les risques pour les usagers et les atteintes à l'environnement au niveau des échangeurs prévus avec les autoroutes A12 et A13.

Le maire de Rocquencourt, commune déjà célèbre pour les encombrements à sa hauteur sur l'autoroute voisine, a obtenu que l'ouvrage réservé aux poids lourds ne débouche pas en tranchée à proximité du bourg de cette petite *« cité écartelée par les voies de circulation »*. Mais le découpage administratif empêche Le Chesnay et Marnes-la-Coquette, des communes situées dans deux départements différents, de résister ensemble. Les localisations possibles se situent en effet de part et d'autre de la frontière entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. L'un des tracés déboucherait sur le territoire du Chesnay, l'autre sur celui de Marnes-la-Coquette.

La Francilienne
VAL-D'OISE
YVELINES
A 86
A 12
A 13
Drancy
SEINE-SAINT-DENIS
Bobigny
Rueil
Bailly
PARIS
Marne-la-C.
Le Chesnay
Versailles
HAUTS-DE-SEINE
Fresnes
A 86
VAL-DE-MARNE
ESSONNE
voies nouvelles
tunnels en projet

Ces deux communes résidentielles s'accordent sur la nécessité de boucler au plus tôt l'A86 : l'ensemble de leur voirie, y compris quelquefois les accès des résidences privées, est encombré chaque jour par les véhicules des automobilistes qui cherchent par tous les moyens à sortir de la véritable nasse que constituent aujourd'hui les routes départementales.

Regroupées à l'initiative du maire de Marnes-la-Coquette, six communes des Hauts-de-Seine (1) présentent un dossier constitué avec l'aide de l'association Marnes-Environnement. Celui-ci rejette l'échangeur dans le département voisin et s'appuie sur des considérations essentiellement techniques. Une manière d'éviter le débat posé par l'opposition systématique des Franciliens à toute nouvelle infrastructure. *« Quel effort financier l'Etat et les collectivités locales, et donc les contribuables, sont-ils prêts à faire pour limiter, sinon supprimer, les nuisances provoquées par des équipements dont chacun s'accorde cependant à reconnaître qu'ils sont indispensables ? »* demande Christian Leyrit, directeur des routes au ministère de l'équipement.

Christophe de Chenay

(1) Marnes-la-Coquette, Sèvres, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Ville-d'Avray.

LOISIRS

Tarifs réduits à Euro Disney pour les Franciliens

LA société Euro Disney offre, depuis le 4 janvier, la possibilité à tous les Franciliens d'accéder au parc de loisirs de Marne-la-Vallée à tarif réduit. Les visiteurs pouvant justifier d'une résidence dans les limites administratives de l'Ile-de-France bénéficieront en effet jusqu'à la fin du mois de mars d'un prix d'entrée de 150 francs (au lieu de 225 francs) et de 100 francs (au lieu de 150 francs) pour les enfants de moins de douze ans.

Une campagne d'affichage et l'envoi de 3,5 millions de lettres dans la plupart des foyers de la région doivent faire connaître cette proposition. Elle succède à une offre en direction des habitants de Seine-et-Marne pendant les dernières vacances scolaires : entrée gratuite pour un enfant pour chaque adulte payant. Ces campagnes, traditionnelles dans les autres parcs Disney aux Etats-Unis et au Japon, ont pour but de remercier les voisins directs du parc et les habitants de la région pour leur accueil. Elles cherchent aussi à améliorer la fréquentation d'un lieu qui n'a reçu qu'un tiers de visiteurs en provenance de l'Hexagone pendant les six premiers mois de son exploitation. Ce chiffre atteint 50 % depuis quelques semaines. La direction d'Euro Disney, qui a annoncé 188 millions de francs de pertes au 30 septembre dernier, ne cache pas qu'elle a besoin de la clientèle francilienne pour assurer la réussite du parc.

VAL-DE-MARNE

Jumelage franco-israélien

LA première conférence réunissant cinquante-quatre villes jumelées françaises et israéliennes vient de se tenir à Créteil et à Charenton à l'initiative de l'association Cités unies France et de l'Union des pouvoirs locaux en Israël. Ces villes ont décidé de créer une commission permanente comprenant huit membres, quatre Israéliens et quatre Français. Elle devra développer la coopération économique et favoriser l'usage du français en Israël par la création de bibliothèques, des dotations de livres et de documents audiovisuels.

Cette commission devra réfléchir à des jumelages triangulaires franco-israélo-arabes. Cette proposition s'inspire des très nombreux « mariages » franco-allemands, qui ont largement contribué à la réconciliation entre les deux pays. Les villes israéliennes se sont vu proposer de réintégrer la Fédération mondiale des villes jumelées, qu'elles ont quittée il y a plusieurs années.

SPECTACLES

Un guide pour la saison

LE conseil régional d'Ile-de-France et le Thécif (Théâtre et cinéma en Ile-de-France) viennent d'éditer un guide des pièces de théâtre à l'affiche à Paris et en région parisienne durant la saison 92-93. Baptisé « Le Scapin », ce guide recense le titre de toutes les pièces programmées cette saison en région parisienne.

Il précise ensuite la liste des salles de Paris et d'Ile-de-France en indiquant les moyens d'y accéder, les tarifs et les possibilités de se restaurer sur place. Trois index renvoient aux différentes pièces classées par auteur, par metteur en scène et par acteur. « Le Scapin » est en vente au prix de 80 francs dans les librairies théâtrales et les magasins FNAC d'Ile-de-France.

D O S S I E R

AUVERGNE

Des syndicats soutiennent le désenclavement du Cantal

SI l'est du Cantal est desservi par l'autoroute A 75, l'épine dorsale du réseau routier du département demeure la route nationale 122. Mais la circulation sur cette voie reste difficile en dépit d'aménagements réalisés au nord d'Aurillac. Le passage du tunnel du Lioran, la liaison avec le sud-ouest du département, posent souvent des problèmes. Des élus ont demandé que rapidement des moyens soient mis en œuvre pour améliorer cet axe et amplifier le désenclavement.

Douze organisations de salariés et d'agriculteurs ont décidé de parler d'une même voix pour demander avec insistance le classement de la RN 122 dans la catégorie des grandes liaisons d'aménagement du territoire. La déclaration commune que ces syndicats ont élaborée a été adressée aux préfets, élus cantaliens et régionaux, et responsables socio-économiques. Les syndicalistes, qu'ils appartiennent à la CGT, la CFDT, FO, la CGC, la FEN, la FDSEA ou le CDJA, ont réussi à se mobiliser au-delà de leurs divergences pour cet objectif commun.

HAUTE-NORMANDIE

29 kilomètres d'autoroute supplémentaires

L'OUVERTURE, le 22 décembre 1992, de la rocade « nord-est » de Rouen, longue de 7 kilomètres, et de 22 kilomètres supplémentaires de l'autoroute A 28, qui doit relier Rouen à Abbeville, constitue un maillon important du plan routier transmanche lancé en 1986. Ces deux tronçons encadrent les 19 kilomètres de voies ouvertes en 1988. L'utilité de l'ensemble, de presque 50 kilomètres, dépasse largement les seuls besoins de liaison entre le tunnel sous la Manche et le sud-ouest de la France. Il permet de rattraper une partie du retard pris depuis plus de vingt ans pour la desserte routière de la région rouennaise.

Cette voie raccorde le chef-lieu du département à une région en déclin économique, le pays de Bray, et permet un accès aisé à l'agglomération de Rouen par un tunnel autoroutier long de 1 500 mètres. Cet ouvrage doit éviter aux poids lourds d'emprunter la dangereuse côte, dite « de Neufchâtel », à la sortie nord de la capitale régionale. Les nouveaux ouvrages ont coûté 571 millions de francs, financés dans le cadre du contrat de plan Etat-région de Haute-Normandie avec la participation du département de la Seine-Maritime et de la ville de Rouen pour le tunnel.

LIMOUSIN

Festival des cultures minoritaires

TERRE d'origine du festival des *Francofolies*, le Limousin s'intéresse aussi aux cultures régionales. Le « Festival audiovisuel des cultures minorisées d'Europe » tiendra sa quatrième édition du 14 au 16 mai à Aixe-sur-Vienne, près de Limoges. Le Conseil de l'Europe va participer financièrement à son organisation.

Tous les pays européens ont, à l'intérieur de leurs frontières, des « cultures minorisées », un qualificatif employé par les instances européennes. Les statuts de ces cultures vont de leur interdiction (en Grèce) à leur reconnaissance officielle (le catalan et le basque en Espagne), en passant par la tolérance (en France). Le festival s'est constitué un fichier de 500 groupes de production, chaînes de télévision, professionnels, amateurs.

▶ **Renseignements : Centre culturel Jacques-Prévert, 87700 Aixe-sur-Vienne. Tél. (16) 55-70-77-13.**

RESTAURATION MUNICIPALE : UN MARCHÉ TRÈS CONVOITÉ

Face aux propositions de reprise des cantines par les entreprises privées les maires n'adoptent pas tous la même attitude



QUAND, en 1985, Jean Bousquet (UDF), maire de Nîmes, décide de confier à des entreprises privées un certain nombre de services municipaux, dont les restaurants scolaires, c'est une sorte de coup de tonnerre qui éclate. *« Visage du libéralisme à découvert »*, s'indignent les communistes, évincés de la mairie deux ans plus tôt. *« Acte de gestion »*, répond le maire, arrivé à l'hôtel de ville sans beaucoup d'expérience politique mais avec son passé de patron de Cacharel.

Depuis, beaucoup de villes ont suivi l'exemple de Nîmes. Mais si le débat public-privé reste vif, il a très largement perdu son caractère idéologique. Des villes de gauche, comme Conflans-Sainte-Honorine, ont choisi de privatiser leurs restaurants ; des villes de droite – Grenoble est la dernière en date – ont décidé, après avoir soigneusement étudié la question, de conserver un service intégré. Quant aux sociétés privées, elles se sont, en peu d'années, structurées pour répondre à ce marché, dont elles ont pris environ 15 %.

« L'appel au privé, ce n'était pas un a priori *politique ou idéologique*, raconte Jacques Kimpe, secrétaire général de la mairie de Nîmes. *On ne peut pas être bon partout, il faut donc se concentrer sur ce qui conditionne l'avenir de la population : développement économique, politique culturelle et sportive. »*

Les cantines de Nîmes sont à l'époque, explique Jacques Kimpe, dans un état désastreux. *« Les investissements n'avaient pas été faits, les conditions d'hygiène n'étaient pas respectées »*. La ville lance alors un appel d'offres remporté par la Générale de restauration. Résultat, le nombre de repas servis est passé de 550 000 par an, au moment de la concession, à 1 100 000 maintenant. Il est vrai que la progression avait déjà été sensible pendant les dix années précédentes et que Nîmes a mis en place, parallèlement, une politique sociale permettant aux enfants des familles les plus démunies de ne payer qu'un prix symbolique.

La Générale de restauration s'engage, à en croire son PDG, Claude Markus, avec autant de prudence que de sérieux : *« On comprenait la demande de Jean Bousquet ; on ne savait pas s'il y avait un avenir. »* Le contrat signé fut-il un pari sur l'avenir ? Oui, si l'on en croit Jacques Kimpe, selon qui le cahier des charges imposé par la mairie aurait été particulièrement sévère.

« Pour comprendre pourquoi certains pouvaient être choqués par le fait de concéder la restauration scolaire à un groupe privé, il faut voir d'où on vient, explique Roger Genty, responsable de la restauration scolaire chez Eurest, l'un des concurrents de la Générale de restauration. *Au siècle dernier, les communes ont servi des repas à certains enfants par esprit de bienfaisance »*. Cet état d'esprit n'est pas complètement oublié et retrouve une certaine actualité avec la crise.

D'ici à la fin du siècle, le secteur privé pourrait gérer 55 % des cuisines centrales

Aujourd'hui encore, rien n'oblige les maires, responsables de la gestion et de l'entretien des écoles, à assurer un service de restauration scolaire ; mais, à partir d'un certain seuil de population, ils se sentent tenus de le faire. Au point que les communes sont, pour reprendre l'expression d'un cabinet spécialisé, le GIRA, *« les premiers restaurateurs de France »* ; elles servent au total plus de 400 millions de repas par an, dont plus de 300 millions dans les écoles. La restauration municipale (qui s'adresse aussi aux personnes âgées, au personnel municipal, à divers organismes sociaux) représente ainsi 15 % de l'ensemble des repas servis dans des collectivités.

Il existe un clivage entre les petites communes et les autres. Deux tiers des communes n'assurent aucun service de restauration. Mais ce service existe dans la quasi-totalité des communes de plus de 5 000 habitants, et toutes celles de plus de 20 000. Les groupes privés spécialisés en restauration collective sont d'autant plus volontiers venus investir ce marché que le cas de Nîmes reste aujourd'hui exemplaire du problème posé aux grandes villes au milieu des années 80 : leurs équipements de restauration avaient vieilli au point d'être souvent aux limites de ce que les services d'hygiène pouvaient accepter. *« C'est l'état des installations qui provoque la réflexion »*, observe-t-on chez SOGERES, qui a obtenu la concession d'une dizaine de villes, dont Nice.

Répondre aux sollicitations des groupes privés, c'était régler en même temps le problème de la gestion et celui d'un investissement coûteux. Une cuisine centrale, pour 10 000 à 15 000 couverts/jour, coûte de 18 à 25 millions de francs.

Un argument auquel a été sensible le maire d'Amiens, Gilles de Robien (UDF), élu en 1989. Concéder les restaurants lui permet de ne pas bloquer des sommes nécessaires pour la reconquête urbaine. Il héritait d'un dossier : la municipalité communiste qui le précédait avait décidé de construire une nouvelle cuisine centrale et se préparait à investir 40 millions de francs. Gilles de Robien bloque l'opération et lance une consultation, à laquelle répondent sept entreprises. C'est la Générale de restauration qui gagne, mais le nombre des réponses prouve que le marché s'est organisé : les grands de la restauration collective sentent là un créneau.

Pourtant, Amiens conserve à sa charge une part importante de l'investissement, en engageant un programme de rénovation des restaurants (65 sites en deux ans) pour un montant de 82 millions de francs. La palette des services qu'offrent les sociétés de restauration aux communes, du plus (cuisine, restaurants, gestion de l'ensemble) au moins (simple fourniture des repas), s'est diversifiée.

L'irruption du privé a représenté plus que la prise en charge d'investissements à renouveler. Elle a accéléré un double mouvement : la transformation des techniques de fabrication des repas et une attention plus grande au temps du repas dans la journée de l'enfant. La première révolution s'appelle « liaison froide », née dans les années 70, mais développée surtout dans les années 80. Depuis longtemps déjà, les repas des cantines étaient servis, dans les grandes villes, à partir d'une cuisine centrale. Mais on transportait entre la cuisine et la cantine des repas préparés le matin même et chauds.

Avec la liaison froide, on transporte des plats réfrigérés à 3°, qui n'ont plus qu'à être remontés en température sur les lieux de consommation. Double avantage du système : des conditions d'hygiène et de sécurité optimales, et une plus grande souplesse dans le travail des cuisines, puisque les repas peuvent être confectionnés à l'avance.

Cette révolution a touché les communes de plus de 20 000 habitants, le créneau choisi par les sociétés de restauration. Deuxième avancée au crédit des sociétés concessionnaires, l'attention portée au cadre du repas. Les vieilles cantines laissent la place à des restaurants. Décor plus soigné, animation, souci diététique affiché : les sociétés rivalisent d'imagination pour apporter plus de service.

Dans le public, qui reste donc largement majoritaire, on n'a pas peur, apparemment, de la concurrence. Une Association nationale des directeurs de restaurants municipaux regroupe environ trois cents gestionnaires accrochés au service public. Ils se disent prêts à relever le double défi du coût et de la qualité. C'est sur des arguments de coût que Grenoble vient de décider de ne pas concéder sa restauration municipale.

Le maire de Reims, Jean Falala (RPR), est très attaché à son service municipal, géré par une caisse des écoles particulièrement pugnace. Son adjointe, Gabrielle Nguyen, assure que les prix sont moins élevés : *« Toutes les sociétés sont venues nous voir. On a fait des études, les résultats n'ont pas été concluants. Alors pourquoi bousculer les choses ? »* La contrepartie, c'est l'investissement. Reims a choisi de transformer ses 65 cantines entre 1985 et 1994. La ville a investi 55 millions de francs dans les 52 restaurants déjà réalisés. Reste à achever le programme, et à construire une nouvelle cuisine centrale, l'actuelle étant aux limites de ses capacités.

« La concurrence est très rude » : Roger Genty, de la société Eurest, pense surtout à la concurrence entre privés. Il ajoute que la marge de manœuvre est étroite : *« C'est sur les prix que se fait la différence. »* Et le combat est d'autant plus rude que les perspectives de marché sont indécises. Selon le GIRA, la restauration collective aurait tendance à stagner, d'où l'intérêt pour la restauration des collectivités (écoles, hôpitaux, etc.). Les leaders du privé continuent d'afficher des taux de croissance de quelques points par an. La SOGERES table ainsi sur des progressions de l'ordre de 5 % à 6 %. Mais il faut élargir le marché en s'adressant aux villes de 10 000 à 15 000 habitants ou en améliorant la qualité du repas.

En attendant, les responsables des sociétés se félicitent des projections d'une société d'études qui annoncent que le privé pourrait gérer, à la fin du siècle, 55 % des cuisines centrales municipales, et préparer 200 millions de repas par an, soit trois fois plus qu'aujourd'hui. Et les autres secteurs de la restauration municipale ? Le plus porteur, en théorie, est le service de repas pour des personnes âgées, en maison de retraite ou à domicile. C'est encore un petit créneau, dont la gestion n'est pas tout à fait au point. Autant le travail relationnel est très avancé avec les scolaires, autant il l'est peu pour les personnes âgées. On s'en occupera, promis, dès que le scolaire sera bien maîtrisé...

Philippe Pujas

Un secteur fortement concentré

Trente sociétés se partagent le marché des concessions de restauration municipale. Elles géraient ensemble, en 1991, 179 cuisines centrales et préparaient 68 millions de repas, soit 17 % du marché de la restauration municipale. Mais parmi les trente, il y a beaucoup de sociétés régionales. Le secteur est extrêmement concentré, puisque trois entreprises, la SODEXHO, la Générale de restauration et Eurest se partagent l'essentiel du marché de la restauration concédé par les collectivités à des sociétés privées.

Numéro un, d'une courte tête (3,22 milliards en chiffre d'affaires 1991 contre 3,18 pour la Générale de restauration), sur le marché français de la restauration, la SODHEXO cède la prééminence à son second sur le segment de la restauration collective. Il est vrai que la Générale de restauration avait des atouts particuliers : cette filiale du groupe hôtelier Accor avait ouvert son capital, en 1986, à la Générale des eaux, qui apportait au bon moment sa connaissance des collectivités locales.

Les deux maisons mères disposent aujourd'hui de 30 % du capital, aux côtés du management qui en possède 35 %.

La Générale de restauration gérait, au 31 décembre 1991, 54 cuisines centrales, la SODEXHO 50. Les deux se sont partagé, en 1992, le marché le plus important concédé jusqu'ici : celui de Marseille, dont la municipalité ne souhaitait pas traiter avec un seul opérateur.

Concurrents, ces trois leaders ne sont pas sans liens : SODEXHO et Générale de restauration détiennent l'un et l'autre 20 % des droits de vote d'Eurest (les cadres et salariés en détenant 60 %). Et la Compagnie internationale des wagons-lits, maison mère d'Eurest, a, elle-même, été reprise par Accor, maison mère de la Générale de restauration.

Derrière les deux grands on trouve trois outsiders. Orly Restauration, Gardner Merchant, SHR et SOGERES (respectivement 14, 12 et 6 cuisines centrales).

P. P.

Feu le réfectoire

Midi à Maison-Blanche, une école d'un quartier périphérique de Reims. L'heure du calme, c'est-à-dire celle du repas. La visite des restaurants scolaires oblige à oublier tout ce qu'on savait – et qu'on avait vécu – sur les réfectoires. Maison-Blanche : deux petites salles, l'une pour les maternelles, l'autre pour les primaires, à l'étonnante atmosphère feutrée, aux couleurs vives et gaies. Les tables ne rassemblent que six à huit convives et sont séparées entre elles par des claustras.

La scène serait la même dans les autres restaurants scolaires de Reims déjà rénovés ; seule différence : les couleurs et une partie du mobilier. C'est que les détails de l'aménagement sont choisis avec les parents d'élèves, les directeurs d'école et les enseignants. La scène serait assez voisine dans les restaurants réalisés par les sociétés privées. Car les principes adoptés sont proches les uns des autres : lutter contre le bruit, faire du repas un moment de détente et en même temps l'insérer dans l'action pédagogique.

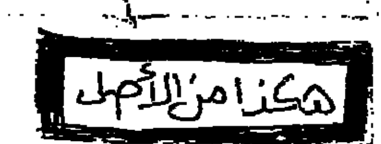
Le souci théorique ne date pas d'aujourd'hui puisque, dès 1951, une recommandation de l'ONU demandait notamment que *« les cantines scolaires soient installées de manière à créer autour de l'enfant une ambiance accueillante et gaie, à favoriser la détente qui doit suivre le travail scolaire... »*. La recommandation suggérait que les enfants soient *« répartis »* ... dans des salles, de manière à être peu nombreux dans chacune d'elles, et, dans chaque salle, *« réunis en petits groupes autour des tables séparées »*. Ces principes sont aujourd'hui retenus tant par les communes en autogestion que par les sociétés concessionnaires. Les réaménagements (souvent autour de 1 million de francs par site) transforment l'espace, cassant les trop grands volumes froids et bruyants, introduisant un mobilier coloré, créant, comme le dit l'architecte, *« des espaces de calme et de liberté »*.

Créer des espaces

Jardinières, vestiaires, sont utilisés pour créer des espaces. Les matériaux sont choisis pour leurs qualités d'absorption des bruits. En développant le concept (qui ne leur appartient pas, comme le prouve l'exemple rémois, ville en gestion directe) aussi souvent qu'ils le peuvent, les sociétés de restauration ne cherchent pas seulement à satisfaire l'ONU : c'est d'abord pour elles un moyen de fournir des prestations supplémentaires, dans un domaine où les besoins sont évidents.

C'est dans le même esprit qu'elles cherchent toutes à séduire par des propositions d'animation (journées thématiques, éducation nutritionnelle des enfants, etc.) auxquelles se rallient les communes en gestion directe.

de notre envoyé spécial à Reims
P. P.



REGARDS

DÉBAT

COLLECTIVITÉS ET NUISANCES SONORES

par Gildas Conseil, Dominique Deporcq et André Vianès

DANS les villes, un Français sur deux s'estime victime d'un bruit excessif altérant sa qualité de vie, et parfois aussi sa santé. Les grandes infrastructures de transport routières, aéroportuaires ou ferroviaires sont souvent vécues par les riverains comme de véritables machines à traumatismes sonores. Quant au parc de logements, sa qualité acoustique est d'autant plus incertaine qu'aucune règle ne s'opposait efficacement, jusqu'à présent, à ce qu'autour de sources de nuisances sonores les « points noirs » prolifèrent, faute de normes acoustiques strictes pour les constructions nouvelles.

Six millions de Français sont exposés à des niveaux de bruit significativement gênants et fatigants (65 à 70 décibels), et deux millions à des niveaux sonores dangereux (plus de 70 décibels). En France, la prise de conscience de ce fléau du quotidien est récente.

La loi du 31 décembre 1992, adoptée dans un large consensus parlementaire, offre des perspectives d'action nouvelles aux collectivités locales comme aux associations préoccupées par la qualité de l'environnement. Le cadre juridique et technique existe aujourd'hui pour des politiques locales cohérentes de lutte contre le bruit. Les villes sont au défi. Sauront-elles se saisir des moyens nouveaux que leur offre la loi de Ségolène Royal pour promouvoir le droit au calme ?

Sur le plan technique, l'alliance de l'acoustique et de l'informatique conduit à de formidables progrès. Par simulation peuvent être établies des cartes prévisionnelles du bruit à redouter des futurs équipements de transport, ou de l'accroissement du trafic. Il est donc plus facile de négocier les moyens de lutte anti-bruit avec la SNCF ou les directions de l'équipement : écrans protecteurs, revêtements absorbants, trajets de moindre nuisance sonore...

Un « paysagisme » du calme est aujourd'hui possible, d'autant que les dossiers d'enquête publique devront comporter obligatoirement les mesures envisagées pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables des nuisances sonores, ainsi que le précise la loi.

Par ailleurs, les associations agréées pourront se porter partie civile en cas de *« préjudice sonore collectif »*. De même, les préfets devront consulter les communes avant de classer les routes, autoroutes et voies ferrées selon leurs caractéristiques acoustiques et le trafic. Ce classement, imposé par la loi Royal, donc pris en compte dans les plans d'occupation des sols (POS), devra être animé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Eviter les refus systématiques

Toutes ces mesures se traduiront par de nouvelles contraintes en matière de respect des niveaux sonores. Autre devoir de vigilance pour les élus, les collectivités locales et les associations de riverains, ils seront consultés pour l'utilisation de la taxe nouvelle perçue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur le décollage des avions dans les six grands aéroports français (1). Cette taxe est fondée sur le principe « bruiteur-payeur », « incommodé-indemnisé ». Elle permettra d'aider les riverains à se protéger des nuisances.

Enfin, la vigilance des responsables locaux, éventuellement leur contre-expertise, sera encore sollicitée puisque le gouvernement doit présenter au Parlement un rapport sur les « points noirs » routiers et ferroviaires, ainsi que sur les moyens de les résorber dans les dix ans à venir.

Les collectivités locales auront à traiter avec professionnalisme ces enjeux encore peu familiers à la plupart d'entre elles. Pour cela, ces instances doivent à la fois maîtriser l'expertise du bruit et imaginer des politiques nouvelles. Mesurer le bruit est, encore, une technique à acquérir. Disposer d'instruments spécifiques (sonomètre, enregistreur, analyseur) et former des personnels à cette technique s'impose.

Pour protéger les intérêts des populations, il faut surtout mettre en œuvre une contre-expertise locale, indépendante et sérieuse, nécessaire à la négociation avec les grands aménageurs publics.

Mais les collectivités doivent aussi faire preuve d'imagination pour concevoir des politiques anti-bruit offensives. Le piège à éviter pour ces instances est de multiplier les refus. « Non » systématique aux voies ferroviaires ou routières nouvelles. « Non » aux activités économiques ou culturelles (rock, salle de fêtes) bruyantes. « Non » à la vie ; car la vie c'est aussi le bruit.

Dans l'espace local doivent donc coexister les zones de calme protégé et des zones de bruit tolérable. Ainsi une salle des fêtes ou une piste de kart utilisées le week-end ou le soir peuvent voisiner avec une usine bruyante la journée. Plus que la répression, l'éducation au respect du calme implique une pédagogie et la mise en œuvre des moyens adéquats. Les services municipaux, les gendarmes, les agents de la répression des fraudes et bien sûr les maires peuvent rechercher et constater les infractions, c'est-à-dire les niveaux diurnes moyens supérieurs à 60 décibels. Les responsables locaux peuvent surtout décrisper les voisinages tendus, proposer des médiations positives et conciliatrices.

Trop longtemps ignoré par l'écologie urbaine en France, le droit au calme est une idée neuve dans nos villes, qui doit faire son chemin dans les années à venir.

(1) La taxe comporte trois taux qui déterminent trois groupes d'aéroports ; taux le plus élevé : Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle ; taux moyen : Nice-Côte d'Azur, Marseille-Provence, Toulouse-Blagnac ; taux faible : Lyon-Satolas.

► **Gildas Conseil est acousticien. Dominique Deporcq et André Vianès sont avocats et enseignants à l'IEP de Lyon.**

COURRIER

Retombées économiques

Nous avons largement apprécié votre article sur l'autoroute en Lozère (*le Monde* daté 27-28 décembre 1992), particulièrement l'apothéose où l'on apprend que l'A75 offre au Gévaudan un ballon d'oxygène.

Une conclusion qui ne manque pas d'air. Est-ce que les conseillers régionaux et départementaux que vous avez rencontrés, qui ont milité pour cette infrastructure gratuite et coûteuse, ont pris des engagements – au moins oraux – sur les fameuses « retombées économiques » ? On calcule facilement que le montant que vous annoncez permettrait – au taux de 5 % l'an – une aide de 108 millions par an, soit le double de l'aide européenne.

Est-ce que ces conseillers ont engagé leurs deniers sur le coût de cet ouvrage – au moins symboliquement sur le prix d'un km – qu'ils estiment à 33 millions/km selon votre article ? Alors que la direction des routes chiffrait, en 1990, le coût moyen d'une autoroute en plaine à 30 millions ! D'une autoroute en zone accidentée à 60-80 millions !

Comité national contre les excès du programme autoroutier.

Retards

Dans *le Monde* daté 13-14 décembre 1992, vous évoquez brièvement les *« retards »* subis par de nombreux provinciaux lors de leurs déplacements ou de voyages en train ou en avion. Ayant la malchance d'appartenir à cette catégorie de « travailleurs nomades » de province qui, chaque jour, se tiennent vaillamment à la merci des dysfonctionnements de la SNCF, je me permets d'ajouter quelques précisions.

Les retards, en effet, ne sont qu'une mince partie du problème soulevé. Les grèves qui se déclenchent aujourd'hui sans préavis laissant en plein désarroi des voyageurs qui se ruent sur les cabines téléphoniques pour annoncer leur absence sur leur lieu de travail, l'inconfort croissant des petits trains régionaux, qui n'hésitent pas à entasser les usagers comme du bétail dans deux malheureux wagons (TER), les désagréments infligés aux petites gens peu rompues aux complications administratives, les procès-verbaux dressés, à l'aventure du délit, pour un défaut de compostage... Je vous remercie d'avoir déjà pensé à publier cette brève colonne et souhaite ardemment mieux connaître les motifs de cette inextricable compression d'un réseau dont tant de secteurs professionnels dépendent et qui emploient des salariés contraints à la mobilité.

CHRISTINE LOFFICIAL
Angers

Echangeurs autoroutiers

J'ai lu avec intérêt votre article intitulé « Une autoroute pour la Lozère » paru dans *le Monde* daté 27-28 décembre. Vous y indiquez, entre autres, que les échangeurs de l'A 75 seront *« nombreux (tous les 8 kilomètres, au lieu de 30 kilomètres environ sur les autoroutes concédées) »*. En fait, sur l'ensemble du réseau aujourd'hui concédé, soit près de 6 000 kilomètres, on trouve un échangeur tous les 12 kilomètres environ.

Le long d'un ruban tel que Paris-Lyon, sur la seule section concédée, soit entre Fleury-en-Bière et la proximité de Lyon même, il y a vingt-quatre échangeurs, soit un tous les 18 kilomètres.

J. P. HIRSCH
Association des sociétés françaises d'autoroutes
Paris

PUBLICITÉ - OFFRES D'EMPLOIS

TROYES

Le réveil tardif de la belle Auboise

LA Belle au bois dormant champenoise se réveille enfin. Piquée par la quenouille de la bonneterie, Troyes s'était endormie pour deux siècles. Cette belle ville Renaissance sort aujourd'hui de sa léthargie. Mais il lui faudra encore quelques années pour se remettre debout.

La torpeur troyenne est, en effet, toujours profonde. Dans les rues désertes et silencieuses entre midi et 14 heures, pas un tricot ne bouge, y compris le samedi, jour de marché. Même la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul refuse sa glaciale hospitalité. On ne rencontre âme qui vive au Musée d'art moderne. Seuls les *Fêtards* de Van Dongen et le *Fou* sculpté par Picasso empêchent l'humeur de sombrer.

Les magasins d'usine, « *originalité troyenne* », attirent des milliers de clientes, assure-t-on ici. Est-ce un des effets de la crise? Ou parce que les robes et les pulls « *de second choix* », faits pour durer plus que pour plaire, n'incitent guère plus à la dépense? Les fouineuses ne se bousculent pas dans les travées de ces vastes entrepôts destinés à l'écoulement des fins de série.

Après avoir assuré la prospérité de la ville, la bonneterie a perdu dix mille emplois en dix ans

Sous la lumière blanche des néons, le Club des marques et le Centre Belgrand ressemblent à de tristes supermarchés. En centre-ville, il existe, heureusement, un petit havre de vie : la toute nouvelle FNAC. Mais ses rayons de livres et de cassettes sont encore bien modestes.

Les guerres de religion avaient sonné le glas des foires qui faisaient de Troyes la capitale de la Champagne. A partir du dix-huitième siècle, le développement de la bonneterie a assuré la prospérité de la ville. Mais il l'a aussi refermée sur elle-même. Troyes n'a jamais, en fait, été à la pointe de la modernisation industrielle textile. Ce n'est même pas elle qui a découvert le métier à tricoter. L'invention s'est faite en Angleterre, au seizième siècle. Colbert envoya un espion copier l'invention, dont les autorités britanniques avaient interdit l'exportation. C'est seulement au dix-huitième siècle que le mécanisme fut implanté à Troyes, dans les hôpitaux, sur ordre du roi, qui voulait « *bannir l'oisiveté et pourvoir à la subsistance* » des pauvres.

Ce fut une réussite, et toute la région se mit à faire des bas à domicile. L'apparition du Nylon, en 1940, celle du bas sans couture dix ans plus tard et la tyrannie d'une mode éphémère entraînèrent plusieurs restructurations. Les bonnetiers ont dû diversifier leurs activités. A côté des articles chaussants (bas, collants, chaussettes), ils se sont mis à fabriquer des sous-vêtements, des survêtements, des pull-overs, de la layette ou des gants. Récemment, ils se sont positionnés sur le haut de gamme. Des marques comme Lacoste, Petit Bateau, Doré-Doré (DD), Olympia ou Devanlay sont implantées dans l'Aube.

Les patrons ont bénéficié d'une main-d'œuvre « *sérieuse* », essentiellement féminine. Les organisations syndicales sont peu représentées, et le Parti communiste n'a jamais fait recette dans une cité ouvrière aisée, où la plupart des ménages disposent de revenus doubles. Pourtant, dans certaines entreprises, les ouvrières sont encore payées à la pièce. Au début des années 80, la concurrence des pays d'Asie et d'Europe de l'Est provoque une crise grave. La bonneterie perd 10 000 emplois en dix ans. En 1992, elle cesse d'être l'employeur numéro un, détrônée par la métallurgie, qui occupe 13 000 personnes sur Troyes : candélabres Petitjean, cycles Peugeot, serrures Vachette, blanchisserie industrielle Dubix... Le taux de chômage de la capitale de l'Aube (12,5 %) est désormais supérieur à celui de la moyenne nationale.

Après un réveil douloureux, Troyes a dû se rendre à l'évidence. Elle souffre d'un double enclavement, géographique et industriel. Bien qu'elle soit située à 150 kilomètres de la capitale, les Parisiens l'ignorent. Quant aux touristes, ils filent directement sur Reims. Le maire de Troyes, Robert Galley (RPR), raconte volontiers comment, naguère, un patron du quartier du Sentier, à Paris, intéressé par une implantation dans sa ville, se perdit à l'aller et au retour, et décida de ne plus jamais y retourner.

Troyes a quinze ans de retard sur des villes comme Orléans ou Rouen, qui se battent pour ne pas devenir les grandes banlieues d'une capitale tentaculaire. Troyes essaie encore de se raccorder à Paris en une heure. Elle est la seule ville du Bassin parisien qui ne lui soit pas reliée par une autoroute. A qui la faute? Des Troyens reprochent à leur maire de n'avoir pas usé de son pouvoir, durant les treize années où il fut ministre, pour obtenir une meilleure desserte de leur cité. « *J'ai suffisamment le sens de l'Etat pour ne pas bouleverser les choses au profit d'une ville, fût-ce celle dont je suis l'élu* », réplique l'intéressé d'un ton solennel.

Il s'est donc rattrapé, mais un peu tard. En 1987, alors que Pierre Méhaignerie était ministre des transports, Robert Galley obtint que l'autoroute Calais-Marseille (A 26) passe par Troyes. Cette artère nord-sud fonctionne seulement depuis l'été dernier. L'an prochain, une deuxième voie (A 5) devrait relier Troyes à la capitale. Sa construction a été facilitée par les acquisitions foncières auxquelles le ministre maire avait procédé dans les années 70. Ce dernier revendique, enfin, la paternité de l'insertion de Troyes, en 1997, dans un vaste périphérique à 200 kilomètres de Paris. Mais la desserte ferroviaire, qui n'est toujours pas



électrifiée, place la gare de l'Est à une heure et demie de celle de Troyes.

Les collectivités locales savent désormais que construire des autoroutes ne suffit pas. Pour que le futur croisement soit générateur d'emplois, elles prévoient d'y implanter une plate-forme logistique de transports. Parkings, aires de repos pour les chauffeurs, hangars de stockage de marchandises et services tertiaires devraient prendre place sur un site de 500 hectares où travailleraient 1 500 personnes, d'ici une dizaine d'années.

Le sursaut de Troyes passe par la diversification économique et la coopération intercommunale

Avec retard, Troyes vient de comprendre le danger de la mono-industrie et se lance dans une diversification économique. Le conseil général, présidé depuis 1991 par un jeune sénateur, Philippe Adnot (divers droite), veut développer la filière de l'emballage et du conditionnement, qui réunit déjà 250 entreprises. Après avoir dissous une association, Centre Aube promotion, dont l'existence, contestable, risquait d'être remise en cause par la chambre régionale des comptes, il a confié la direction de la prospection à la chambre de commerce et d'industrie. Celle-ci se flatte d'avoir à Troyes l'antenne française de l'Institut Battelle, cabinet mondial de recherche sous contrat privé.

Après des années d'autisme, la ville s'initie à la coopération. Elle vient d'intégrer deux réseaux de villes. L'un réunit Châlons-sur-Marne, capitale administrative, et Reims, redoutable capitale économique. L'autre concerne Chaumont, Sens et Auxerre. Soutenus par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), ils sont censés créer des masses critiques permettant la construction et le partage de certaines infrastructures.

L'action intercommunale subit elle aussi quelques mutations, sous l'impulsion de Jacques Palencher (CDS), premier adjoint au maire et président du syndicat intercommunal à vocations multiples de l'agglomération troyenne, (SIVOMAT). Créé en 1963, le SIVOMAT regroupe 125 000 habitants de 11 communes situées dans un tissu urbain très homogène. Il possède des compétences techniques traditionnelles. Il envisage de se transformer en district pour toucher la dotation des groupements et, à terme, unifier les taxes professionnelles. Jusque-là, rien de très original.

La véritable intercommunalité avance plus discrètement, sous la forme d'un syndicat à

Les prochaines élections municipales verront-elles apparaître une nouvelle « figure » politique ?

vocation unique, le Départ, ayant une compétence de taille : l'aménagement du territoire. Le Départ, qui regroupe 43 communes et réunit 150 000 habitants, prépare un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme pour 1994. Après, il se sabordera. « *Nous faisons de l'intercommunalité étape par étape. La ville-centre ne doit pas pas violer les élus de la périphérie* », martèle Jacques Palencher, qui se défend de vouloir devenir un « *super-maire* » de la grande agglomération.

En qualité d'adjoint chargé de l'urbanisme, Jacques Palencher a été le maître d'ouvrage de la restauration de Troyes. « *Pendant que j'étais au ministère, c'est lui qui faisait tourner la boutique* », reconnaît Robert Galley, qui considère pourtant cette réhabilitation comme « *l'œuvre de* [sa] *vie* ». Epargnée par les guerres, Troyes possède un patrimoine architectural exceptionnel, avec cathédrale, églises gothiques, hôtels particuliers décorés de damiers champenois, maisons à colombage datant souvent du seizième siècle, et rues étroites bordées de maisons à pans de bois. Dès 1964, un territoire de 55 hectares était déclaré secteur sauvegardé, dans le centre de la vieille ville, surnommée le « bouchon de champagne ». Depuis 1972, les travaux se sont poursuivis.

Aussi précieux et générateur de tourisme soit-il, le fonds de commerce du patrimoine ne crée pas la dynamique d'une ville. « *Il faut garder les jeunes* », insiste le président du conseil général, dont l'ambition est d'ouvrir une université de technologie.

L'Etat, le conseil général, la ville et le SIVOMAT ont déjà fourni des efforts pour créer des filières d'enseignement supérieur à Troyes, comme le rappellent quelques pierres posées devant l'entrée du site universitaire de l'Hôtel-Dieu-le-Comte. Il existe notamment quatre DEUG, un IUT, plusieurs classes préparatoires scientifiques et un troisième cycle de médecine. Cette année a ouvert une école supérieure de commerce.

En tout, 3 000 étudiants suivent un cursus supérieur, ce qui explique peut-être un pourcentage de jeunes légèrement supérieur à la moyenne nationale, dans un département qui fait du surplace démographique.

Pour se réveiller, « *Troyes a besoin de sang neuf, y compris à sa tête* », chuchotent des habitants. Ils évoquent l'âge du maire, soixante-douze ans, qui a derrière lui plus de vingt ans de règne. Robert Galley « *ne sait pas* » encore s'il se représentera aux élections municipales de 1995, car « *c'est Dieu qui décide !* ». Il est sûr, néanmoins, d'être présent sur une liste, en vertu, sans doute, de son libre arbitre. Jacques Palencher explique que, atteint l'âge de soixante-cinq ans, il se retirera : « *C'est une hygiène de vie que chacun devrait appliquer de façon systématique.* »

La ville attend la venue d'une nouvelle « figure politique ». Le général Etienne Copel, ancien sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, « *expert militaire* » de TF 1 pendant la guerre du Golfe, sera-t-il cet homme? En politique il joue les débutants, avec un tout nouveau fauteuil de conseiller général. Les législatives lui serviront de test : proche de l'UDF, le général Copel se présente contre son « *ami* » Robert Galley. La Belle au bois dormant champenoise attend encore son Prince charmant.

De notre envoyée spéciale
Rafaële Rivais

Prochain article :
TULLE

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié* : *Arras* (daté 15-16 novembre) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier) et *Aurillac* (10-11 janvier).

Chiffres

■ **Préfecture** du département de l'Aube, Troyes compte 59 255 habitants.

■ **L'agglomération,** qui réunit 14 communes, compte 122 763 habitants et se situe au quarante-sixième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ **Résultats des élections municipales du 19 mars 1989 :**
I., 32 908 ; V., 19 966 ; A., 39,32 % ; E., 19 308
Union droite (Galley, RPR, m.), 9 891 (51,22 %), 37 élus (7 UDF-CDS, 5 UDF-rad, 7 UDF-PR, 14 RPR, 3 div. d., 1 CNI).
Union gauche (Cherain, PS), 9 417 (48,77 %), 12 élus (3 PC, 9 PS).

■ **Résultat du référendum sur l'union européenne du 20 septembre 1992 :**
I., 31 131 ; V., 20 062 ; A., 35,55 % ; E., 19 501
Non...................... 10 117 (51,87 %)
Oui...................... 9 384 (48,12 %)



Les dessous chics s'exposent à l'hôtel Vauluisant

Au premier étage de l'hôtel de Vauluisant, demeure du seizième siècle, le musée de la bonneterie offre une agréable surprise. D'étonnants bas féminins pailletés, brodés, incrustés de perles, noirs ou colorés, s'offrent impudiquement aux regards. Un serpent brillant et souple glisse sous un genou et darde sa langue sur le cou-de-pied. Un paon déploie ses ailes sur un fier mollet. Certains bas, fantaisistes, jouent aux dominos. D'autres s'ornent de losanges, d'arabesques ou de fleurs. Ces belles décorations sont peintes à la main ou bien cousues sur une lingerie fine, soie ivoire ou dentelle vieil or.

Au musée de la bonneterie, les sous-vêtements ne se cachent plus. Pourtant, au début du siècle, ils se portaient encore sous de longues jupes. Pourquoi des vêtements interdits au regard ont-ils fait l'objet d'une telle attention? La réponse est d'ordre commercial. « *La plupart de ces bas sont des produits de prestige. Ils servaient de vitrine aux industriels* », explique l'enjouée conservatrice des musées de Troyes, Chantal Rouquet.

Mis en appétit, le visiteur aimerait en savoir plus sur ces dessous chics d'une bonneterie qu'il croyait réservée, corps et âme, aux seuls bonnets de nuit de nos grands-pères. « *Mais non! Le terme de bonneterie désigne l'ensemble des vêtements à maille : bas, maillots de bain, chandails, gilets, gants, layette...*, continue Chantal Rouquet. *La collection du musée de Troyes comporte plus de cinq mille pièces de toutes sortes. Mais, faute de place, elles demeurent dans une réserve.* »

Le visiteur ne peut donc voir que quelques splendides échantillons de cette immense garde-robe. Ce sont, à tour de rôle, les cache-corsets, les gants ou les gilets qui font leur sortie. Et encore, seuls les moins fragiles obtiennent la permission.

En effet, cette lingerie délicate perd ses couleurs lorsqu'elle voit la lumière du jour. Destinée à l'intimité, elle ne semble pouvoir survivre que dans la pénombre. Son exposition exige des conditions draconiennes de luminosité et d'hygrométrie.

Des projets municipaux attendent des jours meilleurs. Le musée de la bonneterie pourrait s'installer dans une ancienne usine. Les vêtements prendraient alors leurs aises. Quant aux métiers à tisser, qui s'alignent, inanimés et tristes, au rez-de-chaussée de l'hôtel de Vauluisant, ils seraient enfin mis en valeur.

Des films montreraient le fonctionnement de ces machines complexes, rectilignes et circulaires, aux bobines géantes, que presque plus personne ne sait aujourd'hui faire marcher. Les dames apprendraient que, lorsqu'elles enfilent des collants, elles font circuler 8 kilomètres de nylon sur leur peau, et que le fameux denier indiqué sur les boîtes d'emballage, est l'unité de mesure du fil, dont il exprime la finesse.

R. Rs

